

Yves Daoudal

Conférences



Sommaire

Comment une démocratie devient totalitaire	7
Conférence donnée à l'université d'été du Front national, le 28 août 2002 à Annecy.....	7
Culture de vie, culture de mort	24
Conférence donnée lors de l'université d'été de Chrétienté-Solidarité, à Salérans, le 3 août 2007.	24
Georges Boudarel, exemple type de la subversion catholique	39
Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été de Chrétienté-Solidarité, à Saint-Jacques de Compostelle, en 2002.....	39
Jean-Paul II avait détruit à la racine l'idéologie du genre	57
Conférence donnée par Yves Daoudal le 24 juillet 2014 à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté Solidarité, à La Castille (Var).....	57
Jules Monnerot, le communisme et l'islam.....	74
Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, en août 2006 à Siene.	74
Une persécution juive antichrétienne : l'affaire du carmel d'Auschwitz	86
Allocution lors d'une réunion organisée par Chrétienté-Solidarité à Paris en 2000.....	86
La théologie islamo-chrétienne du prier de Tibhirine	94
Conférence donnée par Yves Daoudal le 24 août 2011, à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité.	94
L'idéologie du genre : l'ultime subversion.....	114
Texte intégral de la conférence d'Yves Daoudal à l'université d'été du Centre Charlier, le 8 août 2009	114
Ce qu'il y avait aussi dans la « conférence de Ratisbonne », et n'a guère été aperçu	132
Conférence donnée lors du camp d'hiver des jeunes de Chrétienté-Solidarité, fin décembre 2006.....	132
La Cour pénale internationale	143
Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été de Chrétienté-Solidarité, à Saint-Jacques de Compostelle, en 2002.....	143

La Doctrine sociale de l'Eglise : référence incantatoire ou source de créativité ?	156
La gauche et le péché originel	173
<i>par Yves Daoudal</i> , 1997 Club de l'Horloge	173
La loi de 1905.....	186
Version revue et actualisée, pour l'IFOREL, à Blois, en 2007, d'une conférence esquissée au camp d'hiver du Centre Charlier et de Chrétienté-Solidarité, à Saint-Malo, fin décembre 2004.....	186
La montée des contestations radicales	205
Conférence donné à l'forel, à Bordeaux, le 26 août 2005.....	205
Le Notre Père en grec.....	225
(Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, à Salérans, le 6 août 2008)	225
Les chrétiens du Pakistan	236
Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été du Centre Charlier et de Chrétienté-Solidarité le 6 août 2016	236
Les persécutions antichrétiennes dans les pays musulmans.....	251
Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté Solidarité le 26 juillet 2012.	251
Les psaumes	267
(Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, à Salérans, le 5 août 2008)	267
Quelle laïcité ?.....	290
Intervention au colloque du Centre Charlier sur la laïcité, le 31 janvier 2004.....	290
Saint Jean Chrysostome et son empereur	298
Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier, le 31 juillet 2015	298
Saint Maximilien Kolbe	317
Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, en août 2006 à Sienne.	317

Comment une démocratie devient totalitaire

Conférence donnée à l'université d'été du Front national, le 28 août 2002 à Annecy.

La loi morale et la loi civile	8
Le faux "droit" à l'avortement et ses conséquences	9
Les limites de la majorité.....	10
Les valeurs éternelles	10
La liberté et la vérité.....	11
La loi morale naturelle, patrimoine de l'humanité	12
Antigone.....	13
La logique de gouvernement de Créon	14
La logique supérieure d'Antigone	15
L'opinion publique	16
Créon et les "lois fondamentales".....	17
Le devoir de piété.....	18
Au cœur de la loi naturelle : l'amour.....	19
La subversion par la "volonté générale"	19
La société atomisée	21
La condition de l'harmonie et de la liberté	22

J'ai proposé à Bernard Antony cet intitulé, non seulement parce qu'il est le plus directement lié qui soit au thème de cette université d'été, mais surtout parce qu'il a déjà été traité, par quelqu'un d'autre, qui l'a traité en profondeur, à la racine même de la question. Eh oui, je l'avoue, comme ça, c'est plus facile. D'autant que ce quelqu'un d'autre n'est pas un obscur tâcheron de la pensée, mais une grande autorité intellectuelle et morale : il s'agit tout simplement du pape Jean-Paul II.

Ce sujet a en effet été traité par Jean-Paul II, notamment dans son encyclique *Evangelium vitæ*. Il convient de voir cela de près, car non seulement le pape va au cœur de la question, mais il se trouve en outre que cette encyclique est, sur ce point précis, étroitement liée à la politique française. Je souligne d'emblée qu'il ne s'agit pas ici du contenu religieux de l'encyclique, malgré son titre : l'évangile de la vie, mais uniquement de son enseignement de philosophie politique, celui qui se situe sur le plan naturel, sur le plan de la société des hommes, et non sur le plan surnaturel, celui de la foi catholique.

La loi morale et la loi civile

L'encyclique *Evangelium vitae* a été publiée au moment de la campagne de l'élection présidentielle de 1995. *Le Journal du Dimanche* demanda aux différents candidats ce qu'ils en pensaient. Jean-Marie Le Pen salua "l'infinie sagesse" du pape. En revanche, Jacques Chirac rejeta l'encyclique de la façon la plus fondamentale en disant : « *Non à une loi morale qui primerait la loi civile.* » Ce n'était pas un propos irréfléchi de campagne électorale, ce n'était pas un dérapage dû à un conseiller trop "zélé". Jacques Chirac a ensuite confirmé dans des courriers que telle était bien sa pensée. Et il l'a ensuite répété au sommet européen de Nice.

Non à une loi morale qui primerait la loi civile. C'était là contredire de façon frontale le propos de Jean-Paul II. Et c'était le contredire très précisément sur ce que disait le pape quand il expliquait comment la démocratie devient totalitaire. Ce jour-là, Jacques Chirac a montré ouvertement qu'il avait une conception totalitaire de la démocratie. Et qu'il n'y aurait donc pas à s'étonner de ce qui se passerait par la suite, y compris entre les deux tours de la présidentielle de 2002.

Tout récemment, le 20 août dernier, on a vu resurgir la phrase de Chirac, dans un éditorial du *Monde* sur le voyage du pape en Pologne :

« Entrer dans l'Europe, mais pas les yeux fermés. Sur ce point aussi, Jean-Paul II est clair : la Pologne doit adhérer à l'Union [ce serait à nuancer, mais ce n'est pas ici notre propos] sans perdre son âme. Or, à l'entendre, la montée de la sécularisation et de l'athéisme contre laquelle il a mis une fois de plus dimanche le monde en garde, serait une menace pour les valeurs chrétiennes dont la Pologne se veut l'historique rempart, comme elle l'a montré face à l'oppression communiste. Certes, défendre les valeurs chrétiennes au sein de l'Europe ne signifie pas porter atteinte aux droits des autres communautés, juive et musulmane notamment. Mais dans ce "modèle" polonais que Jean-Paul II dessine pour l'Europe, ne retrouve-t-on pas le vieux démon catholique tenté d'opposer sa loi morale à la loi civile ? Le Vatican a ainsi violemment protesté contre l'adoption par le Parlement européen, le mois dernier, d'un rapport visant à reconnaître à toute femme un droit à l'avortement. A propos de l'IVG comme de l'euthanasie et des manipulations génétiques qu'il a également condamnées à Cracovie, le pape se place en "législateur" du monde autant qu'en éveilleur des consciences. »

La référence à Jacques Chirac est implicite mais évidente pour quiconque se souvient de la phrase de 1995, et à quoi elle répondait. En d'autres temps on aurait pu

s'étonner de voir *Le Monde* faire de Chirac une autorité morale plus convaincante que le pape. Mais depuis ce qui s'est passé après le premier tour de la dernière élection présidentielle, on ne s'étonne plus de ce genre d'incongruité.

On remarque que *Le Monde* durcit le propos de Chirac, en parlant d'"opposition" au lieu de "primauté", et en y ajoutant une attaque polémique contre l'Eglise. Mais le contenu est exactement le même. La loi morale ne doit pas pouvoir s'opposer à la loi civile, parce qu'on en nie la primauté, et cette loi morale est celle du "vieux démon catholique". Voilà un exemple de diabolisation à l'état brut. Par une simple inversion, une inversion diabolique, c'est l'Eglise qui est le diable. On a là aussi, du reste, un écho de ce qu'a dit Chirac à Lyon, le 25 avril, entre les deux tours de la présidentielle, quand il a appelé à « écarter les vieux démons de la tentation extrémiste ». Jean-Paul II, Le Pen, même combat. En outre, j'aurai l'occasion de souligner que cette loi morale dont on parle n'est pas SA loi morale, la propriété de l'Eglise, mais qu'elle appartient au patrimoine de l'humanité.

Le faux "droit" à l'avortement et ses conséquences

Il faut rappeler qu'*Evangelium vitæ* est le plus fort des textes de combat de Jean-Paul II contre l'avortement. Et que Jacques Chirac est le chef de gouvernement qui a légalisé l'avortement en France. Non à une loi morale qui primerait la loi civile, cela veut dire ici qu'aucune prétendue morale ne peut se mettre en travers de la liberté d'avorter. Et c'est ce que *Le Monde* est venu rappeler le 20 août.

Or le pape disait que lorsque la liberté s'émancipe de toute référence à des valeurs communes et à une vérité absolue pour tous, « la vie sociale s'aventure dans les sables mouvants d'un relativisme absolu », et tout devient négociable, y compris le premier des droits fondamentaux, le droit à la vie. Et c'est ainsi qu'un vote parlementaire peut instituer un droit à l'avortement. Mais alors « le "droit" cesse d'en être un, soulignait Jean-Paul II, parce qu'il n'est plus fermement fondé sur une dignité inviolable de la personne, mais qu'on le fait dépendre de la volonté du plus fort ». Ainsi **« la démocratie, en dépit de ses principes, s'achemine vers un totalitarisme caractérisé »**. Et l'Etat, ajoutait-il, « se transforme en Etat tyran ».

Autrement dit, la démocratie devient totalitaire quand elle n'est plus fondée sur la vérité de la personne humaine et sur les principes pérennes de la vie sociale, mais que les plus forts, ceux qui par divers artifices ont réussi à constituer une majorité, se servent de cette majorité pour édicter des lois civiles contraires à la loi morale, pour

imposer un faux droit qui ne repose que sur des idéologies contraires à la véritable dignité et à la véritable liberté humaines.

Les limites de la majorité

Plus loin, Jean-Paul II écrivait : « La démocratie ne peut être élevée au rang d'un mythe, au point de devenir un substitut de la moralité ou d'être la panacée de l'immoralité. Fondamentalement, elle est un système et, comme tel, un instrument et non pas une fin. Son caractère moral n'est pas automatique, mais dépend de la conformité à la loi morale, à laquelle la démocratie doit être soumise comme tout comportement humain. (...) La valeur de la démocratie se maintient ou disparaît en fonction des valeurs qu'elle incarne et promeut. (...) Le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des majorités d'opinion provisoires et fluctuantes, mais seulement dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que loi naturelle inscrite dans le cœur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile elle-même. Lorsque, à cause d'un tragique obscurcissement de la conscience collective, le scepticisme en viendrait à mettre en doute jusqu'aux principes fondamentaux de la loi morale, c'est le système démocratique qui serait ébranlé dans ses fondements, réduit à un simple mécanisme de régulation empirique d'intérêts divers et opposés. (...) Dans une telle situation, la démocratie devient aisément un mot creux. Pour l'avenir de la société et pour le développement d'une saine démocratie, il est donc urgent de redécouvrir l'existence de valeurs humaines et morales essentielles et originelles, qui découlent de la vérité même de l'être humain et qui expriment et protègent la dignité de la personne : ce sont donc des valeurs qu'aucune personne, aucune majorité ni aucun Etat ne pourront jamais créer, modifier ou abolir, mais que l'on est tenu de reconnaître, respecter et promouvoir. Dans ce contexte, il faut reprendre les éléments fondamentaux de la conception des rapports entre la loi civile et la loi morale, tels qu'ils sont proposés par l'Eglise, mais qui font partie du patrimoine des grandes traditions juridiques de l'humanité. »

Pardonnez-moi pour cette longue citation, mais elle est nécessaire. Car ce sont là les propos auxquels Jacques Chirac s'opposait ouvertement, en disant "Non à une loi morale qui primerait la loi civile". En revanche, Jean-Marie Le Pen a toujours professé que la morale prime la politique, et que la loi morale qui s'impose à la politique est, dans notre civilisation, résumée dans le Décalogue.

Les valeurs éternelles

En 1990, réagissant à la création de l'UPF — Union pour la France —, le machin électoral RPR-UDF de l'époque, qui mettait en avant ses “valeurs politiques et morales” sans dire ce qu'elles étaient (sinon qu'elles interdisaient tout accord avec le Front National, bien entendu), Jean-Marie Le Pen déclara solennellement :

« Il n'y a pas les valeurs de l'Union pour la France. Pas plus qu'il n'y aurait celles de François Mitterrand, de Giscard d'Estaing, ou même de Jean-Marie Le Pen. Il n'y a, dignes de ce nom de valeurs, que celles, éternelles, confirmées par une expérience plusieurs fois millénaire. Ces valeurs, ajouta-t-il, elles sont aussi réelles que notre civilisation. » Alors il récita les dix commandements. Et il insista : « Voilà quels sont les fondements des valeurs morales sur lesquelles repose notre civilisation. »

Il est frappant de constater à quel point ces propos de Jean-Marie Le Pen, en 1990, correspondent précisément à ce qu'écrivait Jean-Paul II dans son encyclique de 1995 : « Des valeurs qu'aucune personne, aucune majorité ni aucun Etat ne pourront jamais créer, modifier ou abolir, mais que l'on est tenu de reconnaître, respecter et promouvoir. »

Le 26 septembre 1993, dans son discours à la fête des BBR, Jean-Marie Le Pen examina les causes de la « *gangrène* » qui gagne notre société : « *Le sens du bien et du mal a été relativisé, inversé, j'oserai même dire : inversé.* » Le Bien et le Mal doivent redevenir des valeurs absolues, poursuivait-il, et il précisait : « *Nos valeurs sont celles du Décalogue. Nous devons rétablir le Vrai, le Beau et le Bien dans tous les domaines. Comme le disait l'apôtre Jean, la vérité est le critère de la liberté.* »

La liberté et la vérité

En effet, si la liberté n'est plus en rapport avec la vérité, il n'y a plus de liberté. Il n'y a notamment plus de liberté de la vérité, plus d'expression possible de la vérité. Ce qui est le cœur même du totalitarisme (c'est pourquoi le principal journal soviétique, le journal le plus mensonger de l'histoire, s'appelait la *Pravda*, ce qui veut dire en russe la Vérité), et nous avons tout récemment fait l'expérience vivante de cet aspect du totalitarisme entre les deux tours de la présidentielle.

Neuf jours après ce discours de Jean-Marie Le Pen, le pape publiait son encyclique *Veritatis splendor*, autre très grand texte de Jean-Paul II. Il se trouve que le lien entre liberté et vérité est au cœur de cette encyclique, que l'on a pu appeler l'encyclique de la loi naturelle. Là aussi, il évoquait la dérive totalitaire. Et il citait une précédente encyclique, l'encyclique sociale *Centesimus annus*, ce qui montre la continuité de sa

réflexion sur ce thème : « Le totalitarisme naît de la négation de la vérité au sens objectif du terme : s'il n'existe pas de vérité transcendante, par l'obéissance à laquelle l'homme acquiert sa pleine identité, dans ces conditions, il n'existe aucun principe sûr pour garantir des rapports justes entre les hommes. Leurs intérêts de classe, de groupe ou de nation les opposent inévitablement les uns aux autres. Si la vérité transcendante n'est pas reconnue, la force du pouvoir triomphe, et chacun tend à utiliser jusqu'au bout les moyens dont il dispose pour faire prévaloir ses intérêts ou ses opinions, sans considération pour les droits des autres. » Et peu après il écrivait : « Dans de nombreux pays, après la chute des idéologies qui liaient la politique à une conception totalitaire du monde — la première d'entre elles étant le marxisme —, un risque non moins grave apparaît aujourd'hui à cause de la négation des droits fondamentaux de la personne humaine et à cause de l'absorption dans le cadre politique de l'aspiration religieuse qui réside dans le cœur de tout être humain : c'est le risque de l'alliance entre la démocratie et le relativisme éthique qui retire à la convivialité civile toute référence morale sûre et la prive, plus radicalement, de l'acceptation de la vérité. » En effet, poursuivait-il en citant de nouveau *Centesimus annus*, « s'il n'existe aucune vérité dernière qui guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir. **Une démocratie sans valeurs se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois**, comme le montre l'histoire. » Et l'on ajoutera : comme le montre l'actualité.

La loi morale naturelle, patrimoine de l'humanité

Cette doctrine n'est pas spécifiquement catholique. Le pape lui-même le souligne, lorsqu'il définit « la conception des rapports entre la loi civile et la loi morale, tels qu'ils sont proposés par l'Eglise, mais qui font aussi partie du patrimoine des grandes traditions juridiques de l'humanité ». Mais il se trouve que l'Eglise est en quelque sorte la protectrice de la loi naturelle, et qu'on aurait tort de ne pas profiter de son travail sur ce sujet.

Certains disent que la loi naturelle, c'est une invention de l'Eglise catholique, et la preuve en est que seule l'Eglise catholique en parle. D'abord cela n'est pas une preuve. Ce n'est pas parce que le Front national est le seul mouvement politique à parler de l'indépendance de la France et à vouloir la préserver et la rétablir que c'est le Front national qui a inventé le concept d'indépendance de la France. Ensuite ce n'est pas vrai que seule l'Eglise catholique propose la loi naturelle. Par exemple, quand on écoute le professeur Lucien Israël, qui est comme son nom l'indique d'origine israélite, et qui est personnellement agnostique, il est évident qu'il se réfère à la loi morale

naturelle, sans se référer à l'Eglise catholique. En réalité, l'Eglise catholique a tout naturellement reconnu et adopté la loi morale naturelle, parce que la loi naturelle est en quelque sorte la matière sur laquelle elle peut greffer le surnaturel. Ainsi, au cours des siècles de chrétienté, l'Eglise a tout naturellement garanti et enrichi la doctrine de la loi naturelle. C'est pourquoi ce n'est pas une clause de style quand le pape rappelle que cette doctrine, que l'Eglise propose, fait partie du patrimoine de l'humanité.

Antigone

Que la doctrine des rapports entre la loi morale naturelle et la loi civile fasse partie du patrimoine de l'humanité, c'est tellement vrai que lorsqu'on cherche un personnage qui symbolise le respect héroïque de la loi morale contre une loi civile inique, on pense immédiatement à Antigone.

A l'*Antigone* de Sophocle, plus de quatre siècles avant Jésus-Christ. Pas à l'*Antigone* d'Anouilh, évidemment, totalement dépourvu d'intérêt pour ce qui nous occupe, puisque Anouilh, qui a repris la trame de la pièce de Sophocle, et en a recopié plusieurs passages, a soigneusement enlevé tout ce qui fait la grandeur du drame pour le remplacer par de jolies phrases aussi anodines que sentimentales. Il s'agit donc de l'*Antigone* de Sophocle. Vers 440 avant Jésus-Christ. Mais cette Antigone n'est pas seulement un symbole. La pièce de Sophocle, qui est un des plus puissants chefs-d'œuvre du théâtre grec, contient une très profonde réflexion sur le sujet qui nous occupe.

Cette pièce fait elle-même partie du patrimoine de l'humanité, au sens le plus fort du terme. Lorsqu'on la lit, aujourd'hui, on a l'impression qu'elle a été écrite pour notre temps, et, mis à part peut-être certaines interventions très mythologiques du chœur, qu'elle a été écrite par un dramaturge de notre temps. On a l'impression d'un texte très moderne, tant dans le langage, que dans ce style abrupt, direct, et ses séquences découpées comme des plans de cinéma. D'autre part, j'ai vu Antigone joué par une troupe de théâtre d'Afrique noire. Avec des costumes africains, des chants africains, une mise en scène spécifiquement africaine. Et cela fonctionnait de façon extraordinaire. Il est tout à fait évident qu'Antigone fonctionnerait de la même manière dans une mise en scène de kabuki japonais ou dans toute autre tradition théâtrale. Il s'agit véritablement d'une pièce universelle, qui parle à tout homme. Or Antigone est le symbole même du respect absolu de la loi morale naturelle, qui est donc universelle.

Il ne nous reste souvent qu'un écho très affaibli, très amoindri, d'Antigone. On nous dit voilà, il y a un tyran, qui s'appelle Créon, il a interdit qu'Antigone ensevelisse son frère

mort, parce que ce frère est un criminel. Mais Antigone va quand même ensevelir son frère, parce qu'elle veut obéir à la loi divine qui exige que les morts soient ensevelis pour que leur âme puisse trouver la paix, tout en sachant parfaitement que Créon va la condamner à mort ; que Créon a déjà condamné à mort par décret quiconque ensevelirait le frère d'Antigone.

La pièce est plus complexe, et surtout beaucoup plus forte que cela. D'abord Créon n'est pas un tyran. Il ne peut être qualifié ainsi que dans la mesure où il s'oppose à la loi divine, à la loi naturelle, du respect dû aux morts. Il n'est un tyran que sous le rapport précis où Jean-Paul II dit que la démocratie devient un tyran.

La logique de gouvernement de Créon

Créon est le roi de Thèbes. Non pas a priori un tyran, mais au contraire un roi exemplaire, conscient de ses responsabilités, qui parle et qui agit comme un authentique chef d'Etat. C'est ainsi que Sophocle le présente. Créon réunit le Sénat, et il fait un remarquable discours sur ce qu'est le devoir du chef d'Etat. « Quiconque assume la direction d'un Etat, dit-il, s'il a d'autres soucis que le bien public et se laisse clouer la langue par je ne sais quelle timidité, je dis que c'est le pire des lâches. Et quiconque préfère à sa patrie un être cher est pour moi comme s'il n'était pas. Que Zeus le sache, qui lit dans les cœurs : je ne suis pas homme à me taire quand je vois l'égarement d'un seul mettre en péril le sort de tous. Jamais je n'aurai pour ami l'ennemi public. J'ai conscience que le salut de la patrie est le salut de chacun et qu'il n'y a pas d'amitié qui tienne dans une patrie en détresse. Tels sont les principes au nom desquels j'entends gouverner, ils inspirent l'arrêté que je fais proclamer concernant les fils d'Œdipe. »

Les fils d'Œdipe, ce sont les frères d'Antigone. L'un est Étéocle, l'autre Polynice. Polynice était allé à Argos, il s'est marié avec la fille du roi d'Argos. Puis il y a eu la guerre entre Argos et Thèbes. Polynice a combattu les troupes de Thèbes, et il s'est retrouvé face à son frère qui défendait l'une des sept portes de la ville, et les deux frères se sont entre-tués. Créon décrète qu'Étéocle sera enterré avec les honneurs dus au défenseurs de la cité, et que le traître Polynice, qui a combattu sa patrie, ne peut avoir droit à une sépulture. Et après avoir signifié sa décision, il dit encore : « Jamais je ne souffrirai que les scélérats usurpent les honneurs qu'on doit aux gens de bien. En revanche, tout patriote, vivant ou mort, me trouvera prêt à l'honorer. »

Sur le plan humain, sur le plan de la cité, on ne peut que donner raison à Créon. Il est normal d'honorer le défenseur de la cité et de frapper le traître d'indignité. Un peu plus

tard, Créon dira : « Je ne doute pas qu'un citoyen discipliné ne sache commander aussi bien qu'il se plie à obéir ; dans la bataille, il fera front vaillamment, en loyal serviteur du pays. L'anarchie est le pire des fléaux ; elle ruine les cités, détruit les foyers, rompt les lignes de combat, sème la panique, alors que la discipline sauve la plupart de ceux qui restent à leur poste. C'est pourquoi notre devoir est de défendre l'ordre. »

La logique supérieure d'Antigone

On voit là encore qu'a priori on ne peut que donner raison à Créon. Mais à sa logique de chef d'Etat s'oppose la logique d'Antigone, qui se situe sur un plan supérieur. Antigone ne croit pas, et elle le dit à Créon, que les édits du roi puissent avoir tant de pouvoir qu'ils permettent à un mortel de violer les lois divines, **« lois non écrites, celles-là, mais intangibles »**. Ce sont là les mots essentiels du drame de Sophocle : « des lois non écrites, celles-là, mais intangibles », des mots qui résonnent jusqu'à ce jour et qui résonneront jusqu'à la fin de l'histoire de l'humanité. Et Antigone précise que ces lois non écrites, **« ce n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier, c'est depuis l'origine qu'elles sont en vigueur, et personne ne les a vues naître. »** C'est bien la même chose que dit Jean-Paul II quand il parle de « valeurs essentielles et originelles qu'aucune personne, aucune majorité ni aucun Etat ne pourront jamais créer, modifier ou abolir, mais que l'on est tenu de reconnaître, respecter et promouvoir ». Et c'est bien la preuve que cette doctrine n'a pas été inventée par le «vieux démon catholique», pour reprendre l'expression du *Monde*.

Par conséquent, il vaut mieux mourir en respectant les lois éternelles et intangibles que vivre en faisant sienne une loi humaine qui les bafoue. La loi naturelle enseigne la dignité de la personne humaine, et le respect de cette dignité oblige à donner une sépulture à toute personne humaine, quel qu'ait été son crime.

Inutile d'insister sur le fait que cela n'a rien à voir avec l'immonde caricature d'Antigone qui nous apparaît aujourd'hui sous les traits, par exemple, de José Bové. Lorsque Bové est sorti de prison, il y avait là, entre autres représentants de la subversion, la présidente du Syndicat de la magistrature, Evelyne Sire-Marin, qui a déclaré : « Quand les gens commettent un acte de délinquance au nom de valeurs supérieures, ils doivent être excusés. » Madame Sire-Marin est cette personne qui avait proposé d'être témoin de moralité au procès du gauchiste marseillais qui avait fait sauter des locaux du Front national. Elle ne le connaissait pas du tout, mais elle pouvait témoigner de sa moralité, car il avait agi au nom de «valeurs supérieures» (à savoir la lutte contre la

“bête immonde”). Nous sommes ici, non pas seulement dans la caricature, mais dans l'inversion diabolique des valeurs, qui deviennent celles de la subversion, et de la loi morale, qui devient justification de l'immoralité.

L'opinion publique

Revenons plutôt à Antigone. La vraie. Car la pièce ne s'arrête pas là. En effet, si Créon condamne Antigone à mort, il est amené à défendre son verdict face à des contradicteurs. Ce sera d'abord son propre fils, Hémon, qui est fiancé à Antigone. Hémon ne va pas pleurnicher et supplier Créon d'épargner sa bien aimée. Il va d'emblée à l'essentiel, lui aussi. Il commence par reconnaître l'autorité paternelle et royale : « Aucun mariage, dit-il à son père, n'aura à mes yeux plus de prix que ta sage autorité. » Et il enchaîne sur ce qui fonde cette sage autorité : « Les dieux ont doté les humains de la raison, qui est le plus précieux des biens. » Le roi n'est pas le seul homme doué de raison. Or on entend dans le peuple de nombreuses personnes qui disent qu'Antigone ne mérite pas la mort, et même qu'elle a accompli une belle action, qui lui mériterait plutôt une couronne d'or. Créon ne doit pas se croire l'unique détenteur de la vérité, et il n'y a pas de honte à s'instruire et à réformer ses jugements.

Créon résiste au discours de son fils, et quand celui-ci souligne que le peuple de Thèbes est en fait unanime dans la défense d'Antigone, il s'écrie : « Appartient-il à l'opinion publique de nous dicter notre conduite ? » Voilà un exemple de la modernité du texte de Sophocle. Le roi de Thèbes se préoccupe de “l'opinion publique”. Et c'est une grande question qu'il pose, assurément. Mais au lieu d'y répondre immédiatement par la négative, comme le fait Créon, il convient d'examiner ce qui dans l'opinion publique est conforme ou non conforme aux lois divines, à la loi morale naturelle. Tel est le travail d'une vraie démocratie, qui devient totalitaire quand elle décide a priori que l'opinion publique a tort quand, par exemple, elle demande que soit mis fin à l'immigration invasion, ou quand elle qualifie Jean-Marie Le Pen pour le deuxième tour de la présidentielle.

Créon insiste : « Je commets une injustice quand je fais respecter mon pouvoir ? » Hémon répond : « Tu le fais mal respecter si c'est aux dépens des dieux. » Ce n'est pas faire respecter le pouvoir que d'agir à rebours de la loi morale, c'est au contraire l'affaiblir et le corrompre.

Créon et les “lois fondamentales”

Créon commence à réfléchir. Au lieu d'exécuter Antigone séance tenante, comme il venait de l'annoncer, il décide de la murer dans un caveau en lui laissant de la nourriture, et en laissant les dieux décider de son sort, ou plutôt pour lui laisser le temps à lui de décider ce qu'il fera finalement de la jeune fille.

Puis Créon a un autre entretien important, avec le prêtre Tirésias, qui est le vénérable chef des augures. Tirésias est venu apprendre au roi que les sacrifices ne marchent plus du tout. Il est devenu impossible de faire des présages, parce que les viscères des animaux sacrifiés ne brûlent plus normalement. Ils ne font plus de flamme, mais la graisse fume et crépite, elle coule en laissant les os à nu, le fiel s'en va en vapeur, etc., je vous passe les détails. Et le responsable, c'est Créon : « Je dis que la cité souffre de ton fait », affirme Tirésias. Parce que le cadavre de Polynice, resté à nu sur le sol, est déchiqueté par les oiseaux, et que les autels sont pleins des lambeaux de son cadavre transportés par les oiseaux. De ce fait, « les dieux n'agrément plus les prières des sacrifiants, et les oiseaux ne font plus éclater des cris de bon augure, car ils ont dévoré le sang coagulé d'un cadavre ».

Créon résiste encore, et discute. Mais Tirésias va être plus explicite. Tirésias parle d'Antigone murée dans un cachot. Il parle de Polynice dont le corps est privé des rites funèbres et de sépulture. Et il dit : « Tu n'as pas de droits sur eux, tu leur fais violence. » Et cela ne sera pas sans conséquences. Le résultat, c'est que Créon sera frappé par les dieux : « Je t'avertis que plusieurs soleils n'accompliront pas leur course que tu ne donnes à la mort un enfant de tes entrailles en expiation des crimes dont tu as à répondre. »

Voilà donc que ce que Créon pouvait faire valoir au début comme une manifestation de vertu politique est devenu un crime, si on l'examine au regard des lois divines, au regard de la loi naturelle.

Alors Créon est troublé. Et il finit par se déjuger publiquement. Il demande à des serviteurs de prendre des haches, et il dit : « Cette jeune fille que j'ai mise aux fers, je vais la délivrer moi-même. Le mieux, je le crains fort, est de respecter, jusqu'à la fin de ses jours, *les lois fondamentales*. »

Respecter jusqu'à la fin de ses jours les lois fondamentales. C'est Créon lui-même qui finit par reconnaître la primauté de la loi naturelle, par reconnaître que *la* loi morale prime sa loi civile. Malheureusement, c'est trop tard. Quand Créon arrive, Antigone s'est pendue, et Hémon se tue en la voyant morte. Puis c'est la femme de Créon qui

se tue en apprenant la mort des enfants. Pas de happy end dans la tragédie grecque. La conséquence du viol de la loi naturelle est inéluctable. Chez les anciens Grecs, le sort est inexorable.

Le devoir de piété

Mais ceux qui connaissent *Antigone* savent qu'il manque quelque chose dans mon exposé. Il manque la clef de tout, il manque le fondement. Ce fondement, c'est la piété, c'est l'amour.

Ce que commandent les dieux, à propos du cadavre de Polynice, ce sont les devoirs de piété. La piété, c'est l'axe même de loi morale naturelle. C'est le premier commandement de la deuxième table du Décalogue : tes père et mère honoreras. La piété, c'est l'hommage qui est dû à tous ceux qui nous ont précédés, l'hommage dû à nos parents, l'hommage dû à tous ceux qui ont fait la patrie dans laquelle nous vivons, et sans qui nous ne serions rien. Car tout ce que nous avons nous a été donné en héritage, et nous sommes des débiteurs insolubles. Ce qui me frappe le plus chez Jean-Marie Le Pen, c'est cette conscience aiguë qu'il a de la piété filiale, de l'hommage qui est dû aux morts de la patrie, à toutes ces générations qui nous ont légué un somptueux héritage dont nous ne sommes que des usufruitiers et que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures, enrichi si possible, en tout cas pas trop abîmé. Car cet héritage ne nous appartient pas. C'est sans doute pourquoi le commandement "Tu honoreras ton père et ta mère" est le seul du Décalogue qui comporte une promesse de récompense temporelle : « Honore ton père et ta mère, afin de vivre de longs jours et d'être heureux sur la terre. » Cette promesse n'est pas à prendre sur le plan personnel, mais sur le plan social, sur le plan de la civilisation. La civilisation dont on hérite ne peut durer dans l'avenir, et ne peut être heureuse, que si l'on pratique la piété envers ceux qui nous l'ont léguée. Cela va autrement plus loin que le "développement durable" dont on nous bassine ces jours-ci au "Sommet de la terre" de Johannesburg.

Dans *Antigone*, le devoir de piété est à son extrême limite. Et c'est toute la force du drame. La piété, cela va jusqu'à respecter le devoir dû aux morts même quand le mort est un traître et un criminel. Parce que ce mort fait partie de la famille, parce que ce mort fait partie de la patrie, même s'il l'a trahie. Et surtout parce que ce mort est un membre de l'humanité, et que la loi morale naturelle s'applique à tous les membres de l'humanité, quels qu'ils soient. Je ne peux m'empêcher de penser ici au jeune

lieutenant Jean-Marie Le Pen, qui se distingua en Egypte en ensevelissant les morts musulmans selon leur rite, sans se demander s'ils étaient amis ou ennemis.

Que la piété naturelle soit au cœur de la pièce de Sophocle, ce n'est pas une interprétation de ma part, c'est dans la conclusion même de la pièce, que voici : « Ce qui compte avant tout, pour être heureux, c'est d'être sage. **Et surtout il ne faut jamais manquer à la piété.** Les présomptueux, de grands coups du sort leur font payer cher leur jactance et leur enseignent, mais un peu tard, la sagesse. »

Dans le corps de la pièce, Antigone revendique elle-même ce devoir de piété. Et elle dit publiquement, au peuple de Thèbes, quand elle est condamnée : « Voyez quel traitement je subis, à cause de ma piété. »

Au cœur de la loi naturelle : l'amour

La piété, c'est une forme de l'amour. Il n'y a pas de piété filiale sans amour filial. Et c'est une des plus belles répliques d'Antigone à Créon que celle-ci : « **Je suis faite pour partager l'amour, non la haine.** » Ce ne sont pas là des mots. Il ne s'agit pas de belles paroles. Il s'agit de l'amour concret, de l'amour en action, de l'amour comme règle de vie. A sa sœur qui tergiverse sur la conduite à tenir tout en assurant Antigone de son soutien, celle-ci répond : « Je n'ai point d'amour pour qui ne m'aime qu'en paroles. »

Ce n'est pas la contrainte qui est au cœur de la loi morale naturelle, ce n'est pas la peur des dieux, c'est l'amour. Voilà pourquoi l'Eglise catholique, qui prêche le Dieu d'Amour, est tellement à son aise avec la loi naturelle. Voilà aussi comment une démocratie devient totalitaire : quand elle remplace l'amour entre les citoyens, l'amour entre les générations, l'amour qui s'épanouit dans l'harmonie de la loi naturelle, par l'envie, par la haine, par la division, par l'exclusion, par la diabolisation des serviteurs de la loi naturelle. Car le totalitarisme, c'est le renversement, la subversion de la loi morale naturelle. C'est Créon qui devient Staline au lieu de reconnaître ses torts. C'est Chirac qui pour sauver son poste impose à l'opinion publique tout entière le mensonge absolu d'un Le Pen nouvel Hitler.

La subversion par la "volonté générale"

Une démocratie qui renie la loi naturelle dérive fatalement vers le totalitarisme. C'est tout le problème d'une démocratie fondée sur les droits de l'homme de la Révolution

française. En effet, selon la Déclaration des droits de l'homme, la loi est l'expression de la volonté générale. Et uniquement de la volonté générale. Sans aucune référence supérieure à la volonté générale. Quand il dit "Non à une loi morale qui primerait la loi civile", Jacques Chirac est hélas dans le droit fil de la Déclaration des droits de l'homme. Mais si le droit civil ne dépend que de la volonté générale, d'une part il se coupe de la seule vraie source du droit, de la loi naturelle qui doit s'imposer à la volonté générale, qui doit *informer* la volonté générale, pour que la société ait une vie harmonieuse. Et d'autre part, ce prétendu droit, qui est toujours à courir après une volonté générale forcément changeante, multiplie sans cesse les lois au point de rendre le droit illisible.

Excusez-moi d'avoir recours une fois encore à Jean-Paul II, mais il se trouve que le pape a également remarquablement traité de cette question, récemment, dans son message au Symposium juridique de droit canonique et de droit civil. Après avoir rappelé, en citant saint Thomas d'Aquin, que « toute loi portée par les hommes n'a raison de loi que dans la mesure où elle dérive de la loi naturelle », Jean-Paul II souligne que « les termes droit et justice, en tant qu'ils interviennent dans la constitution des systèmes juridiques, constituent des rappels à une justice supérieure, qui devient le critère qui doit servir de mesure à tout comportement de nature juridique ».

Si l'on perd de vue cette justice supérieure, le droit lui-même est dévoyé, et s'efface devant les droits qu'on revendique et la gestion des droits contradictoires revendiqués par les diverses catégories de citoyens : « Nous assistons souvent, malheureusement, dit Jean-Paul II, à la formulation de normes qui, au lieu de satisfaire les exigences du bien commun par la garantie de la protection des individus, se contentent de ne considérer que les intérêts de catégories limitées, déformant ainsi l'idée de justice et réduisant le système juridique à un simple outil de réglementation pragmatique. »

Et alors que se passe-t-il ? Eh bien c'est simple : si le système juridique n'est plus qu'un outil de réglementation pragmatique, il va sombrer dans une inflation de réglementations. C'est la boulimie législative que nous voyons, que beaucoup critiquent, mais à laquelle personne ne peut mettre un terme, parce qu'elle est dans la logique du droit dévoyé, dans la logique de la "volonté générale" selon la Déclaration des droits de l'homme.

La société atomisée

Alors, précise Jean-Paul II, « dans de nombreux cas, un accroissement rapide et inconsidéré des normes, qu'on justifie par l'apparente nécessité de régler tous les aspects de l'ordre social, tend à soustraire aux individus et aux formations sociales intermédiaires les espaces vitaux nécessaires pour garantir les aspirations les plus profondes de l'homme ».

C'est, vu sous l'angle juridique, toute la question de la transformation d'une société organique, bâtie sur une hiérarchie de corps intermédiaires, la famille, la commune, le métier, la province, etc., en une société atomisée qui ne considère plus que l'individu face à l'Etat. C'est ainsi que l'un des actes les plus forts de la Révolution française fut l'interdiction des corporations, c'est-à-dire de tout syndicat quel qu'il soit, et l'interdiction de toute association (loi Le Chapelier). Quand l'individu se retrouve seul face à l'Etat tout puissant, c'est le règne du totalitarisme.

La situation chez nous a connu de nombreux aménagements depuis cette époque, mais l'idéologie est toujours la même. Elle implique un phagocytage et un court-circuitage de tous les corps intermédiaires dont on accepte tout de même plus ou moins l'existence parce qu'aucune société ne peut vivre sans corps intermédiaires, officiellement reconnus et promus, ou clandestins et persécutés. Pour cela, l'Etat a une arme fatale. Une arme absolue : le fisc. La fiscalité confiscatoire. Au lieu de laisser aux gens l'essentiel de ce qu'ils gagnent, pour leur permettre de financer comme ils l'entendent leur famille, leurs écoles, leur protection sociale, leurs syndicats, leurs associations, leurs partis politiques, etc., pour laisser « aux formations sociales intermédiaires les espaces vitaux nécessaires pour garantir les aspirations les plus profondes de l'homme », comme dit Jean-Paul II, l'Etat leur confisque plus de la moitié de leurs revenus et décide à leur place de ce qu'il va financer, comment il va le financer, et à quelle hauteur il va le faire.

Tel est un autre aspect de la démocratie totalitaire. Mais il s'agit toujours du même processus. Il s'agit toujours du rejet de la loi naturelle. Car selon la loi naturelle, les hommes ne naissent pas libres et égaux en droits, contrairement à ce que dit le premier article de la Déclaration des droits de l'homme. Ils ne naissent pas par génération spontanée. Ils ne naissent pas « enfants trouvés », comme disait Ernest Renan. Ils naissent dans une famille. Et ils ne naissent pas à la fois enfants trouvés et adultes libres, ils sont à la naissance les êtres les plus dépendants qui soient. Dépendants de leur mère, dépendants de leur famille. Ce qui est premier, sur le plan social, ce n'est donc pas l'individu, c'est la famille. Ensuite il y aura l'école, les

associations scolaires ou parascolaires, puis le métier, les syndicats, les associations diverses, les partis politiques, etc. Et la nation, famille des familles. La nation qui se dote d'un Etat pour coordonner et harmoniser la vie des familles et des métiers. Telle est la société naturelle. Celle dans laquelle naît le petit homme, sans qu'il l'ait voulu. Celle dans laquelle il construira sa liberté et son bonheur, s'il y règne un minimum d'harmonie grâce au respect de la loi naturelle.

Définir la société comme une collection d'individus face à l'Etat, c'est refuser la loi naturelle. Vouloir une telle société, une fausse société, une dyssociété, c'est dire non à une loi naturelle qui s'impose à la loi civile, de même que tous les partisans de cette fausse société disent, comme Jacques Chirac, non à une loi morale qui primerait la loi civile.

La condition de l'harmonie et de la liberté

Que l'on comprenne bien l'enjeu. Il ne s'agit pas de s'incliner devant une dictature de la loi naturelle. C'est tout le contraire. La loi naturelle définit les conditions d'épanouissement de la société et des personnes. Plus la société y correspond, plus elle est harmonieuse, plus les hommes y sont libres. Moins elle y correspond, plus elle court à la catastrophe, plus elle devient inhumaine, plus elle devient totalitaire. L'exemple du communisme est assez explicite.

La démocratie devient donc totalitaire quand elle refuse de se conformer à l'ordre du monde, à un ordre supérieur qui est la condition de l'harmonie et de la liberté.

La démocratie devient totalitaire quand elle se soumet à l'idéologie démocratique. Qu'est-ce que l'idéologie démocratique, ou pour parler comme Maurras, de "la démocratie religieuse", de la religion démocratique ? C'est celle qui a été subrepticement glissée dans la Déclaration des droits de l'homme (qui par ailleurs définit des droits très réels et incontestables). A savoir que l'homme naît enfant trouvé, sans famille mais déjà citoyen adulte, que la loi est seulement l'expression de la volonté générale, que nulle autorité n'est légitime si elle n'émane expressément de la nation. Cela veut dire notamment que l'individu prime sur la famille, que la famille n'est pas une priorité (elle n'existe même pas, en fait, dans la Déclaration des droits de l'homme) ; cela veut dire qu'aucune loi morale ne peut s'imposer à la loi civile ; cela veut dire que seules les autorités de l'Etat sont des autorités légitimes : ainsi l'autorité du père, du patron, du président d'association, du curé, de l'évêque et du pape n'a aucune légitimité, puisqu'elle n'émane pas expressément de la nation. C'est la légitimation de la Révolution, ce qui est normal puisqu'il s'agit d'une déclaration

révolutionnaire, mais on l'oublie souvent. Et c'est la légitimation permanente de la subversion, de la subversion permanente, qu'elle soit violente ou rampante. C'est la légitimation, notamment, du socialisme laïc, hostile à la famille, aux chefs d'entreprises et à l'Eglise. Et comme ce sont les socialistes laïcs qui ont la légitimité qui découle des droits de l'homme, la droite court tout le temps après la gauche pour se montrer elle aussi légitime. Et cela va jusqu'aux symboles, jusqu'au RPR qui s'affublait d'un bonnet phrygien.

Ainsi se crée une classe politique, une caste de politiciens, unis dans cette idéologie, dans cette religion démocratique, qui a le pouvoir, qui se partage le pouvoir, qui entend garder le pouvoir, quitte à se le partager par la fameuse alternance démocratique. Quiconque ne sacrifie pas pleinement à la religion démocratique est un hérétique, un fauteur de trouble, un assassin de la démocratie, qu'il faut absolument éliminer du jeu. Cette démocratie devient totalitaire parce que sa survie impose qu'elle n'accepte pas ceux qui ne sacrifient pas à sa religion. D'où l'infâme tohu-bohu contre Le Pen. Car Le Pen est l'homme qui fait de la famille une priorité, qui fait dépendre la politique de la morale, qui respecte les autorités naturelles et prône la piété filiale.

Il n'y a donc pas lieu, hélas, de s'étonner de ce déferlement de haine, de diabolisation, d'exclusion, qui frappe Jean-Marie Le Pen et le Front national, et qui les frappe d'autant plus fort qu'ils gagnent des points dans l'opinion. Cela explique l'insistance avec laquelle Jean-Marie Le Pen explique que l'on ne s'en sortira pas sans une profonde réforme intellectuelle et morale. Eh oui, c'est encore une expression, et un titre de livre, d'Ernest Renan, "la réforme intellectuelle et morale". Ernest Renan, qui n'était pas en odeur de sainteté, c'est le moins qu'on puisse dire. Eh bien voilà une autre preuve que la loi naturelle n'est pas un domaine privé de l'Eglise catholique.

Cette réforme intellectuelle et morale, c'est celle que Créon a fini par accepter et par appliquer. Mais trop tard pour éviter les catastrophes. Car bafouer la loi naturelle conduit inéluctablement à la catastrophe. Toujours et en tout lieu. Plus la démocratie devient totalitaire, plus elle bafoue la loi naturelle, plus elle court par conséquent à la catastrophe. Notre devoir, c'est de le faire savoir, quoi qu'il en coûte, notre devoir, c'est de promouvoir, avec Jean-Marie Le Pen, chez nous, autour de nous, la réforme intellectuelle et morale assise sur la loi naturelle qui seule peut combattre, et peut vaincre, la démocratie totalitaire.

Culture de vie, culture de mort

Conférence donnée lors de l'université d'été de Chrétienté-Solidarité, à Salérans, le 3 août 2007.

« Anti-culture de mort » ?.....	25
Culture et civilisation	26
Jean-Paul II.....	27
La mort et la vie s'affrontèrent... ..	28
Il s'agit de l'évangile.....	29
La culture de mort est un blasphème contre l'Incarnation	30
La vie par la mort du Christ	31
La vie et la lumière.....	33
L'arbre de vie et la lumière de la Jérusalem céleste.....	35
L'adversaire	37

Quand Bernard [Antony] m'a annoncé que c'était le thème de cette journée et m'a demandé d'y participer, je me suis demandé ce que j'allais vous dire. Je tiens une chronique, qui paraît dans chaque numéro de *Reconquête*, intitulée *Chronique de la culture de mort et des résistances de la vie*. Il serait sans grand intérêt que je vous récite cette chronique, même en insistant sur tel ou tel événement. Alors quoi faire ? Eh bien je me suis dit que j'allais prendre Bernard au mot. C'est-à-dire en rester à ces expressions : Culture de vie, culture de mort. Pour voir avec vous ce qu'elles veulent dire. Car ce n'est pas forcément évident.

J'ai pensé à cela en me souvenant d'un texte de notre ami Philippe Maxence, rédacteur en chef de *L'Homme Nouveau*, sur son blog Caelum et Terra.

C'était en avril dernier. Il avait employé l'expression « anti-culture de mort », et un correspondant lui avait écrit en commentaire qu'il s'était sans doute trompé, et qu'il avait voulu dire « culture de mort ».

Philippe Maxence répondit par une explication, dont voici l'essentiel :

Nous avons été habitués à opposer, dans un parallèle facile, la culture de vie à la culture de mort. J'ai moi-même employé cette terminologie très souvent.

En fait, en toute logique, la culture est ce qui perfectionne l'homme et non ce qui l'avilit ; ce qui lui permet de vivre, selon sa dignité d'homme, et non ce qui le fait mourir ou le détruire.

C'est donc par extension et abus, facilité de langage aussi, que nous parlons de « culture de mort ». Parlerions-nous de la culture du meurtre, de la culture de l'assassinat, de la culture du viol ? (...)

Selon la philosophie traditionnelle le mal est un non-être, une privation de bien. La mort représente ce mal qui est la privation de ce bien qu'est la vie.

Il ne peut y avoir de culture de mort. On ne perfectionne pas le non-être ; on ne perfectionne pas l'absence de bien ; on ne perfectionne pas ce qui s'oppose à la vie de l'homme.

Ce que nous appelons la « culture de mort », par facilité sémantique et argument de style publicitaire, est en fait une « anti-culture » de mort. La défense de la vie passe aussi par une réappropriation d'une sémantique précise et d'un éclaircissement des concepts.

Le premier, me semble-t-il, le cardinal Ratzinger a mis le doigt sur ce problème, en employant à dessein le terme « d'anti-culture ».

Devenu Pape, il n'a pas cessé.

« Anti-culture de mort » ?

De fait, le pape Benoît XVI utilise l'expression « anti-culture » dans sa première encyclique : « À l'anti-culture de la mort, qui s'exprime par exemple dans la drogue, s'oppose ainsi l'amour qui ne se recherche pas lui-même, mais qui, précisément en étant disponible à "se perdre" pour l'autre, se révèle comme culture de la vie. »

Nos amis du Salon Beige ont repris à leur compte la thèse de Philippe Maxence. Un lecteur leur a fait remarquer que le pape actuel ne disait par anti-culture de mort mais anti-culture de LA mort, il ne disait pas culture de vie mais culture de LA vie.

Ces différences ont-elles une signification ?

D'abord il convient de remarquer que le pape n'écrit pas en français. Il a écrit son encyclique en allemand. En allemand, il dit *Kultur des Lebens*. Ce qui se traduit littéralement par « culture de la vie ». Tandis que « culture de vie » se dirait littéralement *Lebenskultur*.

Or, à partir de là, on constate que dans les textes de Jean-Paul II, « culture de vie » est traduit en allemand exactement de la même façon : *Kultur des Lebens*. En italien *cultura della vita*. De même *Kultur des Todes*, *cultura della morte*.

On peut remarquer aussi que Jean-Paul II écrivait en polonais. Or en polonais les articles n'existent pas. Ainsi *kultura zycia* et *kultura smierci* se traduisent indifféremment par « culture de vie » ou « culture de la vie », « culture de mort » ou « culture de la mort ». Les encycliques sont ensuite traduites en latin, qui est la version officielle, et traduites du latin dans les autres langues. En latin, comme en polonais, il n'y a pas d'articles. *Cultura vitae* et *cultura mortis* se traduisent indifféremment par « culture de vie » ou « culture de la vie », « culture de mort » ou « culture de la mort ».

Alors que les expressions sont restées les mêmes (compte non tenu de l'« anti » culture de mort) on peut se demander pourquoi les traducteurs ont changé leur traduction en français. Il serait intéressant de savoir si c'est le pape qui le leur a demandé.

Ou s'ils se sont trouvés contraints de la modifier à cause de l'« anti », qui modifie le sens de ces expressions.

Je m'explique.

Le mot culture a deux significations. Le pape est allemand. Et dans la tradition allemande (qui a récemment déteint en France) une culture est l'ensemble des modes de vie, de production, etc, d'un peuple donné : tout ce qui constitue ce que nous appelons quant à nous une civilisation. En français on ne peut pas dire, ou l'on ne dit pas spontanément, « une civilisation de mort ». On peut dire une civilisation *de la mort*, mais cette civilisation est suicidaire, c'est donc une anti-civilisation. *Une anti-culture de la mort*.

C'est en pensant à ce sens du mot culture qu'on peut faire l'équivalence que faisait souvent Jean-Paul II entre culture de vie et civilisation de l'amour, et que fait aussi Benoît XVI dans la phrase que j'ai citée de son encyclique. De fait, alors, il faudrait dire culture *de la vie*, comme on dit civilisation *de l'amour*.

Culture et civilisation

Dans la tradition française, le mot culture est resté beaucoup plus proche de son origine, qui est l'agri-culture. La culture c'est qui permet de se cultiver, c'est ce que l'obtient lorsqu'on se cultive. Elle est liée à l'art, à la littérature, etc. En théorie, se cultiver, c'est orner et élever son esprit grâce à l'art et à la littérature, etc. Mais on ne voit que trop que l'art et la littérature peuvent au contraire avilir l'esprit. Il y a une culture de subversion, qui va jusqu'à la subversion de la nature (la « culture homosexuelle » n'en est qu'un exemple). Il y a même une culture satanique. On peut

si l'on veut parler d'anti-culture, il n'en reste pas moins qu'officiellement tout cela reste dans le domaine de la culture. On peut parler alors de culture de mort. De même que dans les champs on peut cultiver des plantes toxiques. Pour prendre un seul exemple, l'Afghanistan produit 80 % de l'héroïne consommée sur la planète grâce à la culture du pavot. C'est une culture qui apporte la mort. Une culture de mort.

Au Salon Beige Jeanne Smits a répondu qu'elle n'était pas d'accord avec Philippe Maxence et a justifié ainsi l'expression culture de mort : « cultiver la mort, augmenter par tous les moyens le nombre de morts physiques et spirituelles, être mû par un désir de mort, labourer un champ pour y enfouir une semence stérile ou vouée à la destruction. » J'ajoute que, contrairement à ce qu'affirme Philippe Maxence, on peut très bien, hélas, perfectionner ce qui s'oppose à la vie de l'homme, et on ne l'a même que trop vu au cours des dernières décennies. Pour prendre un seul exemple, la pilule abortive, c'est bien un perfectionnement de l'avortement.

Je crois donc que nous pouvons très bien, nous Français, garder l'opposition culture de vie culture de mort.

Jean-Paul II

Un autre argument est que cette antithèse est liée pour toujours au pape Jean-Paul II, qui la soulignait de façon très explicite, comme dans cette phrase d'*Evangelium vitæ* : « *Quand on recherche les racines les plus profondes du combat entre la culture de vie et la culture de mort, on ne peut s'arrêter à la conception perversifiée de la liberté. Il faut arriver au cœur du drame vécu par l'homme contemporain: l'éclipse du sens de Dieu et du sens de l'homme.* »

Ce n'est pas très gentil pour Jean-Paul II de dire que c'est par abus et facilité de langage. Car si en latin et en polonais il n'y a pas de différences, Jean-Paul II connaissait assez le français pour demander de rectifier la traduction s'il considérait qu'elle était fautive. Or il employa sans doute lui-même ces expressions en français.

Un autre argument est encore qu'il faut se faire comprendre de nos contemporains. Or je défie quiconque de faire comprendre immédiatement ce que veut dire « *combattre l'anti-culture de la mort* ».

Je remarque d'ailleurs que ceux qui justifient l'expression « anti-culture de mort » ne l'utilisent pas. Et comme ils ne veulent plus dire « culture de mort », ils abandonnent l'antithèse culture de mort culture de vie, ce qui est fort dommage.

La mort et la vie s'affrontèrent...

D'autre part, Philippe Maxence fonde son argumentation sur le fait que selon les philosophes le mal est un non-être, une privation de bien, que la mort représente ce mal et qu'il ne peut donc pas y avoir de culture de mort parce qu'on ne perfectionne pas le non-être.

Moi je veux bien, mais je ne suis pas philosophe. Je suis même, je l'avoue, allergique à la philosophie. Et je constate que la mort est une réalité. Que les forces du mal sont une réalité. Que le diable est une réalité.

Sans doute saint Augustin aurait-il été d'accord avec Philippe Maxence. Dans son combat contre les manichéens, il s'attachait à présenter la doctrine chrétienne de façon à empêcher d'imaginer qu'il y ait deux principes éternels antagonistes : un principe du bien et un principe du mal. Ce qui pourrait se traduire par une culture de vie et une culture de mort.

Mais il n'y a plus de manichéens.

Et voici ce que nous dit la liturgie pascale depuis le XI^e siècle :

Victimæ paschali laudes, immolent christiani.

Agnus redemit oves, Christus innocens patri reconciliavit peccatores.

Mors et vita duello conflixere mirando, dux vitæ mortuus, regnat vivus.

Traduction :

Les chrétiens immolent des louanges à la victime pascale

L'agneau a racheté les brebis, le Christ innocent a réconcilié les pécheurs avec le Père

La mort et la vie se sont affrontées dans un combat prodigieux

Le seigneur de la vie, mort, règne vivant.

L'antithèse est ici soulignée comme elle pourrait difficilement l'être davantage. La mort et la vie sont deux réalités antagonistes, deux ennemis qui s'affrontent dans un combat... à mort.

Si la mort et la vie s'affrontent ainsi, c'est qu'il y a derrière elles une culture de mort et une culture de vie.

Comme chacun le sait je suis breton. Et en Bretagne, loin d'être un non-être, la mort est personnifiée, c'est l'Ankou, avec sa faux et sa carriole grinçante. L'Eglise ne s'est jamais opposée aux histoires de l'Ankou. Au contraire, on trouve l'Ankou représenté

soit en statue dans certaines églises, soit sculpté sur des ossuaires. Dans l'église de La Martyre, qui a l'un des plus beaux enclos paroissiaux, l'Ankou est figuré au-dessus du baptistère. C'est un raccourci d'un réalisme quelque peu brutal...

Il s'agit de l'évangile

Face au combat incessant de Jean-Paul II contre la culture de mort, et comme c'était l'essentiel de ce que les médias retenaient de son action, on pouvait se dire, et je me le suis dit moi-même :

D'une part c'est un signe terrible du degré de décadence où nous sommes qu'un pape se trouve obligé de marteler un enseignement, sur l'avortement, l'euthanasie, les manipulations génétiques, etc., qui n'appartient pas en soi à la doctrine catholique, qui relève simplement de la morale naturelle.

D'autre part, heureusement qu'il y a encore un homme d'influence pour rappeler ces principes de morale naturelle, et l'on se félicite évidemment que cet homme soit notre pape.

En réalité, c'est une erreur de perspective.

Et cela se voit dès les premiers mots de son encyclique sur la vie, qui selon la tradition fait son titre : *Evangelium vitæ*. L'évangile de la vie. Il ne s'agit pas de la loi naturelle, il s'agit de l'évangile. Et l'évangile de la vie parle de la vie divine.

Voici le troisième paragraphe de l'encyclique : « Exprimant ce qui est au cœur de sa mission rédemptrice, Jésus dit : Je suis venu pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance. En vérité, il veut parler de la vie nouvelle et éternelle qui est la communion avec le Père, à laquelle tout homme est appelé par grâce dans le Fils, par l'action de l'Esprit sanctificateur. C'est précisément dans cette « vie » que les aspects et les moments de la vie de l'homme acquièrent tous leur pleine signification. »

Le mot « vie » a été placé entre guillemets : ce n'est pas la vie au sens courant, mais la vie qui est communion avec le Père. Et, dans la phrase suivante, Jean-Paul II le souligne : « *L'homme est appelé à une plénitude de vie qui va bien au-delà des dimensions de son existence sur terre, puisqu'elle est la participation à la vie même de Dieu.* »

L'opposition entre culture de mort et culture de vie ne prend son véritable sens qu'à ce niveau-là. Il n'y a opposition entre ces deux expressions que si la vie qui s'oppose à la mort n'est pas une vie mortelle.

En français le mot vie a deux sens : la vie qui fait que je suis vivant, et la durée de ma vie : comme lorsqu'on raconte la vie d'un homme célèbre. Il est évident que nous prenons ici le mot dans son premier sens. Mais il est important de garder à l'esprit que le mot a deux significations, et que nous parlons ici du principe même de la vie.

La culture de mort est un blasphème contre l'Incarnation

Je voudrais signaler que dans d'autres langues il y a deux mots, et cela éclaire mon propos. En grec il y a *zoï*, et *bios*. Bios a donné biologie et biographie. Bios est la vie qui se termine par la mort. Zoï est la vie sans mort. La vie de l'évangile n'est pas bios. Elle est zoï. J'imagine qu'en hébreu il en est de même. Je ne connais pas l'hébreu, mais je vois qu'en arabe il y a plusieurs mots pour parler de la vie. Un seul est qualifié pour parler de la vie éternelle, donc de la vraie vie, *hayat*. Les autres veulent dire existence ici et maintenant, durée de la vie. Et si je ne connais pas l'hébreu, je vois que dans la traduction latine de la Bible, la Vulgate, quand on parle de la durée de la vie de quelqu'un, le mot utilisé, n'est pas *vita*, mais *dies* : les jours. Il nous en est resté quelque chose, quand on parle de quelqu'un dans ses vieux jours, quand on parle de finir ses jours. Du reste, en latin classique, même, le verbe *vivere* veut dire avoir la vie, être vivant, et non pas vivre dans la durée. Vivre, dans le sens de la durée, ne se dit pas *vivere*, mais *agere vitam*. Littéralement : pousser la vie.

Cela dit pour souligner que lorsqu'on oppose culture de vie et culture de mort, il s'agit de la vie *immortelle*. Il s'agit de la vie qui nous a été révélée par l'Incarnation.

D'une part, l'Incarnation justifie le fait que l'Eglise s'occupe de morale naturelle, car elle n'est plus seulement naturelle, comme le souligne Jean-Paul II dans *Evangelium vitæ* : « *En vertu du mystère du Verbe de Dieu qui s'est fait chair, tout homme est confié à la sollicitude maternelle de l'Eglise. Aussi toute menace contre la dignité de l'homme et contre sa vie ne peut-elle que toucher le cœur même de l'Eglise; elle ne peut que l'atteindre au centre de sa foi en l'Incarnation rédemptrice du Fils de Dieu et dans sa mission d'annoncer l'Evangile de la vie dans le monde entier et à toute créature.* »

Ainsi, la culture de mort est infiniment plus qu'un attentat contre la loi naturelle. Elle est un blasphème contre l'Incarnation. L'avortement le montre à l'évidence : tout avortement est une manifestation anti-christique, une manifestation diabolique contre le Christ qui a été embryon et fœtus dans le sein de la Vierge Immaculée. C'est pourquoi Jean-Paul II soulignait, tout au début d'*Evangelium vitæ*, comment toute naissance humaine prend son sens dans la naissance du Sauveur : « *A l'aube du*

salut, il y a la naissance d'un enfant, proclamée comme une joyeuse nouvelle : "Je vous annonce une grande joie, qui sera celle de tout le peuple: aujourd'hui vous est né un Sauveur, qui est le Christ Seigneur, dans la cité de David." Assurément, la naissance du Sauveur a libéré cette grande joie, mais, à Noël, le sens plénier de toute naissance humaine se trouve également révélé, et la joie messianique apparaît ainsi comme le fondement et l'accomplissement de la joie qui accompagne la naissance de tout enfant. »

Dans sa lettre aux dominicains réunis en chapitre général, le 10 juillet 2001, Jean-Paul II résumait ainsi toutes les conséquences de la négation de l'Incarnation :

Notre époque nie l'Incarnation de plusieurs manières pratiques, et les conséquences de cette négation sont évidentes et perturbantes. En premier lieu, la relation de l'individu avec Dieu est vue comme purement personnelle et privée, de telle sorte que Dieu est séparé des processus qui gouvernent l'activité sociale, politique et économique. Cela conduit à une grande diminution des possibilités humaines, puisque c'est seulement le "Christ qui les révèle pleinement et qui manifeste pleinement l'homme à lui-même" (Gaudium et Spes, 22). Lorsque le Christ est exclu et nié, notre vision de l'humanité se dissipe et quand nous nous y attendons le moins, l'espérance cède la place au désespoir, la joie à la dépression. On voit aussi apparaître une profonde méfiance de la raison et des capacités humaines à saisir la vérité. En fait, le concept même de la vérité est mis en doute et questionné. Il y a un appauvrissement mutuel quand la foi et la raison dégèrent en fidéisme d'une part et rationalisme d'autre part (cf. Fides et Ratio, 48). La vie n'est plus valorisée et aimée et il en résulte une certaine culture de mort, avec les ombres de l'avortement et de l'euthanasie. Le corps et la sexualité humaine ne sont plus dignement valorisés ni aimés, et il s'en suit une dégradation du sexe qui se manifeste dans une vague de confusion morale, d'infidélité et de violence pornographique. La création elle-même n'est plus valorisée ni aimée, d'où le spectre de l'égoïsme destructif qui résulte d'un mauvais usage et de l'environnement et de son exploitation.

La vie par la mort du Christ

D'autre part, par son Incarnation, le Verbe de Dieu est venu nous dire que la vie humaine participe, en son cœur le plus profond, de la vie divine. Il est venu nous dire qu'il est lui-même la Vie. « Je suis la voie, la vérité, et la vie. » C'est lui qui a créé la vie humaine, pour que la vie humaine soit participante de la vie divine. En cela aussi, il est venu accomplir la loi de Moïse, lui donner toute sa signification. Car dans le Deutéronome on pouvait déjà lire qu'il faut « *suivre la loi pour vivre* » (avec le mot vivre

pris absolument), et que « *la loi, ce n'est pas pour vous une vaine parole, car elle est votre vie* ». Ce n'est pas une vaine parole, puisque c'est la parole de Dieu, Dieu le Verbe, qui est notre vie. Et l'Ecclésiastique ajoute que celui qui craint Dieu, Dieu le nourrit du pain de la vie et de l'intelligence, et lui donne à boire l'eau de la sagesse (*cibabit illum pane vitæ et intellectus, et aqua sapientiæ salutaris potabit illum*). Le pain de la vie, ou le pain de vie. C'est bien évidemment du Christ dont il est ici question. « Je suis le pain vivant descendu du ciel. »

L'opposition entre vie et mort est à ce niveau-là. *Mors et vita duello confluxere mirando*. La mort et la vie se sont affrontées dans un prodigieux combat. Où cela ? Dans le Christ. *Dux vitæ mortuus, regnat vivus*. Le Seigneur de la vie, mort, règne vivant. Dieu s'est incarné pour mourir de la mort humaine afin de donner aux hommes la vie divine. Il a pris la mort sur lui, en lui. Sur la Croix, Dieu est mort. Il est mort, et il règne, vivant. Car il a tué la mort. En lui. Pour nous.

C'est ce que chante sans cesse la liturgie byzantine à Pâques et pendant le temps pascal : *Christos anesti ek nekron, thanato thanaton patissas, ke tis en tis mnimassi zoin kharissamenos*. Le Christ est ressuscité des morts, par sa mort il a vaincu la mort, et à ceux qui sont dans les tombeaux il a donné la vie. La vie, zoin.

Et c'est par le baptême que la vie nous est donnée (ou plutôt nous est rendue). Le baptême qui est immersion dans la mort du Christ. C'est en entrant dans sa mort que la vie nous est donnée, comme le dit l'épître aux Romains :

Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore en lui ? Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que, comme le Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle. Car si nous avons été plantés avec lui dans une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection semblable; sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus esclaves du péché. Car celui qui est mort est justifié du péché. Or, si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec le Christ, sachant que le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, que la mort n'aura plus d'empire sur Lui. Car en tant qu'Il est mort au péché, Il est mort une fois pour toutes; mais en tant qu'Il vit, Il vit à Dieu. Vous donc aussi, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants à Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

Nous avons vu que la vie est liée à l'amour, et cela se voit jusque dans l'amour humain qui transmet la vie. La vie est également liée à la vérité et à la liberté. Forcément, puisque en définitive la vie est la vie divine, et que l'amour, la vérité, la liberté, etc., sont des attributs de Dieu. Etant entendu que l'amour est, en outre, le nom et l'essence de Dieu. Dieu est amour. L'amour qui donne la vie.

Cela enrichit l'antithèse culture de vie culture de mort. La culture de mort, c'est tout ce qui s'oppose à l'amour, à la liberté et à la vérité. Et je me permets d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un non-être et d'une privation de bien. La culture de mort se manifeste de façon très concrète, pas par des absences ou des omissions. L'avortement n'est pas une absence de bien, c'est un mal très réel.

La vie et la lumière

Il y a un autre aspect de ce mystère que je voudrais évoquer, qui est en lui-même un autre mystère. Et l'antithèse culture de mort culture de vie permet précisément d'éclairer ce mystère-là. Je veux parler du lien très fort qui est fait par saint Jean entre la vie et la lumière.

Dès le début de son évangile, saint Jean nous dit à propos du Verbe : *« En lui était la vie et la vie était la lumière des hommes et la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas comprise... Il était la vraie lumière, qui illumine tout homme venant en ce monde. »*

Saint Jean a repris ce thème dans le sublime début de sa première épître, qu'on ne peut lire sans frémir de toute son âme :

Ce qui était dès le commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché du Verbe de vie – car la Vie s'est manifestée, nous l'avons vue, nous en rendons témoignage, et nous vous annonçons cette vie éternelle, qui était tournée vers le Père et qui nous est apparue – ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous aussi soyez en communion avec nous. Quant à notre communion, elle est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ. Tout ceci nous vous l'écrivons pour que notre joie soit complète. Or voici le message que nous avons entendu de lui et que nous vous annonçons : Dieu est lumière, en lui point de ténèbres. Si nous disons que nous sommes en communion avec lui alors que nous marchons dans les ténèbres nous mentons, nous ne faisons pas la vérité. Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière,

nous sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus, son Fils, nous purifie de tout péché.

Il y a donc une correspondance très étroite entre la vie et la lumière. Dans le Christ. En lui était la vie et la vie était la lumière des hommes. Le verbe de vie nous a annoncé que Dieu est lumière. Le Christ dit : Je suis la voie, la vérité et la vie, il dit aussi : Je suis la lumière du monde.

On trouve déjà cela dans le psaume 35 : « *Filii autem hominum in tegmine alarum tuarum sperabunt. Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ, et torrente voluptatis tuæ potabis eos : quoniam apud te est fons vitæ, et in lumine tuo videbimus lumen.* » (Les enfants des hommes espéreront, à couvert sous tes ailes. Ils seront enivrés de l'abondance de ta maison, et tu les feras boire au torrent de ta volupté. Car en toi est la source de la vie, et dans ta lumière nous verrons la lumière.)

En ce qui concerne le fait que le Verbe est la vraie lumière, cela se trouve aussi, du moins en préparation, dans les psaumes, quand il est dit que « Ta parole est lumière pour mes pas ».

A l'antithèse entre la vie et la mort, correspond une antithèse entre la lumière et les ténèbres. L'épître aux Romains nous demande de rejeter les œuvres des ténèbres et de revêtir les armes de lumière. La liturgie a placé cette phrase dans l'office du matin, bien sûr. Car c'est le symbolisme de la nuit et du jour.

De même, le psaume 55 dit : « *Eripuisti animam meam de morte, et pedes meos de lapsu, ut placeam coram Deo in lumine viventium* » (Tu as arraché mon âme de la mort, et mes pieds de la chute, afin que je plaise à Dieu dans la lumière des vivants).

Comme la vie est la lumière des hommes, la mort est ténèbres. Chacun comprend bien que la mort est ténèbres. Sur le plan matériel, corporel, quand on meurt on ne voit plus la lumière.

Puisque la vie est le contraire de la mort, la vie est lumière.

On en a une image dans notre naissance corporelle. Notre naissance est passage des ténèbres du ventre de la mère à la lumière de la vie. Et de même que la mort corporelle est ténèbres, la naissance corporelle, la sortie du ventre de la mère, nous fait accéder à la lumière.

Si nous avons du mal à comprendre l'équivalence entre la vie et la lumière, c'est qu'en réalité, dans ce monde, nous sommes spirituellement dans les ténèbres. La naissance

devient alors le symbole de la mort. Lorsque nous pensons à notre mort, nous nous voyons quittant la lumière pour les ténèbres (« Mehr Licht », mettez-moi plus de lumière, disait Goethe mourant), et en réalité c'est l'inverse, nous quittons les ténèbres du monde pour la lumière éternelle. La lumière éternelle qui est la vie éternelle. *In lumine tuo videbimus lumen.*

On retrouve là bien sûr tout le symbolisme du baptême, que les orientaux appellent le sacrement de l'illumination.

Et c'est tout le symbolisme des guérisons d'aveugles dans l'Évangile.

C'est aussi ce que nous dit, d'une certaine façon, le psaume 138, même si ces versets concernent avant tout la vie mystique :

« Et dixi : Forsitan tenebræ conculcabunt me ; et nox illuminatio mea in deliciis meis. Quia tenebræ non obscurabuntur a te, et nox sicut dies illuminabitur. Sicut tenebræ ejus, ita et lumen ejus. » (Et j'ai dit : Peut-être que les ténèbres vont me terrasser ; et la nuit est ma lumière dans mes délices. Car les ténèbres n'ont pas d'obscurité pour toi; et la nuit brille comme le jour, et ses ténèbres sont comme la lumière.)

Le psaume 4 nous dit : « Signatum est super nos lumen vultus tui Domine, dedisti laetitiam in corde meo. » (La lumière de ta face est gravée sur nous, tu as mis la joie en mon cœur.) Car, bien sûr, la lumière apporte la joie. Dans l'hymne byzantin des vêpres, on célèbre le Christ comme Phos hilaron, lumière joyeuse, au moment où vient la nuit : « Lumière joyeuse de la sainte gloire du Père immortel, céleste, saint, bienheureux, ô Jésus Christ. Parvenus au coucher du soleil, contemplant la lumière vespérale, chantons le Père et le Fils et le Saint-Esprit, Dieu. Tu es digne dans tous les temps d'être célébré par les voix saintes, ô Fils de Dieu, Auteur de vie, aussi le monde te glorifie. »

L'arbre de vie et la lumière de la Jérusalem céleste

Dieu est lumière, en lui point de ténèbres. Dieu est vie, en lui pas de mort. Le mot mort est lui aussi à prendre de façon absolue. Le mot immortel n'est pas adéquat pour parler de Dieu. A priori "immortel" veut dire : qui ne meurt pas. C'est très insuffisant pour qualifier Dieu. Les Byzantins disent *athanatos*. A-thanatos, c'est-à-dire sans mort. Dont la mort est absente.

C'est pourquoi la mort est absente du paradis des origines, créé par Dieu.

Et c'est pourquoi au milieu du paradis, il y a l'arbre de vie. Dans les Bibles en français, prétendument traduites de l'original hébreu, on ne dit pas paradis, on dit Eden. C'est-à-dire qu'on refuse de traduire le mot. Mais c'est la tradition juive elle-même qui traduit Eden par jardin des délices, d'après la racine 'dn. Jardin des délices, paradis de volupté (paradis étant le mot grec pour jardin). Cette volupté de la communion divine, celle dont parle le psaume 35. Ces délices sont ceux dont il est question également dans les psaumes et dans d'autres livres prophétiques.

Au milieu du paradis, il y a donc l'arbre de vie. Et en chassant Adam et Eve, Dieu dit : « Que l'homme n'étende pas maintenant la main et ne cueille aussi le fruit de l'arbre de vie, n'en mange et ne vive pour toujours. »

L'arbre de vie est l'axe du paradis, comme depuis Pâques la croix est l'axe du monde. Et de ce nouvel arbre de vie nous cueillons les fruits : les sacrements de la foi.

Je voudrais vous signaler quelque chose de très curieux. Le mot "paradis" est quasiment inusité dans la Bible, en dehors des chapitres 2 et 3 de la Genèse. On ne le trouve qu'une seule fois dans les évangiles. C'est quand le Christ sur la Croix dit au larron : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. » Jésus parle toujours du Royaume, *jamais* du paradis. Or le larron lui dit bien : « Souviens-toi de moi quand tu viendras dans ton *Royaume*. » Et Jésus lui répond : « Aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. » En employant ce mot, en renvoyant ainsi, en cette circonstance, à la Genèse, Jésus souligne que la Croix est le nouvel arbre de vie. Ou plutôt la manifestation de l'arbre de vie dans le monde du péché.

On voit là le problème que posent les traductions modernes de la Bible. Dans la Genèse on ne traduit pas l'hébreu Eden, et dans l'évangile, on traduit le grec paradisos par paradis. Si bien qu'on ne peut plus faire le rapprochement, ou que du moins il n'est plus évident.

Dans l'Apocalypse il y a aussi une fois le mot paradis : « Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises : A celui qui vaincra je donnerai à manger de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de mon Dieu. »

Cette mention souligne que l'Apocalypse, qui clôt la révélation biblique, est étroitement liée à la Genèse qui l'ouvre.

Ainsi, à la fin de l'Apocalypse, la vision de la Jérusalem descendue d'en haut est le nouveau visage du paradis du début de la Genèse. Au centre du paradis, il y a l'arbre de vie. Et au centre de la Jérusalem céleste, il y a l'agneau. L'agneau immolé depuis le début du monde. Il n'y a pas de lumière venant du soleil, venant de l'extérieur de la

ville descendue du ciel. La ville est illuminée par la gloire de Dieu, « l'agneau lui tient lieu de flambeau ». Ainsi la vie de l'arbre de vie est-elle devenue la lumière de l'agneau. La vie est devenue lumière. Elle l'était dès l'origine, mais c'est pour nous faire comprendre en quoi la vie est lumière. Et c'est la Croix qui le manifeste, selon la superbe formule de sainte Thérèse-Bénédicte de la Croix, autrement dit Edith Stein : « La Croix est toute lumière : le bois de la Croix est devenu lumière du Christ. »

La vie est lumière, la mort est ténèbres. La culture de vie apporte la lumière du Royaume, la culture de mort étend les ténèbres de l'enfer.

L'adversaire

Il est intéressant ici de revenir à l'expression « Anti-culture de la mort ». Il est intéressant de savoir comment cela se dit en latin, surtout quand on sait que Benoît XVI est féru de latin. Vous vous souvenez qu'au cours de sa première messe de pape, il a prononcé son homélie en latin.

Or dans le texte latin de son encyclique *Deus caritas est*, « anti-culture de la mort » se dit *adversa cultura mortis*.

Adversa : le mot lui-même suggère que la culture de mort est diabolique. Car le diable est l'adversaire. Il est notre adversaire qui rôde dans les ténèbres, comme un lion cherchant qui dévorer. Ce n'est pas de moi, c'est de saint Pierre. Et c'est dans la prière du soir, quand la lumière fait place aux ténèbres.

De ce point de vue, « adversa cultura mortis » peut se traduire par culture satanique de mort.

A quoi saint Pierre ajoute : « Résistez lui, forts dans la foi. »

Résister à la culture de mort en promouvant la culture de vie, cela ne peut se faire qu'en étant forts dans la foi. On en revient ici à ce que disait Jean-Paul II au début d'*Evangelium vitae* et à ce qu'il disait concernant l'Incarnation.

Dans « culture de vie », il faut prendre le mot vie au sens le plus fort, c'est la vie éternelle. Et la culture de vie, c'est la défense de l'Incarnation, car l'Incarnation est l'Incarnation du Verbe de vie qui est la lumière des hommes.

Alors bien sûr, dans le combat quotidien, toutes les bonnes volontés sont bienvenues. Des agnostiques, des juifs, des musulmans, peuvent y participer. Mais nous, nous savons que lorsque nous défendons la vie humaine, nous défendons infiniment plus

que la vie humaine. Nous sommes les témoins de la Vie divine, de la Lumière divine, pour tout dire, du Royaume.

I Cor 15

Alors, tout sera achevé, quand le Christ remettra son pouvoir royal à Dieu le Père, après avoir détruit toutes les puissances du mal.

C'est lui en effet qui doit régner jusqu'au jour où il aura mis sous ses pieds tous ses ennemis.

Et le dernier ennemi qu'il détruira, c'est la mort,

Georges Boudarel, exemple type de la subversion catholique

Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été de Chrétienté-Solidarité, à Saint-Jacques de Compostelle, en 2002.

Séminariste.....	40
L'apprentissage de l'inversion	42
Camp 113 : l'application de la doctrine.....	43
La confession et la conversion	46
Le patronage.....	50
Boudarel et le CCFD	53
Le renversement.....	55

Quand on parle de la subversion de l'Eglise, on pense au concile Vatican II, à l'esprit du concile, aux conséquences de telle ou telle orientation conciliaire, etc. La cristallisation de la résistance des traditionalistes autour de Mgr Lefebvre, le conflit entre Mgr Lefebvre et Rome, tout cela a fait parfois perdre de vue que la subversion était déjà dans l'Eglise, et que toutes les dérives post-conciliaires ne sont pas nées du concile, même si le fameux esprit du concile, et certains textes de ce concile, ont pu avoir un effet d'accélérateur, et d'ouvertures de vannes que le saint-siège tentait jusque là de verrouiller.

Quand on pense à cette dérive d'avant le concile, on pense aux années 50, qui ont été marquées notamment par la question des prêtres ouvriers, ou par nombre d'expériences liturgiques qui préfiguraient, anticipaient, la destruction officielle de la liturgie traditionnelle. Mais en réalité le ver était dans le fruit depuis bien plus longtemps, et avant la guerre déjà la subversion faisait des ravages.

Vous allez me dire, mais qu'est-ce qu'il raconte là, il devait nous parler de Boudarel, et voilà qu'il nous parle du concile, de l'avant concile, de l'avant avant concile d'avant-guerre... Il va remonter jusqu'où comme cela, et où est Boudarel là-dedans ? Eh bien c'est que le cas Boudarel illustre précisément ce que je suis en train de dire. Il illustre la subversion la plus radicale du christianisme, à partir de ce qui se passait dans l'Eglise d'avant-guerre.

Boudarel est l'exemple chimiquement pur de la subversion catholique, du renversement du christianisme dans le plus exact anti-christianisme : le communisme marxiste-léniniste stalinien. Boudarel est l'exemple le plus clair de ce renversement, comme le reflet d'un paysage dans l'eau. Le reflet donne une image inversée du paysage réel. La différence entre le reflet du paysage dans l'eau et le reflet inversé du christianisme dans le communisme, c'est que le reflet du paysage est très beau, alors que le reflet du paradis que donne le communisme, c'est l'enfer.

Séminariste

Georges Boudarel est né le 21 novembre 1926, à Saint-Etienne, dans une famille catholique. Il fait ses études à l'Institution Notre-Dame de Valbenoîte, des frères maristes, près de l'église paroissiale. Il fut le premier, dit-il dans son autobiographie, à dire qu'il voulait faire du latin pour terminer ses études secondaires en philo et non en "maths éléms", et il était le seul de sa classe à vouloir "devenir curé". C'est lui-même qui souligne cela dans son autobiographie. Le jeune Boudarel était l'élève le plus pieux de sa classe, au point de vouloir devenir prêtre, et d'en prendre le chemin en choisissant la filière qui lui permet de faire du latin.

Nous sommes à ce moment-là sous l'occupation. Arrive chez les maristes un professeur laïc du collège des jésuites d'Avignon, qui n'hésite pas à vilipender le maréchal Pétain pendant ses cours, et qui prône devant les élèves ce que Boudarel définit comme un "socialisme chrétien radical". Ce professeur va créer une section de la JEC. La JEC, c'est la Jeunesse étudiante chrétienne, qui a eu la même évolution progressiste et cryptocommuniste que la JOC, la Jeunesse dite ouvrière dite chrétienne. On voit là que cette évolution n'est pas récente, et que déjà au début des années 40, et donc dans les années précédentes, puisque ce professeur sévissait déjà avant la guerre, la JEC faisait la promotion d'une subversion socialiste radicale. A cette même époque, Georges Boudarel passe un trimestre en interne au collège des jésuites de Saint-Chamond. Et là, un prêtre qui s'affirme ouvertement socialiste apprend aux élèves des chants « d'allure aussi chrétienne que révolutionnaire sur des rythmes modernes », selon l'expression de Boudarel. L'un de ces chants est tout simplement *L'Internationale*, le chant de la haine révolutionnaire. Boudarel découvre *L'Internationale* à l'école des jésuites, et apprend par cœur ce chant qu'on lui montre comme d'inspiration chrétienne. Il devient en même temps un militant de la JEC, et bien entendu son aumônier de la JEC, qui est un vicaire de sa paroisse, a exactement la même orientation. On est déjà là au cœur de la subversion du christianisme :

L'Internationale, c'est une parodie inversée des béatitudes et de la rédemption. Le salut ne vient pas de Dieu mais de l'homme, il ne se trouve pas dans l'obéissance mais dans la révolte, il est universel par la révolution sociale mondiale et non par l'universalité spirituelle de l'Eglise.

En octobre 1943, Georges Boudarel, qui veut toujours devenir prêtre, entre au grand séminaire de Francheville, près de Lyon. Là, il découvre avec émotion, comme il le dit dans son autobiographie, « toute la splendeur du grégorien dans les offices de la Semaine sainte »... Mais son directeur spirituel, qui n'est ni un aumônier de la JEC ni un jésuite de Saint-Chamond, est troublé par le discours politique du séminariste. Au bout de longues discussions, il finit par le convaincre de réfléchir pendant deux ou trois ans, et de revenir quand il aura fait le point sur sa vocation... A la rentrée suivante, Boudarel se fait professeur de sixième au collège dont il avait été l'élève. Six mois plus tard, il **décide de perdre la foi**. Ce n'est pas moi qui le dit. C'est lui qui l'écrit noir sur blanc dans son autobiographie : *Je décidai de perdre la foi*. L'expression en dit long sur la structure psychologique du personnage. Et sur la subversion de la volonté. Mais cela ne l'empêche pas, à la rentrée suivante, de prendre un poste de professeur-surveillant au collège des Frères des écoles chrétiennes de Fourvières. Ce sera toutefois sa dernière année scolaire dans une école catholique. En 1946, il devient pion au lycée de Bourg-en-Bresse. 1946, c'est l'année qui commence par l'arrivée de communistes au gouvernement, et qui finit par le déclenchement de la guerre d'Indochine... C'est précisément cette année-là que Georges Boudarel prend sa carte du parti communiste. Il a vingt ans. A la rentrée suivante, il est nommé au lycée du Parc à Lyon, et devient un militant communiste actif.

C'est alors qu'il se rend au bureau colonial du parti communiste, à Paris, et qu'il est envoyé en Indochine, comme militant clandestin, c'est-à-dire sans sa carte du parti, et avec pour consigne d'observer « prudence, silence et circonspection ».

A Saïgon, il s'installe dans la somptueuse villa du capitaine du port, qui est le mentor du soi-disant Groupe culturel marxiste, paravent transparent de la subversion communiste locale. Puis il sera plus ou moins professeur ici ou là, ne suivant guère, du reste, la consigne de "prudence, silence et circonspection", car il se fait remarquer partout pour ses idées communistes (au cours d'une séance de dédicaces dans une librairie j'ai rencontré un de ses anciens élèves qui s'en souvient encore), son absentéisme, sa propension aux plaisirs les plus divers et déviants comme « l'opium, l'alcool, les prostituées, les girons », selon sa propre expression. Les autorités françaises ne tardent pas à le fichier comme « membre PCF, opiomane, sans

moralité ». C'est en quelque sorte sa façon d'enterrer sa vie de garçon, ou plutôt de séminariste, avant de devenir un implacable apparatchik.

L'apprentissage de l'inversion

A la fin de 1950, Boudarel rejoint les maquis communistes du Viêt-minh. Il y est reçu comme un héros (la radio du Viêt-minh le présente comme un professeur d'université qui a abandonné sa chaire à Saïgon, pas moins), et il va se livrer, par le biais de la radio clandestine du Viêt-minh, dont il va devenir éditorialiste, et par la rédaction de tracts, à une intense activité antifrançaise. Il peut alors réciter en permanence les clichés communistes de la lutte du camp de la paix contre l'impérialisme, appeler les étudiants à la rébellion, les soldats à la désertion et au sabotage. Dans le même temps, il va approfondir sa connaissance du marxisme-léninisme pratique. Et tout particulièrement en ce que le marxisme-léninisme est une inversion du christianisme, comme il le montrera au camp 113. Il existe un absolu, c'est la doctrine communiste, qui fera le bonheur du genre humain. Le parti communiste est infaillible. On lui doit une totale obéissance. Le commissaire politique est là pour définir la voie droite. Celui qui s'en écarte doit se soumettre à la critique et faire son autocritique afin de reconnaître publiquement qu'il s'est trompé et de prendre l'engagement de ne plus recommencer.

L'ancien séminariste qui a décidé de perdre la foi n'est évidemment pas dépaycé. L'inversion est parfaite. Une doctrine, un dogme intangible, qui conduit au bonheur. Un magistère infaillible. Un clergé qui dirige les fidèles. La désobéissance et la transgression qui sont des péchés dont on doit se confesser. Je confesse devant mes frères, n'est-ce pas, dit-on dans la nouvelle liturgie. C'est ce que Boudarel mettra en œuvre au camp 113, avec le plus grand zèle. Jusqu'à ce que mort s'en suive à défaut de pouvoir mettre dans le droit chemin des soldats français irrécupérables.

En juin 1952, Boudarel est nommé commissaire politique par le Viêtminh. Il est envoyé dans le Nord, où il sera chargé, écrit-il sans sourciller, de « faire de la propagande en faveur de la paix et du rapatriement du corps expéditionnaire auprès des prisonniers de guerre français que le Viêt-minh entendait libérer unilatéralement pour faciliter la fin des hostilités ». La propagande, il la fera, certes, jusqu'au lavage de cerveau, jusqu'à la suppression de toute dignité humaine, sur de pauvres hères qui seront en effet libérés unilatéralement, mais par la mort la plus horrible.

Vers la fin de son long voyage, à pied, vers le camp 113, Boudarel arrive à Tan Hoa, et apprenant que l'évêque du lieu est un Européen, il lui rend visite. Dans son

autobiographie, Boudarel décrit cette visite de façon ignoble, dans le plus pur style de la caricature soviétique. Il rencontre un riche prélat, qui se pavane dans son palais, insensible aux malheurs du peuple vietnamien. En réalité, cet évêque, un Belge, Mgr de Cooman, est quasiment en résidence surveillée dans son évêché, sans la moindre marge de manœuvre, soumis aux attaques permanentes de la presse communiste, et il est dans la région le dernier prêtre européen qui n'a pas encore été expulsé. Ce qui est intéressant est que Mgr de Cooman réussit à faire passer une lettre à un confrère, où il traite de divers problèmes, et relate la visite de Boudarel. On a connaissance de cette lettre parce que le destinataire l'a évidemment aussitôt transmise aux autorités françaises. Et l'on voit là que Boudarel était un parfait apparatchik, sachant habilement faire diversion. Car Mgr de Cooman écrit que Boudarel lui a confié qu'il se rendait en Russie. Et l'on retrouvera cela dans plusieurs rapports des autorités françaises (dont certains concluront, quelques mois plus tard, que Boudarel se trouve sans doute en Russie). Alors que Boudarel va, quelques jours après sa visite à Mgr de Cooman, prendre la direction idéologique du camp 113. Mais ce qui nous intéresse dans la lettre de Mgr de Cooman, c'est qu'il décrit explicitement Boudarel comme quelqu'un qui « raisonne avec calme » et ne « donne pas l'impression d'être un fanatique ». Boudarel n'est pas un énergumène excité, ce n'est pas un pervers fébrile, c'est un authentique apparatchik à sang froid. Ce qu'il va faire au camp 113, c'est en application rigoureuse et systématique d'une ligne idéologique qui ne souffre aucun compromis, aucun sentiment humain.

On remarquera au passage, et ce n'est pas sans importance, qu'avant de prendre ses fonctions au camp 113, Boudarel rencontre le représentant du parti communiste français auprès du gouvernement rebelle vietminh. C'est le représentant du parti communiste français qui lui donne sa feuille de route, qui lui explique ce qu'il devra faire. Boudarel est nommé par le Viêt-minh mais ce sont les instructions du parti communiste français qu'il suivra, comme il les a toujours suivies, alors qu'il prétend avoir toujours agi de sa propre initiative. Il est difficile de dire ce qui relève des instructions du PCF et ce qui relève de la personnalité de Boudarel dans les atrocités du camp 113. Mais ce qui est indéniable est que le camp 113 fut de loin le pire des camps de prisonniers français au Viêt-nam, et de loin.

Camp 113 : l'application de la doctrine

Début février 1953, les prisonniers du camp 113 voient arriver Boudarel. Ils le décrivent comme un homme sec, de belle prestance, intellectuel à lunettes, qui paraît

venir des pays de l'Est. C'est tout dire. Il leur annonce qu'il a pour mission de corriger leurs erreurs passées et de les rééduquer politiquement pour qu'ils deviennent des futurs combattants de la paix pour le Viêt-nam. Il leur dit aussi qu'il a la charge de faire d'eux des hommes nouveaux. Car c'est là aussi un aspect important de la propagande communiste, dans son aspect d'inversion de la doctrine catholique. Le communisme doit construire un homme nouveau. C'est la même expression que celle de saint Paul. Sauf que l'homme nouveau selon saint Paul est celui qui se dépouille de sa vie de péché pour s'épanouir dans la liberté des enfants de Dieu, tandis que l'homme nouveau du communisme est celui que l'on coupe de ses racines traditionnelles pour le jeter dans l'esclavage du parti.

Mais il s'agit bien, aussi, d'une conversion. En accueillant, si l'on peut dire, de nouveaux prisonniers, Boudarel leur disait :

— Je suis votre commissaire politique. Ma mission est de vous rééduquer. Vous n'êtes pas des prisonniers de guerre mais des criminels politiques, des agents de l'impérialisme à la solde des Américains. Votre situation est sans espoir, à moins d'une **conversion complète** — c'est l'expression qu'il emploie — et une adhésion totale à la politique de paix et d'amitié entre les peuples du président Hô Chi Minh.

La doctrine catholique est fondée sur la communion. Par inversion, la doctrine communiste est fondée sur la division. C'est le matérialisme dialectique, la lutte des classes, etc. Et l'une des techniques de "rééducation" marxiste-léniniste est la division des hommes entre eux. Ce qui se fait dans les séances quotidiennes d'autocritique et de critique, où les prisonniers doivent s'accuser de tout et de n'importe quoi, et doivent s'accuser *entre eux*, en ces parodies lénino-staliniennes de confessions et de procès qui seraient dérisoires, au milieu de la brousse, si elles étaient imposées à des gens en bonne santé physique et morale, mais qui sont particulièrement destructrices (voire mortelles) chez des êtres malades et portés au désespoir, et qui, au fil des semaines et des mois, perdent tout repère.

Toute distinction est susceptible d'opérer cette division, donc de susciter des oppositions dont le maître du jeu tirera profit. Distinction entre les grades militaires (bien qu'ils soient prétendument abolis dans les camps), entre les armes, entre les groupes, sans oublier les inimitiés personnelles immédiatement repérées. Boudarel n'hésitera pas même à effectuer des divisions ethniques, à inciter au racisme. Un prisonnier algérien a ensuite témoigné : « Boudarel a fait un tri au sein des prisonniers, créant trois catégories : les blancs, les tirailleurs africains, et les Maghrébins. » Et un

autre de préciser : « A toute altercation avec un prisonnier d'une autre race, Boudarel intervenait ou faisait intervenir, et jamais l'Européen n'avait raison. C'était un principe de cet homme. »

Au camp 113, la malnutrition constante, le travail permanent et harassant, qu'aggravaient encore les "campagnes d'émulation" à la mode soviétique, étaient destinés à briser physiquement les prisonniers, à casser le vieil homme modelé par le capitalisme, afin de le rendre réceptif à la rédemption communiste. Et les séances de critique et d'autocritique étaient destinées à briser psychologiquement les prisonniers, afin que par les cours politiques ils accèdent à la conscience de l'humanité nouvelle, sur la route de la paix entre les peuples et du bonheur universel par le socialisme.

Les "cours politiques" étaient la grande œuvre de Boudarel. Dans les autres camps viêtminh, le commissaire politique n'apparaissait que le soir, et encore pas toujours, pour débiter sa propagande et conduire les séances de critique et d'autocritique. Mais Boudarel était bien plus fanatique que les plus fanatiques commissaires politiques vietnamiens. La séance du soir pouvait être interminable. L'un des rescapés dira : « Pendant les heures où nous aurions pu nous reposer, Boudarel continuait à essayer de perdre nos âmes. ». Et il y avait souvent d'autres séances dans la journée, celle du matin pour ceux qui n'avaient plus la force d'accomplir les corvées, et auxquels Boudarel infligeait ainsi une torture supplémentaire, et des séances impromptues dues à tel ou tel événement qui méritait un discours idéologique ou une leçon de morale marxiste-léniniste : le moindre incident donnait lieu à une séance de critique et d'autocritique.

Les prisonniers étaient rassemblés dans la cour centrale. Ils savaient qu'ils avaient intérêt à se rendre à ces séances, car Boudarel faisait miroiter en permanence le mirage de la libération anticipée pour bonne conduite. De toute façon, les récalcitrants (plus malades que récalcitrants) se faisaient sortir des paillotes à coup de crosse ou de bâton par les bo-doï, et parfois les grabataires étaient tirés par une jambe jusqu'à ce qu'ils tombent de leur bat-flanc, à charge pour les camarades valides de le porter jusqu'à la cour.

Ils se retrouvaient donc dans la cour centrale, assis sur les bancs, pour ceux qui trouvaient de la place, ou debout, ou assis par terre, tous en rang devant l'estrade où officiait Boudarel accompagné du surveillant général. Claude Baylé, qui a passé huit longs mois au camp 113, décrit dans son livre l'immuable scène : « La plupart des hommes sont en haillons. Certains, en guise de chemise, n'ont plus qu'un vieux sac de

jute tout effiloché, attaché par un bout de liane. D'autres, maigres, le visage terreux, les yeux fiévreux, avancent en titubant, enveloppés dans une couverture effrangée et souillée. Debout, sur ce qui veut être une scène, Boudarel assiste radieux à l'arrivée des détenus. Il a un œil de connaisseur : il jauge ses victimes, contemple les dégâts, mesure le degré de délabrement de captifs apparemment résignés, contraints et forcés de venir là, au centre de l'esplanade, absorber leur drogue quotidienne, la leçon de marxisme. »

La confession et la conversion

Le dessein du commissaire politique est d'obtenir que les soldats français soient convaincus de leurs multiples crimes et du caractère criminel de leur mission en Indochine, et qu'ils rejoignent le "camp de la paix".

Le schéma est simple, et toujours identique, même si Boudarel met davantage l'accent sur tel ou tel point selon son humeur du jour.

« Vous êtes des assassins, des violeurs, des pillards. Vous êtes des mercenaires à la solde du capitalisme, des laquais du colonialisme, des oppresseurs d'un peuple qui a le droit à la liberté. Vous êtes des criminels de guerre et de droit commun. Vous méritez tous la mort. Vous ne méritez pas que le peuple vietnamien vous nourrisse. Vous n'êtes en vie que grâce à la clémence du président Hô Chi Minh et du peuple vietnamien. Grâce à cette politique de clémence, vous pourrez rentrer chez vous. A condition que vous reconnaissiez vos crimes, que vous rejetiez les erreurs du capitalisme et du colonialisme, et que vous compreniez quel est le combat du camp de la paix, de la liberté et du socialisme selon les principes du président Hô Chi Minh. Vous êtes des hommes égarés. Vous devez être remis sur le droit chemin, rééduqués, afin de devenir des hommes nouveaux, serviteurs de la paix et de la liberté des peuples », etc.

N'est-ce pas que le séminariste est devenu un bon prédicateur communiste ? On remarque ici quelque chose de nouveau, par rapport à ce que j'ai dit jusqu'ici. Et c'est une spécialité du communisme vietnamien, que l'ancien séminariste fait sienne aussitôt : la **clémence** du président Hô Chi Minh, sa politique de clémence. Terrifiante, mensongère et diabolique contrefaçon de la miséricorde divine. Le président Hô Chi Minh vous pardonnera si vous confessez vos erreurs et si vous devenez de bons communistes...

Et les prisonniers devaient apprendre la leçon, sans cesse répétée. « Si vous êtes encore en vie c'est que le président Hô Chi Minh le veut bien. Si vous êtes prisonniers, c'est parce que les capitalistes ont fait de vous des soldats assassins. Si vous mangez, c'est grâce au Parti communiste du peuple vietnamien. Si vous êtes malades et que certains meurent, c'est parce que la France a privé le Viêt-nam de médicaments... »

Et Boudarel dénonçait le capitalisme et la démocratie bourgeoise qui oppriment le peuple, et l'impérialisme sanguinaire des Américains dont les colonialistes français sont les valets, et le gouvernement fantoche du traître Bao-Dai, "empereur de boîtes de nuit", etc.

Puis, dans un contraste saisissant, d'un manichéisme aussi spectaculaire que primaire, il vantait les mérites du socialisme, l'œuvre grandiose du camarade Staline, la marche radieuse des peuples d'URSS et des pays de l'Est vers le bonheur communiste, la vie et l'œuvre exceptionnelles du président Hô Chi Minh, le légitime combat de l'héroïque peuple vietnamien, etc.

On apprenait là que les poules soviétiques pondent tous les jours, que les vaches soviétiques font 60 litres de lait par jour, que les savants soviétiques ont créé 200 000 espèces végétales et des moutons à la toison naturellement colorée, que l'industrie soviétique est florissante et en plein essor, grâce notamment à l'énergie nucléaire utilisée de façon strictement pacifique, que l'ouvrier soviétique a le pain gratuit, et un mois de congé payé qu'il peut passer dans une station de repos où il se rend en avion, etc.

Avec le même souci du contraste évocateur et éducatif, agrémenté d'un inqualifiable cynisme, il ne craignait pas d'opposer, à la souffrance des détenus emprisonnés dans les geôles capitalistes, la situation « en pleine nature, avec totale liberté d'action », des prisonniers du camp 113...

Et cela continuait interminablement, sur le camp de la guerre et le camp de la paix, sur l'amitié entre les peuples de France et d'Indochine qui sera plus forte que l'injuste guerre, et Boudarel parlait de la guerre de Corée, affirmant sans frémir que c'était le Sud qui avait attaqué le Nord et que les Américains utilisaient des armes bactériologiques, et Boudarel faisait un cours sur la Révolution française, et Boudarel faisait un cours sur la Commune de Paris, et Boudarel soulignait, devant les prisonniers qu'il faisait crever, « le droit de tous au bonheur »...

Rien ne pouvait interrompre Boudarel. Pas même la mort d'un homme. Un ancien prisonnier racontera : « Un soir, la pluie tombant assez fort, la conférence politique eut lieu dans une cagna. Je me suis trouvé auprès d'un grand para (1,85 m) mais qui ne devait guère peser plus de 40 kg. Il était allongé sur le bat-flanc. Je voyais bien qu'il était perdu. La conférence se terminait par *L'Internationale*, mais il m'était devenu impossible de détacher mes yeux de ce grand garçon et de chanter. Boudarel me vit, m'en fit la remarque, et bien que de la main je lui désignai mon camarade, il détourna la tête mais ne fit pas pour cela arrêter le chant et lever la séance. »

Car chaque cour politique se terminait en effet par *L'Internationale*, chantée poing levé, précédée de l'hymne à Hô Chi Minh, qu'il fallait apprendre par cœur, et des slogans rituels : longue vie à Hô Chi Minh, à Giap, au Viêt-minh.

Puis il y avait le travail idéologique en groupe. Chaque groupe était censé réfléchir à un thème du discours et élaborer une synthèse des réflexions. En fait les membres du groupe se contentaient généralement de décider qui allait être le porte-parole qui allait répéter ce que Boudarel venait de dire, et l'on parlait d'autre chose... Alors ces hommes malades et harassés se réunissaient de nouveau dans la cour, et chaque porte-parole de groupe allait sur l'estrade faire semblant de condamner les crimes de l'Armée française, du capitalisme et du colonialisme, et chanter les louanges d'Hô Chi Minh et du socialisme...

Mais **tous** les hommes étaient fortement incités à monter sur l'estrade, où ils avaient prétendument le droit de dire ce qu'ils voulaient, pour faire avancer le débat, car Boudarel prétendait qu'il y eût des « discussions sincères »... Celui qui récitait la leçon de façon convaincante était aussitôt montré en exemple, comme témoin d'une évolution constructive. Mais alors il était encouragé à parfaire son adhésion, et à émettre des propositions concrètes d'action : et c'était une nouvelle épreuve psychologique, une nouvelle torture mentale.

Le procédé n'était pas toujours sans effet. Ces séances avaient lieu au moment où les hommes, déjà terriblement affaiblis, démoralisés, privés de leurs chefs et de tout contact avec leurs familles, étaient épuisés par les corvées du jour. « A la longue, dira un ancien prisonnier, certains d'entre nous y ont trouvé matière à réflexion et ils ont même fini par croire qu'ils étaient des criminels de guerre, des assassins. »

En dehors de cette sinistre farce de la critique du système capitaliste et colonialiste, il y avait la critique-autocritique. Bien plus pernicieuse. Car alors il fallait dénoncer ceux qui s'étaient rendu coupables de négligence, de la moindre faute dans la misérable

survie quotidienne, et se dénoncer soi-même. Dans les groupes de camarades soudés par une solidarité sans faille, c'était sans autre conséquence qu'une nouvelle humiliation et une nouvelle fatigue : chacun s'accusait à tour de rôle de fautes qu'il n'avait pas commises, de manquements ridicules, de sa "mauvaise volonté", du plus petit... péché véniel, et accusait son voisin avec l'accord de celui-ci. Le "bon" était récompensé par une feuille de tabac ou une banane, le "méchant" se voyait conspuer...

Mais il y avait quelques prisonniers qui étaient des mouchards de Boudarel, et peu à peu le lavage de cerveau intensif, sur des hommes affaiblis et démoralisés, produisait quelques effets. Au point d'en arriver à de véritables phénomènes de délation, avec les conséquences qu'on imagine dans les relations entre les hommes. Ce qui était voulu, bien entendu, car tout ce qui peut diviser les hommes est bon pour tenir plus facilement le camp. Et Boudarel notait soigneusement sur son calepin l'évolution des uns et des autres. Cela se terminait également par une réunion générale, où les plus méritants recevaient les félicitations et une promesse de clémence renouvelée du président Hô Chi Minh, et les coupables une admonestation ou une punition. D'un côté la grâce, de l'autre la pénitence...

Le fanatisme de Boudarel faisait que personne ne devait échapper à sa rééducation idéologique. Et si quelqu'un avait de bonnes raisons de ne pas assister à un "cours", eh bien il poussait le zèle jusqu'à lui faire un cours particulier. Une de ses anciennes victimes témoignera : « J'avais pour travail principal un emploi aux cuisines. Un jour, Boudarel, lors d'une réunion d'autocritique, m'a interpellé, me demandant pourquoi je ne participais pas plus activement à ces réunions. Je lui ai expliqué que, vu mon emploi, je n'assistais pas aux réunions du matin et que de ce fait je possédais moins d'informations que mes collègues. Dès le lendemain Boudarel venait nous voir aux cuisines et nous faisait personnellement son cours pour pallier ce manque antérieur. Ce cours aux cuisines a été permanent par la suite. »

Il y avait aussi carrément les campagnes de dénonciation de crimes. Particulièrement écœurantes. Selon le principe constamment martelé que tous les prisonniers étaient des criminels, puisqu'ils étaient tous des soldats de l'armée impérialiste responsable du martyre du peuple vietnamien. Boudarel avait une image pour cela : tout homme qui sort d'un marécage est aussi sale que les autres. Dans le plus pur style des procès staliniens, ils étaient contraints de s'accuser de crimes dont Boudarel savait qu'ils ne les avaient pas commis. « Chacun devait s'accuser d'un maximum de crimes, explique un rescapé : avoir incendié des villages, tué plein de vieillards, violé toutes les femmes

de tous âges. Il fallait aussi dénoncer les crimes que nous “avons vu” commettre. Cela consistait à nous faire affirmer sur le podium central, devant tous, des faits inexistant, dont certains étaient repris en saynètes pour l’édification de tous. Il fallait avouer et se repentir. Cette fiction d’aveux et de repentirs avait un caractère hallucinant. »

Cette fiction d’aveux et de repentirs : c’est la perversion la plus totale de la confession catholique des péchés. Ici la confession est obligatoire et publique, et il s’agit de confesser des péchés que l’on n’a pas commis.

Certains, parmi les nouveaux, essayaient de se rebiffer. Non seulement ils n’avaient commis aucun crime, mais ils avaient aidé la population, ils apportaient du sel, des médicaments, ils soignaient les malades, ils enseignaient les enfants. La réponse de Boudarel ne se faisait pas attendre : « Alors vous étiez les meilleurs agents du colonialisme, car vous aidiez efficacement à la politique de ralliement des populations. Vous étiez le meilleur obstacle à l’indépendance de ce pays qui y a droit. » Faire le bien, c’était faire le mal. Et voilà l’inversion communiste de la charité.

Le patronage

Le discours de Boudarel pouvait se prolonger par une “veillée”. La plupart des survivants du camp 113 qui évoquent cette veillée paraissent la confondre avec la séance de rééducation politique qui précédait. Toutefois l’un d’eux évoque l’organisation de “jeux”. Notamment par questions-réponses. Des questions qui portaient sur les exploits du socialisme en URSS et sur les prouesses du peuple vietnamien. Le prisonnier qui répondait correctement pouvait gagner une feuille de tabac. Et c’était à quitte ou double. Alors le prisonnier pouvait gagner une carotte, un fruit, un peu de riz supplémentaire (ces récompenses paraissent insignifiantes, mais elles ne l’étaient pas pour des hommes affamés)... Et pour les fêtes du Viêt-minh ou les... défaites de l’armée française, les jeux étaient spécialement primés...

Il est significatif qu’en dehors de Claude Baylé, auteur du seul livre sur le camp 113, aucun autre survivant n’appelle ces veillées par leur nom : Radio Bambou. Aucun sauf Jean Robert, kapo de Boudarel, et encore se contente-t-il de signaler qu’il était « chargé de l’animation du camp appelée Radio Bambou ». On comprend le laconisme de Robert au moment de l’affaire Boudarel : ce n’était plus le moment de se vanter d’avoir été l’adjoint zélé du tortionnaire...

En revanche, Radio Bambou prend une grande place dans le livre de Boudarel. Une place démesurée. La façon dont il comble le silence de ses victimes mérite qu'on s'y arrête, car le cynisme du personnage est ici à son zénith.

« S'il y avait un moment de répit dans la dure vie du camp, écrit-il, c'était sans doute la séance nocturne de "Radio Bambou", une animation des veillées lancées antérieurement à mon arrivée et mise en forme par Jean Robert, son créateur et son animateur. Elle n'avait qu'un objectif : la détente. La formule était celle des jeux radiophoniques de l'époque, alternant chansons, sketches, bonnes blagues, questions-réponses et créations-inventions de quiconque voulait bien présenter sa dernière trouvaille.

« Tenant en main un bambou symbolisant le micro, le "speaker" ouvrait l'émission avec une chanson reprise en chœur sur l'air de *Reine d'un jour*, l'indicatif de l'émission de Jean Nohain. Les meilleures voix du camp y venaient interpréter les grands succès de l'heure, tels *Etoile des neiges* ou *Ma cabane au Canada*, dont le chef de camp Cham et le surveillant Tu raffolaient. Des "radios crochets" permettaient à chacun de venir mesurer ses chances de séduire le public. Les sketches les plus demandés étaient ceux qui brocardaient les travers ou les bêtises des uns et des autres. Parfois un groupe montait une pièce telle que *Le colonel Foster plaidera coupable* de Roger Vaillant, dont le livre avait pu nous parvenir. La *Farce de Maître Pathelin*, en grande partie mimée, connut un franc succès auprès des paysans du voisinage grâce à l'Eurasien qui en était l'interprète. (...)

« L'émission s'achevait sur un air dérivé de celui de *Cadet Rousselle* avec les paroles suivantes : *Réquisitionnez les bateaux, pour embarquer le CEFEO !* »

Bref, c'était une récréation joyeuse et bon enfant, c'était, mais oui, bien sûr, une séance de patronage, comme du temps où Boudarel était à la JEC, comme du temps où il était séminariste... Il est dommage que les survivants soient si peu loquaces sur ces charmantes soirées... Il faut croire que ces chiens du capitalisme, ces valets de l'impérialisme, étaient trop abrutis de fatigue, de maladie, d'humiliation et de désespoir, pour goûter les séances facétieuses du sympathique vicaire du Viêt-minh. Et que cette épreuve supplémentaire était bien trop dérisoire, par rapport aux autres, pour qu'elle occupe un coin de leur mémoire...

Dans son livre, Claude Baylé consacre donc quelques pages à Radio Bambou. Il parle des chants, et des sketches à la façon des chansonniers, attaquant le gouvernement vietnamien légitime, l'armée française, etc. Mais « ce n'est que la mise en train », dit

Baylé, et "l'essentiel" est constitué de critique et d'autocritique, avec à la fin la distribution des récompenses et des blâmes. De deux choses l'une. Ou bien Baylé confond, comme d'autres survivants, "Radio Bambou" et les séances de critique et d'autocritique, ou bien "Radio Bambou" n'était en fait qu'une mise en scène particulière des odieuses séances où les prisonniers devaient se dénoncer entre eux et s'accuser de tous les maux. Et s'il en est ainsi, ce qui paraît bien être le cas, la description qu'en donne Boudarel est encore plus insoutenable.

Après la guerre d'Indochine, Boudarel va rester au Viêt-nam. Il s'installe à Hanoi, rédige des éditoriaux pour la radio en langue française, et réalise des travaux de traduction. Conformément à ce que lui dit alors le camarade André, le responsable du parti communiste français qui lui avait donné sa mission au camp 113, et qui retourne en France : « Ce qu'il faut ici maintenant, lui dit-il, c'est un journaliste. » Et Boudarel, devenu journaliste vietminh sur ordre du parti communiste français, est doté du statut d'expert étranger, ce qui lui permet d'avoir un niveau de vie trois fois plus élevé que celui des Vietnamiens...

En 1963, alors que le régime vietnamien est de plus en plus maoïste, ce qui déplaît à Moscou, donc au PCF, Boudarel est transféré à Prague, et son installation est négociée au plus haut niveau des partis communistes français et tchécoslovaque. Puis, en 1966, il est rapatrié clandestinement en France. Pourquoi en 1966 ? Parce que les communistes viennent de faire voter, discrètement, une amnistie concernant tous les faits commis en Indochine. Une amnistie qui ne concerne en réalité personne, sauf Boudarel et deux autres traîtres, revenus en même temps que Boudarel, et dont on n'entendra plus parler.

Boudarel revient donc en France, et il est pris en charge par le parti communiste, et surtout par le réseau communiste de l'université. Peu après arrive 1968. Ce sont les grandes manifestations contre la guerre du Vietnam. La guerre des Américains, cette fois-ci. Naturellement, Boudarel est là comme un poisson dans l'eau, et il est identifié par le SDECE comme faisant partie de l'appareil de propagande du Nord Vietnam et du FNL.

Naturellement, Boudarel est aussi comme un poisson dans l'eau dans l'université de mai 68 et d'après mai 68, où des professeurs pro-communistes tiennent un certain nombre de leviers de commande, notamment là où il va devenir un spécialiste du Vietnam : Paris VII.

Il faut savoir que dès 1968, alors qu'il n'a encore aucun titre universitaire, Boudarel est l'homme qui, grâce à ses appuis, va rédiger l'article *Giap* de l'*Encyclopædia universalis*. Et c'est lui qui rédigera ensuite les articles *Guérilla*, *Dai Viêt*, et *Pavillons noirs*... Tel est le souci d'objectivité historique de l'*Encyclopædia universalis* : confier à un militant viêtminh les articles sur la guerre d'Indochine... C'est lui aussi qui rédigera l'article *Indochine* de la *Grande Encyclopédie Larousse*, en 1981, et l'article *Viêt-nam* en 1985...

Boudarel et le CCFD

En 1980 et 1981, Boudarel est directeur de la publication du mensuel *Inforasie*, et dans le cadre de l'association du même nom il fait venir à Paris le directeur des Editions en langues étrangères de Hanoi. *Inforasie* est une publication liée au CCFD, le Comité catholique contre la faim et pour le développement. Ces deux années-là, le CCFD donne du reste à *Inforasie*, c'est-à-dire à Boudarel, 50 000 F pour l'achat de livres qui iront garnir des bibliothèques vietnamiennes. En 1981 il réalise le dossier Viêt-nam de la revue du CCFD, *Faim et Développement*. Il écrira un autre article sur le Viêt-nam dans *Faim et Développement* en 1983.

Georges Boudarel est en effet depuis plusieurs années le spécialiste pour le Viêt-nam du CCFD, l'organisme qui avait alors le monopole des offrandes de Carême. Depuis quand l'était-il ? On ne sait pas. Seul lui et les anciens dirigeants de l'officine pourraient le dire. Tout ce que nous avons est la réponse que fit le secrétaire général du CCFD, Bernard Holzer, à Mgr Decourtray, le président de la conférence épiscopale de France, interpellé par le président d'une association d'anciens combattants d'Indochine au moment du développement de "l'affaire Boudarel", dix ans plus tard. Voici cette réponse : « Nous avons effectivement sollicité la collaboration ponctuelle de M. Boudarel, car il nous avait été signalé par diverses sources comme étant l'un des meilleurs spécialistes du Viêt-nam. Aucun des responsables du CCFD ne connaissait les fonctions qu'il avait exercées dans un camp de prisonniers au Viêt-nam jusqu'à ce que nous l'apprenions par la presse. Depuis, nous avons gelé nos relations avec lui en attendant que la justice poursuive son cours. »

Le début des années 80, quand Boudarel collabore ouvertement avec le CCFD, c'est aussi le moment où le scandale du CCFD commence à être mis au grand jour : l'organisme d'Eglise contre la faim et pour le développement, qui a toutes les faveurs de l'épiscopat, mène des actions qui trop souvent n'ont rien à voir avec la lutte contre

la faim ou le soutien au développement, mais ont tout à voir avec l'aide à des mouvements de subversion, voire à des groupes terroristes, et à des gouvernements communistes.

C'est en effet en 1983 que *Le Figaro* publie deux articles, encore timides, mais qui pointent du doigt « les choix contestables du CCFD ». Cela faisait suite au travail opiniâtre mené par Pierre Debray depuis 1979, et dont il publiait les résultats dans sa *Lettre hebdomadaire*. Or la première découverte de Pierre Debray avait été précisément l'aide du CCFD au régime communiste vietnamien, au moment où celui-ci envahissait le Cambodge. Fin 1979, Médecins sans frontières dénonçait le fait que seules des « organisations politisées faisant croire qu'elles sont apolitiques » étaient autorisées par l'occupant vietnamien à aider les Cambodgiens. Médecins sans frontières précisait : « C'est le Comité français d'aide médicale et sanitaire à la population cambodgienne (communiste), qui entraîne dans son sillage, comme faux nez, CIMADE (protestante), CCFD (catholique), et Secours populaire » (communiste)... Et Médecins sans frontières commentait : « Menteurs ou naïfs, ils prétendent que tout va bien, que l'aide arrive partout. » Et le CCFD diffusait une bande dessinée appuyant cette propagande (et faisant en parallèle l'apologie du régime sandiniste au Nicaragua).

Pierre Debray découvrit qu'en 1977 et 1978 le Viêt-nam communiste avait été l'objet de tous les soins du CCFD, notamment pour le financement de wagons de chemin de fer, et pour une opération intitulée "Cent mille livres pour le Viêt-nam" : cent mille exemplaires d'un conte de fée adapté à la propagande communiste par le "poète" vice-ministre des Affaires culturelles du Viêt-nam. En décembre 1977, le secrétaire général du CCFD avait annoncé une aide de 800 000 dollars au Viêt-nam, qui n'apparurent jamais dans les comptes officiels de l'organisme.

Dès 1974, le périodique catholique *L'Homme nouveau* s'était interrogé sur les aides du CCFD au Viêt-nam... En 1981, au moment où Boudarel rédige le dossier Vietnam du périodique du CCFD, le secrétaire général du CCFD Menotti Bottazzi rappelle le rôle « exemplaire » du CCFD pendant la guerre du Viêt-nam. Et il précise : au Sud, le CCFD aidait les prisonniers politiques, et au Nord, il aidait les mutilés de guerre. Les prisonniers politiques du Sud, c'est-à-dire des communistes. Les mutilés du Nord, c'est-à-dire des soldats de l'armée communiste. Mais pas l'inverse. Pierre Debray souligne : « Il ne se préoccupait nullement des prisonniers politiques du Nord : ils n'étaient pas communistes. Ou des mutilés de guerre du Sud, qui ne l'étaient pas non plus. »

On notera que Boudarel ne fait pas la moindre mention du CCFD dans sa volumineuse *Autobiographie*, comme s'il fallait éviter d'attirer l'attention sur cet aspect de son œuvre... En revanche, il parle de son voyage au Viêt-nam... en 1977, et il justifie bien entendu l'invasion du Cambodge.

On voit là que la boucle de la perversion du catholicisme est bouclée. Boudarel avait décidé de perdre la foi dans les années 40, mais quarante ans plus tard, devenu spécialiste communiste du Vietnam communiste après avoir été tortionnaire communiste, le voilà travaillant pour un organisme catholique, parce que cet organisme catholique, qui monopolise la charité des catholiques pendant le carême, est au service du Viêt-nam communiste.

Le renversement

Voilà quelques éléments qui permettent de voir comment Boudarel a été une sorte de représentant typique, ou plutôt paroxystique, de cette génération qui bascula d'un catholicisme émasculé dans le communisme le plus activiste, après la seconde guerre mondiale, quand le communisme, se posant en fer de lance de la Résistance, en vainqueur du nazisme et en libérateur de l'Europe, paraissait en expansion irrésistible, et se présentait comme l'espoir des peuples et des travailleurs, grâce à la propagande massive d'une multitude d'apparatchiks relayée par leurs compagnons de route et d'innombrables idiots utiles.

Ce basculement était d'autant plus facile que le communisme est essentiellement une profanation des valeurs chrétiennes, comme le montre de façon typique le cas Boudarel. Une profanation qui se réalise par un renversement de l'axe vertical de la transcendance sur l'axe horizontal du temps. L'eschatologie chrétienne (le paradis) est remplacée par la perspective de la société sans classes, l'espérance théologique par la promesse du bonheur terrestre, la rédemption par la révolution. Les nouveaux ciels et la nouvelle terre sont à construire ici et maintenant, l'homme nouveau n'est pas celui qui naît de la grâce mais celui que produit la rééducation idéologique, avec l'autocritique pour confession, de cruelles punitions comme pénitence, l'absolution étant délivrée par le parti tout-puissant. La charité et l'amour du prochain sont remplacés par une "solidarité" de classe et une "fraternité entre les peuples" qui impliquent la guerre sociale et la guerre internationale. Le renversement des valeurs est universel : la paix est dans la guerre, l'amour dans la haine, la clémence dans la vengeance, la vérité dans le mensonge.

Jean-Paul II avait détruit à la racine l'idéologie du genre

Conférence donnée par Yves Daoudal le 24 juillet 2014 à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté Solidarité, à La Castille (Var)

Jean-Paul II et la conférence de Pékin.....	59
129 catéchèses sur « Homme et femme il les créa ».....	61
La communion défigurée par la concupiscence	66
Le corps glorieux.....	67
Le mariage, « sacrement primordial ».....	69
Pour mieux comprendre <i>Humanæ Vitæ</i>	71

C'est cette année que beaucoup de gens ont découvert l'idéologie du genre, à travers les tentatives de l'Education nationale de l'introduire par divers biais dans l'enseignement. Cette découverte a été rendue possible par les grands rassemblements de la Manif pour tous et ce qui s'en est suivi, et les diverses ramifications de cette suite. C'est donc la mobilisation contre la légalisation du soi-disant mariage homosexuel qui a sensibilisé beaucoup de gens à cette question. Car en effet la justification idéologique de l'homosexualité, c'est l'idéologie du genre.

On peut regretter que la prise de conscience ne se soit pas produite dans l'autre sens. C'est-à-dire que les gens n'aient pas commencé par découvrir l'idéologie du genre, et se soient mobilisés contre cette infamie qu'on répandait dans les écoles. Car alors la mobilisation aurait été encore bien plus importante contre le soi-disant mariage homosexuel, et plus étayée, et peut-être la fin de l'histoire aurait-elle été différente.

De fait, il faut bien le dire, la mobilisation contre le genre, en 2014, est bien tardive. Mieux vaut tard que jamais, certes, mais pour l'efficacité ce n'est pas la meilleure configuration. D'autant que la plupart des manifestants, sur internet ou dans les conférences, continuent imperturbablement de dénoncer une « théorie » du genre, comme si l'on en était encore à répondre aux « *gender studies* » d'il y a 40, voire 50 ans.

Quand on n'est pas d'accord avec une théorie, on propose une autre théorie, dont on pense qu'elle rend mieux compte de la réalité. Une théorie ne détruit pas le réel, elle essaye de l'expliquer. Tandis qu'une idéologie s'impose à la place du réel. On répond

à une théorie par une théorie. On répond à une idéologie par la vérité, le vrai, le réel. En l'occurrence, la différenciation sexuelle n'est pas une théorie, c'est un fait.

En 2009, à notre université d'été, c'était à Salérans chez le père Avril, ma conférence était intitulée « L'idéologie du genre, l'ultime subversion ». Je ne suis pas un prophète, je n'avais rien inventé. Mais j'avais décidé de parler de ce sujet parce qu'il devenait le sujet de premier plan notamment à l'Education nationale, mais que cela ne paraissait troubler personne, et en tout cas ne provoquait aucune réaction visible.

L'idéologie du genre, l'ultime subversion. L'ultime subversion, parce qu'elle supprime la différence des sexes, donc qu'elle nie que l'homme ait été créé homme et femme. Une fois qu'on a nié la nature humaine il ne reste plus rien à subvertir.

Bien sûr je ne vais pas répéter cette conférence. Quelques mois plus tard, je consacrais une double page de mon hebdomadaire *Daoudal Hebdo* à la même subversion dans les écoles, par les livres pour enfants faisant la promotion de l'homosexualité : *J'ai deux papas qui s'aiment*, *Un mariage vraiment gai*, etc. Car ces livres ne sont pas apparus subitement en 2014. En 2009 ils se répandaient déjà dans les écoles, sous l'impulsion notamment du principal syndicat des instituteurs, qui proclamait à qui voulait l'entendre qu'il fallait familiariser les enfants à l'homosexualité dès la maternelle et déconstruire résolument tous les stéréotypes de genre.

Il faut ajouter à cela que l'on n'était pas sous un gouvernement de gauche, mais sous la présidence de Nicolas Sarkozy, avec des ministres UMP. Dès la rentrée 2008, le ministre de l'Education nationale faisait de la lutte contre l'homophobie une priorité dans les écoles. Et je soulignais dans le premier numéro de *Daoudal Hebdo* que ce ministre UMP, Xavier Darcos, annonçait une campagne d'affichage dans les lycées pour faire la promotion de la Ligne Azur. La Ligne Azur, qui est un lobby homosexuel spécialisé dans les jeunes adolescents, ressemblant à d'autres lobbies du même genre, tel Couleurs gaies qui venait de recevoir l'autorisation de faire sa propagande dans les écoles, au nom de la lutte contre l'homophobie. La lutte contre l'homophobie étant un cache-sexe, c'est le cas de le dire, de la propagande homosexuelle, laquelle étant elle-même appuyée sur l'idéologie du genre. Et pour passer aux travaux pratiques on installait deux distributeurs de préservatifs dans chaque lycée. Un dans les toilettes des garçons, un dans les toilettes des filles, comme l'avait exigé Act Up afin qu'il n'y ait pas de discrimination. C'était 1 – une incitation à la débauche entre filles et garçons, 2 – une tentative de recruter et fabriquer des homosexuels au moment où l'adolescence peut rendre l'enfant psychologiquement fragile.

Après Xavier Darcos il y a eu Luc Chatel, qui a mené exactement la même ignoble politique, sans que cela émeuve grand monde.

Jean-Paul II et la conférence de Pékin

Si les bons cathos, défenseurs de la vie et de la famille, qui se dépensent sans compter aujourd'hui contre ce qu'ils appellent la théorie du genre, avaient jeté un œil sur le *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, publié en 2003 par le Conseil pontifical pour la famille, ou plutôt, disons, dans sa version française publiée par Tequi en 2005 – en 2005, il y a près de dix ans -, ils auraient pu voir qu'il y a dans ce livre non pas une allusion au genre, mais trois grands articles. Qui disent tout sur la question. Et l'on relève que dans la seule introduction du premier article on trouve cinq fois le mot « idéologie » pour qualifier ce qui est sorti des « gender studies ».

Mais l'Eglise avait dénoncé l'idéologie du genre bien avant ce Lexique. Elle l'avait dénoncée au moment précis où cette idéologie quittait les cercles d'intellectuels décadents pour entrer dans le vocabulaire de l'ONU et des autres instances internationales. C'était en 1995 à la conférence de l'ONU sur les femmes à Pékin.

L'année précédente avait eu lieu la conférence du Caire, où le Saint-Siège avait réussi à empêcher, avec l'appui de pays catholiques et de pays musulmans, que l'avortement soit inclus dans les soins de la soi-disant « santé reproductive », alors que c'était la principale proposition de la puissante délégation américaine. Il y aurait une nouvelle offensive à Pékin, et Jean-Paul II prit ses précautions. La délégation du Saint-Siège comporterait une majorité de femmes, 14 sur 22, et le chef de la délégation serait aussi, pour la première fois, une femme, choisie par le pape : une... Américaine, Mary-Ann Glendon.

L'année précédente, Jean-Paul II avait créé l'Académie pontificale des sciences et avait nommé Mary-Ann Glendon, professeur de droit à Harvard, membre fondateur de cette académie. Elle en deviendrait la présidente en 2004, et elle a quitté cette fonction en avril dernier. Entre temps, elle a été brièvement ambassadeur des Etats-Unis auprès du Saint-Siège, de février 2008 à janvier 2009, jusqu'à l'arrivée d'Obama. Et Mary-Ann Glendon défraya la chronique en 2009, lorsqu'elle refusa de recevoir la Lætare Medal, la plus prestigieuse distinction que puisse recevoir un laïc catholique aux Etats-Unis, décernée par l'Université Notre-Dame, dans l'Indiana, université dont elle était docteur honoris causa. Ce devait être lors d'une cérémonie dont le discours

serait prononcé par Barack Obama, fait lui aussi à cette occasion docteur honoris causa de cette université.

Ce que les médias ont retenu de la conférence de Pékin, en 1995, c'est que « le Saint-Siège n'approuve absolument pas le recours à la contraception ni l'emploi de préservatifs comme mesures de planification de la famille ni comme moyen de lutter contre l'infection par le VIH/sida ». Mais ce n'était qu'un élément de la longue déclaration finale de Mary-Ann Glendon, qui reprenait tout ce qui dans le rapport final de la Conférence n'était pas conforme à ce que prône l'Eglise pour le bien des femmes. Tout cela en fait reprenait, plus d'une fois explicitement, ce qui avait été dit au Caire. Mais il y avait une déclaration spéciale, ajoutée, intitulée « *Statement of interpretation of the term "gender"* ». Elle passa presque inaperçue chez nous, parce qu'elle fut traduite ainsi en français « Déclaration interprétative du terme sexe ». En français, le Saint-Siège disait qu'on doit prendre le terme sexe dans son sens courant de distinction biologique. Bref, aucun intérêt. Sauf qu'il ne s'agissait pas de sexe, mais de « gender ».

Et si l'on ne traduit pas le mot « gender », la phrase devient :

« Le terme *gender* est compris par le Saint-Siège comme fondé sur l'identité sexuelle biologique, mâle ou femelle. » Et alors, et alors seulement, on comprend le paragraphe suivant :

« Le Saint-Siège exclut donc les interprétations douteuses fondées sur des vues répandues dans le monde selon lesquelles l'identité sexuelle peut être adaptée indéfiniment à des fins nouvelles et différentes. »

Alors que le terme « gender » est omniprésent dans le rapport final de la conférence de Pékin (souvent il est vrai dans son acception sexuelle de genre masculin et genre féminin) il n'est *jamais* traduit par genre dans le texte français. De ce fait, dans l'espace francophone, la mise au point du Saint-Siège a été comme si elle n'existait pas, et pour découvrir que l'idéologie du genre prenait possession des actes des conférences de l'ONU, il fallait être déjà conscient de la chose et lire le rapport de façon extrêmement attentive... ou le lire en anglais.

Mais le fait est que l'idéologie du genre, du *gender*, s'est répandue à partir de la conférence de Pékin. Et que dès cette conférence, l'Eglise catholique avait dénoncé ce qui se passait, et exigé que soit inclus dans le rapport final une déclaration spécifique sur cette question.

Ce n'était pas l'année dernière, c'était il y a presque 20 ans. Jean-Paul II, saint Jean-Paul II, oui, avait été l'homme de la situation, le pape de la situation. Le vrai docteur chrétien, qui discerne immédiatement la pathologie, et la nomme. Et permet à quiconque de s'en préserver. Il est le premier, et il est alors hélas le seul, comme tous les pionniers. Bien qu'il ait attiré l'attention, en publiant une *Lettre aux familles* avant la conférence du Caire, et une *Lettre aux femmes* avant la conférence de Pékin. Quand je dis qu'il était seul, c'était qu'il était vraiment seul, en dehors de Mary-Ann Glendon. C'est elle qui, racontant par la suite la conférence de Pékin de son point de vue, commençait par le propos du sous-secrétaire d'Etat du Saint-Siège lors du départ de la troupe de bonnes femmes envoyées à la Conférence : « Vous allez à Pékin comme témoins. » Cela voulait dire : comme alibis destinés à montrer que le Vatican ne méprise pas les femmes. Mary-Ann Glendon n'a pas vraiment le profil d'un alibi ni d'une potiche, et ce n'était pas le rôle que lui assignait Jean-Paul II. Mais on voit à quel point à la secrétairerie d'Etat on était à côté de la plaque, déconnecté de la mission historique assumée par Jean-Paul II.

129 catéchèses sur « Homme et femme il les créa »

On peut dire que, pour quiconque sait lire, le Saint-Siège avait radicalement mis au jour et détruit l'idéologie du genre, à Pékin, en 1995. Mais la lucidité de Jean-Paul II sur la question ne venait pas d'une subite inspiration. C'était la conséquence d'un travail qu'il avait accompli longtemps avant, d'une réfutation de l'idéologie du genre qu'il avait entreprise sans savoir que c'était de cela qu'il s'agissait, car c'était à peu près au moment où les féministes extrémistes américaines élaboraient leur idéologie. Il y a là une manifeste coïncidence providentielle et historique. Au moment où des Américaines commencent de façon confidentielle à prétendre et à définir que le genre est une construction sociale, un archevêque d'un pays situé dans l'enceinte soviétique élabore une œuvre théologique qui va montrer que non seulement la différenciation sexuelle n'est pas une construction sociale, mais qu'elle est un élément clé de la création, qu'elle est même ce en quoi l'homme est image de Dieu.

Il ne peut pas y avoir incertitude et choix de genre, car la Genèse dit que Dieu créa l'être humain homme et femme, et cette dualité est à l'origine de toute l'histoire humaine, sans possibilité qu'il en soit autrement, sinon dans des rêveries morbides.

C'est en effet l'archevêque de Cracovie, Mgr Karol Wojtyła, qui a élaboré cette réflexion théologique majeure, sans doute la plus importante du XXe siècle, la plus cruciale en tout cas pour le XXIe siècle, et qui l'a ensuite distillée, une fois devenu

pape, au gré de ses audiences du mercredi, entre 1979 et 1984. On n'y fit guère attention, alors que tout de même un ensemble de 129 catéchèses sur le même sujet (on s'est aperçu ensuite qu'il en avait préparé 135) aurait dû au moins intriguer. Mises bout à bout, ça faisait quand même plus de 40 heures d'enseignement.

Il est vrai que, certains mercredis, les braves pèlerins de la place Saint-Pierre ne devaient même pas comprendre de quoi parlait le pape, quand il était au milieu d'un chapitre, et d'un des chapitres les plus ardues. Car il est vrai que le texte est difficile, surtout au début. On sent encore le professeur de philosophie qu'a été Karol Wojtyła. Il faut vraiment s'accrocher. Peu à peu cela s'arrange, parce que, en slave qu'il était, il procédait de façon circulaire, revenant sans cesse sur le même thème tant qu'il n'en avait pas épuisé les potentialités. Si bien qu'il ne faut pas s'inquiéter de ne pas tout comprendre la première fois : il va revenir, et revenir encore sur le sujet, et l'on va finir par comprendre. Et cela vaut vraiment le coup. D'autant que la réflexion est tellement fondamentale qu'elle s'applique à tous les aspects de la question, par exemple elle donne aussi la réponse, sans qu'il soit même besoin de la formuler, à la revendication obsessionnelle des divorcés remariés, ou faite en leur nom...

Le titre du manuscrit en polonais était *Homme et femme il les créa*. C'est sous ce titre que parut la première édition française, en 2004. Une édition qui reprenait la traduction des catéchèses donnée par le Vatican, et qui était souvent fautive. Cette année vient de paraître une nouvelle édition, qui a quant à elle toutes les caractéristiques de l'édition scientifique. La traduction a été refaite, il y a plusieurs index, et une excellente introduction d'une centaine de pages par le maître d'œuvre Yves Semen. Le titre est cette fois « *La théologie du corps* ». Ce qui est dommage, car *Homme et femme il les créa* est vraiment le cœur du livre, et Jean-Paul II a souligné à la fin des catéchèses que son travail n'était pas une théologie du corps, mais apportait des éléments pour une théologie du corps encore à construire.

Le point de départ, c'est la discussion sur le divorce, entre Jésus et des pharisiens. Les pharisiens demandent à Jésus s'il est permis de répudier sa femme, et Jésus répond : « N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès l'origine, les créa homme et femme et qu'il a dit : Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère et s'unira à sa femme, et les deux seront une seule chair ? Eh bien, ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer. » Et comme les pharisiens invoquent Moïse, il leur répond que Moïse avait permis la répudiation à cause de leur dureté de cœur, mais qu'il n'en était pas ainsi à l'origine.

Jésus, souligne Jean-Paul II, renvoie *deux fois* à *l'origine*. Il insiste. Et il cite presque intégralement le texte de la Genèse sur l'union de l'homme et de la femme. En outre, il

en précise le sens. Car on pourrait penser que la Genèse se contente de décrire une situation, de donner une information : l'homme quittera son père et sa mère et s'unira à sa femme, voilà, c'est ce qui va se passer. Mais Jésus cite cette phrase pour répondre aux pharisiens : ce n'est pas une description, c'est la loi de l'indissolubilité du mariage. Car il ajoute : « Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Eh bien, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. » Et si ces paroles établissent l'indissolubilité du mariage, elles établissent d'abord le mariage, le mariage indissoluble entre un homme et une femme, sous le regard de Dieu dans le jardin de l'origine : Dieu qui a uni l'homme et la femme, donc le sacrement de mariage.

A l'origine, dit Jésus. *Ap'arkhi*, en grec, *ab initio* en latin. Dans le jardin de l'origine. « Avant » le péché originel. Jean-Paul II a une remarquable expression, ou plutôt deux expressions, qui reviennent souvent. Cet état avant la chute originelle, cet état d'innocence originelle, il l'appelle la « préhistoire théologique » de l'homme. Et après la chute, c'est « l'état historique » de l'homme, héritier du péché originel, c'est le statut de « l'homme historique », pécheur.

Préhistoire, parce que précisément il ne s'agit pas de l'homme historique, mais de l'homme de l'origine. Préhistoire théologique, parce qu'elle n'est pas située dans le temps de l'histoire, mais dans l'origine, et que son fondement est théologique, et non historique.

De ce fait, tout homme, de toute époque, tout homme pécheur, a sa préhistoire théologique, a *cette* préhistoire théologique-*là*. Jean-Paul II insiste : « en tout homme, sans aucune exception, cet état - l'état "historique" - enfonce ses racines dans sa propre "préhistoire" théologique, qui est l'état de l'innocence originelle. »

Cela me fait penser à la phrase célèbre de l'épître aux Hébreux, où l'espérance est vue comme une ancre de l'âme, « sûre et solide » que l'on jette au-delà du voile, là où est entré Jésus avant nous.

Ici, l'ancre est ce recours à l'innocence originelle, par delà le voile de la chute, comme la source de la pure doctrine. Doctrine de quoi ? De l'indissolubilité du mariage ? Oui, mais aussi du mariage lui-même, et du sacrement de mariage. Mais cela va plus loin encore.

On remarque que selon Jésus le commandement divin de l'indissolubilité du mariage dans l'état d'innocence garde toute sa force dans l'état historique, pécheur, de l'homme. Bien que l'innocence originelle et la peccabilité héréditaire soient « deux états diamétralement opposés », comme le souligne Jean-Paul II, le commandement demeure. Parce qu'il exprime l'ultime réalité de l'homme. De l'homme et de la femme.

Dans le don mutuel de leurs corps. « Celle-ci est l'os de mes os et la chair de ma chair », s'écrie Adam lorsque Dieu lui présente Eve. Telle est l'union de l'homme et de la femme. Union des corps qui est don de la personne. Union entre le sexe masculin et le sexe féminin. La fonction du sexe, dit Jean-Paul II, est en un certain sens « constitutive de la personne », et pas seulement un attribut de la personne. Jean-Paul II ira jusqu'à dire que « le sexe ne décide pas seulement de l'individualité somatique de l'homme, il définit en même temps son identité personnelle et sa réalité concrète ». Il est difficile de détruire plus radicalement l'idéologie du genre. C'est en effet l'union de deux corps sexués, de l'homme et de la femme, qui permet l'union des personnes, qui est l'expression première de la « *communio personarum* » dont parle le Concile Vatican II (*Gaudium et spes* 12, 4), dans une de ces phrases qui viennent sans doute d'un amendement de l'archevêque de Cracovie.

Il en résulte une étonnante conséquence en ce qui concerne l'explication de l'homme créé à l'image de Dieu. Car Dieu est une communion de Personnes divines. L'homme est donc à l'image de Dieu parce qu'il est, homme et femme, communion de personnes par l'union des corps qui fait d'eux une seule chair. Ce qui est bien dans la logique de la religion de l'incarnation.

L'homme ne devient pas tant image de Dieu au moment de la création quand Adam est créé seul, qu'au moment de la communion des deux premières personnes, homme et femme. De leur communion qui est leur union en « une seule chair ».

On peut ici citer une phrase de *Gaudium et Spes* qui revient sans cesse dans l'enseignement de Jean-Paul II, dans tout son enseignement, et dont il est manifestement l'auteur : « quand le Seigneur Jésus prie le Père pour que tous soient un... comme nous nous sommes un (Jn 17, 21-22), il ouvre des perspectives inaccessibles à la raison et il nous suggère qu'il y a une certaine ressemblance entre l'union des personnes divines et celle des fils de Dieu dans la vérité et dans l'amour. Cette ressemblance montre bien que l'homme, seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même, ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même. » (Cette dernière phrase se trouve dans un nombre considérable d'homélies et de textes de Jean-Paul II : « L'homme, seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même, ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même. »

L'union d'Adam et Eve se fait dans la vérité et dans l'amour, d'une façon qui ne nous est plus accessible dans l'histoire de l'homme pécheur. La Genèse souligne qu'ils étaient nus et qu'ils n'en avaient pas honte. Parce qu'il n'y avait pas de rupture ni d'opposition, en eux, entre le spirituel et le sensible. Il y avait une unité parfaite, dit

Jean-Paul II, « entre ce qui constitue humainement la personne et ce qui dans l'homme est déterminé par le sexe, c'est-à-dire ce qui est masculin et ce qui est féminin ».

« En se voyant et en se connaissant dans toute la paix et la tranquillité du regard intérieur, explique Jean-Paul II, ils "communiquent" dans toute la plénitude de l'humanité qui se manifeste en eux comme une complémentarité réciproque précisément parce qu'ils sont "mâle" et "femelle". En même temps, ils "communiquent" sur la base de cette communion des personnes dans laquelle, à travers la féminité et la masculinité, ils deviennent un don mutuel l'un pour l'autre. »

Ils découvrent ainsi, en la mettant en pratique, la signification « sponsale » du corps, une signification qui « naît pour ainsi dire du cœur même de leur communauté-communion ».

Nous avons ici les thèmes importants dont Jean-Paul II va longuement parler : le don réciproque des personnes, et le caractère sponsal du corps. En les énumérant ensemble, on voit bien qu'il s'agit du mariage, de la définition du mariage, dans sa pureté originelle.

La communion des personnes est en fait un don réciproque, un don total et permanent, celui qui consiste à ne pas vivre pour soi mais à vivre pour l'autre.

C'est ce qui distingue radicalement l'homme des animaux. Chez les animaux aussi, il y a l'union des corps, et comme chez l'homme et la femme il y a une fécondité de l'union des corps. Mais chez l'animal il n'y a pas la liberté consciente du don réciproque, et il n'y a pas de lien sponsal. Jean-Paul II écrit : « Le corps humain, avec son sexe, sa masculinité et sa féminité, vu dans le mystère même de la création, est non seulement source de fécondité et de procréation comme dans tout l'ordre naturel, mais contient depuis "l'origine" l'attribut "sponsal", c'est-à-dire *la faculté d'exprimer l'amour : précisément cet amour dans lequel l'homme-personne devient don* et - par le moyen de ce don - accomplit le sens même de son essence et son existence. »

Alors on comprend mieux encore l'homme à l'image de Dieu : la communion des personnes humaines est l'image de la communion des personnes divines, où chaque personne se définit par sa relation avec les deux autres, relation d'amour pour et avec les deux autres.

Dans notre monde d'après la chute, nous ne pouvons pas comprendre réellement ce qu'est cette union sponsale de deux personnes en « une seule chair », la chair d'avant le péché, qui n'est pas alourdie par la « tunique de peau » dont parle la Genèse, qui

n'est pas cette chair opaque et corruptible de l'histoire du péché. Néanmoins, malgré la chute, nous sommes toujours à l'image de Dieu, et si le Christ lui-même fait référence à l'origine, c'est que ce qui se passait à l'origine est toujours à la racine de notre existence dans l'histoire, et que nous devons nous efforcer de vivre autant que possible selon le modèle de l'origine, avec le secours de la grâce. Car Jésus est venu nous rétablir, d'une certaine façon, par son Sacrifice, par les sacrements, par l'Eglise, dans le monde de l'origine. Τὴν ἀρχὴν, *Principium* : Je Suis le Principe, Je Suis l'Origine. Je suis la Voie, la Vérité et la Vie. La vraie vie, celle qui n'est pas abîmée par le péché.

La communion défigurée par la concupiscence

Jean-Paul II commente une autre phrase de Jésus aux pharisiens : « Quiconque regarde une femme pour la désirer a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. »

C'est le problème de la concupiscence, qui n'existe pas à l'origine, car le regard de l'homme et de la femme est forcément pur : ils étaient nus et n'en avaient pas honte. Mais après avoir mangé du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, Adam se cache, parce qu'il est nu. « J'ai eu peur parce que je suis nu », dit-il à Dieu. Jean-Paul II commente : « Ces paroles révèlent une certaine fracture constitutive dans l'intérieur de la personne humaine, *une rupture pour ainsi dire de l'unité spirituelle et somatique originelle de l'homme*. Il se rend compte pour la première fois que son corps a cessé de s'approcher de la force de l'Esprit qui l'élevait au niveau de l'image de Dieu. »

A partir de là, le corps n'est plus l'expression de l'esprit, il ne se situe plus dans le mystère de la communion des personnes à l'image de Dieu : l'homme a tout à coup conscience *d'avoir* un corps, et d'être confronté à d'autres personnes qui ont un corps, alors que jusque-là il *était* son corps.

Dans cette expression « il était son corps » il y a sans doute un écho des études philosophiques de Karol Wojtyła, de la distinction entre *Leib* et *Körper* chez Husserl à qui il avait consacré une thèse, entre corps-sujet et corps-objet chez Gabriel Marcel. Les deux distinctions se recoupent largement. *Leib* est le corps vivant, *Körper* le corps physiologique (toutes les traductions allemandes des paroles de la consécration disent « *Das ist mein Leib* »), *Leib* est chez Husserl le corps vécu de l'intérieur, le corps-sujet dit en français Gabriel Marcel, *Körper* est le corps dans son extériorité objective, le corps-objet. Le premier est donc le corps que l'on est, le second est le corps que l'on

a. Mais, ici, dans la pensée de Jean-Paul II, cela va beaucoup plus loin que des distinctions phénoménologiques, dont on sait qu'elles ont été fécondes sur le plan de la psychiatrie. Mais il ne s'agit pas de psychologie ici, il s'agit du mystère de l'être, et du mystère de la chute.

Cette rupture de l'unité constitutive de l'homme est aussi, évidemment, une rupture entre l'homme et Dieu, et aussi une rupture dans le rapport entre l'homme et la femme. Tout ce qui était union et communion est rompu. Le rapport entre l'homme et la femme n'est plus l'union sponsale du don réciproque, mais la convoitise de la concupiscence. « Le rapport de don se transforme en rapport d'appropriation. »

Mais ici chacun voit que le mystère de l'origine n'a pas complètement disparu dans le monde de la concupiscence. En l'homme, l'héritage de l'origine, dit Jean-Paul II, est « un héritage de son cœur, plus profond que l'état de péché dont il a hérité ». Les paroles du Christ réactivent cet héritage et lui redonnent toute sa force.

Malgré la rupture de la chute originelle, soulignée par le chérubin et son épée de feu à double tranchant qui interdit l'accès du paradis, il reste un lien entre la préhistoire théologique et l'état historique de l'homme. Ce qui reste du monde d'avant la chute, ce qui nous relie toujours à notre préhistoire théologique, c'est le mariage, c'est l'union intime de deux personnes par l'union des corps qui ne font plus qu'une seule chair, c'est la communion des personnes, qui demeure parce qu'elle est l'image de la communion des personnes divines. Même si cette communion est abîmée par le péché, défigurée par la concupiscence, quiconque a aimé quelqu'un comprend qu'elle subsiste quelque part dans les cœurs.

Le corps glorieux

En attendant la rédemption du corps. Cette expression de « rédemption du corps », que Jean-Paul II utilise beaucoup, peut paraître curieuse. Mais elle n'est pas de Karol Wojtyła, elle est de saint Paul, dans l'épître aux Romains : « La créature aussi sera elle-même délivrée de cet asservissement à la corruption, pour participer à la glorieuse liberté des enfants de Dieu. Car nous savons que toute créature gémit et est dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette heure. Et non seulement elle, mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption des enfants de Dieu, la rédemption de notre corps. »

La rédemption du corps, qui nous est obtenue par la crucifixion et la résurrection du corps du Christ, rétablira le corps dans la communion avec Dieu, « dans la plénitude de la perfection propre à l'image et ressemblance de Dieu », lors de notre résurrection.

D'où le commentaire que fait Jean-Paul II d'une troisième phrase de Jésus, en réponse cette fois à des saducéens : « A la résurrection on ne prend ni femme ni mari, mais on est comme les anges dans le ciel. »

On ne prend ni femme ni mari parce que, à la résurrection, on vit dans la communion avec Dieu, on vit, dit Jean-Paul II, « l'expérience béatifique du don de soi de la part de Dieu, une expérience absolument supérieure à toute expérience propre à la vie terrestre ».

Au don de Dieu répond le don de l'homme, don béatifique de tout l'être donc du corps glorieux tout imprégné de son esprit, corps désormais virginal, d'une virginité qui, dit Jean-Paul II, « se manifestera pleinement comme accomplissement eschatologique de la signification "sponsale" du corps, comme le signe spécifique et l'expression authentique de la subjectivité personnelle tout entière. Ainsi donc, cette situation eschatologique dans laquelle « ils ne prendront ni femme ni mari » se fonde solidement sur l'état futur du sujet personnel quand, suite à la vision de Dieu « face à face », naîtra en lui *un amour d'une telle profondeur et d'une telle force de concentration sur Dieu lui-même qu'il absorbera complètement sa subjectivité psychosomatique tout entière.* » Fin de citation.

Dès cette terre, la vocation religieuse virginale et le célibat sacerdotal, le don à Dieu de la virginité, de la continence, sont une façon prophétique de témoigner de l'amour eschatologique. C'est pourquoi Jean-Paul II jusqu'à ce point de son étude a toujours parlé d'amour *sponsal*, et non d'amour *conjugal*, alors qu'il parlait essentiellement de l'amour d'Adam et Eve, qui est bel et bien un amour conjugal, le premier et primordial amour conjugal. L'amour sponsal, qui est don réciproque, est l'amour entre l'homme et la femme, époux et épouse, mais c'est aussi l'amour entre une personne humaine et Dieu. Le premier est l'amour conjugal. Le second est et restera dans l'éternité amour sponsal, l'union entre Dieu et une personne humaine qui, dans l'éternité, deviendra absolu, et sera l'union de Dieu avec tous les hommes sauvés. Quiconque a lu des dialogues entre des religieuses mystiques et le Christ voit clairement ce qu'est cet amour sponsal, qui prend souvent le vocabulaire et les images de l'amour conjugal. Mais tout homme y est appelé. Chacun d'entre nous, homme ou femme, est appelé à être fils de Dieu dans le Fils, et à être épouse du Verbe. Tout homme est appelé à être l'épouse du Cantique des cantiques. Je renvoie au sublime commentaire de saint Bernard, et d'abord à celui d'Origène, et j'en profite, en passant très vite, pour vous

dire que l'on peut faire l'impasse sur le développement de Jean-Paul II sur le Cantique des cantiques, qui est décevant.

Bref, l'amour sponsal s'exprime par le don total de soi. Ce qui se produit dans l'amour conjugal authentique, et dans l'amour qui est don de soi à l'unique Epoux divin. Et ce sont deux modes d'expression de la « signification sponsale du corps qui est inscrite depuis l'origine dans la structure personnelle même de l'homme et de la femme », souligne Jean-Paul II. Le don de soi par le vœu de virginité ou de célibat est une authentique manifestation d'amour sponsal engageant tout l'être et donc aussi le corps. Cette forme sera la seule forme d'amour sponsal après la résurrection des corps, comme le soulignait Jésus en disant que « à la résurrection on ne prend ni femme ni mari ».

Le mariage, « sacrement primordial »

L'analogie que tisse saint Paul, dans le chapitre 5 de l'épître aux Ephésiens, entre le mariage humain et l'union du Christ et de l'Eglise, vaut autant pour la théologie du mariage que pour la théologie de la virginité et du célibat. Car si le mariage est comme l'union du Christ et de l'Eglise son épouse, force est de constater que ce modèle du mariage, l'union du Christ et de l'Eglise, est celui de la continence et de la virginité.

C'est ce texte que va alors étudier Jean-Paul II. Car « à la base de la compréhension du mariage dans son essence même, dit-il, se trouvent les relations sponsales du Christ avec l'Eglise ». Le mariage dans son essence même, c'est-à-dire le mariage à l'origine, dans l'origine, en rapport avec l'union du Christ et de l'Eglise. On remarquera que dans ce texte saint Paul insiste lui-même sur ce point en citant à son tour le texte de la Genèse cité par le Christ dans la première parole commentée par Jean-Paul II ; « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. »

« Vous, maris, aimez vos femmes, comme le Christ aussi a aimé l'Eglise, et s'est livré lui-même pour elle. » S'est livré, en grec, *parédoken*, en latin *tradidit*. En grec comme en latin, le verbe utilisé veut dire littéralement *donner à un autre*. Le Christ s'est donné à l'Eglise par son sacrifice. Il s'est donné entièrement, dans son amour rédempteur, qui devient un amour sponsal. L'Epoux divin s'est donné à l'Epouse, souligne Jean-Paul II, « comme le mari à la femme, se donnant à travers tout ce qui est inclus une fois pour toutes dans cet acte de "se donner lui-même" pour l'Eglise ». Le Christ devient une seule chair avec l'Eglise, au point que l'Eglise devient son propre corps.

C'est cette union qui fait la sacramentalité de l'Eglise, soulignée par *Lumen gentium*. L'Eglise peut conférer des sacrements parce qu'elle est l'Epouse de l'Epoux. Or cette union, montre saint Paul, renvoie à l'union du premier homme et de la première femme, à l'origine. On peut donc dire, en conclut Jean-Paul II, que « le signe visible du mariage à l'origine, en tant que lié au signe visible du Christ et de l'Eglise au sommet de l'économie salvatrice de Dieu, transpose l'éternel plan d'amour dans la dimension "historique" et en fait le fondement de tout l'ordre sacramentel ».

Ceci renverse la conception que l'on se fait habituellement du sacrement de mariage. Dans les traités de théologie et dans les catéchismes, le mariage est le dernier sacrement. Pour beaucoup d'auteurs, surtout dans les dérives plus ou moins jansénistes des Eglises d'Occident, ce n'est un sacrement que dans la mesure où il permet à un homme et à une femme d'avoir des relations sexuelles sans pécher, c'est une sorte de voile pudique qu'on jette sur les rapports sexuels parce qu'on ne peut pas contraindre tout le monde à la continence et parce qu'il faut bien légitimer la procréation.

Jean-Paul II montre que ce n'est pas cela du tout. Bien au contraire, le mariage est le premier sacrement. Le premier, parce que c'est le seul sacrement de l'origine. Le seul sacrement que reçoivent Adam et Eve, que se donnent à eux-mêmes Adam et Eve.

Premier sacrement, et seul sacrement d'avant la chute, il est le « sacrement primordial ». Il est, dit Jean-Paul II, « la figure suivant laquelle s'édifie la structure portante fondamentale de la nouvelle économie du salut et de l'ordre sacramentel qui provient de la gratification sponsale que l'Eglise reçoit du Christ avec tous les biens de la rédemption ».

Le mariage est donc en quelque sorte le « prototype » des sacrements. C'est pourquoi dans sa réponse aux pharisiens Jésus renvoie à ce qui se passait « à l'origine ». Et c'est pourquoi « ce mystère est grand », dit saint Paul, à cause de l'union du Christ et de l'Eglise, union qui constitue la sacramentalité de l'Eglise. Jean-Paul II insiste : « A bien réfléchir sur cette dimension, il faudrait conclure que tous les sacrements de la Nouvelle Alliance trouvent en un certain sens leur prototype dans le mariage en tant que sacrement primordial. »

Vers le début de ses catéchèses, dans la 19^e, Jean-Paul II avait donné une belle définition du sacrement primordial : un « signe qui transmet efficacement dans le monde visible le mystère invisible caché en Dieu de toute éternité ».

Dans l'épître aux Ephésiens, le mariage comme sacrement est d'une part présupposé, d'autre part redécouvert. « Il est présupposé comme sacrement de l'"origine" humaine,

uni au mystère de la création. Et il est redécouvert comme fruit de l'amour sponsal du Christ et de l'Eglise, lié au mystère de la rédemption. »

Jean-Paul II va alors reprendre ce qu'il disait de l'union du premier homme et de la première femme, revue à la lumière de l'épître aux Ephésiens, pour dire : « Dans l'alliance sacramentelle de la masculinité et de la féminité, la "chair" elle-même devient le "substrat" spécifique d'une communion durable et indissoluble des personnes (*communio personarum*), d'une manière digne des personnes. »

Au fond, c'est bien aussi de cela qu'il est question dans l'union sponsale du Christ avec la religieuse, le religieux, le prêtre, mais aussi tout chrétien, comme on le voit dans l'eucharistie : c'est bien sa chair que le Christ nous donne à manger, et c'est bien par sa chair unie à ma chair que peut avoir lieu ce que certains ont appelé le mariage mystique.

Pour mieux comprendre *Humanæ Vitæ*

Les dernières catéchèses avant la conclusion, 118 à 132, qui forment le dernier chapitre du livre, sont un commentaire de l'encyclique *Humanæ Vitæ*. Car c'est là que Jean-Paul II voulait en venir, in fine. A légitimer l'encyclique qui a été presque universellement rejetée, puis ignorée. Mais il ne le fait qu'après avoir étudié, sur 400 pages, les fondements théologiques du mariage. Après avoir établi que le mariage est le sacrement primordial, et non un sacrement de seconde zone. Après avoir montré que le mystère du mariage nous renvoie à l'origine, et que l'union des corps est expression de l'union des personnes, et que cette union est ce en quoi l'homme est créé à l'image de Dieu. Et après avoir défini ce qu'est l'amour sponsal, amour conjugal chez le mari et la femme, amour spirituel chez le religieux mais aussi chez tout chrétien qui fait partie de l'Epouse du Christ.

Dès le début si l'on peut dire, dans sa 22^e catéchèse, Jean-Paul II avait brièvement mais solennellement commenté la phrase de la Genèse : « Adam connut Eve, sa femme, qui conçut et enfanta. » Il explique et il souligne : « *C'est précisément là le seuil de l'histoire de l'homme. C'est son "origine" sur la terre. Sur ce seuil l'être humain se tient, comme homme et femme, avec la conscience de la signification procréatrice de son propre corps: la masculinité cache en elle la signification de la paternité, la féminité celle de la maternité.* »

Le seuil, effectivement. « Adam connut Eve, sa femme, qui conçut et enfanta » : c'est le premier verset du chapitre 4 de la Genèse. Celui qui suit immédiatement la sortie du

paradis de l'origine. Le seuil de l'histoire de l'homme est la procréation, parce que Eve est la mère des vivants, comme l'avait appelée Adam. Mère des vivants dans la souffrance, à cause du péché, mais elle est aussi la mère qui annonce l'autre mère, la mère immaculée qui donnera naissance au Fils de Dieu, et mère de l'Eglise immaculée qui procréera la multitude des enfants de Dieu par le sacrement de baptême, enfants qui ont d'abord été procréés, si l'on peut dire, par le sacrement de mariage.

L'union de l'homme et de la femme est donc inséparable, depuis l'origine, de la procréation. Parce que l'amour est toujours créateur. L'homme procréateur dans l'amour est à l'image du Dieu d'amour créateur.

Humanæ vitæ rappelle (citation) « le lien indissoluble, que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal: union et procréation ». Les deux significations de l'acte conjugal, reprend Jean-Paul II : « la signification unitive et la signification procréatrice ». Il n'est pas licite de les séparer artificiellement, parce que, dit Jean-Paul II, « l'une et l'autre appartiennent à la vérité intime de l'acte conjugal : l'une se réalise en même temps que l'autre et, en un certain sens, à travers l'autre. Par conséquent, dans ces conditions, quand l'acte conjugal est privé de sa vérité intérieure parce que privé artificiellement de sa capacité procréatrice, il cesse aussi d'être un acte d'amour. »

Mais l'encyclique se fonde seulement sur la loi naturelle. Ce qui est juste, assurément. Mais si l'on considère l'encyclique à la suite de tout ce que Jean-Paul II vient de dire, on voit que l'horizon est tout autre, autrement plus profond, plus existentiel aussi, plus ancré dans le cœur de l'homme, dans son origine, que le froid rappel de la loi naturelle. En bref, si Jean-Paul II avait écrit *Humanæ vitæ*, l'encyclique aurait également été rejetée, mais d'une autre manière, car il aurait fallu aller au niveau où se situe ce pape pour en contester les fondements doctrinaux. Ou battre prudemment en retraite et accompagner le rejet d'un certain respect devant la puissance théologique du discours, ce qui incite les gens sérieux à aller y voir de plus près. Cette attitude, on l'a vue précisément avec les encycliques de Jean-Paul II *Veritatis splendor* et *Evangelium vitæ*. Des encycliques où l'on ne retrouve pas les catéchèses sur la théologie du corps, mais qui en sont intimement nourries. Avec saint Jean-Paul II on a ainsi, pour la première fois dans l'histoire, un pape théologien qui délivre son magistère officiel par ses encycliques, après avoir livré, à part, et d'une façon beaucoup moins solennelle, la réflexion théologique qui sous-tend son magistère. De façon quasiment invisible, car personne, en dehors de Marcel Clément, le directeur de *L'Homme Nouveau*, n'avait d'abord vraiment fait attention à ces catéchèses. De même

que c'est de façon quasiment invisible que Jean-Paul II avait envoyé Mary-Ann Glendon à Pékin pour rejeter l'idéologie du genre, alors que personne n'y prêtait encore attention.

[N.B. Les soulignés, c'est-à-dire les mots en italiques, dans les citations de Jean-Paul II, sont du pape.]

Jules Monnerot, le communisme et l'islam

Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, en août 2006 à Sienna.

L'islam du XXe siècle	75
L'islam est le communisme du XXIe siècle	76
Dialectique et double jeu	78
La connivence	80
La confusion du politique et du religieux	82
La négation de l'amour.....	83

Jules Monnerot a publié sa *Sociologie du communisme* en 1949. Je préviens les courageux : c'est un gros livre, souvent difficile à lire, et parfois obscur. Le style de Monnerot n'est pas agréable, et l'on ne comprend pas toujours ce qu'il veut dire, parce qu'il veut souvent dire plusieurs choses à la fois et que sa pensée se bouscule elle-même. C'est pourtant un livre essentiel.

Comme son titre l'indique, c'est une description sociologique de communisme. Mais en procédant ainsi, Monnerot, qui à l'époque était plutôt de gauche, démontait l'imposture communiste de façon beaucoup plus profonde et radicale que ne le faisaient la plupart des anticommunistes. On ne s'étonne donc pas que ce livre ait été plutôt mal reçu, bien que publié par la prestigieuse maison Gallimard. Car l'intelligentsia de l'époque, en 1949, donc peu de temps après la guerre, était en grande partie gangrenée par le communisme, considéré comme l'espoir des travailleurs. La réaction la plus significative fut celle d'Emmanuel Mounier, le fameux personnaliste chrétien, fondateur de la revue *Esprit*. Il écrivit une lettre de félicitations à Monnerot, dans laquelle il lui disait qu'il n'avait pas un seul moment de divergence avec lui. Puis il publia dans *Esprit* une longue recension de *Sociologie du communisme*, où il lui faisait le reproche majeur de ne pas faire de distinction entre le nazisme et le communisme ; le nazisme, écrivait Mounier, était né d'un antihumanisme foncier, alors que le communisme est né sur l'humanisme socialiste et il nous laisse l'espoir de ses origines. En privé, Mounier était d'accord avec Monnerot, et dans sa revue il rejetait l'essentiel de la démonstration de Monnerot, puisque Monnerot montre que le communisme et le nazisme sont tous deux des totalitarismes qu'il appelle religions séculières. Alors que Mounier, pourtant, au contraire de Monnerot, se disait catholique et connaissait la condamnation par le pape Pie XI du communisme intrinsèquement pervers.

Le fait est intéressant sur le plan psychologique. Mounier, lorsqu'il écrit personnellement à Monnerot, se dit entièrement d'accord avec lui. Et lorsqu'il écrit dans sa revue, il dit autre chose, et même le contraire. C'est qu'il est alors sous le regard de l'intelligentsia à laquelle il s'adresse, et qui a toutes les indulgences pour le communisme. Si Mounier veut continuer à exister dans cette intelligentsia, il ne doit pas choquer ses pairs. C'est un bon exemple du phénomène de la pensée unique.

Sociologie du communisme fut discrètement réédité par Gallimard en 1963, et retourna aussitôt dans les poubelles de l'histoire, comme disent les marxistes. L'intelligentsia était alors atteinte jusqu'à l'os par le communisme. En 1978, c'est Jean Edern Hallier qui réédita ce livre. Preuve, s'il en était, que la critique du communisme ne pouvait plus être que le fait de marginaux. En 2004, le livre a été de nouveau réédité, de façon encore plus marginale, par les Editions du Trident, la petite maison de Jean-Gilles Malliarakis, qui s'honore de l'avoir fait.

L'islam du XXe siècle

Bien sûr, on peut se demander s'il est bien nécessaire de faire connaître aujourd'hui cet ouvrage. Car s'il était fondamental dans l'après guerre et au cours des années de menace soviétique, depuis lors le communisme s'est effondré presque partout, et le communisme soviétique à proprement parler, celui dont Moscou était le centre mondial, et qui est l'objet propre de l'étude de Monnerot, a disparu.

En fait, ce livre est pourtant davantage d'actualité aujourd'hui qu'il ne l'était à l'époque. Dans ce sens surtout qu'il est plus immédiatement compréhensible aujourd'hui qu'à l'époque, et plus opérationnel, si l'on peut dire.

Voici pourquoi.

Le premier chapitre est intitulé *L'islam du XXe siècle*. Or il ne s'agit pas que du premier chapitre. L'analogie entre l'islam et le communisme sous-tend tout le livre, ce sera même l'essentiel de la troisième partie, la plus longue. Or, en 1949, personne ne se préoccupe de l'islam, personne ne s'intéresse même à l'islam, à l'exception de quelques orientalistes. Et si le communisme est perçu par les esprits lucides comme une réelle et immédiate menace, l'islam ne l'est pas. De fait, alors, il ne l'est pas. Et d'ailleurs, dans le livre de Monnerot, il ne s'agit même pas de l'islam contemporain, mais de l'islam des premiers siècles de l'hégire, celui de la conquête. Ainsi, l'analogie établie par Monnerot, si elle peut paraître intellectuellement séduisante, et si elle est intéressante sur le plan de l'histoire des idées et des civilisations, n'est d'aucune utilité

pratique au moment où il publie son livre. A la limite, on se moque bien, dans les années 50, de savoir que le communisme d'aujourd'hui fonctionne comme l'islam d'autrefois, ça ne sert à rien de le savoir.

Or aujourd'hui il en va tout autrement. La démonstration de Monnerot devient d'un intérêt crucial. Car si le communisme était selon Monnerot l'islam du XXe siècle, il est évident que la démonstration vaut dans les deux sens, et que la proposition inverse est tout aussi vraie : l'islam est le communisme du XXIe siècle.

Et là, la démonstration de Monnerot retrouve toute son importance. Elle prend même une importance qu'on ne lui soupçonnait pas en 1949, et elle devient d'une actualité brûlante.

L'islam est le communisme du XXIe siècle

Car voilà ce qu'il faut avant tout expliquer à nos contemporains : l'islam n'est pas une religion au sens où nous entendons ce mot en Occident chrétien ; c'est une idéologie totalitaire de conquête, qui utilise à son profit des schémas religieux pervertis, exactement comme le communisme. Et c'est seulement si l'on comprend cela qu'on comprend pourquoi il faut lutter contre l'islam. Car tant qu'on ne le comprend pas, il est évident que, dans notre république laïque, nous n'avons aucune raison de ne pas donner à la religion musulmane les droits que l'on concède au christianisme, et même de lui en donner un peu plus puisqu'il faut respecter les minorités, surtout immigrées, donc défavorisées, etc. etc.

L'expression qu'utilise Monnerot est celle de religion séculière. Le communisme, comme l'islam, fonctionne comme une religion séculière. A savoir une religion totalement immergée dans le monde, qui n'est donc pas une religion, mais qui utilise les ressorts de la religion, et comme la religion est dévoyée en étant sécularisée, ses ressorts le sont aussi. La religion séculière traduit des dogmes religieux - elle les profane - en organisation politique, sociale et militaire. Elle devient fatalement un totalitarisme idéologico-militaire à vocation de domination mondiale, animé par le fanatisme religieux de ceux qui possèdent la vérité et veulent l'imposer à la terre entière par tous les moyens.

Dans son premier chapitre, celui qui est donc intitulé *L'islam du XXe siècle*, Monnerot n'examine en fait qu'un aspect particulier de la question. Le point de départ est son analyse de la façon dont le communisme russe agit à l'intérieur et à l'extérieur de la Russie. A l'intérieur, l'Etat russe construit le socialisme, à l'extérieur, le Komintern

répand la « foi » communiste pour détruire les sociétés capitalistes. Les leaders de la révolution mondiale commandent de Moscou les troupes qu'ils se constituent dans les autres pays, sans considération de frontières ou de nations. Comme une religion universelle. Ainsi, dit Monnerot, « de manière assez comparable à ce qui se produit lors de l'apparition de l'islam, le communisme se présente à la fois comme religion séculière et comme Etat universel. Le phénomène est singulièrement vorace : Etat universel, il tend à supprimer les particularités sur quoi se fonde la division du monde en unités réellement différentes (les nations furent les dernières en date des unités de ce genre) ; religion séculière, il draine les ressentiments, organise et rend efficaces les impulsions qui dressent des hommes contre les sociétés où ils sont nés, il travaille obstinément à entretenir, favoriser, accélérer cet état de séparation d'avec elles-mêmes, et de sécession d'une partie de leurs forces vives qui précipite les rythmes de la dissolution et de la destruction. Si le fait est sans précédent depuis que l'Europe s'est dégagée du monde méditerranéen, puis des migrations torrentielles venues de l'Est, et s'est constituée à partir de celui-ci et de celles-là, il n'est pas sans analogue dans la partie orientale de l'ancien continent. La Russie soviétique (gardons-lui le nom qu'elle s'est donné et qui nomme inexactement le régime qu'elle s'est donné) n'est pas le premier empire où la puissance temporelle et publique se double d'une puissance moins visible, qui, à l'œuvre au-delà des frontières de l'empire, sape et mine les structures sociales de collectivités voisines. L'Orient islamique offre plusieurs exemples d'une telle dualité et d'une telle duplicité. Les Fatimides d'Égypte et, plus tard, les Séfévides de Perse, du centre de leurs États, animaient et dirigeaient une légende active et organisatrice, un mythe historique apte à fanatiser des hommes, à obtenir d'eux le don total d'eux-mêmes, à en faire contre la société où ils vivaient des guerriers sans merci de l'underworld. Les Séfévides avaient comme ancêtre éponyme un saint d'où ils tiraient par hérédité magique le pouvoir religieux au nom duquel ils agissaient. Chiites d'origine arabe, ils avaient constitué un ordre militant qui par toute la Perse et l'Asie Mineure se livrait à la propagande et au noyautage, recrutait des « militants », des « adhérents » et des « sympathisants » : ce sont les soufis ; sur le trône, ils restent tels aux yeux des autres souverains, de même que Staline, chef d'État, reste, aux yeux des autres chefs d'État et à juste titre, le chef du communisme mondial

« Cette confusion du politique et du religieux fut une des caractéristiques majeures du monde islamique: elle permet à des chefs d'État d'agir en dehors des frontières de leurs États en tant que commandeurs des croyants (emir al muminim). Ainsi des khalifes ont disposé d'instruments dociles, d'âmes damnées, partout où il y avait des hommes qui relevaient de leur autorité. Les frontières territoriales, par lesquelles

certaines de leurs sujets semblent leur échapper, ne sont que des obstacles matériels; si l'on est contraint par la force de feindre de s'y arrêter, la propagande et la guerre souterraines ne s'en poursuivent pas moins au-delà. Ces religions n'ont pas de frontière. La Russie soviétique, qui n'est que le centre géographique d'où rayonne l'expansion communiste, ne peut admettre de frontières que provisoires. Les frontières de l'expansion russe ne tracent jamais à cet « Islam » en marche que des limites temporaires. Le communisme, comme l'Islam conquérant, ignore la distinction du politique et du religieux, et s'il prétend simultanément au double rôle d'État universel et de doctrine universelle, ce n'est pas cette fois-ci à l'intérieur d'une civilisation, d'un « monde » coexistant avec d'autres civilisations, d'autres « mondes », mais à l'échelle de la terre. Pour l'homme cultivé d'Europe ou d'Amérique, s'il n'est pas communiste, le communiste est un fanatique religieux au service d'un Empire en expansion qui tend à la domination mondiale. Aux yeux des communistes, il n'en est pas ainsi : l'avènement du communisme est ce qui doit arriver : toute l'histoire, tout le passé humain ne prend de sens que par ce fait futur. Le communisme est en marche. La religion n'est religion que pour les autres. Pour le religionnaire, elle n'est que la forme la plus haute de la vérité. Aux yeux du vrai croyant, il n'y a plus de Russie, mais ce croyant ne croit pas qu'il est croyant : il est en possession de la vérité, c'est-à-dire qu'il prend ce qui le possède pour la vérité. On le voit saisi, pour cette « vérité », d'un attachement actif que la vérité (dans la science) n'a pas coutume d'inspirer, et qu'elle ne demande pas. Le communisme est une confession et cette confession a quelque chose comme une patrie; de ce fait une telle patrie n'est pas une patrie comme les autres. Le communisme est à la Russie soviétique comme à l'Empire abbasside la religion islamique : ce n'est qu'une comparaison, mais nécessaire : le communisme n'est pas un parti nationaliste étranger, comme disait Léon Blum, c'est une secte religieuse de conquérants du monde pour qui la Russie n'est que la position fortifiée à partir de quoi on livre bataille. »

Dans la troisième partie du livre, Monnerot soulignera que Moscou est l'équivalent de La Mecque, c'est la ville sainte dominée par la coupole du Kremlin. Et sous la direction du Kremlin, l'empire tout entier travaille au triomphe de la religion, et la religion tout entière travaille au triomphe de l'Empire. L'un et l'autre ont les mêmes chefs, et c'est ce qui constitue le caractère islamique du système. Staline est le calife du Kremlin.

Dialectique et double jeu

Avant la page que je viens de lire, Monnerot montrait que le communisme agit dans les pays où il n'est pas au pouvoir de façon exactement inverse à la façon dont il agit

dans les pays où il est au pouvoir. Le phénomène a d'ailleurs été souvent analysé de façon plus systématique que le fait Monnerot. Dans les pays communistes, on inculque le culte de l'autorité, de la hiérarchie, de la discipline, de l'abnégation au travail, du sacrifice personnel, car il faut tout sacrifier à l'édification du socialisme. Dans les pays capitalistes, les communistes développent au contraire une subversion tous azimuts, une contestation générale, de tout ordre et de toute autorité, et des revendications aussi permanentes qu'extravagantes. Dans les pays communistes, toute grève est interdite. Dans les pays capitalistes, les communistes exigent un droit de grève sans limite. C'est que dans les pays communistes on construit le socialisme, alors que dans les pays capitalistes il faut d'abord détruire le système, et que tous les moyens sont bons pour y arriver, comme l'affirme la morale léniniste.

On constatera, et cela Monnerot ne le dit pas, car il ne pouvait pas le savoir, mais c'est conforme à sa démonstration, que depuis l'irruption de l'islam dans notre pays, les musulmans se comportent exactement comme les communistes. Dans les pays musulmans, il n'y a aucune liberté d'expression, les non-musulmans sont, dans le meilleur des cas, tolérés. A La Mecque, qui est le Moscou de l'islam, et dans toute l'Arabie saoudite, les chrétiens n'ont pas le droit de cité. Il est interdit de construire des églises ou quelque autre temple que ce soit, toute cérémonie autre que musulmane est strictement interdite. Et les pays musulmans rejettent la déclaration des droits de l'homme de l'ONU. Dans nos pays, au contraire, les musulmans revendiquent à leur profit les droits de l'homme, la liberté d'expression, le respect des valeurs républicaines, y compris laïques, et au nom de ces valeurs le droit pour les minorités religieuses d'avoir leurs édifices, etc. Un intellectuel comme Tariq Ramadan, par exemple, est passé maître dans cet art de la dialectique. J'ai dit dialectique. Bien sûr. Le mot vient tout seul. Or la dialectique, c'est le fondement du marxisme-léninisme.

En l'occurrence, il s'agit plus encore de double-jeu que de dialectique. Mais le résultat est le même : il s'agit de faire exploser le terrain de l'adversaire en se servant de ses propres armes. Les droits de l'homme sont une arme universelle, qui a été abondamment utilisée par les communistes, comme ils le sont aujourd'hui par l'islam. Au nom des droits de l'homme il fallait admettre un parti communiste inféodé à Moscou et financé par Moscou, et des syndicats ouvertement révolutionnaires, dont le but avéré est la destruction de la société. Au nom des droits de l'homme, il faut favoriser la construction de mosquées, admettre le port du voile, permettre aux musulmans de constituer des zones où ils peuvent vivre selon leurs coutumes, etc.

Jusqu'à ce que la société qui a laissé proliférer ce cancer soit détruite et passe sous la coupe de ceux auxquels elle a permis de la détruire, communiste ou islamiste, dans

les deux cas une implacable dictature où les droits de la personne humaine sont niés. Radicalement niés, qu'il s'agisse du communisme ou de l'islam, et c'est une autre similitude entre les deux idéologies.

La connivence

Cela explique la connivence entre les communistes et les islamistes. On en a une illustration permanente avec l'action du MRAP en faveur des musulmans. On en a eu une illustration saisissante en novembre 2003, lorsque le Forum social européen, à savoir le rassemblement européen des altermondialistes, eut lieu à Paris et dans la région parisienne. Non seulement les islamistes en étaient officiellement partie prenante, mais l'une des séances les plus suivies fut celle où il y avait à la tribune Tariq Ramadan, flanqué de l'archéo-stalinienne Madeleine Reberieux, qui était là au titre de la Ligue des droits de l'homme (ce qui est en soi tout un programme), et de Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP. Notre agence de presse officielle, l'AFP, souligna qu'à l'applaudimètre Tariq Ramadan l'emporta sur tous les intervenants. En clair, l'orateur le plus applaudi par les altermondialistes, autrement dit par les néo-communistes (et aussi par les archéo qui étaient là aussi en grand nombre, puisque c'était en Seine-Saint-Denis), fut l'idéologue islamiste.

Cette connivence ne date pas d'hier. On se souvient que pendant l'époque communiste la majorité des pays arabo-musulmans étaient dans l'orbite soviétique. Il ne s'agissait pas seulement de se mettre sous l'aile soviétique contre les anciens pays coloniaux. Il s'agissait d'une connivence idéologique. Cela avait commencé dès 1921. Précisément le 16 mars 1921. Ce jour-là, Moustapha Kemal présidait à Angora une conférence des délégués des Etats musulmans d'Asie et du Caucase. Le banquet final était offert par l'ambassadeur de Russie soviétique à Ankara. Le soi-disant laïque Moustapha Kemal exalta dans son discours le nationalisme et l'islamisme turcs, et il définit sa ligne de conduite en citant le manifeste du camarade Trotski : l'unité et la force de l'Armée rouge. Un historien a pu écrire : « La conférence d'Angora scella le front commun de l'islam et du bolchevisme et fit de ce front la direction politique suprême dans le Moyen Orient. »

La référence de Moustapha Kemal à l'Armée rouge comme modèle est frappante. Elle correspond exactement à ce que définit longuement Monnerot : le communisme soviétique est essentiellement militaire. La structure du parti communiste est celle d'une armée : elle est strictement verticale. Les instances ne communiquent entre elles que de façon verticale, les instances de même niveau sont cloisonnées. Toute

initiative vient d'en haut. A tous les niveaux, les prétendues élections sont des nominations faites par l'échelon supérieur. Monnerot donne une citation de Staline qui le confirme explicitement : « 3 000 ou 4 000 hommes au commandement suprême, les généraux de notre Parti. Puis 30 000 à 40 000 commandants intermédiaires : ceux-ci constituent le corps des officiers de notre parti. Et enfin 100 000 à 150 000 éléments dirigeants de notre parti : ce sont si l'on peut s'exprimer ainsi les sous-officiers du parti. » D'où une militarisation de toute la société. On parlait de complexe militaro-industriel, mais c'était toute l'économie soviétique qui était militaire. Et les fonctionnaires étaient eux-mêmes organisés comme une armée : telle était la très spécifique bureaucratie soviétique.

Tout est militaire, parce que tout doit servir à la conquête du monde, à la domination du monde. Monnerot voyait là encore une analogie frappante avec l'islam. Avec l'islam des origines, puisque c'est celui dont il parle. Dès l'origine, l'islam fut constitué comme une armée, et l'on sait avec quelle efficacité, et quelle foudroyante rapidité, cette armée conquiert un territoire qui allait de la Perse à l'Espagne.

C'est pourquoi le jihad est une obligation pour tout musulman dans le Coran. Et l'on sait que le Coran est la parole incréée de Dieu, la vérité absolue à laquelle nul ne peut toucher. Contrairement à ce que veulent nous faire croire des ignorants tombés sous le charme de Tariq Ramadan et consorts, le jihad est donc toujours une obligation de tout musulman. On l'avait oublié, lorsque les musulmans paraissaient circonscrits dans des frontières devenues stables. Il n'y a pas de jihad à l'intérieur d'un pays musulman gouverné par de vrais musulmans. Mais la conquête a repris, notamment par le biais de l'immigration. Et le jihad redevient d'actualité. Il remplace la menace soviétique. Et les mêmes compagnons de route qui niaient la menace communiste nient aujourd'hui la menace islamiste.

La révolution communiste est celle qui doit permettre l'instauration d'un monde radicalement nouveau, un monde unifié, unitaire, totalitaire. On parle aujourd'hui de révolution islamique. Ce n'est évidemment pas une expression traditionnelle. On voit bien là la contamination marxiste. La révolution islamique se fait sur le modèle de la révolution communiste. Ou plutôt c'est une autre forme de la révolution communiste. Elle est nouvelle dans la mesure où elle emprunte certaines formes au marxisme, mais elle est bien plus ancienne que le communisme puisqu'elle est une forme du jihad.

Ainsi, dès l'origine, le jihad est une forme de révolution à la manière de la révolution communiste.

La confusion du politique et du religieux

L'islam, dit Monnerot, nous a légué le modèle d'une société où le politique et le sacré sont confondus. Le Coran était la règle indissolublement religieuse, politique et civile. Pendant la grande période conquérante, ce qu'il y avait dans l'islam d'Etat, au sens que nous donnons à ce mot, participait de la doctrine sacrée du prophète, était le corps, la chair et la vie de la doctrine. Comme dans les religions séculières inhérentes aux absolutismes du XXe siècle, les compagnons du prophète, ceux en qui était diffusée la légitimité révolutionnaire, ne constituaient pas une Eglise. L'élite prophétique (dans le communisme il s'agit du sommet du parti) détient un pouvoir d'autant plus absolu qu'il est comme une condensation du pouvoir de la société elle-même.

Dans le communisme comme dans l'islam il n'y a pas d'Eglise, il y a une totale confusion de la politique et du sacré, du religieux et du social, les chefs ont un pouvoir d'autant plus absolu qu'ils incarnent la société dans toutes ses dimensions.

On pourrait objecter que la comparaison n'est pas pertinente, dans la mesure où le communisme athée rejette toute notion de sacré, alors que l'islam est fondé sur le sacré. C'est justement le grand intérêt de l'étude de Monnerot que de montrer que l'analogie se situe précisément sur ce plan de la confusion entre le politique et le religieux. Et que le communisme, qui est bel et bien religieux, quoi qu'il prétende, s'inscrit dans le mouvement initié par l'islam.

Il écrit ceci : « L'absolutisme du XXe siècle semblera naître en Russie d'une religion pour ainsi dire inconsciente de soi. C'est parce que le marxisme est scientifique, et qu'en tant que science il se confond dans l'esprit des marxistes avec l'autorité intellectuelle la plus haute (la Science, la Science avec une majuscule, la Science déifiée du XIXe siècle) qu'il doit régner, qu'il doit être imposé, d'où le caractère islamique de l'entreprise communiste. Le caractère sacré du marxisme n'est point proclamé ; le marxisme est fondé en principe sur la négation du sacré. Il est en principe tout autre chose que le sacré, il est le vrai. De fait, il y a dans le communisme une contagion du sacré qui passe de la Weltanschauung (vision du monde) marxiste aux califes qui la font régner sur terre. C'est ainsi que Staline devient commandeur des croyants. »

Le communisme est fondé à la fois sur la sacralisation de la science, de la science érigée en idéologie et devenant fautive par le fait même, et sur une profanation du christianisme. L'axe vertical de la transcendance est renversé sur l'horizontale du temps. L'eschatologie, la vision du monde éternel, est remplacée par la perspective

terrestre de la société sans classe, l'espérance théologique par la promesse du bonheur collectif futur qui mérite tous les sacrifices des générations présentes, la rédemption est remplacée par la révolution. Les cieux nouveaux et la terre nouvelle sont à construire ici et maintenant, l'homme nouveau (expression communiste omniprésente et reprise de saint Paul) ne naît pas de la grâce mais de la rééducation idéologique et de la lutte des classes. Tout est ainsi profané : l'autocritique remplace la confession, les punitions infligées au coupable remplacent la pénitence, et l'absolution est délivrée par le parti tout puissant. La charité et l'amour du prochain sont remplacés par la solidarité de classe et la fraternité entre les peuples qui impliquent la guerre contre les exploités et les impérialistes. Le renversement des valeurs est universel : la paix est dans la guerre, l'amour dans la haine, la clémence dans la vengeance, la vérité dans le mensonge.

La négation de l'amour

L'islam a été une étape dans cette inversion du christianisme. Il reste certes dans l'islam une notion de la transcendance, et d'un autre monde. Mais cette transcendance est poussée à un tel degré d'absolu qu'elle est totalement inconnaissable. Avec un Dieu qualifié d'impénétrable, que personne ne peut connaître, et qui ne se trouve même pas dans le paradis, car il est encore au-dessus du paradis. Ce qui est absurde, puisque le paradis ce n'est rien d'autre que la vie divine. La vie d'amour en Dieu. Dans le christianisme, Dieu est amour. Dans l'islam, Dieu a 99 noms, aucun d'eux n'est amour. Le christianisme est une relation d'amour. Dans l'islam il n'y a ni relation ni amour.

Dans le christianisme, on obéit à Dieu parce que Dieu demande de faire le bien et d'éviter le mal, c'est le commandement de l'amour. De l'amour de Dieu et du prochain. Et l'obéissance à l'amour est la plus grande des libertés, parce que c'est une participation à la vie divine. D'où la célèbre phrase de saint Augustin : aime et fais ce que tu veux. Celui qui aime selon le plan de Dieu fait forcément et librement le bien.

Dans l'islam, il n'y a pas de notion de bien et de mal. Ni de liberté. Il y a ce qui est permis et ce qui est défendu. Ce qui est *halal*, et ce qui est *haram*. Et il n'est pas question de se demander pourquoi ceci est *halal* et pourquoi cela est *haram*. Ce sont des décrets divins éternels transmis aux hommes pour qu'ils les exécutent. Chercher à savoir pourquoi Dieu demande ceci ou cela est un grave péché.

De ce point de vue, le communisme a évidemment hérité, sans le savoir, de ce qui est constitutif de l'islam. Dans le communisme, il n'y a pas de notion morale de bien et de

mal. Il y a ce qui sert la révolution, et ce qui y fait obstacle. Ce qui sert la révolution est *halal*, ce qui y fait obstacle est *haram*, aurait pu dire Lénine. Le processus est identique dans la révolution communiste et dans la révolution islamique.

De même, dans l'islam Dieu est tellement transcendant qu'il ne peut pas y avoir de communication entre l'homme et lui. Par conséquent l'homme n'a à s'occuper que de répandre le règne de Dieu sur la terre. Le règne d'un Dieu unique et totalement solitaire, qui consiste en une idéologie universelle et universellement applicable à tous afin de construire le bonheur terrestre des hommes. Et l'on voit que le paradis dévalué de l'islam n'est qu'une sorte de prolongation de la vie terrestre. Ce paradis est très proche du paradis communiste. Car le paradis communiste viendra sur terre, mais au bout d'un processus si long qu'il paraît être dans un autre monde.

Monnerot écrit : « Avant Marx, le socialisme était à l'optatif. Marx le met à l'impératif, et vise moins à convaincre les meilleurs qu'à former une immense et invincible armée de guerre sainte. »

De même l'islam, ainsi qu'on l'a vu dans les premiers siècles, et comme on le voit de nouveau aujourd'hui, ne vise pas à convaincre, mais à conquérir.

Peu après, Monnerot écrit : « L'individu tué en combattant, le dogme veut qu'il tombe pour l'Espèce entière, puisque le prolétariat, à l'exclusion présente des autres hommes, détient virtuellement l'avenir de l'espèce entière. »

L'individu tué en combattant. Monnerot parle ici du communisme. L'analogie avec l'islam est évidente et volontaire, et la phrase peut être facilement adaptée à l'islam. Monnerot ne fait pas cette adaptation, il laisse au lecteur le soin de la faire. Le jihadiste tué en combattant, l'islam veut qu'il tombe pour l'oumma, la communauté des croyants, puisque les combattants de l'oumma, à l'exclusion des autres hommes, détiennent virtuellement l'avenir de l'espèce entière.

On pourrait encore poursuivre l'analyse. Mais je crois que cela est suffisant pour comprendre ce que voulait dire Monnerot lorsqu'il appelait le communisme l'islam du XXe siècle, et surtout pour comprendre pourquoi l'islam est le communisme du XXIe siècle. Et aussi pourquoi il est important de le savoir, pour les combats à mener contre l'invasion de l'islam.

Un dernier mot. N'oubliez pas ce que je vous ai dit à propos de l'amour. Cela paraît incroyable que la notion d'amour de Dieu soit étrangère à l'islam. C'est pourtant la stricte vérité. Et lorsqu'un musulman converti explique pourquoi il s'est converti, en général c'est l'argument, le seul argument, qu'il donne : dans le christianisme, il a

découvert que Dieu est amour, et il en a été bouleversé. Si un musulman vous demande votre foi, ne vous lancez pas dans un cours de théologie. Expliquez-lui seulement que la vie chrétienne est une vie d'amour avec Dieu et en Dieu. D'ailleurs, il n'y a rien d'autre à dire.

Une persécution juive antichrétienne : l'affaire du carmel d'Auschwitz

Allocution lors d'une réunion organisée par Chrétienté-Solidarité à Paris en 2000

Des catholiques lancent l'affaire.....	87
Une avalanche de mensonges.....	88
La confiscation juive d'Auschwitz.....	90
Le témoignage de Mgr Kiedrowski.....	91

Au cours de son pèlerinage en Terre Sainte, le pape Jean-Paul II a déclaré, au mémorial de la Shoah de Yad Vashem : « Bâtissons un avenir dans lequel il n'y aura plus de sentiments anti-juifs parmi les chrétiens ou de sentiments anti-chrétiens chez les juifs. » L'affaire du Carmel d'Auschwitz a été un exemple type de manifestation de sentiments anti-chrétiens chez les juifs, et plus précisément d'une persécution juive antichrétienne.

Une persécution menée non pas par les juifs en général, mais par des dirigeants d'organisations juives et leurs porte-plume journalistiques, qui ont montré là le degré de leur haine anti-chrétienne.

Une persécution à laquelle ont activement collaboré d'éminentes personnalités catholiques, des éminences, même, au premier rang desquelles le cardinal Decourtray.

Une persécution menée jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'Eglise catholique capitule devant toutes les exigences des fanatiques parlant au nom des juifs.

Une capitulation qui montre quel est actuellement le rapport de forces, qui montre qui domine dans le monde actuel. Du moins sur le plan de l'histoire des hommes. Car sur le plan spirituel, c'est une autre histoire. En effet, il y a toujours à Auschwitz la cellule où le Père Kolbe, canonisé par Jean-Paul II, est mort martyr. Et cette cellule, avec ses fleurs et ses cierges, qui était un éloquent témoignage catholique au temps de la persécution communiste, l'est toujours, voire davantage, au temps de la persécution juive. La fameuse Croix du Carmel est toujours là également, et c'est la Croix devant laquelle Jean-Paul II qualifia Auschwitz de Golgotha du monde contemporain, expression condamnée comme une inadmissible christianisation de la Shoah. Et

même, il y a toujours des carmélites à Auschwitz, à quelques dizaines de mètres de là, dans le fameux Centre d'information, d'éducation, de rencontre et de prière que les organisations juives ont obligé les catholiques à construire. Un centre situé rue saint Maximilien Kolbe. Depuis lors, Jean-Paul II a canonisé Edith Stein, juive devenue carmélite et morte à Auschwitz. Autre insupportable christianisation de la Shoah, comme ils disent.

Par l'expulsion des carmélites, les organisations juives voulaient interdire, au nom de leur mémoire, notre droit à la mémoire, celle des catholiques morts à Auschwitz, la mémoire de nos martyrs. Sur ce plan elles ont échoué.

Ce qui demeure très grave, dans cette affaire, ce n'est pas tant la capitulation de l'Eglise catholique, même si elle nous reste en travers de la gorge, c'est surtout que cette capitulation a été obtenue par une série de mensonges, et au terme d'une campagne fondée sur le blasphème. En consentant à l'expulsion des carmélites, ou plutôt, il faut bien le dire, en procédant à cette expulsion, l'Eglise a paru consentir au mensonge et au blasphème. Et c'est cela qui est terrible.

Des catholiques lancent l'affaire

Le tout début de l'affaire est très significatif. Ce sont des catholiques, des catholiques belges, qui l'ont lancée, en 1985. A partir d'un tract de l'Aide à l'Eglise en détresse qui demandait une aide afin de « pourvoir à ce qui manque encore au nouveau carmel d'Auschwitz ». Ces catholiques alertent les organisations juives. Fin janvier 1986, le Congrès juif mondial appelle les carmélites à renoncer au *projet* d'un couvent sur le sol d'Auschwitz. Aussitôt le cardinal Decourtray entre en scène, et s'en prend lui aussi au *projet*. Dès le début on voit ainsi que tout le monde se moque de la réalité. On s'est contenté d'une interprétation hasardeuse du tract de l'Aide à l'Eglise en détresse. Personne n'est allé voir sur place ce qui se passait. Car si quelqu'un était allé voir, il aurait constaté qu'il ne s'agissait pas du tout d'un projet, mais que les carmélites étaient installées depuis 15 mois, et qu'il ne s'agissait pas d'un projet de construction, puisque les carmélites étaient installées dans un bâtiment qui existait depuis près d'un siècle.

Mais la réalité, on s'en moque, la vérité des faits n'a aucune espèce d'importance. Il en sera ainsi tout au long de l'affaire. C'est une haine aveugle qui va déferler, et qui culminera, avant l'expulsion des carmélites, dans la phrase ignoble de Jacques Lanzmann: si les carmélites d'Auschwitz veulent vraiment honorer les morts de la Shoah, eh bien qu'elles s'immolent par le feu et par le gaz.

Une avalanche de mensonges

Cette haine a été fabriquée et imposée. Imposée y compris aux personnalités et organisations juives qui ne voyaient pas le problème. Ainsi le directeur pour l'Europe du B'nai Brith, Theodor Freeman, trouvait même « réconfortant » que par un « geste authentique » des religieuses « prennent soin de ce lieu ». Inutile de dire qu'on n'entendra plus Theodor Freeman par la suite.

Car on va imposer le départ des carmélites par une avalanche de mensonges. Et plus ils sont gros, mieux ils passent.

Lorsqu'il fallut se rendre à l'évidence que les carmélites étaient déjà installées, on a clamé que ce carmel était intolérable parce qu'il était installé dans le camp d'Auschwitz. Mensonge. Il était en dehors du camp, et il n'y avait aucune communication entre le carmel et le camp. Trois ans plus tard, le réalisateur d'une émission de France Culture affirmait encore : « Le camp d'Auschwitz est occupé en partie par les carmélites. » *Occupé, carrément !*

Entre temps les organisations juives avaient pourtant admis que le carmel était en dehors du camp, mais ça ne changeait rien à l'affaire, car les religieuses étaient installées dans le bâtiment qui servait aux nazis à stoker le fameux gaz Zyklon B. Dans un sens, c'était donc encore plus inadmissible. Or il n'y a aucune preuve que les nazis aient stocké là du Zyklon B. C'est même fort improbable. On connaît l'organisation hyper-rationnelle des nazis jusque dans le crime. Or les chambres à gaz étaient situées à 4 km de là, dans le vaste camp de Birkenau, où les nazis disposaient d'innombrables baraquements autrement plus pratiques, et surtout plus proches, que le vieux théâtre construit par les Autrichiens au début du siècle pour le divertissement de leurs troupes (car le camp d'Auschwitz était à l'origine une caserne autrichienne).

Et puis les journalistes aux ordres ont fini par se rendre sur place les uns après les autres. Et les uns après les autres ils ont découvert des horreurs. C'est-à-dire qu'ils ont écrit des horreurs qui étaient autant de contre-vérités, d'actes volontaires de désinformation première et grossière.

On a pu lire sous la plume de ces reporters hallucinés que les carmélites avaient installé dans la cour du couvent une croix « monumentale » qui « surplombe le camp ». On a pu lire qu'« à l'entrée des camps d'Auschwitz, l'érection d'une immense croix annonce la présence des carmélites ». Or non seulement la croix n'est pas à l'entrée, mais elle est absolument invisible depuis l'entrée. Il faut aller tout au fond du camp, là où se trouve la cellule du père Kolbe, pour voir une croix qui dépasse du mur

d'enceinte. C'est le seul endroit d'où on peut l'apercevoir. Ce qui n'empêchera pas Henri Tincq d'en rajouter une couche et d'écrire dans *Le Monde* : « De toutes les baraques à l'intérieur du camp, on ne voit qu'elle. » Et puisqu'on est parti dans le délire, pourquoi s'arrêter ? Le rabbin Sirat dira très sérieusement que cette croix « étend son ombre sur tout le camp d'Auschwitz-Birkenau ». Si l'on inclut Birkenau, cela fait une ombre de plusieurs kilomètres. Au moins six kilomètres ! Alors que l'ombre de cette croix ne peut même atteindre l'intérieur du camp d'Auschwitz.

Mais cette croix fut celle de la messe célébrée par le pape au milieu du camp de Birkenau, quand il qualifia Auschwitz de Golgotha du monde contemporain. Et cette croix a été plantée au centre de la gravière où ont été fusillés des membres de la résistance catholique polonaise. Voilà pourquoi elle est insupportable, et pourquoi elle prend des dimensions aussi énormes.

L'envoyée spéciale de l'AFP voyait quant à elle carrément *plusieurs* croix dans le camp, ce qui était un double mensonge. Mais alors on s'est mis à voir des croix partout. « Les croix se multiplient », écrivait *Tribune juive*. Et l'on découvrait une autre infamie : sur le portail du carmel, il y avait une croix flanquée de deux Maguen David, deux étoiles de David. C'est une provocation, tonnait Théo Klein, le chef de la persécution. Théo Klein qui a vu quant à lui une croix entourée de trois Maguen David. Il y avait bien trois étoiles, en effet, et non deux. Mais ce n'était pas du tout des étoiles de David. Il s'agissait tout simplement de l'emblème officiel de l'ordre des carmes, une croix entourée de trois étoiles héraldiques qui figurent la foi, l'espérance et la charité...

Et les journaux illustraient leurs articles de plans, pour que le lecteur comprenne bien. Ces plans étaient tous plus faux les uns que les autres. Les proportions de celui de *Libération* étaient aberrantes, et surtout il montrait une ouverture du carmel sur le camp et y insistait par deux flèches, alors qu'il n'y avait aucune ouverture. Le plan le plus mensonger était celui de la *Documentation catholique*, gracieusement fourni par les organisations juives : il montrait carrément le carmel à l'intérieur du camp, à l'aide d'une photo aérienne, indiscutable, n'est-ce pas, mais où l'enceinte du camp avait été remplacée par des pointillés savamment disposés... Le plan le plus faux de tous, cela ne vous surprendra pas, était celui publié par *Le Monde*. Le quotidien de référence plaçait le camp d'Auschwitz là où se trouve en réalité le... jardin public de la ville d'Auschwitz, qui se trouve à cinq kilomètres de là, sur l'autre rive de la rivière Sola. Et on nous donnait le site du fameux centre international de prière, encore plus loin, en plein milieu de ce qui est en réalité... une énorme usine chimique. Il faut le faire. Le plus fort est que c'est ce plan-là que Théo Klein a adopté dans le livre où il raconte

comment il a fait plier l'Eglise. Voilà qui en dit long sur le sérieux de son analyse et l'honnêteté de son combat.

La confiscation juive d'Auschwitz

Ady Steg, l'un des soi-disant négociateurs avec Théo Klein, c'est-à-dire l'un des membres de la délégation juive qui a imposé son diktat à la partie catholique au cours des rencontres de Genève, prétendait que « le symbole Auschwitz non seulement concerne les juifs, mais ne concerne que les juifs ». C'est une insulte à tous les morts non-juifs d'Auschwitz, à commencer par les Tziganes et les Polonais, et c'est une insulte insupportable aux Polonais quand ce symbole est censé être représenté par le camp d'Auschwitz I près duquel se situait le carmel. Car c'est dans le gigantesque camp de Birkenau, à trois kilomètres de là, que moururent plus d'un million de juifs, et non à Auschwitz. « Pour les Polonais, rappelait dès le début de l'affaire le cardinal Macharski, archevêque de Cracovie, Auschwitz est synonyme de souffrances et d'extermination, qui touchèrent la plupart des familles. » Dans la gravière où a été plantée la croix n'ont été fusillés que des Polonais et des prisonniers de guerre russes. Au fameux mur des fusillés que tous les officiels fleurissent et que tout visiteur découvre avec émotion, ne furent exécutés que des Polonais, exclusivement des Polonais. Il est inadmissible d'installer un carmel sur un « cimetière juif », nous a-t-on dit et répété. Mais justement, cet endroit-là *n'est pas* un cimetière juif.

L'un des arguments de confiscation juive du symbole Auschwitz est que les seuls enfants et mères déportés dans les camps d'extermination étaient juifs. Or c'est complètement faux. Les enfants tziganes et les mères catholiques polonaises ont autant droit au devoir de mémoire. Dès le début de la guerre, Hitler avait dit qu'il fallait « tuer sans aucune pitié les hommes, les femmes et les enfants d'origine polonaise et parlant polonais », et Himmler avait confirmé : « Tous les Polonais doivent disparaître de la surface de la terre. » Les Polonais, parce que slaves et catholiques, comme les juifs parce que juifs. C'est pourquoi le groupe qui a connu proportionnellement le plus de morts dans les camps nazis, après les juifs, fut le clergé polonais. Le tiers des prêtres polonais est mort dans les camps. Mais cela il ne faut pas le dire, n'est-ce pas, puisque le symbole Auschwitz ne concerne que les juifs, et que l'on ne cesse d'accuser l'Eglise d'avoir une responsabilité, voire la principale responsabilité, dans la Shoah. De quel côté se trouve le révisionnisme?

L'argument suprême des organisations juives fut que Dieu était absent d'Auschwitz, et que cette absence doit rester pour toujours le signe distinctif d'Auschwitz. C'est la

thèse du philosophe israélien Martin Buber, reprise sur tous les tons par les soi-disant négociateurs de Genève. Dès le début de l'affaire, Ady Steg déclarait qu'« Auschwitz est le seul lieu dans tout l'univers d'où il n'est pas concevable que s'élevât une prière d'aucune sorte. » Et Théo Klein disait : « Les juifs sont morts dans l'indifférence, ils ont droit à ce silence dont ils ont profondément souffert. Le ciel alors était vide, il doit le rester. »

C'est ce que les signataires de la convention de Genève, c'est-à-dire du diktat d'expulsion des carmélites, ont appelé « les sentiments légitimement exprimés par la délégation juive ». Non seulement il y avait là quatre cardinaux qui trouvaient légitime que soit interdit le culte catholique dans un pays catholique, mais, beaucoup plus grave encore, c'était de la part de ces cardinaux la légitimation d'un blasphème.

Le témoignage de Mgr Kiedrowski

Ces cardinaux n'ont pas vu, ou ont refusé de voir le blasphème. Il est pourtant évident. Je pourrais en donner une froide analyse théologique, mais je préfère m'effacer ici devant un grand témoin, devant Mgr Witold Kiedrowski. A la différence de tant d'autres, Mgr Kiedrowski savait de quoi il parlait. Lui était un rescapé d'Auschwitz-Birkenau, après avoir été détenu dans le camp de Majdanek. Oui, lui, prêtre catholique, a connu l'enfer de Birkenau, car même à Birkenau il n'y avait pas que des juifs, loin s'en faut.

Voici ce qu'écrivait Mgr Kiedrowski :

« Affirmer que le ciel était vide, que Dieu se taisait dans les camps de la Shoah, est un mensonge et un blasphème. Dieu n'a jamais été absent ni sans voix. Il était là, au fond même de l'abîme concentrationnaire. Dieu était présent dans les camps de concentration, comme il l'est dans les goulags [il écrivait cela avant la chute de l'Union soviétique], par les milliers et les milliers d'actes de charité et de solidarité humaine, sans distinction de race, de religion ou de nationalité. Il était présent dans la prière, silencieuse le plus souvent, mais aussi commune, comme celle qui m'unissait à un rabin à Majdanek, ou avec les mourants auxquels je ne demandais ni leur race ni leur religion. J'ai vu des milliers de prisonniers mourir. Je n'ai vu ni entendu un seul blasphémer, ni juif, ni chrétien. En revanche je les ai vus et entendus prier, même au risque de souffrances supplémentaires. Dieu était au plus profond de chacun de nous, qui, en haillons, torturé et mourant, se savait quand même un être humain, et, par là, en relation la plus étroite, car constante et existentielle, avec Lui.

« **Si Dieu était absent, c'est autour de nous, là où habitaient nos bourreaux.** Ils ont chassé Dieu de leur conscience. Ainsi, ils sont devenus inhumains, comme des bêtes féroces et sanguinaires. En revanche, les camps de concentration avec les prisonniers étaient comme **des cités de Dieu assiégées par les sans-Dieu. Aussi, chasser les carmélites de cet endroit précis, c'est capituler et rendre la cité aux sans-Dieu, abdiquer devant eux.**

« Ceux qui prétendent que le ciel était vide à Auschwitz, que Dieu n'y était pas, qu'il est inconcevable que désormais la prière s'élevât à Auschwitz, devraient faire un petit effort d'imagination. Qu'ils s'imaginent sur la place d'appel d'un des innombrables camps de concentration à l'heure de l'appel. Qu'ils osent annoncer aux prisonniers que désormais, par décision de la convention de Genève, la prière y est interdite ! Sans grand effort d'imagination on verra la réaction des prisonniers. Dès leur arrivée, tous les jours ils devaient affronter cette interdiction. **Elle venait des nazis et de leurs valets.** »

Et Mgr Kiedrowski concluait : « La prière silencieuse des carmélites est le plus authentique prolongement de la prière silencieuse, de cette étincelle d'humanité que chaque prisonnier, malgré la situation sans espoir, gardait en lui. »

Aujourd'hui Mgr Kiedrowski est mort. Je suis heureux de lui rendre hommage en cette journée de solidarité avec les chrétiens persécutés. Lui il fut persécuté dans sa chair dans les camps nazis, et il fut persécuté dans son âme de prêtre rescapé d'Auschwitz-Birkenau par les persécuteurs des carmélites, au rang desquels quatre cardinaux de l'Eglise catholique, puis finalement le saint-siège lui-même.

Mais notre Eglise est l'Eglise des saints, comme aimait à dire Bernanos. Et le pape Jean-Paul II, qui a fini, au bout de sept longues années de polémiques, à consentir à l'expulsion des carmélites d'Auschwitz, est aussi le pape qui a canonisé Maximilien Kolbe, prêtre franciscain mort à Auschwitz, et Edith Stein, carmélite d'origine juive morte à Birkenau. Car il ne peut être dit que Dieu est absent de ce lieu. Dieu n'est absent d'aucun lieu, et surtout pas des lieux marqués de la prière des martyrs. Les sans-Dieu peuvent imposer leurs mensonges révisionnistes et leur blasphème, ils ne peuvent pas effacer la présence des saints qui relient le ciel et la terre. La cellule du Père Kolbe à Auschwitz, la baraque où est morte Edith Stein à Birkenau, sont les deux principaux points d'impact de la grâce divine en ces lieux, parmi d'autres innombrables points d'impact de la grâce. Nous avons aussi un devoir de mémoire. Le nôtre ne consiste pas à imposer une mémoire sélective et éventuellement intéressée, il consiste à honorer tous nos martyrs oubliés, méprisés, voire vilipendés et calomniés (comme le Père Kolbe odieusement qualifié d'« antisémite notoire »), notre devoir de

mémoire est un service dû à la vérité, à la vérité forcément crucifiée, comme l'enseigne celui qui disait Je suis la voie, la vérité et la vie. **La vérité crucifiée est la voie de la vraie vie.** Tel est le message ultime de tous les persécutés auxquels nous témoignons en cette journée notre solidarité. Tel est le message de cette journée.

La théologie islamo-chrétienne du prier de Tibhirine

Conférence donnée par Yves Daoudal le 24 août 2011, à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité.

Une « parole commune »	96
La division des chrétiens, l'unité des musulmans	97
Les soufis d'Al Alawiya	98
La différence comme sacrement de l'unité... ..	99
L'Unique et Impénétrable	101
L'unité... par le jihad	102
L'échelle et la croix.....	103
Une parole commune : celle de l'islam	105
« L'effroi » de Marie	106
Le Coran dit que les chrétiens seront sauvés... ..	107
Le monachisme, c'est comme l'islam	108
Les pauvres frontières de nos exclusives.....	108
Les musulmans investis par le don de l'Esprit.....	109
La preuve par les Croates	111
“Des dieux et des hommes” : une escroquerie	112

Le 23 mai 1996, un communiqué laconique du GIA, le Groupe islamique armé, en Algérie, déclarait : « Nous avons tranché la gorge des sept moines, conformément à nos promesses. » Il s'agissait des moines de Tibhirine, qui avaient été enlevés deux mois plus tôt. La promesse était de les tuer s'il n'y avait pas d'échange d'otages. (1)

La cause de béatification de ces trappistes a été introduite, et le film *Des hommes et des dieux*, qui a eu un immense succès, a attiré de nouveau l'attention sur ces moines, et sur leur prier le P. Christian de Chergé. (2)

La théologie du P. de Chergé est tout à fait étrange. Ce qui est sûr est que cet homme, dont on fait volontiers un saint et un martyr, n'était plus catholique. Et c'est ce que je vais vous montrer, en m'appuyant sur les textes mêmes qu'il a publiés.

Je précise que je n'ai pas vu le film de Xavier Beauvois, dont tout le monde dit qu'il est très beau, et que je n'ai pas lu le livre du P. Christian de Salenson, qui est le livre de référence sur la vie et la pensée du P. de Chergé. Je ne suis donc influencé ni par la

beauté du film et par ses dialogues, ni par le dessein du P. de Salenson qui vise, d'après les quelques extraits que j'ai vus sur internet, à systématiser les réflexions du P. de Chergé dans une idéologie pire encore que ce que disait le prier de Tibhirine. C'est que le P. de Salenson est président du soi-disant Institut des sciences et théologie des religions, à Marseille, et que la pensée du P. de Chergé est tout indiquée pour nourrir l'idéologie de cet institut. (Le P. de Salenson est aussi membre de Arts Cultures Foi, le « groupe missionné par l'Eglise de France » pour dialoguer avec les artistes contemporains, dont l'un des plus éminents pour cet organisme est l'auteur du trop fameux Piss Christ - il n'y a pas de hasard.)

Donc je m'en tiens aux propos et aux écrits du P. de Chergé.

Pour le P. de Chergé, les martyrs sont des intégristes

Puisqu'il est question de le béatifier comme martyr, commençons donc par là.

Le P. de Chergé était réfractaire à la notion de martyr de la foi. Il n'aimait pas les actes des martyrs, il l'a dit à plusieurs reprises, parce qu'il trouvait que les martyrs confessaient leur foi avec « dureté » face à leurs juges, avec un exclusivisme de la foi qui confinait à ce qu'on appelle aujourd'hui de l'intégrisme, puisqu'ils disaient qu'ils avaient raison et que leurs juges avaient tort. Il est étonnant, disait-il, qu'il ait fallu attendre le « XXe siècle déclinant » pour que l'Eglise reconnaisse le vrai martyr : le martyr de la charité. En la personne de saint Maximilien Kolbe. Ici, le P. de Chergé oublie que le P. Kolbe est mort parce qu'il était prêtre catholique, qu'il est mort pour manifester la charité du Christ, et en manifestant la charité du Christ. Pour le P. de Chergé, « martyr de la charité », cela dépasse le cadre religieux. Ainsi voit-il de nombreux martyrs de la charité chez les Algériens musulmans... En bref, quiconque, quelle que soit sa religion ou son absence de religion, est tué pour ne pas avoir voulu se comporter de façon inhumaine, ou pour avoir accompli un geste de fraternité, est par principe un « martyr de la charité ».

Il y a donc ainsi des martyrs musulmans comme il y a des martyrs chrétiens : des gens qui témoignent de ce que le P. de Chergé appelle la charité. En arabe, martyr se dit *chahid*, et *chahid* veut dire *témoin*, comme le grec *martyr*. Et le témoignage, en arabe, c'est *chahada* : la chahada est le témoignage de la foi musulmane, la profession de foi du musulman. Elle commence par Achhadou : Je témoigne. Je témoigne qu'il n'y a pas de dieu sinon Allah et que Mahomet est son prophète...

Le cardinal Barbarin a confié, lors d'une conférence à Versailles, qu'il avait appris par cœur la chahada afin de pouvoir, le cas échéant, la réciter au chevet d'un musulman mourant. Nous avons ici la charité et le témoignage dans le sens que donnait à ces mots le P. de Chergé.

Or la chahada est un cri de guerre antichrétien. Il n'y a pas d'autre religion où la profession de foi soit une négation. A priori c'est absurde de rendre compte de sa foi par une négation. Car la chahada dit « Non ». Non, il n'y a pas de dieu. Il n'y a pas de dieu autre qu'Allah. Cela veut dire : le Christ n'est pas Dieu, car Allah n'a pas de fils : c'est un blasphème, c'est le pire des crimes, de prétendre que le Christ soit Dieu. Voilà ce qu'on dit en récitant la chahada. Voilà ce que dirait le cardinal Barbarin au chevet d'un musulman, voilà ce qu'il considérerait, comme le P. de Chergé, comme un acte de charité. (3)

Le cardinal Barbarin était cette année l'invité vedette du prétendu pèlerinage islamo-chrétien des Sept-Saints, en Bretagne, inventé par Louis Massignon. Et il a dit que le mot de miséricorde devait être un mot clé pour le dialogue interreligieux, avec les juifs et avec les musulmans, puisque ce mot de la Bible se trouve souvent dans le Coran, et en tête de toutes les sourates.

Or il s'agit là d'un des grands thèmes du P. de Chergé. L'un de ses plus longs textes est un commentaire de l'encyclique de Jean-Paul II *Dives in misericordia*. Et l'on ne peut que frémir en lisant le texte du P. de Chergé : il commente l'encyclique par le Coran !

Une « parole commune »

Le grand leitmotiv du P. de Chergé est le début d'un verset du Coran qui dit : « Dis : ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous ! »

Il commente : « Les musulmans aimeraient faire entendre aux juifs et aux chrétiens cette invitation que Dieu leur a confiée dans le Coran », et il cherche cette parole commune. Or, « s'il y a une parole commune, c'est bien la miséricorde ».

Eh bien non. Bien sûr, l'islam a pris le mot de miséricorde dans la Bible. Mais il ne lui donne pas le même sens que le christianisme. Et cela vient du seul fait que le Dieu de l'islam est un Dieu d'une transcendance absolue, inaccessible. Allah est « al Samad », l'impénétrable. Il fait miséricorde à ceux qui suivent aveuglément ses commandements, s'il le veut. Et personne ne peut savoir pourquoi il va faire miséricorde à tel bon musulman et pas à tel autre. Dans le christianisme, la

miséricorde est un fruit de l'amour de Dieu. Elle est relation de Dieu avec sa créature. On le voit tout particulièrement dans les sacrements, de façon éminente dans l'eucharistie, et de façon très précise dans le sacrement de pénitence, où Dieu fait miséricorde, non à qui il veut, mais à qui le demande. « Face à nos faiblesses, qui parfois nous écrasent, comptons sur la miséricorde du Seigneur, qui est toujours prêt à nous tenir de nouveau la main et qui nous offre son pardon à travers le sacrement de la pénitence », rappelait le pape, la semaine dernière, aux jeunes des JMJ. La miséricorde, dans le christianisme, est un instrument divin de communion entre Dieu et les hommes, d'union dans l'amour divin. C'est le filin qu'il nous envoie d'en haut pour nous attirer à lui.

Rien de tel dans l'islam (4). Et les convertis le savent très bien. Ils découvrent dans le christianisme l'amour de Dieu, la vraie miséricorde, qui n'a rien à voir avec celle de l'islam. Le P. de Chergé a beau citer avec insistance les rares versets du Coran qui parlent de l'amour de Dieu, il a beau prétendre dans un de ses textes que « la religion de l'Unique est la religion de l'amour », il sait bien que ce n'est pas vrai si « l'Unique » est le Dieu du Coran. Dans un autre texte il tente d'ailleurs d'expliquer pourquoi. Et c'est pitoyable. Bien entendu c'est la faute des chrétiens. Mahomet vivait en un temps où les chrétiens étaient divisés en diverses sectes. Et, affirme-t-il, « la division des chrétiens ne permettait pas de trouver la religion de l'amour ».

C'est se moquer du monde. Mahomet, selon la tradition musulmane, vivait trois siècles après les conciles de Nicée et de Constantinople, deux siècles après saint Augustin, saint Jean Chrysostome ou le pape saint Léon, il vivait en un temps où des moines d'une parfaite orthodoxie peuplaient les déserts de Palestine et d'Egypte, et c'était un temps où l'on ne pouvait pas trouver la religion de l'amour ? C'est vraiment se moquer du monde.

La division des chrétiens, l'unité des musulmans

Et le P. de Chergé parle longuement de la division des chrétiens, qui s'est poursuivie, qui s'est aggravée, et c'est la faute de tout le monde, car si la réforme protestante était une erreur, la réforme catholique qui a suivi était elle aussi une erreur. Tout ça ce sont des « hérésies », pour le P. de Chergé, parce qu'elles sont exclusives. Comme le martyr de la foi est lui aussi exclusif. « Et il y a vraiment grâce, s'exclame-t-il à la fin d'une homélie en la fête des saints Pierre et Paul, chaque fois que les chrétiens, toutes confessions confondues, se retrouvent pour communier ensemble à l'infinie richesse de ce que "l'Esprit dit aux Eglises"... » Le P. de Chergé détourne le sens de

l'expression de l'Apocalypse (« Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises »). Pour lui, les Eglises, ce sont les diverses confessions chrétiennes, auxquelles parle le Saint-Esprit, sans distinction. Rien de plus simple que l'œcuménisme : il suffit que les chrétiens de toutes les confessions constatent que le Saint-Esprit parle à tous. Rien de plus simple que le dialogue interreligieux : il suffit de constater que le Saint Esprit souffle dans toutes les religions, notamment dans l'islam, comme le P. de Chergé le dit souvent : c'est le « même Esprit de Dieu », affirme-t-il, qui s'exprime dans l'Évangile et dans le Coran.

Pour l'heure, si les chrétiens sont divisés, les musulmans quant à eux sont unis. Certes il y a des antagonismes qui peuvent être violents, par exemple entre chiites et sunnites, mais tous les musulmans ont conscience de faire partie d'une seule communauté, l'oumma, et à propos de La Mecque le P. de Chergé s'exclame : « Aucun sanctuaire de la chrétienté n'est encore le lieu béni d'une telle unanimité. »

Les musulmans sont donc en avance sur les chrétiens, et c'est pourquoi nous devons nous mettre à leur école.

Et si les musulmans ont cette unité, c'est parce qu'ils sont inspirés par l'amour divin. Là, on nage en plein surréalisme. Mais le P. de Chergé paraît convaincu de ce qu'il raconte.

« Pour former une communauté digne de l'Unique, il faut l'amour dont lui nous a aimés le premier », dit-il. Et là, il fait une longue citation du Coran, qui est censée illustrer ce qu'il vient d'affirmer, et qu'il a choisie parce que c'est un des rares passages où figure le mot amour (5). Et il conclut en disant : « Ne voit-on pas ici se profiler la litanie des Béatitudes ? » C'est doublement absurde. Le passage qu'il a cité énumère un certain nombre de vertus, cela n'en fait pas un pendant des Béatitudes. Et l'on ne voit certainement pas se profiler les Béatitudes, si l'on doit entendre par là qu'il s'agirait d'une préfiguration des Béatitudes, qui ont été énoncées six siècles plus tôt.

Les soufis d'Al Alawiya

Quand il affirme que « la religion de l'Unique est la religion de l'amour », c'est en se référant aux mystiques musulmans. Mais les mystiques musulmans ne sont en rien représentatifs de l'islam ; bien au contraire, ils ont toujours été persécutés, précisément parce qu'ils disaient que la religion de l'Unique est la religion de l'amour.

Et lorsque le P. de Chergé parle des mystiques musulmans, il pense aux soufis avec lesquels il a constitué un groupe de prière, appelé Ribat es-Salam, le lien de la paix

(6). Ce groupe constitué des moines de Tibhirine et de soufis de la région se réunissait tous les six mois, pour prier en commun et méditer sur un thème choisi lors de la réunion précédente.

Les soufis en question étaient ceux de la tarîqa al-Alawiya, fondée par Ahmad al-Alawi (1869-1934). Le Dr Marcel Carret, un médecin français agnostique, qui soigna le cheikh al-Alawi dans ses dernières années, écrit notamment : « Il déclarait que Dieu avait inspiré trois grands prophètes : le premier avait été Moïse, le deuxième Jésus et le troisième Mahomet. Il en concluait logiquement que la religion musulmane était la meilleure puisqu'elle était basée sur le dernier message de Dieu, mais que la religion juive et la religion chrétienne n'en étaient pas moins des religions révélées. Sa conception de la religion musulmane était également très large. Il n'en retenait que l'essentiel... Ce que j'appréciais particulièrement en lui était l'absence complète de tout prosélytisme. »

On est là très loin de l'islam réel. Les soufis, héritiers des sectes néo-platoniciennes, ne sont musulmans qu'en façade. Et tout particulièrement ceux de la tarîqa du cheikh al-Alawi. Cette tarîqa fut la première à s'installer en France, non pas dans les milieux maghrébins, mais dans les milieux intellectuels européens. Elle eut parmi ses premiers adeptes occidentaux Frithjof Schuon, le grand disciple de René Guénon. Car Guénon, devenu musulman en Egypte, où il était le cheikh Abd-al-Wâhid Yahyâ (Jean-Baptiste serviteur de l'Unique), était en contact épistolaire avec le cheikh Ahmad al-Alawi.

Le cheikh actuel, depuis 1975, de la tarîqa al Alawiya, est Khaled Bentounès. Voici ce qu'écrivait, en juin dernier, le cheikh Bentounès :

« Voilà 60 ans que s'est éteint au Caire, dans la discrétion et la simplicité, l'homme, René Guénon, dont l'œuvre continue jusqu'à nos jours d'alimenter la réflexion de nombreux hommes et femmes à travers l'Orient et l'Occident. Beaucoup lui sont redevables d'avoir suscité en eux un élan spirituel afin de renouer avec la Tradition à une époque où la confusion est grande et où la quête d'une spiritualité vivante demeure incertaine. Rendons hommage à ce fils d'Occident défenseur véridique de la Tradition universelle par sa plume autant que par son comportement et l'exemple d'une vie à la rigueur exemplaire. »

La différence comme sacrement de l'unité...

Il est donc clair que nous sommes loin de l'islam du Coran (même si par ailleurs les soufis participent activement à l'islamisation : ainsi le cheikh Bentounès est-il en

quelque sorte le référent religieux des scouts musulmans en France). Nous sommes dans un au-delà des religions. Ce que Guénon appelait la Tradition, la gnose, ou la métaphysique, et al-Alawi « la doctrine ». Les religions exotériques sont différentes, elles sont inconciliables, il faut les dépasser pour trouver l'unité, par la voie ésotérique de l'initiation. Les soufis d'al-Alawiya ont expliqué au P. de Chergé que la lumière divine est comme le soleil derrière un vitrail. Celui qui est devant le vitrail des diverses religions voit beaucoup de couleurs différentes. Mais celui qui dépasse les vitres ne voit plus de couleurs, il voit seulement la pure lumière du soleil, car les couleurs sont dans les morceaux de verre, non dans le soleil.

Le P. de Chergé en a tiré une espèce de théologie de la différence. Pour lui, la différence est un « sacrement ». Ce qu'il voit dans la parabole du bon Samaritain : « La différence est là : il est "samaritain", reconnu comme étranger, réputé païen. Dans l'enseignement de Jésus, cette différence se fait servante de la vocation commune : "Va, et fait de même". »

La différence est donc, selon le P. de Chergé, le chemin qui nous mène vers le but unique. Elle est ce qui permet le dialogue, et le dialogue, qui « doit pouvoir trouver un appui solide et inépuisable dans la "bonne nouvelle" qu'à travers ses expressions divergentes, les uns et les autres affirment tenir de Dieu », est nécessaire pour en arriver à avoir une approche plus complète, donc plus vraie, de Dieu. « Nous allons donc quitter ici, peu ou prou, "le paysage familier de nos certitudes religieuses" et le langage dans lequel nous les exprimions, pour scruter – si Dieu le permet, avec sa grâce – la tradition musulmane et, avant tout, la parole coranique. Il nous faudra relire les versets du Livre où la différence est annoncée, parfois sévèrement dénoncée, plus souvent encore offerte comme un "signe" de l'Unique et même comme un "chemin" vers Lui "pour ceux qui comprennent". »

La différence a été créée par Dieu, qui sait ce qu'il fait. Ensuite, en fait, le P. de Chergé dévie, en parlant non plus de la différence mais de la « diversité », de la « variété » de la création, et il cite maints versets du Coran qui montrent que la diversité est un « signe » divin... Il ne craint pas de citer aussi le passage de la Genèse où Dieu donne à Noé l'arc-en-ciel comme signe de son alliance : l'arc-en-ciel de toutes les couleurs... Et de l'arc-en-ciel il passe au vitrail : les diverses couleurs sont des reflets de la lumière unique. Ainsi toutes les religions sont une mosaïque qui, une fois constituée dans son unité, révèle la lumière divine du Dieu Unique...

L'Unique et Impénétrable

La différence de Dieu par rapport à sa création, c'est précisément son Unicité, qu'on trouve « au cœur de la profession de foi musulmane », la chahada, souligne le P. de Chergé. Unicité qui, ici, est une négation de la Trinité.

Le P. de Chergé aime citer ce verset du Coran : « Dis : Lui, Dieu, est Un ('ahad) ! Dieu, l'impénétrable (samad) ! Il n'engendre pas ; Il n'est pas engendré; nul n'est égal à Lui. » Et aussi celui-ci : « O Gens du Livre ! Ne dépassez pas la mesure dans votre religion. Ne dites pas : "Trois", cessez de le faire, ce sera mieux pour vous. Dieu est Unique (wâhid), Gloire à Lui ! Comment aurait-il un fils ? »

Ce qui importe au P. de Chergé, dans ces versets, ce n'est pas le violent réquisitoire antichrétien, c'est l'affirmation de l'unicité de Dieu. Dieu est l'unique, wahid, et le P. de Chergé appelle très souvent Dieu l'Unique, le Dieu unique des chrétiens et des musulmans. Mais l'Unique des musulmans nie la Trinité. Quant à « samad », impénétrable, il nous dit que c'est « un des plus beaux noms » de Dieu. Pour lui aussi, Dieu est samad, impénétrable. Or ce samad aussi est antichrétien. Le christianisme est la religion du Dieu qui se fait homme pour que l'homme devienne Dieu, la religion du Dieu qui se donne à manger, qui prend un corps pour s'unir à l'homme, la religion du Dieu qui ouvre son cœur pour que l'homme y pénètre. C'est tout le symbolisme du coup de lance, qui a ouvert le cœur de Jésus pour que les hommes puissent pénétrer dans l'amour divin. C'est dans l'évangile de saint Jean, et c'est le leitmotiv de la première épître de saint Jean : « Dieu est amour, et celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui. » Non seulement l'impénétrable n'est pas un des plus beaux noms de Dieu, mais ce ne peut pas être un nom du Dieu des chrétiens. On se demande comment un héritier des grands mystiques cisterciens, un héritier de saint Bernard et de sainte Gertrude, peut ainsi rejeter Dieu derrière une barrière infranchissable et complètement opaque. (7)

Certes, on peut dire, sous un certain rapport, que Dieu demeure impénétrable, de même qu'il est l'Unique qui se situe au-delà de toutes les négations. Mais il n'y a aucun appel à la théologie apophatique dans les écrits du P. de Chergé, de même qu'il n'y a aucune théologie apophatique dans le Coran : la chahada n'est pas apophatique, elle est simplement antichrétienne. Et s'il tente parfois de donner le change avec un baratin qui se veut poétique, il reste, comme le Coran, au premier degré. On remarquera, du reste, que le P. de Chergé ne fait jamais appel à la tradition chrétienne, de quelque tendance que ce soit. Ses rares références sont à Vatican II. Avant cela, l'Eglise n'existait pas, semble-t-il. De toute façon son discours montre une

hyperinflation du je. Tout au long de ses textes, c'est « je ». Il invente sa propre théologie ex nihilo.

Revenons à nos versets du Coran.

« Dis : Lui, Dieu, est Un ('ahad) ! Dieu, l'impénétrable (samad) ! Il n'engendre pas ; Il n'est pas engendré; nul n'est égal à Lui. »

« O Gens du Livre ! Ne dépassez pas la mesure dans votre religion. Ne dites pas : "Trois", cessez de le faire, ce sera mieux pour vous. Dieu est Unique (wâhid), Gloire à Lui ! Comment aurait-il un fils ? »

En ce qui concerne la polémique antichrétienne de ces versets, le P. de Chergé la nie. Ils ne sont pas antichrétiens, dit-il. Car Mahomet réagissait à ce qu'il connaissait du christianisme, à savoir quelques hérésies, comme on l'a déjà vu. Or les chrétiens ne croient pas en trois dieux, mais en un Dieu unique, donc ils disent comme le Coran. Voilà ce qu'affirme le P. de Chergé, avec un aplomb qui laisse pantois.

Mais il fait totalement l'impasse sur l'affirmation : « Il n'engendre pas ; Il n'est pas engendré; nul n'est égal à Lui. » Ici il n'est pas question de quelque hérésie que ce soit. C'est le christianisme orthodoxe qui affirme que Dieu le Père engendre le Fils, que le Fils est engendré par le Père, et que le Fils est égal au Père.

Il s'agit d'une question évidemment fondamentale. Car la « médiation » du Christ, aussi « universelle » que le voudra le P. de Chergé, ne peut avoir de sens que si le Christ est le Fils de Dieu. Mais cela ne l'effleure même pas, car cette différence-là, elle est... irréductible.

L'unité... par le jihad

Ne craignant pas de s'enfoncer toujours davantage dans l'apostasie, le P. de Chergé développe d'autre part une analogie, ou plutôt une identité, entre le Verbe et le Coran : « Ici, pour nous, le Christ est accueilli comme théophanie du Verbe s'incarnant dans une humanité semblable à la nôtre. Là, dans l'Islam, il y a aussi théophanie du Verbe adoptant une langue humaine dans le Coran. Pour tous, unique est le Verbe. (...) Ainsi, d'un côté, le Fils est unique. De l'autre, le Livre est unique. L'un et l'autre participent de l'unicité divine sans faire nombre avec Dieu. »

Autrement dit, le chrétien doit reconnaître que le Coran est une manifestation du Verbe, de même que le Christ est une manifestation du Verbe, l'une incarnée dans un

Livre, l'autre dans une personne. Mais comme il s'agit du même Verbe, cela ne fait pas nombre, on est toujours dans l'unicité de Dieu...

Dieu est un, les hommes doivent donc eux aussi être un, malgré leurs différences, ou plutôt par le « sacrement » de leurs différences. Le P. de Chergé cite évidemment la parole du Christ : « Soyez un, comme le Père et moi sommes un. » Ce que le Christ dit aux disciples, le P. de Chergé l'applique, sans crier gare, à l'humanité entière, et d'abord à l'union entre chrétiens et musulmans.

« Unité entre les hommes et union à Dieu sont requis simultanément par l'Unique lorsqu'il intervient dans l'histoire. » Ce sont là les deux commandements de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, qui n'en font qu'un. Le P. de Chergé prétend le trouver aussi dans le Coran : « Dieu fera venir bientôt d'autres hommes ; Il les aimera et eux aussi l'aimeront. »

Ce verset est le seul du Coran à parler ainsi, et l'un des six où apparaît le mot amour ou aimer, au milieu d'innombrables versets d'appels à la guerre contre les mécréants... dont celui-ci. Car le P. de Chergé censure les versets qui le gênent. Le verset dit : « O les croyants ! Quiconque apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'il aime et qui l'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah... » La lutte dans le sentier d'Allah, c'est le jihad, selon l'expression consacrée, si l'on ose dire : *al jihad fi sabil illahi*.

Celui qui aime Dieu et que Dieu aime est celui qui accomplit le jihad dans le sentier d'Allah contre les mécréants. Le P. de Chergé sait parfaitement que le bout de verset qu'il cite est une exception dans le Coran et n'a pas le sens qu'il lui donne. Aussi dit-il prudemment : « C'est ce langage que les mystiques musulmans ont privilégié dans leur lecture du Coran. » C'est la lecture de ses amis soufis, qui piquent quelques expressions dans le Coran pour leur faire dire autre chose, comme fait le P. de Chergé avec l'Évangile.

L'échelle et la croix

Ces soufis ont aussi expliqué au P. de Chergé le symbolisme de l'échelle. Naïvement, le P. de Chergé nous rappelle que dans la Bible il y a l'échelle de Jacob, et chez les pères l'échelle des vertus de saint Jean Climaque. Mais il ne s'agit pas de cela du tout. Les soufis enseignaient deux formes du symbolisme ésotérique de l'échelle (qui correspondent semble-t-il à deux niveaux d'initiation). L'une est que le christianisme et

l'islam sont comme deux échelles qui se rejoignent en leur sommet. Chacun gravit l'échelle de son côté, et se rapproche donc peu à peu de l'autre, et en haut tout le monde se retrouve dans l'Unité. L'autre symbolisme utilise une seule échelle, où l'un des montants est le christianisme, et l'autre est l'islam. Les deux ne se rejoignent qu'à l'infini, mais les barreaux sont les piliers de l'une et l'autre religion, des ponts qui permettent de comprendre qu'il y a une échelle commune, que tous les croyants sont sur la même échelle, quelle que soit leur foi : le P. de Chergé se définissait comme « croyant parmi les croyants ».

Il y a aussi le symbolisme de la croix, et cela est sans doute propre à la tarîqa al-Alawiya et à quelques autres confréries du même genre, car la croix est véritablement honnie des musulmans, et même si l'on est soufi on doit respecter cet interdit, sauf à endurer les pires persécutions et la mort. René Guénon avait dédié son livre sur le symbolisme de la croix « à la mémoire vénérée du cheikh Abd-ar-Rahmân Elish el-Kebîr, el-Alim, el-Maliki, el-Maghribi, à qui est due la première idée de ce livre » (ce cheikh était un personnage étonnant : ami d'Abdel Kader, autre initié de marque, il avait réussi à être à la fois une grande autorité du soufisme et professeur à l'université Al Azhar). Et Guénon avait dédicacé un exemplaire de ce livre à Ahmad al Alawi.

Celui-ci avait un chapelet a priori musulman mais en forme de croix. A quelqu'un qui le lui reprochait, il avait demandé d'étendre les bras, et il lui avait demandé quelle figure son corps décrivait alors. Et l'autre avait été bien obligé de dire que son corps formait une croix. Ainsi la structure de l'homme est cruciforme, comme l'est la structure de toute la création. La croix est un symbole universel. Et cet enseignement permet au P. de Chergé, ou plutôt à ses maîtres soufis, d'expliquer ce que le Coran dit de la crucifixion. On sait que les musulmans nient que Jésus soit mort sur la croix, parce qu'il est inconvenant qu'un grand prophète meure d'une façon ignominieuse. Mais, explique le P. de Chergé, le Coran dit : « Ils ne l'ont pas crucifié en vérité. » Or, en effet, en vérité ils ne l'ont pas crucifié, car c'est librement qu'il a étendu les bras, par amour pour les hommes, pour embrasser les hommes, et nous devons nous aussi être crucifiés de cette façon, devenir le crucifié, par amour. En fait, le texte du Coran (4, 157), qui est au milieu d'une longue diatribe contre les juifs, ne permet pas une telle interprétation. D'ailleurs il ne dit pas « en vérité ». Cette interprétation est un enseignement initiatique qui se sert du Coran de façon allusive. Et abusive.

On voit bien ici l'influence chrétienne sur le soufisme. Le P. de Chergé croyait que c'était cela l'islam, et il disait : « Nos amis soufis aiment citer l'évangile, qu'ils ont tenu à lire. Ne pourrait-on laisser retentir, dans la paix d'une écoute intérieure, le Livre de l'islam, avec le désir et le respect de ces frères qui y puisent leur goût de Dieu ? Ou

faudra-t-il continuer de faire la sourde oreille au message de l'autre en contestant par principe son lien original avec le Tout-Autre ? C'est qu'il m'est arrivé bien souvent de voir surgir du Coran, au cours d'une lecture d'abord ardue et déconcertante, comme un raccourci d'évangile qui devient alors chemin vrai de communion avec l'autre et avec Dieu. » Sic.

Ailleurs, le P. de Chergé appelle le Coran le « Livre de vie » des musulmans. Et il écrit toujours Livre avec un L majuscule. Et l'on a vu qu'il appelle souvent Dieu « l'Unique », pour souligner qu'il a le même dieu que les musulmans, reléguant du même coup la Sainte Trinité au rayon des accessoires.

Il y a donc une correspondance étroite entre les soufis d'Al Alawiya et le P. de Chergé. De même que les soufis ne respectent l'islam que de façon extérieure, de même il ne respecte le christianisme que de façon extérieure. La doctrine des soufis était celle d'un au-delà des religions exotériques, où le Coran parole incréée de Dieu n'avait pas plus de réalité que le Christ Fils de Dieu crucifié et ressuscité n'en avait pour le P. de Chergé. Ou, plus exactement, le Christ est pour le P. De Chergé une médiation nécessaire, exactement au même titre que le Coran pour les soufis, et il s'agit en définitive de la même médiation, comme on l'a vu, celle du Verbe dans le Christ ou dans le Livre. Ainsi la voie (la tarîqa) « chrétienne » du P. de Chergé était-elle très proche de la voie musulmane des soufis d'al-Alawiya, et les deux échelles en effet se rejoignent. Mais je crains que ce ne soit pas en Dieu.

Une parole commune : celle de l'islam

Et le P. de Chergé n'était pas soufi. On le voit bien souvent quitter les hauteurs de leur gnose pour tomber dans le syncrétisme de bas étage. Car il veut nous montrer que le Coran ne contredit pas la foi catholique, ce que les soufis se garderaient bien de faire dans l'autre sens.

Il lui faut absolument trouver une « parole commune », et il répète sans cesse le début de verset du Coran : « ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous ». Il ne cite le verset entier qu'une seule fois, dans la conférence que je citais tout à l'heure, où il explique que les différences entre le christianisme et l'islam sont un sacrement d'unité. Et le verset entier, le voici : « Dis : ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous et que nous n'adorions qu'Allah, sans rien lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah. Puis, s'ils tournent le dos, dites : Soyez témoins que nous, nous sommes soumis. »

On voit que ce verset est un des si nombreux versets antichrétiens. Il n'y a pas d'autre parole commune que celle de l'islam qui n'associe personne à Allah, qui rejette la Trinité, qui n'appelle pas le Christ Seigneur. Et le seul témoignage qui vaille est celui-là.

Le P. de Chergé cite donc une fois le verset en entier. Mais il ne commente pas. Il poursuit, imperturbable : « S'il y a parole commune possible, c'est bien parce qu'il y a, pour tous, un Dieu qui n'en finit pas de rassembler. » Et là il ose mettre en parallèle un verset du Coran sur Allah qui réunira tous les hommes avec l'exclamation du Christ : « Jérusalem, Jérusalem, toi qui tues les prophètes et lapide ceux qui te sont envoyés, combien de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous n'avez pas voulu. »

« L'effroi » de Marie

Le P. de Chergé n'hésite pas à reprendre un autre verset spécifiquement antichrétien : « Ils ont dit : "Le Miséricordieux s'est donné un fils !". Ils ont attribué un fils au Miséricordieux. Il ne convient pas au Miséricordieux de se donner un fils. Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre se présentent au Miséricordieux comme de simples serviteurs. »

D'abord, on constate que le P. de Chergé coupe le texte (sans l'indiquer) pour ne pas citer ce qui est le plus dérangeant. Car au milieu, il y a ceci : « Vous avancez certes là une chose abominable ! Peu s'en faut que les cieux ne s'entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent. » Et le mot *abominable* est à prendre au sens fort. Car il n'y a rien de plus abominable pour l'islam que de prétendre que Dieu ait un Fils : c'est le seul crime que le Dieu du Coran ne peut pas pardonner. Mais le P. de Chergé le justifie ainsi : « Cette particulière insistance à rejeter toute génération divine (...) a le grand mérite de nous inviter à chercher ensemble ce que Dieu veut nous faire comprendre lorsqu'il se révèle à nous comme ayant des entrailles de miséricorde. » C'est qu'en Dieu, dit-il, « la paternité et la maternité se conjuguent avec une perfection inaccessible à notre entendement ». Donc tout le monde a raison. Et « pour mieux entrer dans ce mystère qui nous sollicite ensemble parce qu'il nous engendre ensemble, il suffirait peut-être de méditer longuement et d'un cœur libre cette parole commune de l'effroi de Marie, au jour de l'annonce portée par l'ange ».

On remarque ici le verbiage du P. de Chergé : le « mystère qui nous sollicite ensemble parce qu'il nous engendre ensemble ». Cela ne veut rien dire, mais ce genre d'embrouillamini vise à faire croire au lecteur qu'il y a bien une « parole commune »

entre chrétiens et musulmans. C'est très fréquent sous la plume du P. de Chergé, et cela, souvent, se veut poétique, de la poésie du mystère. Car le P. de Chergé a également écrit des poèmes. Mais laissons cela, ça n'a aucun intérêt, et revenons à la « parole commune de l'effroi de Marie au jour de l'annonce portée par l'ange ». Le P. de Chergé cite ici l'Annonciation selon le Coran. Bien loin d'être une « parole commune », on ne reconnaît pas du tout l'évangile. Car Marie dit à l'ange : « Je cherche protection contre toi auprès du Miséricordieux, si toutefois tu crains Dieu. » Et le P. de Chergé va continuer ainsi de citer le Coran, tout en le mélangeant avec le vocabulaire chrétien : « Ici, Dieu a parlé, et, si Dieu parle, c'est du sein de sa miséricorde, là où son Verbe est engendré de toute éternité. » Pour les chrétiens, ce Verbe engendré est le Fils. Pour les musulmans, c'est le Coran. De même que « le Fils est unique, le Livre est unique », et ils ne font pas nombre. Il y a un seul Unique, Dieu, Allah. Nous avons déjà vu cela. J'ai l'impression de me répéter, mais c'est le P. de Chergé qui se répète beaucoup.

Le Coran dit que les chrétiens seront sauvés...

Donc nous sommes tous d'accord. D'ailleurs, dans le Coran, il est bien dit que les chrétiens seront sauvés. C'est le verset 62 de la 2e sourate : « Ceux qui croient, ceux qui pratiquent le judaïsme, ceux qui sont chrétiens ou sabéens, ceux qui croient en Dieu et au dernier jour, ceux qui font le bien : voilà ceux qui trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur. »

Ici je ne sais pas si le P. de Chergé est de bonne foi ou s'il trompe délibérément ses lecteurs. Car le verset qu'il cite est un des versets abrogés. Il est abrogé par le verset 85 de la 3e sourate : « Quiconque désire une autre religion que l'islam ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »

Le P. de Chergé cite souvent, bien sûr, le verset qui dit « pas de contrainte en religion », qui est aujourd'hui brandi par tous les islamophiles et les gogos. Ce verset, qui de toute façon ne veut pas dire ce qu'on lui fait dire de façon très anachronique, est abrogé, comme de nombreux autres versets, par le fameux verset de l'épée : « Après que les mois sacrés expirent (les mois où une trêve a été conclue), tuez les associateurs où que vous les trouviez, capturez-les, assiégez-les, et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la salat (prière rituelle) et acquittent la zakat (aumône légale), alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Le P. de Chergé cite encore ce verset, le 82e de la 5e sourate : « Tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : Nous sommes chrétiens. C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. »

Il se trouve que ce verset n'est pas abrogé. Pourquoi ? Parce qu'on ne doit pas le lire seul. Il faut lire aussi ceux qui suivent, et qui montrent qu'il s'agit des chrétiens qui ne s'enflent pas d'orgueil... parce qu'ils sont en train de se convertir à l'islam. Verset 83 : « Et quand ils entendent ce qui a été descendu par le Messenger, tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : Ô notre Seigneur, nous croyons : inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent. » Verset 84 : « Pourquoi ne croirions-nous pas en Allah et à ce qui nous est parvenu de la vérité ? (...) ». Verset 85 : « Allah donc les récompense pour ce qu'ils disent (...) ».

Le monachisme, c'est comme l'islam

Le P. de Chergé ne serait-il d'ailleurs pas dans ce cas-là ? C'est ce qu'on se demande à le lire. Il va jusqu'à dire que le monachisme et l'islam sont liés par trois « liens vitaux » : l'obéissance, qui est la signification même du mot *islam* ; la prière rituelle cinq fois par jour ; et la lectio divina, car d'un côté comme de l'autre, il y a « un Dieu qui parle aux hommes », et l'on sait que le P. de Chergé pratiquait la lectio divina du Coran.... C'est dans une communication à une réunion de Dialogue interreligieux monastique, où il s'insurge contre le fait que lorsqu'on parle des moines non catholiques on ne parle jamais de l'islam. Alors que tous les musulmans sont, d'une certaine façon, des moines.

Et il répète souvent que le Christ est le seul vrai musulman, parce qu'il n'était qu'obéissance.

Les pauvres frontières de nos exclusives

Un jour, il explique qu'il faut « dépasser le préalable dogmatique », l'« opacité » du dogme. Un autre jour, qu'il faut « dépasser l'aspect institutionnel » de l'Eglise. Et comment cela ? En relativisant les religions. Il emploie le mot « relativiser », qu'il emprunte, non certes aux soufis, mais au P. Emilio Galindo Aguilar. Le P. Aguilar, né à Grenade, a été professeur d'islamologie à l'institut supérieur de sciences catéchétiques Saint-Pie X de l'université de Salamanque, et à l'Institut pontifical

d'études arabes et d'islamologie de Rome. Et il disait donc, selon le P. de Chergé, que nous devons « rejoindre ensemble "le noyau religieux qui relativise les religions" »...

Le P. de Chergé dit encore qu'il faut « entrer dans un dessein plus vaste qui fait sauter les pauvres frontières de nos exclusives ». Ces pauvres frontières, ce sont les dogmes chrétiens. Le Christ vrai Dieu et vrai homme, c'est une pauvre frontière. L'incarnation, la rédemption, ce sont de pauvres frontières. Il faut faire sauter tout cela, afin d'entrer dans un dessein plus vaste. Et le P. de Chergé ose s'appuyer sur les paroles de Jésus à la Samaritaine : le dessein plus vaste, c'est l'adoration en esprit et en vérité.

Alors, poursuit-il, on peut comprendre qu'il existe, au-delà des religions, une « communion des saints », et cette communion, nous devons la signifier concrètement. Voici ce qu'il écrit : « Cet au-delà de la communion des saints où chrétiens et musulmans, et tant d'autres avec eux, partagent la même joie filiale, il nous revient de le signifier visiblement, au sens sacramentel du mot, comme tous les autres mystères du Royaume. Et comment s'y prendre autrement qu'en aimant dès maintenant, gratuitement, ceux qu'un dessein incompréhensible de Dieu prépare et sanctifie par la voie de l'islam, et en vivant avec eux le partage eucharistique de tout le quotidien ? »

Le partage eucharistique de tout le quotidien. Car on fait sauter aussi, bien sûr, la « pauvre frontière » de l'eucharistie Corps et Sang du Christ. C'est tout le quotidien partagé avec les musulmans qui devient eucharistie. C'est pourquoi, à Tibhirine, la messe du vendredi, célébrée à l'heure de la prière musulmane, avait une importance particulière. C'est pourquoi aussi une grande salle du monastère avait été transformée en mosquée pour les musulmans du voisinage, et une autre pièce en école coranique. « Ainsi, écrit le P. de Chergé, cloche et muezzin se correspondent ou se succèdent à l'intérieur du même enclos, et il est difficile de ne pas accueillir l'appel à la prière, d'où qu'il vienne, comme un rappel de la communion qui prévaut au cœur de Celui vers qui nous nous tournons avec le même abandon. » Il est difficile surtout de ne pas voir un blasphème dans cette phrase, comme dans tant d'autres. (8)

Les musulmans investis par le don de l'Esprit

Dans son fameux testament, le P. de Chergé écrit que s'il est tué, il pourra plonger son regard « dans celui du Père pour contempler avec Lui ses enfants de l'islam tels qu'Il les voit [tels que le Père les voit], tout illuminés de la gloire du Christ, fruits de Sa Passion, investis par le don de l'Esprit dont la joie secrète sera toujours d'établir la communion et de rétablir la ressemblance, en jouant avec les différences ».

Le P. de Chergé affirme donc que les musulmans sont, en tant que musulmans, parce que musulmans, des fruits de la Passion du Christ, et investis par le don de l'Esprit...

Dans le même ordre d'idée, il disait aussi : « Pour entrer en vérité dans le dialogue, il nous faudra accepter, au nom du Christ, que l'islam ait quelque chose à nous dire de la part du Christ. »

Eh bien non, nous n'acceptons pas que l'islam qui blasphème le Christ ait quelque chose à nous dire de la part du Christ. L'islam n'a évidemment rien à nous dire, non seulement de la part du Christ, mais tout simplement sur le Christ. Il ne connaît même pas son nom, puisqu'il l'appelle Jésus Issa, alors qu'en arabe Jésus se dit Iassou.

Issa, ou *Aïssa*, si l'on veut traduire ainsi la lettre imprononçable (pour nous) qui commence ce mot, comme il commence celui du mot désignant la fête : Aïd. En 1994, l'Aïd el-Kébir avait lieu le 21 mai, la veille de la Pentecôte. Le P. de Chergé expliqua à un jeune musulman que la Pentecôte était une grande fête chrétienne, comme l'Aïd el-Kébir. Et le jeune musulman lui demanda : « Alors, qu'est-ce que tu égorges ? »

Deux ans plus tard, jour pour jour, ce sont les moines qui étaient égorgés.

Yves Daoudal

(1) Selon certains, il s'agirait en fait d'une bavure de l'armée algérienne, et selon d'autres d'un acte résolu de militaires algériens sous couvert du GIA. Mon propos n'est pas d'évaluer ces hypothèses.

(2) Le monastère Notre-Dame de l'Atlas, à Tibhirine (Médéa), a été fondé en 1938 par des moines trappistes dépendant de l'abbaye Notre-Dame d'Aiguebelle. La fondation est érigée en abbaye en 1947. Il n'y aura toutefois plus d'abbés en titre à partir de 1951, mais des « supérieurs ad nutum », curieuse spécialité cistercienne. Le P. Christian de Chergé y arrive en 1971 et commence bientôt à modifier l'orientation du monastère, où il donne des cours d'« islamologie ». En 1978, le nouveau supérieur est le P. Jean de la Croix Przymuski, ancien abbé d'Aiguebelle. Il s'inquiète de l'activisme islamophile du P. de Chergé, et exige que celui-ci donne ses cours à l'hôtellerie, donc en dehors du monastère stricto sensu. Mais le P. de Chergé est élu supérieur en 1984. Il renonce au statut d'abbaye pour devenir un prieuré autonome dont le prieur sera Christian de Chergé.

(3) Cela dit, si l'on écoute attentivement ce que dit le cardinal Barbarin, on constate que lorsqu'il dit la chahada, comme en aparté et très vite... il ne dit pas la chahada. Il dit, en arabe : « Dieu est plus grand (Allahou Akbar) et Mahomet est son prophète. » Il ne connaît pas la chahada...

(4) Il est significatif que, dans le Coran, si Dieu est partout qualifié de miséricordieux, le mot *miséricorde* est plutôt rare, alors que dans la Bible, particulièrement dans les psaumes, si Dieu est qualifié de miséricordieux, c'est surtout sa miséricorde qui est partout présente.

(5) 2, 177.

(6) *Ribat as salam* peut en effet se traduire par « le lien de la paix ». Mais il se trouve que le mot *ribat* désigne aussi le fortin, le poste avancé des guerriers de l'islam sur la frontière avec les infidèles (et que la paix en question est alors celle de la soumission à l'islam)...

(7) Une partie du verset 11 du chapitre 3 de l'épître de saint Paul aux Romains est devenue comme un proverbe : « Les voies de Dieu sont impénétrables. » Mais c'est une mauvaise traduction. Le mot grec veut dire : qu'on ne peut pas suivre à la trace, à la piste, ce que dit de même sa traduction latine : *investigabiles*. Le même mot qualifie les richesses du Christ dans l'épître aux Ephésiens, et les merveilles de Dieu dans le livre de Job.

(8) Le P. de Chergé souhaitait que soit introduite dans le Missel romain, à la suite de la messe pour l'unité des chrétiens, un autre schéma de messe « pour la compréhension et le partage entre tous les croyants ». Sic. Il souhaitait aussi que les grands personnages communs à l'Ancien Testament et au Coran aient une fête dans le calendrier liturgique. « Pour nous aider à entrer à notre façon dans les célébrations les plus marquantes du calendrier musulman », disait-il. Mais le calendrier musulman ne célèbre aucun saint en dehors de Mahomet...

La preuve par les Croates

Le 14 décembre 1993, 12 techniciens croates étaient assassinés, à quelques kilomètres du monastère. Cela faisait des années qu'ils travaillaient en Algérie. D'abord, ils étaient yougoslaves, puis en 1991 ils étaient devenus croates. Le P. de Chergé évoque à plusieurs reprises ce massacre, car ces Croates venaient au monastère deux fois par an : à Noël et à Pâques, quand ils n'étaient pas dans leurs familles. Mais l'émotion qui l'étreint est feinte. Car il ne s'est jamais intéressé à ces

gens-là. Il ne leur a jamais parlé. Il n'a pas cherché à savoir qui ils étaient. Il fait semblant d'être impressionné par ces hommes qui venaient au monastère, en pleine nuit, alors que « ce n'était ni leur langue ni leur rite bien souvent », et donc que la date de Pâques et de Noël n'était pas la même pour eux et pour nous. « Ils étaient sur le départ. Ils rêvaient même du prochain Noël en famille, sinon le 25, du moins pour la Noël orthodoxe. » Le P. de Chergé ne sait même pas que les Croates sont dans leur quasi totalité des catholiques latins. Il les confond avec les Serbes. Il ne lui était pas difficile de savoir que ces hommes venaient au monastère parce que c'était pour eux la fête de Noël et la fête de Pâques. Il est vrai aussi que s'il n'y avait pas eu la destruction de la liturgie latine, les le qui pro quo n'aurait sans doute pas eu lieu. Mais ce n'est pas notre propos. Le P. de Chergé se moquait de ces hommes, parce que seuls les musulmans l'intéressaient. Et parce que leur assassinat lui permet de prétendre que ce massacre est une « injure faite à l'islam », et de souligner que ce même jour trois chrétiens furent sauvés grâce à un musulman. Car il y avait aussi quatre Bosniaques, qui avaient été mis à part parce que présumés musulmans. Les terroristes demandèrent à l'un d'eux de dire la chahada, ce qu'il fit, et il ajouta aussitôt que les trois autres étaient également musulmans. Or ils étaient chrétiens. Voilà ce qui intéresse le P. de Chergé. Ses trémolos quand il parle des Croates sont indignes.

“Des dieux et des hommes” : une escroquerie

J'ai vu le 21 septembre, à la télévision, le fameux film de Xavier Beauvois. Donc après avoir étudié la vie et l'œuvre du P. Christian de Chergé pour ma conférence sur ce personnage à l'université d'été du Centre Charlier.

Pendant tout le film j'ai été hanté par le souvenir de *L'île*, de Pavel Lounguine. Autant le film de Lounguine est prenant de bout en bout, sublimement beau, et d'une telle force spirituelle que c'est quasiment une œuvre d'art sacré, autant le film de Xavier Beauvois est plat, vide, sans émotion, sans nerf, et dépourvu de toute spiritualité (ce qui n'est pas étonnant puisque le réalisateur n'est pas croyant). Certes il y a quelques belles images, mais ce n'est pas difficile de faire de belles images de l'Atlas.

Pourtant, sur le plan cinématographique, j'avais un a priori très favorable. Je me disais que j'allais voir un très beau film, puisque tout le monde disait que c'était un très beau film. Eh bien non. Ce n'est pas un très beau film. C'est un film laborieux, qui avance péniblement, scène après scène – enfin celle-ci est finie, on va passer à la suivante -, avec de bons acteurs qui font du théâtre mais ne donnent pas corps à leurs personnages. Il est vrai aussi que cette néo-pseudo-liturgie n'arrange rien...

Sur le plan intellectuel, c'est purement et simplement une escroquerie. Signée, à la fin du film, avec la lecture du testament du P. de Chergé, soigneusement expurgé de ce qui, apparemment, choque même un non-croyant...

Non seulement le spectateur ne saura rien de la théologie islamo-chrétienne du P. de Chergé (le Coran est le Verbe fait Livre, par exemple), mais on ne lui en montre aucune des applications. Ainsi ne voit-on pas que l'une des plus grandes salles du monastère avait été transformée en mosquée, que l'appel du muezzin, cinq fois par jour, résonnait dans le monastère, qu'une autre salle avait été transformée en école coranique pour les enfants des environs...

On ne voit rien non plus du groupe de prière constitué par les moines avec les soufis de la confrérie al-Alawiya, alors que c'est capital pour comprendre la perception complètement fautive de l'islam qu'avait le P. de Chergé.

J'en ai été d'autant plus heureux d'avoir approfondi la question et d'avoir fait cette conférence, dont on trouvera le texte dans ce numéro de Reconquête.

L'idéologie du genre : l'ultime subversion

Texte intégral de la conférence d'Yves Daoudal à l'université d'été du Centre Charlier, le 8 août 2009

Le « féminisme du genre ».....	115
1995 : la Conférence de l'ONU sur les femmes à Pékin.....	116
Mary-Ann Glendon	117
La Déclaration du Saint-Siège sur le terme <i>gender</i>	118
Les définitions du « genre »	119
Benoît XVI, le premier pape qui en parle.....	121
L'idéologie de la Halde.....	123
A l'Education nationale.....	126
L'exposition de Nancy	126
Dans les traités européens.....	129
La « santé reproductive ».....	129
La « parentalité »	130

Je vais vous parler de l'idéologie dite du « genre ». Jusqu'à récemment, on disait plutôt l'idéologie du « *gender* », et cela se dit encore. Car la chose vient d'outre-Atlantique, et le mot français « genre » ne traduit ni exactement ni clairement le mot anglais « *gender* ». Je vais y revenir très vite. Mais qu'il soit bien clair d'emblée que lorsque je dis « genre », puisque le mot fait désormais partie du vocabulaire officiel, j'utilise ce mot comme étant la traduction de « *gender* ».

L'idéologie du genre, donc, a été élaborée par les féministes les plus radicales, aux Etats-Unis, vers la fin des années 60, à partir des travaux de psychanalystes américains sur les transsexuels. Ces psychanalystes constataient qu'il y avait dans le psychisme de ces personnes une scission entre la réalité de leur corps et la représentation qu'elles se faisaient d'elles-mêmes. Il y avait conflit entre leur identité sexuelle, donnée par la nature, et leur « orientation sexuelle ». Orientation sexuelle : voilà déjà une des grandes expressions de l'idéologie du genre. A partir de ce constat, qui est cliniquement celui d'un trouble de l'identité sexuelle, certains ont conclu qu'il s'agissait là en réalité du lot commun de tous les hommes et toutes les femmes : tout le monde vit un décalage entre son identité sexuelle et son orientation sexuelle, de façon plus ou moins refoulée. Il ne s'agit donc pas de traiter une pathologie, mais de

reconnaître un fait normal, et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. C'est-à-dire libérer les orientations sexuelles, en les reconnaissant toutes comme légitimes et normales, quel que soit le sexe de la personne.

Le « féminisme du genre »

Les féministes les plus radicales, à la recherche d'une idéologie, se sont emparées de ce délire.

On les a appelées les « féministes du genre ». A l'époque, les féministes du « *gender* », car les rares personnes qui connaissaient ces élucubrations en France ne traduisaient pas le mot. Ils ne le traduisaient pas parce qu'ils ne voyaient pas comment le traduire. Le traduire par « genre » n'est pas clair du tout, car le mot français genre a de nombreuses significations. En anglais, *gender* est un mot de la grammaire, pour désigner le fait qu'un nom est masculin, féminin ou neutre. Or c'est de cela précisément que parle l'idéologie du *gender*. Un nom peut-être du genre féminin, mais ce qu'il désigne n'est pas forcément féminin. La table, la chaise, la porte, n'ont rien de spécifiquement féminin. Et si en français on dit la lune, en allemand on dit *der Mond*. Le mot est masculin. Et le soleil se dit *die Sonne*. Féminin. Ce qui est d'ailleurs curieux sur le plan symbolique...

Bref, tout cela est affaire de convention. Et en matière de sexe, nous dit-on, c'est la même chose. Ce n'est pas parce qu'une personne a un corps de femme qu'elle est du genre féminin. Son sexe biologique, donné par la nature, n'a pas de rapport avec le *gender*, le genre, qu'elle peut se donner.

Le genre féminin et le genre masculin sont des constructions historiques, culturelles et sociales, et il faut les déconstruire, comme il faut déconstruire la société, la politique, la morale, l'éducation, la famille, etc. L'idéologie du genre rencontre ici les thèses de Michel Foucault sur la déconstruction, qui ont été reprises par les idéologues de l'homosexualité et du genre. (Cela a été remarquablement analysé par Thibaut Collin dans son livre *Le mariage gay*.)

Les individus ne doivent pas être considérés selon leur sexe biologique. Si on déconstruit les stéréotypes qui ont été fabriqués par les religions et les cultures, les individus sont indifférenciés, et c'est à eux de choisir leur « orientation sexuelle », selon l'expression désormais courante, et qui fait partie intégrante de l'idéologie du genre. Alors que dans la nature humaine biologique il n'y a que deux genres : l'homme et la femme, dans la société il y a toute une gamme de genres : l'hétérosexuel mâle,

l'hétérosexuel femelle, l'homosexuel, la lesbienne, le bi-sexuel mâle et le bi-sexuel femelle, le transgenre dans un sens et le transgenre dans l'autre, et aussi le neutre, ou l'indécis. On reconnaît là l'intitulé des lobbies homosexuels, LGTB, lesbiennes gay, trans, bi. Qui sont des lobbies qui se battent en réalité contre la reconnaissance de la sexualité humaine naturelle, qu'ils appellent « hétérosexualité », pour bien montrer qu'il s'agit d'un genre particulier de sexualité parmi d'autres. Et l'on voit désormais LGTBI : on ajoute le i du « genre » indécis...

Mais il ne s'agit pas seulement des lobbies homosexuels. L'idéologie du genre a envahi le domaine des organisations internationales et la législation des Etats, elle a des applications dans tous les domaines. J'en parlerai tout à l'heure. Pour le moment voici une application anecdotique mais significative : il y a quelques mois, le bureau du Parlement européen a distribué une brochure aux députés pour leur expliquer qu'ils ne devaient plus utiliser de noms de métiers qui indiquent un sexe (comme sage-femme en français, ou *fireman* en anglais) et qu'ils ne devaient plus dire Madame ou Mademoiselle en s'adressant à leurs collègues de sexe féminin, car rien a priori ne leur permet de penser que la personne de sexe féminin qu'ils ont devant eux se considère comme une dame ou une demoiselle. Hélas, ce n'est pas une blague.

Ce qui est paradoxal est que ce féminisme du genre, qui promeut l'égalité de genre pour détruire la « société patriarcale » qui « oppresse la femme », finit par détruire le féminisme. Ceci dit en passant, car ce n'est pas notre problème.

1995 : la Conférence de l'ONU sur les femmes à Pékin

Mais c'est bien ce féminisme du genre qui est apparu au grand jour en 1995 à la Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes à Pékin. Pour la première fois, une conférence internationale s'occupant du droit des femmes, de la défense et de la promotion des femmes, invoquait le *gender*.

A l'époque, et je m'en souviens bien puisque c'est à cette occasion que j'ai découvert la chose, comme beaucoup d'autres, on disait uniquement *gender*. Personne ne traduisait le mot. Et de fait il n'a pas été traduit dans les documents mêmes de la conférence. Si bien que le mot n'existe pas dans la version française de ces textes. Ni comme *gender*, puisque c'est un mot anglais, ni comme genre, car on n'avait pas encore décidé de le traduire ainsi. De ce fait, si on lit le rapport final de la conférence de Pékin en français, on a l'impression que toute l'affaire a été inventée après coup, puisqu'on n'y voit nulle part le mot *gender*, ou le mot genre dans le sens de *gender*. Dans le texte français, « *gender equality* » est traduit par « égalité entre les sexes », la

« *gender discrimination* » devient « discriminations fondées sur le sexe », les « *gender-sensitive policies* » deviennent des « politiques égalitaires », entre les sexes étant sous-entendu. On voit partout dans le texte l'expression « gender sensitive ». Sensible au genre. Ces gens-là sont de grands sensibles...

Dans le texte anglais le mot *gender* apparaît 216 fois, et clairement dans son sens idéologique, car on nous parle des « stéréotypes » du *gender*, qui sont « socialement construits ».

Cette différence entre le texte anglais et le texte français donne lieu à un phénomène surréaliste.

Mary-Ann Glendon

Quiconque a suivi cette affaire se souvient de l'opposition résolue de la représentante du Saint-Siège, Mary-Ann Glendon, à l'emploi du mot *gender* et à l'idéologie qu'il sous-tend.

Avant de poursuivre, il faut dire un mot de Mary-Ann Glendon, qui est quelqu'un de tout à fait remarquable, et qui a encore donné tout récemment une preuve de son courage et de sa fidélité à la morale catholique.

Elle a d'abord enseigné à l'université de Boston, puis à Harvard à partir de 1993, les droits de l'homme, le droit comparé, le droit constitutionnel et la théorie du droit. En 1994 Jean-Paul II a créé l'Académie pontificale des sciences sociales, et l'a nommée membre fondateur de cette Académie, dont elle est devenue présidente en 2004. C'est également en 1994 que Jean-Paul II lui a demandé de conduire la délégation du Saint-Siège à la Conférence de Pékin, qui allait se tenir l'année suivante. Fin 2007, elle a été nommée par George Bush ambassadeur des Etats-Unis au Vatican, fonctions qu'elle a remplies jusqu'à l'élection d'Obama. Elle est membre également du Conseil pontifical pour les laïcs.

Le 17 mai dernier, elle devait recevoir la Lætare Medal, la plus prestigieuse distinction que puisse recevoir un laïc catholique aux Etats-Unis, décernée par l'Université Notre-Dame, dans l'Indiana, université dont elle a été faite docteur honoris causa en 1996. Ce devait être lors de la cérémonie de fin d'études curieusement dite « de commencement », dont le discours serait prononcé par Barack Obama, lequel serait fait à cette occasion docteur honoris causa de l'université. L'évêque du diocèse, Mgr John d'Arcy, s'est élevé contre ce scandale de l'invitation faite par le recteur d'une université catholique à un président ouvertement favorable à l'avortement. 85 autres

évêques, dont 6 cardinaux, ont à leur tour dénoncé ce scandale. Et la conférence épiscopale a officiellement apporté son soutien à Mgr d'Arcy et désavoué le recteur. Entre temps, Mary-Ann Glendon avait fait savoir au recteur qu'il n'était pas question pour elle de recevoir la Laetare Medal dans une cérémonie où l'on honorerait Obama. D'autant que son propre discours était présenté comme devant contrebalancer celui d'Obama, et elle n'acceptait pas d'être instrumentalisée de la sorte. Inutile de vous dire que cela a fait grand bruit aux Etats-Unis.

La Déclaration du Saint-Siège sur le terme *gender*

Revenons à la Conférence de Pékin, où sa forte déclaration n'était pas non plus passée inaperçue. Cette déclaration fait partie des annexes officielles de la Conférence. En anglais, c'est « *Statement of interpretation of the term "gender"* ».

En français, cela devient : « Déclaration interprétative du terme "sexe" ».

Et voici donc ce texte tel qu'il est officiellement traduit (je ne reprends que les deux paragraphes qui se rapportent immédiatement au sujet) :

« En acceptant que le terme "sexe" s'entende dans le présent document au sens qui lui est ordinairement donné dans le contexte des Nations Unies, le Saint-Siège fait sien le sens couramment donné à ce terme dans les langues où il existe.

« Le terme "sexe", tel que l'entend le Saint-Siège, procède de la distinction biologique entre l'homme et la femme. Le Programme d'action lui-même utilise d'ailleurs les termes "les deux sexes". » Fin de citation.

Mary-Ann Glendon paraît enfoncer les portes ouvertes et dire ce qui est évident pour tout le monde. Y compris pour les partisans de l'idéologie du genre. Car eux aussi reconnaissent que le terme sexe procède de la distinction biologique entre l'homme et la femme. On a l'impression qu'elle parle pour ne rien dire. Mais ce n'est pas cela qu'elle a dit. Elle n'a pas employé le mot *sex*, mais le mot *gender*. Elle a dit littéralement : « Le terme *gender* est compris par le Saint-Siège comme fondé sur l'identité sexuelle biologique, mâle ou femelle. » Et alors, et alors seulement, on comprend le paragraphe suivant :

« Le Saint-Siège exclut donc les interprétations douteuses fondées sur des vues répandues dans le monde selon lesquelles l'identité sexuelle peut être adaptée indéfiniment à des fins nouvelles et différentes. »

Ainsi, alors que l'idéologie du *gender* a été officialisée sur la scène internationale à la Conférence de Pékin, le mot *gender* n'apparaît nulle part dans le texte français, et n'apparaît pas davantage dans la protestation spécifique du Saint-Siège sur cette question.

Le plus fort, le plus surréaliste, est que les textes officiels de la Conférence se terminent par une annexe, qui est, en français, une « déclaration de la présidente de la Conférence concernant le sens général du terme *gender* », alors que ce terme ne figure nulle part dans les 244 pages qui précèdent.

Voici le texte intégral de cette déclaration :

« À la 19e séance de la Commission de la condition de la femme, siégeant en sa qualité d'organe préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la question du sens que l'on donnait au terme "*gender*" dans le contexte du Programme d'action de la Conférence a été posée. Afin d'examiner cette question, la Commission a décidé de créer un groupe de contact informel à New York, qui serait présidé par le Rapporteur de la Commission, Mme Selma Ashipala, représentante de la Namibie. La Commission a demandé au groupe de contact de s'entendre sur le sens général du terme "*gender*" dans le contexte du Programme d'action et de faire rapport directement à la Conférence, à Pékin.

« Après un examen approfondi, le groupe de contact a noté : 1) que le terme "*gender*" était couramment employé dans son sens ordinaire, conformément à l'usage généralement admis dans de nombreuses autres instances et conférences des Nations Unies ; 2) qu'il n'y avait aucune raison de supposer que le terme "*gender*" ait un sens ou une connotation s'écartant de cet usage dans le Programme d'action.

« En conséquence, le groupe de contact a réaffirmé que le terme "*gender*", tel qu'il était employé dans le Programme d'action, devait être entendu et interprété dans son sens ordinaire, conformément à l'usage généralement admis. Il a également convenu que la Présidente de la Conférence devrait donner lecture du présent rapport en tant que déclaration de la Présidente, et que cette déclaration serait incorporée au rapport final de la Conférence. »

Les définitions du « genre »

En bref, c'est : circulez, il n'y a rien à voir. On prétend que le terme *gender* est utilisé dans son sens ordinaire, ce qui est évidemment faux, comme on peut le voir tout au

long du texte final de la Conférence, et comme le montre, si besoin était, la protestation du Saint-Siège.

Mais si l'on prétend que le terme *gender* est utilisé dans son sens ordinaire, c'est pour ne pas avoir à lui donner sa nouvelle définition, afin de pouvoir continuer à propager cette idéologie sans trop attirer l'attention.

Cela n'a pas empêché que la Conférence de Pékin soit considérée comme la réunion internationale qui consacrait le *gender*, et le point de départ de la propagation de cette idéologie dans toutes les instances internationales, puis dans les législations nationales.

Puisque la Conférence de Pékin a refusé d'en donner une définition, il nous faut y suppléer.

Sans quitter pour autant la Conférence de Pékin. En effet, si cela ne se retrouve pas dans les textes officiels, le comité directeur de la Conférence avait bel et bien proposé une définition, qui sema d'emblée le trouble chez les participants : « Le genre se réfère aux relations entre hommes et femmes basées sur des rôles socialement définis que l'on assigne à l'un ou l'autre sexe. » Cette définition ambiguë fut rejetée par les délégués des pays catholiques et du Saint-Siège, mais aussi par les partisans acharnés de l'idéologie du genre, qui proposèrent cette autre définition : « Le sens du terme genre a évolué, se différenciant du mot sexe pour exprimer la réalité selon laquelle la situation et les rôles de la femme et de l'homme sont des constructions sociales sujettes à changements. »

Une autre définition avait circulé lors de la réunion du comité préparatoire : « Par genre on entend les rôles et responsabilités socialement déterminés de la femme et de l'homme. Le genre dépend de la manière dont nous nous percevons et croyons penser et agir comme femmes et hommes, en vertu de la structure sociale et non de nos différences biologiques. »

Il était impossible d'accepter l'une ou l'autre de ces définitions, qui suscitaient un tollé parmi les délégués des pays catholiques et des pays musulmans, mais le terme de *gender* fut introduit dans le texte dans le sens qu'il a selon ces définitions, les idéologues bataillant à chaque étape pour qu'il y en soit ainsi.

L'idée essentielle est que le genre est un rôle socialement construit. Et finalement cela s'est bel et bien retrouvé en toutes lettres (« *socially constructed gender roles* ») dans le rapport final de Pékin (c'est dans le paragraphe 27 du chapitre 2 de la plate-forme d'action, donc dès le début du document).

Dans un premier temps, on réclamera l'égalité de genre. Chacun croit comprendre qu'il s'agit de l'égalité entre les sexes, et c'est ainsi que c'est traduit dans la version française du document de Pékin. Mais l'égalité de genre, c'est le fait que les individus sont indifférenciés. Qu'ils soient biologiquement mâle ou femelle n'entre pas en ligne de compte. Ce qui existe est le genre homme, ou le genre femme, qui sont des rôles socialement construits. Or il s'agit de déconstruire ce rôle fixé par la société. Il s'agit donc de déconstruire le genre lui-même. Et les textes des idéologues du genre sont très clairs sur ce point : l'idéologie du genre doit aboutir à la destruction du genre.

Nous sommes ici à l'étape ultime. Comme nous l'avons vu au début, il y a une autre définition du genre, celle de l'orientation sexuelle que l'individu se donne librement, quel que soit son sexe biologique. C'est la définition qui est mise en avant par les lobbies LGTB, et qu'on retrouve désormais dans nombre de textes officiels, comme la déclaration de promotion de l'homosexualité adoptée à l'ONU en décembre dernier, promue au nom de la France par Rama Yade, intitulée « Déclaration sur les droits humains et sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ».

Non seulement les deux définitions sont compatibles, mais elles se rejoignent ; c'est lorsque le genre, dont la notion est d'abord mise en avant pour enclencher la révolution et expliquer le but de la manœuvre, lorsque le genre aura été détruit, que « l'orientation sexuelle » sera pleinement libre, débarrassée de toute idée de genre.

Arrêtons-nous un moment sur ces deux expressions.

L'orientation sexuelle. C'est une profanation du mot orientation. L'orientation, originellement, c'est être tourné vers l'Orient. C'est-à-dire vers le soleil levant, qui figure le Christ, désigné comme Orient dans la liturgie. Lorsqu'on dit qu'une église est orientée, sans autre précision, c'est que l'axe de la nef montre l'Orient. A strictement parler, c'est un abus de langage de dire qu'une église, ou qu'une maison, est orientée vers le sud, ou vers l'ouest. De même l'unique orientation sexuelle est de se tourner vers une personne de l'autre sexe. Dans ce sens ce n'est pas sans rapport avec l'orientation de l'église, car le mariage, comme dit saint Paul, est le symbole de l'union du Christ et de l'Eglise. Donc chacun des deux époux regardant l'autre est l'Eglise regardant le Christ.

Benoît XVI, le premier pape qui en parle

Il est intéressant de constater que précisément Benoît XVI a évoqué le mariage en condamnant l'idéologie du *gender*. C'était le 28 décembre dernier, et c'est historique,

car c'est la première fois que le pape en personne condamnait explicitement et publiquement cette idéologie. Et ce n'était pas dans une de ses multiples allocutions, c'était dans son discours annuel à la Curie.

Voici ce que disait le pape :

« Ce qu'on exprime souvent et ce qu'on entend par le terme "gender" se résout en définitive dans l'auto-émancipation de l'homme par rapport à la création et au Créateur. L'homme veut se construire tout seul et décider toujours et exclusivement seul de ce qui le concerne. Mais de cette manière, il vit contre la vérité, il vit contre l'Esprit créateur. Les forêts tropicales méritent, en effet, notre protection, mais l'homme ne la mérite pas moins en tant que créature, dans laquelle est inscrit un message qui ne signifie pas la contradiction de notre liberté, mais sa condition. De grands théologiens de la Scolastique ont qualifié le mariage, c'est-à-dire le lien pour toute la vie entre un homme et une femme, de sacrement de la création, que le Créateur lui-même a institué et que le Christ - sans modifier le message de la création - a ensuite accueilli dans l'histoire du salut comme sacrement de la nouvelle alliance. Le témoignage en faveur de l'Esprit créateur présent dans la nature dans son ensemble et de manière particulière dans la nature de l'homme, créé à l'image de Dieu, fait partie de l'annonce que l'Eglise doit apporter. »

On constate, sans surprise, que le pape va au cœur de la question. L'idéologie du genre s'élève contre la création, et prétend apporter la liberté, mais la condition de la liberté est de se conformer à l'Esprit de la création, à la vérité de la création.

D'où l'imposture de cette autre expression : *l'identité de genre*. Car je suis un homme, ou une femme, je ne peux pas avoir d'autre identité de genre que celle qui m'a été donnée par la nature. Prétendre que je peux me donner l'identité de genre que je veux, c'est détruire mon identité.

Or c'est de cela qu'il s'agit.

Le monde actuel est un monde qui détruit les identités. Sur tous les plans. C'est l'idéologie du métissage obligatoire, avec la glorification mondiale d'Obama, messie de la planète métissée, et de Michael Jackson dont la mort a été un événement planétaire pour cette raison, c'est l'idéologie dite « antiraciste », c'est l'anti-discrimination universelle (qui est le grand support juridique de l'idéologie du genre), c'est la destruction des patries, c'est la destruction de la famille, c'est la destruction des repères religieux et moraux, c'est la destruction de la vie par l'avortement et l'euthanasie.

C'est une subversion généralisée contre toute identité. Et l'ultime subversion est celle du genre, du *gender*. Car elle va jusqu'à nier l'identité sexuelle, la dernière identité qui reste quand on a supprimé toutes les autres. Nier l'identité sexuelle, c'est nier la nature humaine.

L'idéologie de la Halde

Le rapport de la Halde sur les livres scolaires en a donné un exemple très clair. A priori, c'était encore un de ces innombrables rapports sur les « discriminations » à débusquer partout. Mais cela va bien au-delà.

D'abord parce qu'on n'en est plus seulement à la lutte contre les « discriminations ». Désormais on doit faire la chasse aux « stéréotypes » qui sont susceptibles d'induire des « discriminations ». Et surtout parce que ce rapport n'est pas un catalogue de ces abominables stéréotypes, il est un document dans lequel la Halde définit l'idéologie qu'elle entend imposer.

Et cette idéologie est celle dont nous parlons, celle de la subversion finale. A force de nier la nature humaine et toutes les identités, elle en arrive au nihilisme absolu. C'est l'idéologie de la fin de l'humanité.

Le rapport est tout entier rédigé selon la grille de lecture du « modèle d'acculturation interactive » du psychologue canadien Richard Bourhis, qui distingue six orientations. Voilà encore le mot « orientation ». Il s'agit de l'attitude qu'on a par rapport à l'autre. Cela va de « l'exclusionnisme » jusqu'à « l'individualisme », en passant par le « ségrégationnisme », « l'intégrationnisme », « l'intégrationnisme-transformation », « l'assimilation ».

La bonne orientation, qui est l'étalon auquel on doit confronter les manuels scolaires à propos de tous les « stéréotypes », c'est ce que Bourhis appelle « l'individualisme ». Il s'agit de l'attitude du groupe ou de l'individu qui « manifeste une indifférence vis-à-vis de l'appartenance du sujet à un groupe opposé ».

Cet « individualisme » consiste à abandonner toute hiérarchie des comportements, à supprimer tout repère naturel ou moral. Chacun est qui il veut et fait ce qu'il veut, et cela m'est totalement indifférent : il n'y a donc plus de stéréotype possible, ni de discrimination.

Un exemple précis est, évidemment, celui de l'homosexualité. L'attitude face à l'homosexualité parcourt ainsi toute la grille de Bourhis. La pire attitude

(l'« exclusionnisme ») est l'homophobie, puis il y a le fait d'accepter du bout des lèvres qu'il y ait des homosexuels, puis il y a le fait de reconnaître qu'il existe une communauté homosexuelle, dont on se démarque, puis il y a le fait de reconnaître positivement l'homosexualité et de se battre contre les discriminations qui frappent les homosexuels, et enfin il y a la bonne attitude, l'indifférence, celle qui ne voit aucune différence entre homosexuels et hétérosexuels, et qui supprime ainsi l'hétérosexisme.

« Snyder et Brodway, nous dit le rapport, ont établi une grille afin d'analyser des manuels de biologie américains à la lumière de la "Queer theory" (qui a pour vocation de déconstruire le concept d'identité sexuelle, ainsi que la dichotomie entre hétérosexualité et homosexualité, et par là même de bannir l'hétérosexisme). Nous avons adopté leur point de vue. »

Ainsi, le « point de vue » de la Halde est celui qui consiste à « déconstruire » le concept d'identité sexuelle, ce qui permet de bannir, et à terme de supprimer, « l'hétérosexisme », à savoir l'idée absurde qu'un homme soit attiré par une femme et réciproquement. On retrouve là, bien évidemment, le concept de « genre ». Il ne doit plus y avoir d'hommes ni de femmes, mais des « individus » qui se donnent le « genre » qu'ils veulent quand ils veulent.

Il est significatif que le premier domaine étudié dans le rapport de la Halde soit précisément « les stéréotypes et discriminations liés au genre dans les manuels scolaires », et que ce chapitre soit le plus long. Et il ne traite pas de la question de l'homosexualité, qui constitue un chapitre à part entière.

La Halde constate avec horreur que dans les manuels d'histoire, de littérature, etc., il y a plus d'hommes que de femmes.

Et il ne suffira pas d'ajouter des femmes pour obtenir ses bonnes grâces. Car quand il y en a, les manuels les représentent avec « des attributs classiquement associés aux femmes (jupe, bijoux, cheveux longs, etc.) ». Or il faut faire apparaître les femmes « dans des situations dans lesquelles elles sont susceptibles d'être individualisées », au sens que Bourhis donne à ce mot : c'est-à-dire où elles apparaissent « comme les hommes le sont » (sic). Il est donc « nécessaire et urgent d'enlever l'image de la femme au foyer », par exemple.

Il faut « aborder davantage la question des violences faites aux femmes », ce qui concerne notamment le « droit de disposer de son propre corps »... La non-légalisation de l'avortement, c'est une violence faite aux femmes.

Il faut s'attaquer à la « vision extrêmement sexuée des rôles et des espaces affectés à chacun des sexes ». Il est honteux que le joueur de rugby soit un homme et que la sage-femme soit une femme.

Pour mettre fin à ce scandale, la Halde « recommande d'employer simultanément de façon systématique les deux genres » : « le/la gynécologue, le/la préfet-te, le/la professeur-e d'EPS, l'auteur-e, le/la psychologue, le/la cycliste, etc. ».

Et le rapport s'applique en effet à parler des enseignant-e-s, des conseiller-ère-s d'orientation, des militant-e-s, des chercheur-e-s, des historien-ne-s, des mathématicien-ne-s... Mais c'est moins facile à dire qu'à écrire...

Ainsi il faut qu'il y ait plus de femmes dans les manuels, mais elles ne doivent pas être perçues comme des femmes, de même que les hommes ne doivent pas être perçus comme des hommes. Car le « genre » doit être indifférent. C'est ce que l'on appelle ici « l'individualisme ». Chaque individu doit être placé dans une situation « banale » où son sexe ne joue aucun rôle social, historique, etc.

Naturellement, cela culmine avec la question de l'homosexualité.

Le principe est simple :

« Si la sexualité est plurielle, il convient de dépasser la dichotomie, entre hétérosexualité d'une part et homosexualité d'autre part, qui est en réalité un construit culturel s'inscrivant dans une norme d'hétérosexualité. »

Or, ô scandale, on ne trouve quasiment pas de représentations de couples homosexuels dans les manuels, alors qu'on dénombre « pas moins de 134 couples hétérosexuels dont 55 familles hétéroparentales ». Tous les manuels sont « hétérocentrés ».

Il faut que cela change. « Dans l'idéal », dit le rapport de la Halde, le manuel devrait « présenter chaque situation qu'il illustre comme un possible, parmi d'autres ». Avant d'en arriver là, il faut commencer par montrer l'homosexualité. Cela peut passer dans un premier temps « par des représentations de couples homosexuels ou de familles homoparentales, disséminées tout au long du manuel ». Sic. Mais attention, il faut que ce soit explicite : « Ici encore, "l'invisibilité du stigmaté" joue son rôle et le fait de représenter deux jeunes filles se tenant la main, ça peut être interprété comme deux copines. »

De même, il convient de ne plus traiter en même temps de la contraception et de la procréation médicalement assistée, car « l'une est destinée au seul usage des couples

hétérosexuels, tandis que la seconde est, dans les faits, utilisée par tous les couples ». Si on ne les différencie pas, on fait croire qu'un couple ne peut être qu'hétérosexuel...

On remarquera ici que la Halde se met dans l'illégalité et prône l'illégalité. Car la procréation assistée, en France, est strictement réservée aux couples « hétérosexuels ».

A l'Education nationale

Pour changer tout cela, les enseignants doivent utiliser des mallettes pédagogiques comme celles de l'association Couleurs Gaies...

L'association Couleurs Gaies est, comme son intitulé l'indique, un lobby de promotion de l'homosexualité. Elle se présente comme « le Centre LGBT (Lesbien, Gay, Bi, Transsexuel) du nord de la Lorraine ». Le rectorat de Nancy avait refusé que l'association soit accueillie dans les écoles, soulignant que sous couvert de lutte contre les discriminations il s'agissait de « prosélytisme » homosexuel. Le tribunal administratif de Nancy avait donné raison au recteur. Mais, sur injonction de la Halde, la cour d'appel a ordonné au rectorat d'accueillir Couleurs Gaies.

On sait que la lutte contre l'homophobie à l'école est une priorité, comme l'a déclaré avant la rentrée dernière le ministre Darcos. Outre les lobbies homosexuels qui peuvent désormais faire leur propagande dans les écoles, l'un des grands vecteurs de cette politique, promu par le ministre de l'Education, est la Ligne Azur, un numéro de téléphone censé répondre, nous dit la Halde, « aux questions que les adolescents se posent sur leur sexualité ». En réalité, comme on le voit sur son site internet, elle fait uniquement, exclusivement, la promotion de l'homosexualité, et elle s'appuie sur l'idéologie du genre, comme on le voit par cette présentation sur la page d'accueil : « Homo, hétéro, bi... qui suis-je ? Masculin ? Féminin ? »

Il s'agit d'une immonde entreprise de perversion de la jeunesse, patronnée par le gouvernement. On s'attaque aux adolescents, au moment où les jeunes sont fragilisés par la puberté. C'est un véritable attentat contre l'adolescence.

L'exposition de Nancy

Voici un autre exemple.

« Naître fille ou garçon, être une femme ou un homme. L'appartenance à l'une de ces catégories est-elle suffisante pour caractériser un individu ? Cette question

d'apparence simple voire simpliste est au centre de la nouvelle exposition du Muséum-Aquarium de Nancy : HOMME, FEMME, DE QUEL SEXE ÊTES-VOUS ? »

Cette exposition militante a été inaugurée le 7 mars dernier, et se poursuit jusqu'au 3 janvier 2010. Et il ne s'agit pas seulement d'une exposition, car elle est « entourée » de conférences, rencontres, théâtre, cinéma, danse, en divers lieux de la ville et des alentours. Ainsi que dans les bibliothèques, médiathèques et librairies pour la présentation du « grand livre de l'exposition », qui montre en couverture un visage androgyne avec moustaches et rouge à lèvres.

L'exposition se veut très pédagogique :

« Tout débute par l'observation de différences physiques externes et internes puis subrepticement, le discours éloigne le visiteur de ses idées préconçues en abordant le sexe d'un point de vue sociologique, culturel ou encore linguistique. Conduit face à une multitude d'identités, le visiteur voit s'éloigner le modèle dual classique. Disparu le moule préétabli en fonction de son sexe, chaque individu fait ses propres choix, s'invente son identité qui le distingue des autres. Il devient alors peu aisé de classer l'ensemble de l'humanité en deux catégories : homme ou femme.

« Cette exposition centrée sur l'espèce humaine se veut un message de tolérance et d'ouverture vers le différent, le non soi. Dans ce cadre, des disciplines diverses seront abordées : biologie au sens large (embryologie, biologie du développement, anatomie, génétique, écologie évolutive), sociologie, psychologie, philosophie, linguistique, droit etc. »

Parmi les très nombreux partenaires de l'exposition, organisée par le Muséum, l'université de Nancy et la communauté urbaine du Grand Nancy, on trouve l'Association Lesbienne, Gay, Bisexuelle et Transexuelle, le Centre de ressources sur le genre (« identités, sexualités, mémoire gay et lesbienne ») de la Bibliothèque municipale de Lyon (oui, ça existe), la « mission pour l'égalité filles-garçons » du rectorat, et tout ce que la région comporte d'institutions d'art contemporain... On y trouve aussi l'Observatoire Nivéa (sic), ainsi que ACCORPS, qui se présente ainsi :

« L'équipe "Actions, Cultures et CORps dans les Pratiques Sportives" étudie le corps dans le paradigme interactionniste selon des concepts issus de la neuroscience cognitive, de l'anthropologie bioculturelle, du pragmatisme et de psychosomatique : le corps vécu n'est plus séparée aujourd'hui du corps vivant, les sciences de la culture modélisent le sujet corporel intégrant les apports des sciences de la vie. ainsi en APS la performance doit décrire et expliquer les mécanismes de décision et le vécu

corporel du sujet sportif tant dans son image du corps, son schéma corporel, son corps propre que dans ses modes d'actions. »

Sic.

On retrouve le même personnage, Bernard Andrieu, à ACCORPS, chez Nivéa, et à l'université de Nancy. Il devait donner une conférence intitulée *Nouvelles pratiques hybrides*, ainsi présentée : « Androgyne? Hermaphrodite? Travesti? Transsexuel? Transgender? Bisexuel? Platon reconnaissait déjà dans Le Banquet que nous sommes doubles, mixtes et hybrides. Comme mélange, l'hybride serait confus : la délimitation entre la nature et l'artifice produit un trouble identitaire. Qui suis-je à partir du moment où je suis métisse? Quelle part peut-on délimiter entre le corps originel et le corps étranger? De la génétique à l'informatique, des nanotechnologies à la cyberpsychologie, les sciences du XXI^e siècle ouvrent une réflexion nouvelle sur notre identité et sur les modes de sociabilité. »

Une autre conférence est intitulée *Défaire le sexe : hommes, femmes, ni hommes, ni femmes*. Elle est donnée par Cynthia Kraus, « philosophe, maître d'enseignement et de recherche en études genre, sciences et médecine » à l'université de Lausanne, et directrice de l'École doctorale suisse romande en Études Genre...

L'exposition est pour « publics adultes et adolescents », et l'on nous précise que « les zones pouvant être considérées par certains comme choquantes sont clairement indiquées ».

Il va de soi que les élèves des écoles secondaires sont amenés en groupes voir cette exposition pour qu'ils s'imprègnent de l'idéologie obligatoire.

Car il faut profiter des troubles de la puberté pour tenter d'imposer l'effacement de la « dualité » entre les sexes, et l'homosexualité (c'est pourquoi les lobbies homosexuels peuvent désormais faire leur propagande dans les lycées). La première application concrète de l'idéologie du genre a été en janvier 2008 une loi californienne sur l'éducation, qui pose ouvertement en principe le « genre » et édicte en conséquence que les adolescents vont dans les vestiaires et les toilettes des filles ou des garçons selon le « genre » qu'ils choisissent. Cette loi était parrainée par Equality California, « organisation de défense des droits civils des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre ». Le gouverneur, Arnold Schwarzenegger, avait dit qu'il s'opposerait à cette loi. Et il l'a signée...

Mais il ne suffit pas de s'attaquer aux adolescents. Il faut viser les enfants. C'est « l'heure du conte », qui a été organisée en juin, pour les moins de 5 ans et pour les

plus de cinq ans : « Les contes pour enfants illustreront, tout en les mettant à distance, les caractéristiques des hommes, des femmes et des enfants. »

C'est ignoble.

Dans les traités européens

L'idéologie du genre est apparue dans les traités européens via le traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1^{er} mai 1999. Le traité d'Amsterdam comporte en effet une clause de non-discrimination universelle, l'Article 13 ajouté aux traités européens : « Le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les croyances, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. » Le mot genre n'apparaît pas, mais interdire toute discrimination fondée sur « l'orientation sexuelle », c'est se référer à l'idéologie du genre.

A partir de là, tous les textes européens, qu'il s'agisse des directives contre les discriminations, qui deviennent des lois dans tous les Etats, de la Charte des droits fondamentaux, ou les résolutions du Parlement européen sur les droits des femmes, incluront « l'orientation sexuelle », et de plus en plus explicitement le genre. Ainsi, désormais, la commission du Parlement européen sur le droit des femmes est intitulée commission du droit des femmes et de l'égalité de genre.

En passant, signalons que l'interdiction de toute discrimination fondée sur « l'orientation sexuelle » impose dans le principe de reconnaître le « mariage » homosexuel, même si l'on prétend que chaque Etat est libre de légiférer sur ce sujet. Un de ces jours, la Cour de Justice européenne le fera remarquer. Il n'y aura que les naïfs pour s'en offusquer.

La « santé reproductive »

D'autres expressions aujourd'hui courantes dans les textes internationaux et nationaux sont étroitement liées à l'idéologie du genre.

Ainsi cette horrible expression de « santé reproductive », que l'on voit désormais partout, et qui relègue la femme au rang de la vache ou de la truie. Car chez les êtres humains on ne parle pas de reproduction, mais de procréation. Ou de génération. *Procreare* veut dire faire naître, engendrer. On engendre des enfants. L'expression

« santé reproductive » est censée évoquer une politique qui sécurise les naissances. En fait elle implique le droit à l'avortement médicalisé, ce qui, de plus en plus souvent, n'est même plus précisé. Mais bien sûr, si vous critiquez la « santé reproductive », vous êtes un salaud qui veut voir les femmes mourir en couche...

Mais il y a là autre chose. Lorsqu'on parle de « santé reproductive », on dissocie la procréation de la relation entre l'homme et la femme. La reproduction est le fait de la femme seule, la femme autonome, la femme qui choisit son genre femme et qui est libre de faire ce qu'elle veut de son corps. La santé reproductive, c'est donc tout autant le droit à la contraception et à l'avortement que le droit à la procréation.

La « parentalité »

On a beaucoup parlé de la loi sur le statut de soi-disant « beau-parent ». Cela aussi, avec le mot de « parentalité », et bien entendu celui d' « homoparentalité », vient directement de l'idéologie du genre.

D'une part il est sexiste de parler de paternité ou de maternité. On doit donc parler de « parentalité ». Un mot qui ne désigne pas un genre particulier. En outre tout adulte qui a un rôle éducatif auprès d'un enfant a un rôle « parental ». Le « parent social » doit être mis sur le même plan que le « parent biologique ». Et voilà le « beau-parent », qui est bien entendu d'autant plus le parent d'un enfant adopté par un homosexuel qu'il n'est pas le parent biologique.

On a inventé le mot hétérosexuel pour mettre sur un plan d'égalité les relations entre un homme et une femme et les relations homosexuelles.

Chaque fois que l'on emploie le mot hétérosexuel, on donne un gage au lobby homo, et à l'idéologie du genre. Car l'hétérosexualité n'existe pas. Ce qui existe ce sont des relations sexuelles normales entre un homme et une femme.

De même le mot parentalité n'existe pas. Et à ce jour il n'existe dans aucun dictionnaire, dans aucun texte de loi. Parentalité a été inventé pour imposer le concept d'homoparentalité.

Et l'on remarque qu'on ne parle pas d'hétéroparentalité.

La dualité qui subsistait dans le parallèle homosexuel-hétérosexuel a disparu. Et il n'y a plus de dualité parce qu'il n'y a plus ni homme ni femme. Le concept de « parentalité » évacue les notions de père et de mère. Il n'y a plus que des « parents » ou des « beaux-parents » de sexe indéterminé, et cette dé-sexualisation des parents est

acceptée parce que l'idéologie du genre, dont elle provient directement, l'a fait accepter comme naturelle.

Mais vous voyez que chaque fois que l'on utilise le mot "parentalité", comme chaque fois que l'on parle d'hétérosexualité, on donne un gage au lobby homo, on fait progresser la subversion homosexuelle. Et la dictature de l'idéologie du "genre".

Vous voyez que le champ d'expansion de l'idéologie du genre est extrêmement large. Elle a été imposée dans tout ce qui concerne les discriminations, la politique qu'on appelait autrefois de la famille, et à l'école. Cette idéologie est désormais une partie constitutive de l'idéologie dominante. Ce qui en fait plus que jamais l'idéologie de la culture de mort. De la mort de l'humanité telle qu'elle a été créée.

Ce qu'il y avait aussi dans la « conférence de Ratisbonne », et n'a guère été aperçu

Conférence donnée lors du camp d'hiver des jeunes de Chrétienté-Solidarité, fin décembre 2006.

Foi et raison : la synthèse grecque et la rupture moderne.....	133
La conférence de Caen : la pathologie de la raison	135
La véritable laïcité	136
Le discours de Vérone : science et Logos.....	137
Conjuguer la théologie, la philosophie et les sciences	138
Ce qu'est l'université catholique	138
L'unité des sciences, dont la première est la théologie	140
Retour à Ratisbonne	140
L'écho de Rémi Brague.....	141

Il y a la vraie conférence de Ratisbonne, et la fausse conférence de Ratisbonne.

Celle qui a déclenché la polémique était la fausse. Cette fausse conférence a été inventée par les agences de presse, agissant ensemble. Sans doute parce que tous leurs correspondants étaient dans une même salle de presse, et que tout le monde a recopié ce qu'avait cru comprendre celui qui comprenait l'allemand. C'est un peu comme l'affaire « Allez Dragan – Elle est dragable ». Un journaliste, évidemment mal intentionné (il en est de même avec le pape), entend Bernard Antony dire, dans le brouhaha, quelque chose qui ressemble à « Elle est dragable ». Il en fait part à ses collègues, et cela devient officiel : le catholique traditionaliste Bernard Antony a dit que Marine Le Pen est dragable. Alors qu'il a dit « Allez Dragan », pour inviter le photographe à quitter l'estrade.

Pour les agences de presse, le pape a dit : « Montre-moi ce que Mahomet a apporté de nouveau, et tu ne trouveras que du mauvais et de l'inhumain, comme ceci, qu'il a prescrit de répandre par l'épée la foi qu'il prêchait. » Non seulement le pape a dit cela, mais c'est l'essentiel de sa conférence. Bref ce n'était pas une conférence, mais un brûlot contre l'islam.

C'est un exemple flagrant de l'inculture et de l'incompétence des journalistes des agences de presse en matière religieuse.

Il est évident que le pape n'a pas pu dire cela. Et pour deux raisons. La première est que ce n'est pas son langage. La deuxième est qu'il est impossible que le pape attaque l'islam de cette manière. Ce serait irresponsable, et le pape n'est pas irresponsable.

On connaît la suite. En fait, les agences de presse ont rectifié le tir peu après, mais le mal était fait.

D'autre part on peut se demander ce qu'était cette conférence. Il s'agit d'un document tout à fait atypique. Le pape ne prononce pas de conférences. Il prononce des homélies, des discours, des allocutions, pas des conférences. En fait Benoît XVI était redevenu quelque temps le professeur Ratzinger, faisant une causerie dans l'université où il avait été professeur et même vice-recteur. Cela est d'ailleurs très clair dans son premier paragraphe. Et il a fait cette causerie avec la liberté dont peut user un professeur d'université. Joseph Ratzinger a du mal à être, si l'on peut dire, seulement pape. Je l'avais déjà remarqué, et cela est flagrant aussi dans l'annonce qu'il va publier un livre sur le Christ, en précisant qu'il s'agit d'un ouvrage personnel. Cela ne peut qu'engendrer des confusions, car évidemment on dira « Le pape a dit », alors que c'est Joseph Ratzinger qui aura dit. Cela dit on ne doit pas oublier non plus que le pape a rédigé une bonne partie de ce livre avant d'être pape, et qu'il est légitime qu'il veuille le publier. D'autant qu'il promet d'être passionnant, si l'on se réfère à sa préface. Mais c'est une autre histoire.

Mais il y a quelque chose de cette incertitude sur l'auteur des propos dans les réactions à la conférence de Ratisbonne. Car, une fois établi que ce n'est ni le pape, ni Joseph Ratzinger, qui est l'auteur de la phrase qui a mis le feu aux poudres, il reste que la citation qu'il a faite n'est pas une citation que peut faire le pape en tant que pape.

Foi et raison : la synthèse grecque et la rupture moderne

Cette citation, comme vous le savez, était le point de départ de son exposé. Ou plus exactement, ce n'était pas celle-là, mais celle qui suivait : « Ne pas agir selon la raison (*sun logos*) est contraire à la nature de Dieu. » Ce qui était suivi d'une autre citation, non pas de l'empereur byzantin, mais de l'éditeur du texte : « Pour l'empereur byzantin, nourri de philosophie grecque, cette affirmation est évidente. Pour la doctrine musulmane au contraire, Dieu est absolument transcendant. Sa volonté n'est liée à aucune de nos catégories, fût-elle celle qui consiste à être raisonnable. » Et il cite encore un autre auteur expliquant que selon l'un des grands théologiens de l'islam

Dieu n'est pas même tenu à sa propre parole et que si tel était son vouloir l'homme devrait être idolâtre.

Comme on le voit, cette brève partie, qui est le point de départ de la réflexion, est entièrement composée de citations, comme l'est un bon travail universitaire. A partir de là, Joseph Ratzinger ne va plus jamais évoquer l'islam. Sauf de façon allusive, lorsqu'à la fin, là encore en bon universitaire, il reprendra la citation motrice de son exposé : « Ne pas agir selon la raison (*sun logos*) est contraire à la nature de Dieu. »

La plus grande partie de l'exposé est consacrée à montrer d'abord qu'il y a une concordance parfaite entre ce qui est décrit comme grec dans la pensée de l'empereur et la foi en Dieu telle qu'elle apparaît dans la Bible. C'est pourquoi il y a eu rencontre entre la foi biblique et la raison grecque, dès l'ère hellénistique, puis avec le christianisme. Les premiers mots de l'évangile de saint Jean sont : « Au commencement était le logos, et le logos était Dieu. »

On retrouve ici quelque chose de l'encyclique *Fides et ratio*, de Jean-Paul II. Fatalement, puisque l'intitulé est le même : foi et raison, et l'on sait en outre que le cardinal Ratzinger a pris une part importante dans la rédaction de cette encyclique. Ce qui montre qu'il s'agit d'un thème très important pour lui.

Mais il ne s'intéresse pas ici aux étapes de la synthèse entre la philosophie grecque et le christianisme. Il s'étend sur les étapes de la déshellénisation de la pensée chrétienne. C'est très intéressant, mais ce qui m'intéresse davantage est la conclusion.

Cette déshellénisation a conduit à une destruction de la synthèse entre la philosophie grecque et la religion chrétienne, à une rupture entre la raison et la foi. La raison est devenue autonome, a marginalisé la foi. La foi est devenue du domaine du subjectif, de l'irrationnel. La raison est ce qui permet le développement de la science. Et la science n'a pas besoin de la foi.

C'est cette raison-là, cette raison positiviste, scientiste, qui au mieux relègue la foi dans la subjectivité individuelle quand elle ne la nie pas complètement, donc cette raison en quelque sorte laïciste qui seule a droit de cité, qui caractérise le monde occidental actuel.

Or Joseph Ratzinger montre, et c'est la grande conclusion de son exposé, et ce thème est pour le coup un thème du pape Benoît XVI, que le dialogue des cultures et des religions n'est pas possible dans un tel contexte. Car « les cultures profondément religieuses du monde non occidental voient cette exclusion du divin de l'universalité de

la raison comme un outrage à leurs convictions les plus intimes. Une raison qui reste sourde au divin et repousse la religion dans le domaine des sous-cultures est inapte au dialogue des cultures. »

De même, il souligne que la séparation de la raison et de la foi conduit à une réduction de la véritable raison et à un scientisme lourd de menaces pour l'humanité.

On voit là, et dans tout ce qui a précédé, que la conférence est une critique radicale du rationalisme occidental, et non pas de l'islam. Et que ce n'est pas d'abord le défaut de raison dans l'islam qui pose un problème au dialogue, mais l'absence de la foi en Occident. Cette critique véritablement radicale, c'est aussi ce que les journalistes ne pouvaient pas et ne voulaient pas comprendre, c'est pourquoi ils ont préféré falsifier le discours.

Alors, il s'agit là de quelque chose de très important, et de nouveau, dans la formulation de la critique du rationalisme occidental, et dans la prise en compte de ce que ce rationalisme ruine les possibilités de dialogue avec les autres cultures du monde, qui sont, elles, restées religieuses.

La conférence de Caen : la pathologie de la raison

Lors des festivités du soixantième anniversaire de la libération, Joseph Ratzinger, qui était encore préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, avait prononcé une conférence à Caen, intitulée *A la recherche de la paix*, où il avait déjà abordé cette problématique.

Certains, disait-il, opposent l'Occident à l'islam, en montrant cette opposition comme celle de la raison éclairée et d'une religion fondamentaliste fanatique. Or ce sont là, disait-il, deux pathologies. Il y a une pathologie de la foi, qui transforme Dieu en une idole dans laquelle l'homme adore sa propre volonté, qui identifie l'absoluité de Dieu avec une communauté particulière et des intérêts particuliers. Et il y a la pathologie de la raison entièrement coupée de Dieu. Et là, déjà, c'est cet aspect qu'il étudiait longuement, soulignant d'emblée que « le développement spirituel en Occident tend toujours plus vers des pathologies destructrices de la raison ».

Les anciens, souligne-t-il, faisaient la différence entre *ratio* et *intellectus*, « entre la raison dans son rapport à la réalité empirique et manufacturable, et la raison pénétrant les couches les plus profondes de l'être ». Mais il n'y a plus aujourd'hui en Occident que la *ratio* au sens le plus étroit du terme : « Seul ce qui est vérifiable, ou plus exactement falsifiable, vaut encore comme rationnel. » La raison est réduite au

domaine expérimental, spécialement à la science expérimentale. Il en résulte que l'homme n'apparaît plus comme un don du Créateur, mais comme un produit. La dignité de l'homme disparaît, et les droits de l'homme n'ont plus de fondement. Quant à la religion et à la morale, elles tombent « en dehors de la raison commune », elles sont reléguées dans la subjectivité. Le bien et le mal n'existent plus en soi. « Si cela sert la construction du monde futur de la raison, il peut être éventuellement bon de tuer des innocents. » C'est ainsi qu'ont fonctionné les idéologies meurtrières du XXe siècle, montre le cardinal Ratzinger. Le nazisme et le communisme n'ont fait qu'aller jusqu'au bout de la logique pathologique de la raison. Jusqu'à la folie, car « une raison qui ne sait plus reconnaître qu'elle-même et ce qui est empiriquement certain, se paralyse et se détruit elle-même ».

Cette raison malade, autodestructrice, ne peut pas dialoguer avec un monde religieux. D'ailleurs, constate le cardinal Ratzinger, elle considère également comme fondamentalisme, au même titre que l'islamisme, la raison qui reconnaît des valeurs supérieures. C'est pourtant cette raison, ouverte à Dieu, s'inscrivant dans une morale qui s'impose à elle, qui seule « peut parer la manipulation de la notion de Dieu et les maladies de la religion, et offrir un remède ».

La véritable laïcité

Le cardinal Ratzinger signale comme application directe de ce qu'il vient d'exposer, la saine doctrine de la laïcité. Le véritable caractère laïque de l'Etat, souligne-t-il, « inclut en son essence cet équilibre entre raison et religion ». « Par là il s'oppose aussi au laïcisme idéologique qui voudrait en quelque sorte établir un Etat de la pure raison », coupé de ses racines, auquel il ne reste plus que « le positivisme du principe de la majorité, et la décadence du droit qu'il entraîne, d'autant que celui-ci, au bout du compte, est régi par la statistique ». Un Etat laïque, souligne le cardinal Ratzinger, a « l'obligation de trouver son support dans les racines morales marquantes qui l'ont construit : il peut, il doit reconnaître les valeurs fondamentales sans lesquelles il ne serait pas devenu ce qu'il est et sans lesquelles il ne peut pas survivre ». On retrouve là la critique de l'idéologie démocratique qu'avait déjà faite Jean-Paul II lorsqu'il avait dit, dans *Evangelium vitae*, que la démocratie qui ignore les valeurs supérieures qui doivent s'imposer à elle « s'achemine vers un totalitarisme caractérisé ».

Et l'on se souvient de la réponse de Jacques Chirac, défendant bec et ongles la démocratie totalitaire : « Non à une loi morale qui primerait la loi civile ».

Or, avertissait le cardinal Ratzinger à Caen, d'une part nous ne pourrions pas éviter le conflit avec les autres cultures si nous ne réenracinons pas la nôtre, d'autre part si l'Occident s'engage tout entier dans la voie dictée par une raison mutilée et malade, il ne pourra pas résister à la pression des idéologies et des théocraties politiques.

C'est donc la tâche des chrétiens d'aujourd'hui, dit-il, « d'amener la raison à fonctionner intégralement, non seulement dans le domaine de la technique et du développement matériel du monde, mais aussi et avant tout en tant que faculté de vérité promouvant sa capacité de reconnaître le bien, condition du droit et par là également présupposé de la paix dans le monde ».

Car le thème de cette conférence était : à la recherche de la paix.

Le discours de Vérone : science et Logos

On aura noté l'allusion à la technique. Plus haut dans la conférence, il soulignait le danger d'une science déconnectée de Dieu et de la morale.

Il est revenu sur cet aspect, en tant que pape, notamment dans son discours au congrès de l'Eglise italienne, à Vérone, le 19 octobre dernier. Soulignant « l'insuffisance d'une rationalité refermée sur elle-même », il ajoutait que la culture occidentale actuelle, qui exclut tout principe moral qui soit valable et contraignant en lui-même, « représente une rupture radicale et profonde non seulement avec le christianisme, mais de manière plus générale avec les traditions religieuses et morales de l'humanité, elle n'est donc pas en mesure d'instaurer un véritable dialogue avec les autres cultures, dans lesquelles la dimension religieuse est fortement présente ». On retrouve là presque mot pour mot ce que le pape disait à Ratisbonne un mois plus tôt.

Mais à Vérone, Benoît XVI va montrer aussi que la raison elle-même prouve que la science véritable ne peut pas être déconnectée de Dieu.

C'est bien la raison qui a donné vie aux sciences modernes et aux technologies qui en dérivent. Or une caractéristique fondamentale des technologies modernes est « l'emploi systématique des instruments des mathématiques, afin de pouvoir œuvrer avec la nature et mettre ses immenses énergies à notre service ». Les mathématiques sont une création de notre intelligence, mais on constate une étroite correspondance entre les structures des mathématiques et les structures de l'univers : c'est précisément ce qui permet d'utiliser avec fruit les mathématiques. Déjà Galilée disait que le livre de la nature est écrit en langage mathématique. Cela pose une grande

question, dit le pape : « Cela implique en effet que l'univers lui-même est structuré de manière intelligente, de manière à ce qu'il existe une correspondance profonde entre notre raison subjective et la raison objective de la nature. » On en vient donc à se demander s'il n'existe pas une intelligence originelle, qui soit la source à la fois de la raison en œuvre dans la nature, et de la raison humaine. Ainsi la réflexion sur le développement des sciences nous ramène vers le Logos créateur.

Conjuguer la théologie, la philosophie et les sciences

Benoît XVI tire de cette réflexion une conséquence fondamentale. Sur cette base, dit-il, « il devient possible d'élargir les horizons de notre rationalité, de l'ouvrir à nouveau aux questions du vrai et du bien, de conjuguer entre elles la théologie, la philosophie et les sciences, dans le plein respect de leurs propres méthodes et de leur autonomie réciproque, mais également en ayant conscience de l'unité intrinsèque qui les relie. »

Ce ne sont là que quelques phrases dans un long discours abordant différents sujets. Mais elles sont d'une importance capitale, et elles ouvrent une voie nouvelle. Aussi nouvelle qu'ancienne. C'est en vérité un retour à la tradition la plus centrale, que je croyais personnellement impossible en notre temps.

Je répète le propos du pape : conjuguer entre elles la théologie, la philosophie et les sciences, dans le plein respect de leurs propres méthodes et de leur autonomie réciproque, mais également en ayant conscience de l'unité intrinsèque qui les relie.

C'est une définition de ce qu'était l'université à l'origine. Or ce n'est pas un propos en passant, une allusion glissée là en aparté, pour le cas où quelqu'un la remarquerait et en ferait éventuellement son miel. C'est un thème qui lui tient à cœur.

Ce qu'est l'université catholique

La première fois que j'ai lu un texte de Benoît XVI qui évoquait cette question, je n'en suis pas revenu. C'était en novembre 2005. Dans son discours pour l'inauguration de l'année académique à l'université romaine du Sacré-Cœur.

C'était donc un an avant la conférence de Ratisbonne. Et l'on y trouvait déjà très précisément l'un des aspects majeurs de la conférence de Ratisbonne. Après avoir cité la Constitution apostolique *Ex corde Ecclesiae* de Jean-Paul II, Benoît XVI disait ceci :

« L'université catholique est donc un grand laboratoire où, selon les diverses disciplines, on élabore sans cesse de nouveaux parcours de recherche dans une confrontation stimulante entre la foi et la raison qui vise à retrouver la synthèse harmonieuse atteinte par Thomas d'Aquin et par les autres grandes figures de la pensée chrétienne, une synthèse malheureusement contestée par des courants importants de la philosophie moderne. »

Le pape reprend alors ce qui est chez lui un véritable leitmotiv, à savoir que cette contestation exclut du domaine de la rationalité les questions fondamentales de l'homme, et, ajoute-t-il, qu'« à la fin disparaît la question qui a donné origine à l'université : la question de la vérité et du bien », remplacée par la question de ce qui est faisable. Ainsi donc, « le grand défi des universités catholiques » est de « placer la science dans l'horizon d'une rationalité véritable, différente de celle aujourd'hui largement dominante, selon une raison ouverte à la question de la vérité et aux grandes valeurs inscrites dans l'être lui-même, et donc ouverte au transcendant, à Dieu ».

Il disait de même, dans son récent discours à la curie, en évoquant sa conférence de Ratisbonne :

« La foi dans ce Dieu qui est la Raison créatrice de l'univers en personne, doit être accueillie par la science de façon nouvelle comme un défi et une chance. Réciproquement, cette foi doit reconnaître à nouveau son ampleur intrinsèque et son bien-fondé. La raison a besoin du *Logos* qui est à l'origine de tout et qui est notre lumière ; la foi, pour sa part, a besoin du dialogue avec la raison moderne, pour se rendre compte de sa grandeur et être à la hauteur de ses responsabilités. C'est ce que j'ai tenté de souligner dans mon discours à Ratisbonne. Il s'agit d'une question qui n'est absolument pas de nature uniquement académique ; notre avenir à tous est contenu dans cette question. »

Il est de nouveau possible, insistait-il à l'université du Sacré-Cœur, de conjuguer ainsi foi et raison, à la lumière de la révélation du Christ, du *Logos* qui s'est fait chair. « C'est sur cette base, affirme-t-il, que se déroule le travail quotidien d'une université catholique. »

Et il précise encore : « En agissant à l'intérieur de cet horizon de sens, on découvre l'unité intrinsèque qui relie les diverses branches du savoir : la théologie, la philosophie, la médecine, l'économie, chaque discipline, jusqu'aux technologies les plus spécialisées, car tout est lié. »

L'unité des sciences, dont la première est la théologie

Voilà où le pape voulait en arriver. Quand il parle de la synthèse harmonieuse entre foi et raison, il renvoie explicitement à ce qu'était l'université au moyen âge, et il assigne aux universitaires chrétiens d'aujourd'hui de reconstituer et de faire revivre cette synthèse. C'est la synthèse universitaire de l'universalité des sciences. L'université, comme son nom l'indique, rassemble toutes les connaissances, toutes les sciences. Son nom complet est *Universitas scientiarum*, université des sciences. Il n'y a pas de discours sur la foi d'un côté et les sciences profanes de l'autre, il y a une unité des sciences, et la première des sciences est la théologie, accompagnée de sa servante la philosophie. Les autres sciences sont certes autonomes, mais ne peuvent vivre qu'à la lumière de la théologie et de la philosophie.

Je dois vous avouer que je croyais cette idée-là abandonnée depuis longtemps, et je n'aurais jamais imaginé entendre un pape parler ainsi au début du troisième millénaire.

Certes, on n'a pas beaucoup entendu de réactions à ce discours, pas même pour se moquer d'un pape qui veut en revenir au moyen âge. Les journalistes ont zappé cela comme le reste, et les intellectuels n'en ont rien su, enfermés qu'ils sont dans leur pseudo rationalité déconnectée de toute religion, même quand ils se disent chrétiens. On imagine le tollé si Benoît XVI publiait un texte demandant officiellement aux universités catholiques de fonctionner ainsi...

Retour à Ratisbonne

Cela pourrait pourtant venir. Car le pape n'a pas dit cela en passant. Il l'a dit aussi... à Ratisbonne. C'était au début de sa conférence, quand il évoquait ses souvenirs. Mais il y a là bien autre chose que des souvenirs :

« L'université était très fière de ses deux facultés de théologie. Il était clair qu'elles aussi, en s'interrogeant sur la raison de la foi, accomplissaient un travail qui appartient nécessairement au tout de l'*Universitas scientiarum*, même si tous pouvaient ne pas partager la foi, dont la corrélation avec la raison commune est le travail des théologiens. Cette cohésion interne dans l'univers de la raison n'a pas même été troublée quand on entendit, un jour, un de nos collègues déclarer qu'il y avait dans notre université une curiosité : deux facultés s'occupaient de quelque chose qui n'existe même pas – de Dieu. Il s'avérait indiscutable dans l'ensemble de l'Université que, même devant un scepticisme aussi radical, il demeurait nécessaire et raisonnable

de s'interroger sur Dieu au moyen de la raison, et de le faire en relation avec la tradition de la foi chrétienne. »

L'écho de Rémi Brague

De tels propos sont-ils condamnés à n'avoir aucun écho ? Ce n'est pas sûr. Car j'ai eu une autre surprise, celle de les voir repris en substance dans *Le Figaro Magazine*, en novembre dernier, sous la plume d'un historien de la philosophie, Rémi Brague, professeur à la Sorbonne.

Rémi Brague rappelle que l'université est une création de la papauté, et que dans l'université médiévale la théologie était la première science en dignité. Et il n'hésite pas à poser cette question : « La théologie ne resterait-elle pas la science [il dit bien : la science] la plus digne d'être enseignée à l'université ? Elle est en effet la plus critique de toutes : elle seule commence par se demander si son objet existe, et elle ne cesse de se le demander, en se faisant une idée toujours plus fine de ce que veulent dire Dieu et exister. »

Rémi Brague répond alors à ceux qui pensent qu'un pape théologien, comme Benoît XVI, ne peut pas correspondre à ce que l'on attend d'un pape. Or il explique ceci :

« Une tenaille est en train de se forger : d'un côté, un islam qui a oublié la raison au profit d'un fondamentalisme du Livre (l'islamisme), de l'autre, un christianisme qui la méprise au profit de l'affectivité (l'évangélisme). Ils ont en commun l'absence de théologie, voire son refus ou son impossibilité. L'Eglise catholique est-elle la seule qui risque d'être prise entre les deux ? Ou n'est-ce pas nous, l'Occident tout entier, y compris les conquêtes de la Modernité, qui risquons d'y passer ? Il se pourrait ainsi que la théologie redevienne une science clé. Non bien sûr en commandant aux autres comme à des servantes, mais en les rendant discrètement possibles. Comme garante de la compatibilité entre la religion et la raison, bien sûr, mais plus encore : comme garante de la raison elle-même. » D'où la conclusion qu'un pape théologien est le plus proche des vrais problèmes.

On voit que Rémi Brague a parfaitement compris le sens des propos de Benoît XVI, puisqu'il les reprend à son compte de façon aussi personnelle que fidèle.

Or il n'est pas possible qu'il y ait un seul Rémi Brague. Qu'il y ait un seul professeur d'université qui pense ainsi. Les propos du pape sont incompréhensibles pour les journalistes, et l'on voit dans ce numéro du *Figaro Magazine* que le secrétaire de

rédaction et le rédacteur en chef n'ont rien compris au texte de Rémi Brague, puisqu'ils ont mis en légende de la photographie : » Elu pape, Joseph Ratzinger reste un intellectuel. »

Mais il se passe quelque chose, discrètement, en profondeur. Sous la superficialité des médias, et sous les fausses polémiques qui visent à cacher les vraies problématiques.

Je crois qu'il y a là un vrai signe d'espérance. C'est pourquoi je voulais vous en faire part.

La Cour pénale internationale

Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été de Chrétienté-Solidarité, à Saint-Jacques de Compostelle, en 2002

Le crime contre l'humanité	71
Le "droit des gens" et le code pénal	74
De Nuremberg à la CPI.....	74
Le principe de subsidiarité.....	75
Le respect de la souveraineté des Etats	76
La question de l'imprescriptibilité et de la rétroactivité.....	78
L'absence du droits-de-l'hommisme	80
L'absence de Dieu	82

La Cour pénale internationale. Voilà un sujet que vous risquez de trouver rébarbatif, mais je vais essayer de vous le rendre intéressant. La Cour pénale internationale, la CPI, est entrée en fonction le 1er juillet dernier, ce mois-ci. C'est un sujet d'actualité. La plupart d'entre vous en ont forcément entendu parler. Alors je vais commencer par un référendum à mains levées. Qui d'entre vous est a priori favorable à cette Cour pénale internationale ? Qui d'entre vous est défavorable à la création d'une telle Cour ?

Voilà. C'est ce que je prévoyais. Vous êtes tous contre la CPI. A l'exception de Bruno Gollnisch, qui manifeste son abstention dans le fond de la salle, ainsi que Bernard Antony à mes côtés. Et moi je vais vous expliquer pourquoi je suis pour. Plus exactement, je vais vous demander de réfléchir à partir des éléments que je vais vous donner.

Comme vous le savez, la CPI est instituée pour poursuivre ce qu'elle appelle « les crimes les plus graves ayant une portée internationale ». Essentiellement les crimes contre l'humanité. Egalement le crime de génocide, qui n'est en fait qu'une sorte particulière de crime contre l'humanité, les crimes de guerre, et théoriquement le crime d'agression, mais il reste en suspens, en attendant qu'un consensus se dégage sur sa définition. Quant au crime de terrorisme, qui devait également être de la compétence de la CPI, il n'a pas été possible de le définir, pour des raisons évidentes (il est impossible d'accorder ceux qui appellent terrorisme une véritable résistance, et ceux

qui appellent résistance un véritable terrorisme), et il ne figure donc pas du tout dans le traité.

Le crime contre l'humanité

Sur tout ce qui concerne le crime contre l'humanité, j'ai longtemps suivi les positions martelées par Jean Madiran dans *Itinéraires* et dans *Présent* sans me poser de questions. Quelles sont ces positions ? Je schématise :

Premièrement, la définition et la répression du crime contre l'humanité viennent du procès de Nuremberg. Or le tribunal de Nuremberg était un tribunal militaire de vainqueurs jugeant des vaincus, ce qui est tout le contraire d'une garantie d'impartialité.

En outre ce tribunal était sous l'influence d'officiers soviétiques, ce qui veut dire que parmi les juges les plus influents se trouvaient des représentants d'un régime qui avait commis davantage de crimes contre l'humanité que ceux qu'ils jugeaient pour crimes contre l'humanité.

Enfin et surtout, il ressortait du procès de Nuremberg, comme cela a été ensuite explicité et précisé, que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles, et que la législation qui les punit est rétroactive. Or il est contraire aux normes du droit, et tout simplement au sentiment humain, qu'un crime soit imprescriptible, car la justice humaine doit avoir des limites temporelles et doit savoir jeter un voile d'oubli sur des crimes commis il y a longtemps. Et même il n'y a pas si longtemps. Je vous rappelle qu'en France les crimes sont prescrits au bout de dix ans. Et il est peut-être encore plus contraire aux normes du droit et du sentiment humain qu'une législation soit rétroactive. Un homme ne peut être jugé qu'en fonction d'une loi qui a préalablement établi que son acte est un crime ou un délit. Pour prendre un exemple très simple, il serait évidemment injuste de condamner un automobiliste pour excès de vitesse s'il a été arrêté avant que soit édictée une limitation de vitesse. Et le principe de non-rétroactivité des lois est inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme.

On a vu notamment Jean Madiran marteler cette position lors des procès Touvier et Papon, et il ne voulait pas que *Présent* fasse une campagne à propos du procès Boudarel, parce que c'était une procédure pour crimes contre l'humanité, et que, même si Georges Boudarel avait été un ignoble salopard communiste, il n'était pas question de revenir sur ces principes pour le condamner.

Pour ma part, j'ai dû me pencher sur la question lorsque Me Biaggi m'a demandé d'écrire un livre sur Boudarel. Certes, ce n'était pas le sujet essentiel de mon livre. Mais j'ai commencé alors à réfléchir sur les arguments qui étaient avancés par des magistrats aux ordres de la gauche pour refuser que Boudarel soit poursuivi pour crimes contre l'humanité. Je ne savais même pas que l'arrêt de la Cour de cassation du 1er avril 1993, point final du premier procès Boudarel, était un élément important et discuté de la jurisprudence sur le crime contre l'humanité. Me Biaggi ne m'a pas dit un mot sur le sujet, pendant tout le temps que j'ai écrit le livre. Une fois mon livre terminé, il m'a communiqué un texte qu'il avait écrit, et qui venait d'être publié dans un livre de Mélanges en l'honneur d'un juriste. Ce texte était intitulé... *Du crime contre l'humanité*.

Je dois dire que j'ai été surpris. Et déstabilisé. Tellement déstabilisé que j'ai dû lire deux fois ce texte pour arriver à le comprendre, tellement il était contraire à ce qui me paraissait acquis. Lors de ma rencontre suivante avec Biaggi, en sortant du restaurant où il m'avait invité, il s'arrête au kiosque pour acheter *Présent*. A ce moment-là je repense à son texte, et je lui dis : « Mais alors vous n'êtes pas du tout d'accord avec Jean Madiran sur le crime contre l'humanité. » Et Biaggi, qui peut être tonitruant, me répond d'une voix douce, dans un sourire : « On n'est pas obligé d'être toujours d'accord avec Madiran... » Et ce fut tout.

Ensuite j'ai relu le chapitre que j'avais écrit sur le procès Boudarel, et je me suis rendu compte que malgré moi j'étais allé dans le sens de Biaggi. Et c'est pourquoi il ne m'avait fait aucune remarque sur mon manuscrit, ce qui me paraissait bizarre.

Le texte de Me Biaggi est centré sur l'introduction de la notion de crime contre l'humanité dans notre nouveau code de droit pénal, en 1994. Je vous en livre tout de suite la conclusion : « Ainsi établi, dans le droit pénal français, le crime contre l'humanité marque une étape importante dans l'établissement d'un droit humanitaire dont le couronnement sera la création de la Cour pénale internationale, compétente pour juger tous les crimes de cet ordre. Il sont définis par le traité en cours de négociation qui prévoit son institution, dont la ratification et l'entrée en vigueur restent à venir. »

Nous y voilà. La Cour pénale internationale, instituée par le traité de Rome qui fut signé deux mois après que Biaggi eut écrit son texte, est entrée en vigueur au début de ce mois.

Le “droit des gens” et le code pénal

Tout d'abord, il faut prendre acte du procès de Nuremberg, et le relativiser.

D'une part, il est indéniable que la notion de crime contre l'humanité a été juridiquement mentionnée et définie pour la première fois dans le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg, en son article 6. Et comme étant distinct du crime contre la paix et du crime de guerre. Mais cela ne veut pas dire que la notion de crime contre l'humanité ait été inventée à Nuremberg (ou à Londres, pour être précis, puisque le statut du tribunal de Nuremberg résulte de l'accord de Londres du 8 août 1945). L'idée qu'il existe des crimes particulièrement cruels ou massifs, qui blessent l'humanité elle-même, dans ce qui constitue l'humanité, est évidemment ancienne. Et elle cheminait depuis longtemps, dans les écrits de théologiens et de philosophes. Elle résulte de l'idée, ou plutôt de cette vérité, qu'il existe une nature humaine, et qu'il existe une loi naturelle qui régit toutes les personnes appartenant à l'humanité. Une loi morale naturelle, et donc un droit naturel. Et ce droit naturel, en la matière, était appelé depuis toujours, notamment dans le domaine international, le « droit des gens ». Ce droit des gens a toujours proscrit des actes qui porte atteinte aux valeurs fondamentales de l'humanité. Même en temps de guerre, il y a des actes qui sont inadmissibles. Et c'est précisément pour tenter de limiter les actes inadmissibles commis en temps de guerre, pour humaniser le droit de la guerre, que les premiers pas vers la définition du crime contre l'humanité ont été faits. Cela a commencé par une convention signée à Genève en 1854 (à ne pas confondre avec les célèbres conventions de Genève de 1949, qui sont sur le même thème), puis il y a eu une convention de Saint-Petersbourg en 1868. Et là déjà on pouvait lire qu'il fallait interdire l'emploi des armes « qui seraient contraires aux **lois de l'humanité** ». Par le fait même que ces conventions sont sur le droit de la guerre, la question est internationale, et l'évolution de cette question ne pourra qu'être internationale. Ensuite il y a eu les conventions de La Haye, en 1899 et 1907, où il était dit que « les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'emprise des principes du **droit des gens** tels qu'ils résultent des usages établis entre nations civilisées, des **lois de l'humanité** et des exigences de la conscience publique ».

Après la première guerre mondiale, le traité de Versailles stipulait que l'empereur Guillaume II devait comparaître devant un tribunal international pour crimes de guerre. Cela n'eut pas de suite. En 1915, la Russie, la France et l'Angleterre mirent solennellement en garde la Turquie contre le génocide arménien. C'est dans cette déclaration qu'apparaît pour la première fois l'expression « crime contre l'humanité ».

Cela n'eut pas de suite non plus, mais préparait ce qui s'est passé à la fin de la Seconde guerre mondiale.

C'est donc la Shoah, le génocide des juifs par les hitlériens, qui a servi de déclencheur. Ce n'est pas ici le lieu de commenter ce fait historique, qui a eu les conséquences que l'on sait et qui en a toujours, puisque c'est encore maintenant le point de référence absolu, notamment quant au trop fameux « devoir de mémoire », tandis que les crimes soviétiques sont passés par profits et pertes.

Cela dit, il faut néanmoins relativiser le procès de Nuremberg, car aujourd'hui la notion de crime contre l'humanité n'y fait plus référence.

Pendant longtemps, on n'a pu parler de crime contre l'humanité qu'en référence au procès de Nuremberg. Et au procès Boudarel encore, la Cour de cassation, en son fameux arrêt du 1er avril 1993, déclarait que Boudarel n'avait pas pu commettre de crimes contre l'humanité, puisque le statut du tribunal de Nuremberg n'incrimine que « les faits commis pour le compte des pays européens de l'Axe ». Autrement dit il ne peut pas exister d'autres crimes contre l'humanité que ceux commis par les nazis et leurs alliés, et il ne peut pas y avoir d'autre génocide que celui commis sur les juifs.

On remarquera que la cour d'appel n'avait pas utilisé cet argument pour rejeter la plainte des victimes de Boudarel. Elle avait fabriqué une construction juridique aberrante qui aboutissait à nier la notion même de crime contre l'humanité quand il existe une loi d'amnistie qui se rapporte aux mêmes faits. Ou plutôt au même accusé, puisqu'il ne s'agissait même pas de mêmes faits. Il lui aurait été beaucoup plus simple de dire que les seuls crimes contre l'humanité sont ceux qui ont été commis par les nazis, conformément au statut du tribunal de Nuremberg. Si elle ne l'a pas fait, c'est que la jurisprudence avait évolué, et que notamment un arrêt de la Cour de cassation, en 1985, à propos de l'affaire Barbie, avait défini le crime contre l'humanité de façon générale, comme des actes inhumains et des persécutions commis de façon systématique au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique. Ce qui correspondait précisément à l'action de Boudarel au service du Viêt-minh.

Pour Boudarel, la Cour de cassation revenait sur cette jurisprudence et prétendait rétablir la condition, devenue de plus en plus anachronique, qu'il ne pouvait y avoir de crimes contre l'humanité que dans le cas des persécutions des juifs par les nazis au cours de la seconde guerre mondiale.

Mais un an après cet arrêt était promulgué notre nouveau code pénal. Il intégrait les crimes contre l'humanité, en trois nouveaux chapitres, au début de son livre deuxième. Et il n'était plus du tout fait référence à Nuremberg. Des juristes ont pu dire que ce

texte faisait sortir le crime contre l'humanité du « carcan de Nuremberg ». Dans notre nouveau code pénal, le crime contre l'humanité n'est plus lié du tout à la seconde guerre mondiale, même si la formulation doit évidemment beaucoup à la jurisprudence de Nuremberg.

De Nuremberg à la CPI

Dès 1948, l'Assemblée permanente des Nations Unies avait demandé la création d'une cour internationale permanente, et des juristes internationaux avaient commencé à étudier la question. Mais cela tourna court, en 1951, à cause de la guerre froide.

En 1993, il y a eu la création du Tribunal international pénal de La Haye pour juger les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. Contrairement à celui de Nuremberg, ce tribunal, créé par une résolution de l'ONU, n'est pas, en théorie, un tribunal de vainqueurs jugeant des vaincus. Ce qui est un grand progrès. Mais dans les faits, ce tribunal voulu par les Américains n'est pas autre chose qu'un instrument des Américains, destiné non seulement à condamner ceux qu'ils ont écrasés, mais en outre conçu et piloté pour être au service de leur politique mondiale hégémonique.

En 1994 a été créé le Tribunal international sur le Rwanda, à Arusha, pour juger les coupables du génocide des Tutsis par les Hutus. Le Président du Rwanda vient de dénoncer une dérive du tribunal, qui veut désormais juger aussi des Tutsis. Une dérive semblable existe à La Haye, avec les poursuites contre des Croates. La dérive n'est pas dans le fait de vouloir juger aussi des agresseurs qui ont utilisé des méthodes inadmissibles, mais dans le fait de prétendre vouloir juger de la même façon les génocides et ceux qui se sont défendus, de confondre les agresseurs avec les agresseurs.

Cette question de l'agression, et de la définition du crime d'agression, a donné lieu à un grand débat lors de l'élaboration du traité de Rome instituant la Cour pénale internationale. La question n'a pas pu être réglée. De ce fait, comme je l'ai déjà dit, le crime d'agression figure dans la liste des compétences de la CPI, mais il est précisé que cette compétence ne pourra s'exercer que lorsque ce crime aura été défini. On voit là qu'il est important qu'il le soit.

Voilà donc entrée en fonction, ce mois-ci, la Cour pénale internationale. Or que constate-t-on ? Que les Etats-Unis ont refusé de ratifier le traité, et qu'ils mènent une intense campagne à l'ONU et dans le monde entier contre la CPI, menaçant de retirer leurs forces de maintien de la paix partout où elles exercent leur mission, si la

communauté internationale ne reconnaît pas l'immunité à ses soldats. Et pour bien marquer le coup, c'est au moment même où la CPI entrait en fonction que les Américains ont bloqué la prolongation de la force de paix de l'ONU dans les Balkans.

Voilà qui attire l'attention. On est loin, très loin, du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie. La CPI ne sera pas la chose des Américains.

On remarquera au passage que les pays importants qui refusent la CPI sont ceux qui ont quelque chose à se reprocher. Et cela aussi doit attirer l'attention. Il y a donc les Etats-Unis, qui savent pertinemment que leurs méthodes de guerre sont condamnables, et qui seraient bien en peine de justifier l'ignoble génocide qu'ils font subir à l'Irak. Il y a Israël, qui sait pertinemment que ses méthodes d'assassinat, de destruction et de colonisation sont inadmissibles. Il y a la Russie, qui sait pertinemment que ses méthodes en Tchétchénie sont d'une brutalité qui viole le droit de la guerre. Il y a la Chine, qui sait pertinemment que son régime de terreur est contraire aux lois du monde civilisé. Les gesticulations de ces pays ne leur font pas honneur. Elles attirent l'attention sur le fait que la CPI sera indépendante des grandes puissances, quelles qu'elles soient.

Le statut de la CPI explique pourquoi. Ses 18 juges seront élus à la majorité des deux tiers par tous les Etats participants (ils étaient 76 au 1er juillet), étant entendu qu'il ne peut y avoir qu'un seul juge de chaque nationalité et que le collège représente toutes les parties du monde et les principaux systèmes juridiques en vigueur.

Vous vous demandez peut-être pourquoi les Etats-Unis sont tellement acharnés contre la CPI, alors que par définition la juridiction de cette Cour ne peut s'exercer que sur les Etats qui ont ratifié le traité. C'est qu'elle s'exerce aussi sur toute personne mise en cause sur le territoire d'un Etat qui est partie prenante, quelle que soit la nationalité de cette personne. Ainsi des soldats américains peuvent être poursuivis s'ils commettent des crimes graves dans le cadre d'opérations américaines dans des pays parties prenantes de la CPI. Et c'est ce qui motive la colère des Etats-Unis, qui multiplient les menaces pour tenter d'obtenir au moins que leurs soldats qui opèrent sous couvert de l'ONU bénéficient d'une immunité...

Le principe de subsidiarité

Un aspect très important de la CPI est qu'elle consacre le principe de subsidiarité, principe fondamental de la doctrine sociale de l'Eglise. En l'occurrence, le recours au principe de subsidiarité doit permettre à la CPI d'avoir une action efficace sans nier les

souverainetés nationales, et même en contribuant à renforcer les authentiques souverainetés nationales.

Comme vous le savez, le principe de subsidiarité, c'est tout simplement que l'échelon supérieur n'a pas à s'occuper de ce que fait l'échelon inférieur tant que celui-ci remplit son rôle. C'est exactement ce que stipule le statut de la CPI. Organe de droit international supérieur aux nations, la CPI déclare qu'elle n'interviendra pourtant que si la justice des Etats en cause est défaillante. Dès son préambule, le traité souligne qu'il est du devoir de chaque Etat signataire de soumettre à sa juridiction criminelle les responsables de crimes internationaux, et que la CPI est seulement « complémentaire » des juridictions criminelles nationales. On pourra regretter que le traité parle de principe de complémentarité et non de principe de subsidiarité, mais le résultat est le même. Il est vrai, hélas, que le mot subsidiarité a du mal à s'imposer. D'autant plus de mal que certains l'emploient à l'envers. Ainsi le traité de Maastricht affirme-t-il explicitement le principe de subsidiarité, sous l'influence de chrétiens de gauche qui n'y ont rien compris (au premier chef Jacques Delors). La prétendue subsidiarité, dans le traité de Maastricht, c'est que les instances européennes décident des domaines dont elles veulent s'occuper, et laissent le reste aux Etats membres. Donc c'est le contraire de la subsidiarité. Dans ces conditions, il vaut peut-être mieux que le traité de Rome emploie le mot de complémentarité. Il est vraisemblable que les négociateurs européens aient justement voulu éviter d'employer le mot de subsidiarité en pensant à ce qu'il signifiait dans le traité de Maastricht. Car cela aurait voulu dire que la CPI s'occupe de tout et laisse le reste aux Etats, ce qui est le contraire de son ambition. Reste que pour nous, il aurait été certes préférable qu'ils emploient le mot de subsidiarité et lui rendent son sens authentique. Bref, voilà un nouveau méfait du traité de Maastricht...

En tout cas ce principe de complémentarité n'est pas une clause de style. Le traité précise que l'affaire dont la Cour est saisie sera jugée irrecevable si elle a fait l'objet d'une enquête dans l'Etat en question, quel qu'ait été le résultat de cette enquête, et que si la personne mise en cause a été jugée dans cet Etat elle ne peut pas l'être de nouveau par la Cour. L'affaire ne peut être jugée recevable que s'il y a un manque manifeste de volonté de l'Etat d'engager une procédure, ou si l'Etat est dans l'incapacité de l'engager, en raison de l'effondrement de son système judiciaire. Certes, il faudra voir à l'usage comment la CPI déterminera le manque de volonté ou la défaillance de l'Etat. Mais le fait est que le texte du traité est très restrictif.

Ensuite, lorsque le procureur de la CPI considère qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête, eh bien... il n'ouvre pas l'enquête, mais il fait part de ses conclusions à l'Etat où, selon ses

informations, un crime relevant de la compétence de la Cour a été commis, et il se dessaisit de l'affaire si l'Etat l'informe qu'il ouvre lui-même une enquête sur les faits incriminés.

Le respect de la souveraineté des Etats

L'article 80 précise encore que, dans le chapitre sur les peines applicables par la CPI, « rien n'affecte l'application par les Etats des peines que prévoit leur droit interne, ni l'application du droit des Etats qui ne prévoient pas les peines prévues » dans ce chapitre. On voit là très clairement que la complémentarité dont on parle est une véritable subsidiarité : les Etats qui ne prévoient pas les peines prévues par la CPI appliquent leur droit national tel qu'il est.

Le traité souligne aussi, à la fin de la longue énumération des crimes de guerre pour lesquels la CPI est compétente, que rien dans cette énumération « n'affecte la responsabilité d'un gouvernement de maintenir ou rétablir l'ordre public dans l'Etat ou de défendre l'unité et l'intégrité territoriale de l'Etat par tous les moyens légitimes ». La CPI précise du reste que son champ d'investigation ne s'étend pas aux troubles internes comme les émeutes et les violences sporadiques et isolées.

Enfin, un long article détaille les procédures qui visent à protéger la sécurité nationale des Etats dans le cadre d'un procès devant la CPI. Et cette exigence est rappelée dans d'autres articles. En outre, le respect de la confidentialité des pièces et des renseignements transmis par les Etats s'étend très largement au-delà des seuls impératifs de sécurité nationale.

On voit donc qu'il y a un souci réel de respecter la souveraineté des Etats. La CPI ne profite pas de la jurisprudence issue de Nuremberg pour imposer une primauté excessive du droit international sur le droit interne, bien que les crimes dont elle s'occupe soient « les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale », comme il est dit deux fois dans le préambule du traité, ces crimes qui brisent « la mosaïque délicate » qui constitue le patrimoine dans lequel « tous les peuples sont unis par des liens étroits » (ce sont là les premiers mots du traité).

La question de l'imprescriptibilité et de la rétroactivité

Maintenant, abordons la question de l'imprescriptibilité et de la non-rétroactivité. Le procès de Nuremberg, la jurisprudence qui en a résulté, et plusieurs lois, dont la loi

française de 1964, ont établi que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Il s'agit d'une dérogation, définie comme telle, au régime normal qui est que tout crime ou délit est prescrit au bout d'un certain temps. Cette dérogation est justifiée par le fait que les crimes en question dépassent le cadre habituel de la justice, ils blessent l'humanité tout entière, ils portent atteinte, comme dit Me Biaggi, « à des valeurs universellement admises comme étroitement liées à la notion universelle et millénaire d'humanité ». Ces crimes sont donc imprescriptibles de par leur nature. On peut certes contester cette dérogation à un grand principe du droit, mais on peut aussi comprendre que ce principe juridique d'humanité, par lequel la justice des hommes considère qu'il n'est pas légitime de poursuivre un homme pour des faits anciens, donne lieu légitimement à une dérogation quand c'est le principe même de l'humanité qui est nié.

Quoi qu'il en soit, l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité est maintenant fortement établie, et elle est logiquement reconnue dans le traité instituant la CPI. C'est dans son plus bref article, que je vous lis intégralement : « Les crimes relevant de la compétence de la Cour ne se prescrivent pas. » Point final. On pourrait trouver curieux qu'aucune explication ne soit donnée. Mais l'explication se trouve dans le préambule. Il s'agit des crimes qui brisent la « mosaïque délicate » que forment les peuples unis dans un « patrimoine commun », des « crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale », des « atrocités qui heurtent profondément la conscience humaine »...

L'autre question est celle de la rétroactivité. Elle se pose depuis le procès de Nuremberg. Puisque le crime contre l'humanité a été défini dans le statut du tribunal de Nuremberg, les dignitaires nazis ont été jugés pour des crimes commis avant que ceux-ci soient définis comme tels. La rétroactivité a été ainsi instituée pour la première fois dans un procès mené selon les règles de l'état de droit, ou du moins avec les apparences de l'état de droit. Il s'en est suivi un débat, qui se poursuit toujours, sur la légitimité ou non de cette dérogation, plus exorbitante encore que l'imprescriptibilité, aux règles du droit.

Certains soutiennent que la rétroactivité n'est qu'une conséquence logique de l'imprescriptibilité, comme on l'a vu à Nuremberg. Et qu'il ne s'agit pas, du reste, d'une véritable rétroactivité, puisque les crimes contre l'humanité sont interdits depuis toujours par le « droit des gens ». La jurisprudence française a plus ou moins consacré la dérogation au principe de non-rétroactivité, en matière de crimes contre l'humanité. Mais certains juristes refusent cette évolution, et considèrent qu'il n'est

jamais permis de condamner en vertu d'une loi promulguée après que les faits incriminés ont été commis.

La CPI apporte sa réponse : personne ne sera poursuivi pour un fait antérieur à son entrée en vigueur, le 1er juillet 2002. De la façon dont cela a été présenté par les médias, on pouvait penser qu'il s'agissait d'une question purement pratique, à savoir que cette Cour encore balbutiante n'a pas l'intention de se retrouver submergée en quelques mois par des procédures concernant les innombrables horreurs du XXe siècle. En réalité il s'agit d'une position de principe, très claire et très explicite, déclinée en trois articles du statut. Article 22, dont le titre est : *Nullum crimen sine lege* : c'est le principe même qui est proclamé, et dans son texte latin. *Nullum crimen sine lege* : il ne peut y avoir de crime s'il n'existe pas une loi qui condamne ce crime. Article 23 : *Nulla poena sine lege*, adage latin qui complète le premier, à savoir qu'un tribunal ne peut imposer une peine que conformément à la loi. Et le titre même de l'article 24 est davantage encore dépourvu d'ambiguïté, si c'était possible : *Non-rétroactivité ratione personae*. Et le texte de cet article dit : « Nul n'est pénalement responsable, en vertu du présent statut, pour un comportement antérieur à l'entrée en vigueur du statut. »

Voilà donc un nouvel élément très important du droit international, qui rompt définitivement avec une certaine jurisprudence de Nuremberg. Oui, les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles. Non, la loi qui les réprime ne peut pas être rétroactive.

Sur un autre plan, très latéral par rapport à ces considérations, mais qui n'est pas dénué d'intérêt, il convient de remarquer que le français figure parmi les cinq langues officielles de la Cour, et surtout parmi ses deux seules langues de travail (l'autre étant l'anglais). Il ne peut pas nous être indifférent de voir la CPI reconnaître ainsi et honorer la francophonie.

L'absence du droits-de-l'homme

Certains me diront, tout cela est certes intéressant, mais quand on voit des gens de gauche, et même d'extrême gauche, se féliciter de la création de la CPI, et quand on lit les innombrables commentaires sur le fait que cette CPI est un magnifique aboutissement des droits de l'homme, quand on voit les organisations dites de défense des droits de l'homme se vanter d'être à l'origine de la CPI, et quand on sait ce que ces gens-là entendent par « droits de l'homme », on se demande s'il ne s'agit pas davantage d'un nouvel instrument de subversion internationale.

Eh bien il y a les choses telles qu'elles sont, les choses telles qu'on peut les rêver, et ce que les hommes en font.

Les organisations, subversives ou non, de défense des droits de l'homme, peuvent rêver que la CPI consacre les droits de l'homme de la Révolution française, les droits de l'homme idéologiques. Mais on ne trouvera rien de tel dans les statuts de la CPI. Tout au long des 86 pages du statut, il n'y a pas une seule référence à une quelconque déclaration des droits de l'homme. Plus étonnant encore, l'expression « droits de l'homme » elle-même n'y figure qu'une seule fois, dans un sous-alinéa d'un article concernant les compétences que doivent avoir certains juges de la CPI, ceux de la seconde liste, qui sont minoritaires. Donc dans un recoin obscur du traité. On a vraiment l'impression que l'expression a été soigneusement bannie, et qu'elle a échappé à la vigilance des relecteurs dans ce sous-alinéa. Vous m'accorderez que cette absence est tout de même étonnante, à notre époque, et dans un texte où il est précisément et uniquement question, pour utiliser le vocabulaire aujourd'hui le plus courant, des violations les plus flagrantes des droits de l'homme...

Il faut peut-être insister là dessus, car les fameuses ONG (organisations non gouvernementales) spécialisées dans les droits de l'homme, autrement dit les lobbies des droits de l'homme, mènent une intense campagne pour faire croire que c'est grâce à elles que la CPI existe enfin, et qu'elles y joueront un rôle majeur. Il n'en est rien, en tout cas selon le statut de la CPI. Les ONG n'apparaissent dans ce statut que dans l'énumération des sources de renseignements **complémentaires** auxquelles le procureur de la CPI **peut** avoir recours. Elles ne sont même pas définies à part, et encore moins avec leur spécialité droits-de-l'hommesques. Parmi les sources de renseignements auxquelles le procureur peut avoir recours sont citées « les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales », sans autre précision. Cela montre quoi ? Eh bien cela montre que les fondements de la CPI ne sont pas idéologiques. La CPI ne se réfère ni au procès de Nuremberg ni aux Déclarations des droits de l'homme. Elle s'inscrit dans le grand mouvement du droit humanitaire fondé sur le droit des gens, sur le droit naturel, sur la loi morale naturelle, et avec un respect scrupuleux et minutieux de tous les acquis et de toutes les garanties de l'état de droit. Un respect que l'on peut voir simplement dans le fait que ses procédures couvrent 86 pages en petits caractères, quand le statut du tribunal de Nuremberg ne remplissait pas 6 pages.

L'absence de Dieu

Ce statut présente néanmoins un défaut majeur, et il est hélas plus que probable que la France en soit en bonne partie responsable : il ne place pas la CPI sous l'autorité divine, alors qu'il aurait été pour le moins logique d'indiquer que la justice internationale ne peut être rendue qu'au nom du Créateur de l'humanité blessée par les crimes dont elle s'occupe. Cette absence de toute référence à la divinité, que l'on peut noter dès le préambule, est surtout visible dans les prestations de serments, et dans l'engagement demandé aux témoins de dire la vérité. Dire la vérité, mais au nom de quoi ? Au nom de rien. Prêter serment sur quoi ? Sur rien. Je sais bien qu'il est malvenu pour un Français de faire cette remarque, alors que nous sommes le premier pays où précisément Dieu a été évacué des tribunaux. Mais après tout la France est toujours néanmoins la fille aînée de l'Eglise, et c'est à ce titre que nous pouvons déplorer que Dieu soit exclu de la justice organisée pour défendre l'humanité dans sa substance et son unité, c'est-à-dire précisément le noyau de ce qui la constitue comme créature de Dieu.

Maintenant, les choses sont ce que les hommes en font. La CPI sera ce que les Etats membres et les magistrats élus en feront. Pour le moment, il s'agit seulement d'une équipe intérimaire de huit experts internationaux, installés à La Haye. En septembre, une première assemblée générale des Etats membres adoptera un budget. Elle élira le procureur et les 18 juges en janvier 2003. La CPI devrait être opérationnelle à la fin de 2003, avec son procureur et ses trois chambres : sa chambre préliminaire, composée de six juges, la chambre de première instance et la chambre d'appel, composées chacune de huit juges qui sont appelés à prendre leur décision à l'unanimité. Si la décision est prise à la majorité, elle rend publiques les vues de la majorité et de la minorité. Ce qui me paraît original, et honnête. Mais je ne vais pas entrer dans le détail des procédures. Ce qui importe maintenant est de voir ce que donnera la CPI à l'usage. Mais ça, c'est une autre histoire...

La Doctrine sociale de l'Église : référence incantatoire ou source de créativité ?

Nous sommes le 25 août. C'est le jour de la fête de saint Louis, parce qu'il mourut le 25 août 1270, il y a 740 ans, à Tunis. Et, sans vouloir empiéter sur les prérogatives cléricales, je pense que tout à l'heure nous aurons la messe de saint Louis. Ce 25 août est aussi le jour anniversaire de la lettre Notre charge apostolique, de saint Pie X. Il y a exactement 100 ans, saint Pie X envoyait cette lettre, en français, aux évêques de France. C'est la « lettre sur le Sillon », et ceux parmi vous qui lisent Présent ont pu lire une importante série d'articles de Jean Madiran sur cet anniversaire.

Ce n'est évidemment pas par hasard que saint Pie X a daté sa lettre du 25 août. L'allusion implicite à saint Louis est en rapport direct avec le paragraphe le plus célèbre de la lettre, qui dit ceci :

« Non, Vénérables Frères, – il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d'anarchie sociale et intellectuelle où chacun se pose en docteur et en législateur, – on ne bâtira pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : omnia instaurare in Christo. »

L'apogée de la civilisation chrétienne, en France, c'est le règne de saint Louis. C'est le XIIIe siècle, que l'on a appelé le « siècle d'or de saint Louis », ce qu'il fut sur le plan économique et monétaire, politique, culturel, intellectuel et religieux. C'est sous le règne de saint Louis que sont bâties les cathédrales d'Amiens, Rouen, Beauvais, Auxerre, et la Sainte-Chapelle. La Sorbonne est l'université la plus prestigieuse de la chrétienté. On y voit saint Thomas d'Aquin, saint Albert le Grand, saint Bonaventure, Duns Scot, Dante, etc.

Saint Louis est le roi qui rend la justice sous son chêne, sans faire acception de personnes, et qui dans son testament exhortera son fils en ces termes : « Si un pauvre a querelle contre un riche, soutiens le pauvre plus que le riche jusques à temps que la vérité soit éclaircie. » C'est ce qu'on appelle aujourd'hui l'option préférentielle pour les pauvres. Et il va encore plus loin : « Si quelqu'un a querelle contre toi, sois toujours pour lui et contre toi jusque l'on sache la vérité. Car ainsi jugeront les conseillers plus

hardiment selon droiture et selon vérité. » Sa réputation de justice est telle qu'on l'appelle comme arbitre un peu partout en Europe pour régler les querelles entre les princes.

En 1263, il prend une ordonnance stipulant que la monnaie royale est la seule à avoir cours dans tout le royaume, et que les barons ont interdiction de l'imiter. Et il installe une commission de contrôle des comptes royaux, qui deviendra la Cour des comptes. En 1268, il fait enregistrer et codifier par le prévôt de Paris, Etienne Boileau, les métiers de Paris. C'est le fameux Livre des métiers, qui est une mine pour les historiens, et qui décrit par le menu ce qu'est, sur le plan du travail, une chrétienté.

En 1879, le service historique de la Ville de Paris publia à l'Imprimerie nationale ce Livre des métiers. Il avait déjà été publié quelque 40 ans auparavant, mais cette fois il s'agissait d'une édition scientifique, réalisée par deux chartistes, munie d'une introduction de quelque 150 pages, de notes, d'index, etc. Il y avait aussi un avant-propos de 18 pages, d'un certain L. M. Tisserand, qui paraît avoir été le grand historien de Paris dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Il écrit ceci, qui est très remarquable pour le sujet qui nous réunit :

« Pour que les jurés des communautés ouvrières invoquassent, sous le règne de saint Louis, des règlements remontant à Charles Martel, il fallait évidemment que les origines de ce régime fussent considérées comme fort anciennes, que cet état de choses se fût introduit par degrés, et qu'on ne pût lui assigner une date positive. C'est là le caractère propre des institutions qui dérivent des besoins et des mœurs, et qui sont d'autant plus inséparables de l'état social qu'elles ont pénétré plus insensiblement dans les esprits. »

Et voici comment il décrit la vie ouvrière de l'époque, telle qu'elle ressort du Livre des métiers :

« En entrant dans la communauté par la porte de l'apprentissage, le jeune ouvrier y rencontrait tout d'abord des devoirs de diverse nature, mais il y trouvait aussi des droits, c'est-à-dire des coutumes ayant force de loi ; c'était là son livret et son code. Soumis à l'autorité du maître, mais placé en même temps sous l'aile maternelle de la maîtresse et bénéficiant des conseils du premier valet, il avait déjà, sans sortir de la maison patronale, de très sérieuses compensations. Au dehors, les garanties se multipliaient ; il se sentait plus fort encore ; membre d'une Communauté ouvrière qui était quelque chose par elle-même et qui comptait dans le vaste syndicat des Corporations, il se savait appuyé, défendu, et il l'était en effet, comme l'homme

d'Eglise se sentait soutenu par l'évêque, l'homme de loi par le Parlement, et le clerc par l'Université.

« De son patron, l'homme de travail allait hiérarchiquement aux jurés de la Corporation, puis au prévôt de Paris et aux grands officiers de la couronne, maîtres et protecteurs de certains métiers ; enfin il pouvait remonter jusqu'au roi lui-même, chef suprême de cette société féodale où le travail avait su se faire ne place. (...) »

« Les maîtres possédaient un métier à eux, un atelier qui leur appartenait, parce qu'ils l'avaient acheté ou reçu de leur père. Les valets aspiraient paisiblement à la maîtrise, afin de devenir, quand ils l'auraient obtenue, chefs à leur tour, en épousant la fille ou la veuve du patron. Les apprentis avaient la même perspective en suivant la même filière. C'était une ascension lente, mais sûre, qui faisait, avec le temps, des citoyens et peuplait les villes d'hommes d'autant plus libres qu'ils ne devaient leur indépendance qu'à eux-mêmes. Réunis dans leurs chambres syndicales, alors que la maison commune rurale n'était pas encore née, ces hommes délibéraient sur les choses des Métiers, comme les bourgeois le faisaient au Parloir, les magistrats au Parlement et les gens du roi en la Chambre du Conseil. Qui ne voit qu'il y avait là tout un apprentissage de la vie publique, toute une préparation aux institutions modernes, que nul n'entrevoit encore dans l'ordre politique ? »

La description que fait L. M. Tisserand des corporations – et encore ce n'est là qu'un aperçu – pourrait laisser croire qu'il s'agit d'un réactionnaire, d'un monarchiste. Mais pas du tout, comme on le voit par la dernière phrase que j'ai citée. La Révolution, qui a aboli le système corporatif, « est venue à son heure et a réalisé à son tour un incontestable progrès », poursuit-il. Mais voilà que, aussitôt, il explique qu'il serait bon de retrouver, je cite, « les qualités essentielles et les vertus intrinsèques de ce régime, parce que les unes et les autres tiennent au principe d'association, qui est le correctif de la faiblesse individuelle ».

Et le voilà qui brosse ensuite le sombre tableau d'une époque où les relations entre patrons et ouvriers se sont dissoutes et se sont muées en antagonisme, où « les uns et les autres se deviennent indifférents, quand ils ne sont pas réciproquement hostiles ».

« Dans le système contemporain, dit-il, le principe de la liberté a produit l'individualisme, avec ses initiatives et ses responsabilités, avec ses chances de succès et ses possibilités de fortune pour quelques-uns, mais aussi avec ses isolements, ses faiblesses et ses gênes pour le plus grand nombre. »

Et le voilà qui, invoquant l'autorité anonyme des « économistes les plus avancés », se félicite de l'existence des prud'hommes, de la création récentes de chambres syndicales, et, ajoute-t-il, « les sociétés de secours mutuels et les caisses de retraite pour la vieillesse ont remplacé la "boîte" des anciennes corporations ouvrières ; les sociétés coopératives forment un capital collectif en faveur de ceux qui n'ont pas « de coi achapter le mestier », comme on disait au temps d'Etienne Boileau ; d'autres institutions, en préparation ou en projet, témoignent de la vitalité de ce régime que les économistes de 1776 ont bien pu abolir, mais qui a survécu à sa ruine, au moins dans ce qu'il avait de plus juste et de plus généreux. »

En fait il ne s'agit pas de survivance. Car la Révolution, que L.M. Tisserand fait remonter en l'occurrence aux édits de Turgot, n'a rien laissé subsister du régime des corporations. La loi autorisant les syndicats professionnels ne verra le jour qu'en 1884, cinq ans après. Ce que Tisserand voit se reconstituer, c'est par l'action opiniâtre des catholiques sociaux. L.M. Tisserand n'y fait pas la moindre allusion, mais on comprend pourquoi. Il écrit en 1879, pour l'Imprimerie nationale, or ce sont les « républicains » qui sont au pouvoir, et c'est Jules Ferry qui est ministre de l'Instruction publique.

Ce travail des catholiques sociaux, tant en ce qui concerne la dénonciation du sort réservé aux ouvriers dans l'industrie que la création des caisses de secours mutuel, conduira à la publication par Léon XIII de l'encyclique *Rerum Novarum*, la première encyclique sociale, en 1891.

« Ah, enfin, il va parler du sujet qu'il doit traiter, la doctrine sociale de l'Eglise », doivent penser certains d'entre vous.

Mais j'en parle depuis le début ! Et si j'ai commencé ainsi, c'est précisément pour vous faire prendre conscience que la doctrine sociale de l'Eglise ne commence pas en 1891.

Ce qui a commencé en 1891, c'est une doctrine sociale mise en forme pour répondre aux erreurs et aux injustices du temps. C'est ainsi que l'Eglise a toujours agi. Dans les premiers siècles, il s'agissait de répondre aux hérésies de la foi. Ici, il s'agissait de répondre aux hérésies économiques et sociales.

Quand tout va bien, l'Eglise n'a pas besoin de définir une doctrine. Au XIIIe siècle, elle n'avait pas besoin d'élaborer une doctrine sociale, puisqu'elle était pleinement vécue dans la société.

Donc, ceci est une première réponse, paradoxale, à la question qui est le thème de mon intervention : « La Doctrine sociale de l'Église : référence incantatoire ou source de créativité ? »

Le premier pape à employer l'expression de « doctrine sociale » est Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, l'encyclique qu'il publia pour les 40 ans de *Rerum novarum*, Et c'est à propos de *Rerum novarum* qu'il l'emploie. Il cite une phrase de cette encyclique : « C'est l'Église qui puise dans l'Évangile des doctrines capables, soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur, l'Église qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de conformer à ceux-ci la vie et les mœurs de chacun, l'Église qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaites, tend à améliorer le sort des prolétaires. » Et Pie XI commente : « Ces précieuses ressources, l'Église ne les a pas laissées inemployées, mais elle les a largement exploitées pour le bien commun de la paix tant souhaitée. Par leurs paroles, par leurs écrits, Léon XIII et ses successeurs ont continué à prêcher avec insistance la doctrine sociale et économique de l'encyclique *Rerum novarum* ; ils n'ont pas cessé d'en presser l'application et l'adaptation aux temps et aux circonstances, faisant toujours preuve d'une sollicitude particulière et toute paternelle envers les pauvres et les faibles dont, en fermes pasteurs, ils se sont fait les défenseurs. »

Donc, avant *Rerum novarum*, la doctrine sociale ne pouvait pas être une incantation, puisqu'on n'en parlait pas. Et elle était assurément source de créativité, en tout cas au moyen âge, et d'autant plus source de créativité qu'on n'en parlait pas. Cela se faisait tout naturellement. C'est pourquoi je vous ai d'abord cité le propos de L.M. Tisserant : « C'est là le caractère propre des institutions qui dérivent des besoins et des mœurs, et qui sont d'autant plus inséparables de l'état social qu'elles ont pénétré plus insensiblement dans les esprits. »

La question ne se pose donc qu'à partir du XIXe siècle. Et à partir d'un contexte précis : la réaction à la misère ouvrière et aux énormes injustices dues au libéralisme, et la réaction à l'essor du socialisme qui se répand dans la classe ouvrière.

Il s'agissait de ce qu'on appelait la « question sociale ». C'est-à-dire essentiellement des rapports entre les patrons et les ouvriers dans l'industrie. L'encyclique *Rerum novarum* est un aboutissement du travail des « catholiques sociaux ». Ce n'est pas ici le lieu d'en faire l'histoire. Mais il faut souligner l'importance d'un homme comme Léon Harmel. Bien avant l'encyclique, il met en œuvre dans son usine de filature, près de Reims, ce que sera la doctrine sociale dans le sens où nous en parlons. Il met en place tout un ensemble d'œuvres sociales : mutuelle scolaire, mutuelle sociale, caisse

d'épargne, enseignement ménager, service d'escompte, achats en commun, boulangerie coopérative, lectures, jeux, chorale, musique instrumentale, gymnastique, conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Toutes ces associations sont gérées par les ouvriers, qui vivent dans une cité ouvrière construite par le patron. En outre le conseil d'usine permet aux ouvriers de participer réellement à la gouvernance de l'entreprise, comme on dit maintenant.

Léon Harmel explique au cardinal Gibbons, l'archevêque de Baltimore qui est venu voir de ses yeux ce qui se passe dans cette usine : « Nos multiples conseils tendent au développement de la personnalité, par la mise en valeur des dévouements et des aptitudes diverses. Ils donnent à chacun une conscience plus nette de ses devoirs et de ses responsabilités, sur le triple terrain religieux, économique et professionnel. Ils préparent des hommes libres, capables de diriger eux-mêmes leurs propres affaires, et les affaires de la collectivité. »

On signalera en passant que Léon Harmel, comme René de La Tour du Pin et Albert de Mun, ressuscite le mot de « corporations » pour désigner ce que seraient de nouvelles associations religieuses et économiques rassemblant patrons et ouvriers.

A partir de 1885, avec Albert de Mun, Léon Harmel organise un « pèlerinage de la France ouvrière », au mois d'octobre. En 1887 ils emmènent plus de 1.400 ouvriers à Rome. En 1889, ils sont 10.000. C'est 18 mois plus tard que Léon XIII publie *Rerum novarum*. Et, peu après, le pape dira à l'évêque de Carcassonne en parlant de Léon Harmel : « Ce cher fils m'a procuré les meilleurs jours de mon pontificat. »

On voit que pour Léon Harmel la doctrine sociale n'était pas une incantation et était source de créativité, et cela avant même qu'elle soit codifiée.

L'encyclique va inspirer de nombreux patrons chrétiens, en même temps qu'elle va en indigner d'autres, qui croient avoir un pape socialiste.

Mais ce ne sont pas seulement les patrons qui furent inspirés par *Rerum novarum*. Il y avait aussi des militants chrétiens chez les salariés. En France, les syndicats furent légalisés en 1884, et des syndicats chrétiens virent le jour, qui montèrent notamment des caisses de solidarité au niveau du métier. Ce sont ces syndicats qui formèrent en 1919 la CFTC. Et les caisses de solidarité devinrent très importantes. C'est sur leurs dépouilles que fut créée notre désastreuse Sécurité sociale, à la Libération. L'argent de la Sécurité sociale, au départ, c'est l'argent qui a été volé aux caisses de solidarité chrétienne. On voit ce qu'ils en ont fait.

Des patrons chrétiens avaient mal accueilli *Rerum Novarum*, de même que certains catholiques sociaux, parce qu'ils étaient marqués par le libéralisme et n'acceptaient pas l'affirmation par le pape que l'Etat a un rôle à jouer dans la justice sociale.

Si l'Etat a un rôle à jouer, c'est que le social n'est pas seulement social. La doctrine sociale a, de ce fait, un aspect politique. Or Léon XIII est aussi le pape du « Ralliement » : les catholiques doivent se rallier à la République, agir au sein des institutions républicaines, a-t-il dit dans son encyclique *Au milieu des sollicitudes*, un an avant *Rerum novarum*. A l'époque, la grande majorité des catholiques sont toujours royalistes. Et l'encyclique est très mal reçue, y compris par la plupart des évêques. Mais bon nombre des catholiques sociaux, dont Léon Harmel et Albert de Mun, qui va devenir député, vont envisager la création d'un parti chrétien dans la démocratie républicaine, donc un parti démocrate chrétien.

L'action de Léon Harmel dépassait de loin le cadre de son usine. Il participait à l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers qu'Albert de Mun avait créée au lendemain de la guerre de 1870 avec René de La Tour du Pin et Maurice Maignen, et il organisait et suscitait lui-même la création de « cercles chrétiens d'études sociales ». En 1893 il organisa un premier et modeste congrès ouvrier à Reims. Au congrès de l'année suivante il y avait 600 participants représentant plus de 160 associations. Son objectif était d'organiser ce qu'il appelait la « démocratie chrétienne », face au socialisme. Il y eut de nouveaux congrès en 1895 et en 1896. Cette année-là, d'autres « démocrates chrétiens » organisèrent un congrès à Lyon : le « congrès national de la démocratie chrétienne ». Le deuxième congrès national de la démocratie chrétienne, toujours à Lyon, en 1897, fut placé sous la présidence d'honneur de Léon Harmel. Déjà, en 1896, il avait été question de transformer le mouvement de démocratie chrétienne en parti politique. Cette fois fut créé un Conseil national de la démocratie chrétienne, pour organiser le parti. Léon Harmel fut élu à la présidence du conseil national. Mais le parti n'eut jamais vraiment d'existence, car l'expression démocratie chrétienne avait un sens très différent pour les uns et pour les autres. Et surtout, le pape y mit le holà, comme on va le voir.

Car en 1897, d'autre part, Léon Harmel reprit les pèlerinages d'ouvriers à Rome. Dans son adresse au pape, il sollicita sa bénédiction « pour les associations de patrons et d'ouvriers formées dans l'esprit de l'immortelle encyclique *Rerum novarum* », et « spécialement pour les bataillons d'avant-garde, pour les groupes de la démocratie chrétienne qui ont ici de nombreux représentants ». Dans sa réponse, Léon XIII se garda d'employer le mot de démocratie, et souligna le rôle de la hiérarchie

ecclésiastique (à l'adresse des nombreux prêtres qui participaient à la démocratie chrétienne).

Au pèlerinage de l'année suivante, Léon Harmel présenta de façon plus précise et plus prudente ses pèlerins comme « le germe d'une démocratie chrétienne, qui, conçue et entendue dans son vrai sens catholique, ramènerait dans le sein de l'Eglise les foules que le socialisme révolutionnaire en avait éloignées ». Cette fois, Léon XIII répondit : « Si la démocratie s'inspire aux enseignements de la raison éclairée par la foi ; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte, avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire, la diversité des classes et des conditions ; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux qui surgissent journellement, elle ne perd pas de vue les règles de cette charité surhumaine que Jésus-Christ a déclarée être la note caractéristique des siens ; si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur. Si, au contraire, elle s'abandonne à la révolution et au socialisme; si, trompée par de folles illusions, elle se livre à des revendications destructives des lois fondamentales sur lesquelles repose tout l'ordre civil, l'effet immédiat sera, pour la classe ouvrière elle-même, la servitude, la misère et la ruine. Loin de vous, très chers fils, une pareille et aussi sombre perspective. Fidèles à votre baptême, c'est à la lumière de la foi que vous jugez et appréciez les choses de cette vie, vrai pèlerinage du temps à l'éternité. »

Cette réponse de Léon XIII est importante, car elle dit déjà l'essentiel de ce que sera son encyclique *Graves de communi*, qui sera publiée le 18 janvier 1901. Cette encyclique est aujourd'hui totalement oubliée, mais à l'époque elle eut un retentissement considérable, et pour les catholiques sociaux elle fut comme le pendant politique indissociable de *Rerum novarum*. Dans ce texte, Léon XIII soulignait les fruits abondants de *Rerum novarum*, et examinait les dénominations que se donnaient les militants catholiques sociaux. Il prenait acte du fait que l'expression « démocratie chrétienne » était désormais couramment utilisée, et il décidait d'en préciser le sens, par opposition à ce que l'on appelait alors la « démocratie sociale », c'est-à-dire le socialisme.

Voici le cœur de l'encyclique :

« Il serait condamnable de détourner à un sens politique le terme de *démocratie chrétienne*. Sans doute, la *démocratie*, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant tout sens politique, et en ne lui attachant aucune autre signification que celle d'une bienfaisante action

chrétienne parmi le peuple. En effet, les préceptes de la nature et de l'Evangile étant, par leur autorité propre, au-dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil ; ils peuvent pourtant s'accommoder de n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne répugne ni à l'honnêteté ni à la justice. »

Après un appel au respect des autorités civiles et religieuses, il ajoutait : « Nous espérons voir disparaître tous les dissentiments relatifs au terme de démocratie chrétienne et s'évanouir tous les soupçons de danger, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot. »

L'encyclique *Graves de communi* eut pour effet immédiat de couper court à toute velléité de constitution d'un parti démocrate chrétien, en France, mais aussi en Italie ou en Allemagne.

Léon XIII n'est toutefois pas au bout de ses peines. Car en ces années-là apparaît un autre mouvement, le Sillon, de Marc Sangnier, qui va fédérer de nombreux démocrates chrétiens, en prenant l'expression dans le sens désavoué par Léon XIII. D'ailleurs le Sillon ne se dit pas catholique, mais républicain et démocrate. Au départ, le Sillon est comme un poisson dans l'eau dans le vaste conglomerat démocrate chrétien. S'appuyant sur les patronages, il émerge rapidement et devient une très grande organisation. Il aura près de 500.000 membres. Au congrès de 1905, près de mille cercles d'études de ses Instituts populaires sont représentés.

Au début, Rome, dont la continuité est incarnée en ces années-là par le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Léon XIII puis de saint Pie X, encourage Marc Sangnier, qui paraît œuvrer lui aussi dans le sillage de *Rerum novarum*. Mais il apparaît bientôt que le Sillon dévie dangereusement de la ligne catholique. Dans les premières années de son pontificat, saint Pie X tempore, d'une part parce qu'il pense que ces jeunes gens bouillonnants vont s'assagir, d'autre part parce que les évêques français sont très partagés sur la question. En outre, le problème de la loi de 1905 est, dans l'immédiat, bien plus grave que celui que pose Marc Sangnier. Mais, en 1910, saint Pie X frappe du poing sur la table, et condamne le Sillon dans sa lettre *Notre charge apostolique*.

C'est dans cette lettre apostolique que figure ces phrases célèbres que j'ai déjà citées :

« Non, Vénérables Frères, – il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d'anarchie sociale et intellectuelle où chacun se pose en docteur et en législateur, – on ne bâtera pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie ; on n'édifiera pas la société, si

l'Église n'en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété : *omnia instaurare in Christo.* »

Ce paragraphe est en quelque sorte la conclusion d'une longue introduction où Pie X rappelle les espoirs qu'on pouvait placer dans le Sillon, et doit constater que les chefs du Sillon « ont ouvertement rejeté le programme tracé par Léon XIII et en ont adopté un diamétralement opposé ». En fait, ils ne se fondent plus du tout sur la doctrine catholique, mais sur les principes de la Révolution française et ceux d'un vague socialisme utopique.

C'est aussi dans cette encyclique que saint Pie X écrit :

« Nous n'avons pas à démontrer que l'avènement de la démocratie universelle n'importe pas à l'action de l'Église dans le monde ; nous avons déjà rappelé que l'Église a toujours laissé aux nations le souci de se donner le gouvernement qu'elles estiment le plus avantageux pour leurs intérêts. Ce que nous voulons affirmer encore une fois, après notre prédécesseur, c'est qu'il y a erreur et danger à inféoder, par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement ; erreur et danger qui sont d'autant plus grands lorsqu'on synthétise la religion avec un genre de démocratie dont les doctrines sont erronées. Or c'est le cas du Sillon ; lequel, par le fait, et pour une forme politique spéciale, en compromettant l'Église, divise les catholiques, arrache la jeunesse et même des prêtres et des séminaristes à l'action simplement catholique et dépense, en pure perte, les forces vives d'une partie de la nation. »

Et Saint Pie X n'omet pas de souligner l'insupportable attitude des sillonnistes qui, au moment où l'Église est attaquée et dépouillée par la République française, restent, dit-il, « les bras croisés ».

Cette encyclique va sonner le glas du Sillon, car il ne bénéficiera plus d'aucun appui ecclésiastique. Le mouvement s'autodissout, et la suite va montrer à quel point saint Pie X avait raison. En 1912, Marc Sangnier fonde le mouvement Jeune République, qui en 1936 va s'associer au Front populaire, puis en 1957 fusionner avec deux partis de gauche pour former l'Union de la gauche socialiste, qui deviendra ensuite une composante du parti socialiste unifié, le PSU, qui toute son existence sera écartelé entre gauchistes et socialistes.

Quant à Marc Sangnier lui-même, il est fait président d'honneur du MRP, qui se constitue en 1944, et se fait élire sous l'étiquette MRP l'année suivante.

Le MRP, mouvement républicain populaire, est un parti démocrate chrétien qui ne dit pas son nom. C'est typiquement le parti démocrate chrétien dont Léon XIII ne voulait pas. Car si les papes ont jugulé la dérive en 1901 et en 1910, la mauvaise démocratie chrétienne a néanmoins survécu, et a même fini par triompher. C'est elle aussi que l'on a vu, par exemple, laïciser et gauchiser la CFTC pour en faire la CFDT.

Au même moment, dans son message de Noël 1944, Pie XII s'attachait à définir ce qu'est « une saine démocratie fondée sur les principes immuables de la loi naturelle et des vérités révélées ». Une démocratie qu'il oppose à l'absolutisme d'Etat. L'absolutisme d'Etat, dit-il, « consiste dans le principe erroné que l'autorité de l'Etat est illimitée, et qu'en face d'elle, même quand elle donne libre cours à ses vues despotiques en dépassant les frontières du bien et du mal, on n'admet aucun appel à une loi supérieure qui oblige moralement ». Dans *Evangelium vitae*, Jean-Paul II soulignera également que la démocratie « s'achemine vers un totalitarisme caractérisé » quand elle ne s'appuie plus sur la loi morale qui exprime la vérité de la personne humaine : « La valeur de la démocratie se maintient ou disparaît en fonction des valeurs qu'elle incarne et promeut. (...) Le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des majorités d'opinion provisoires et fluctuantes, mais seulement dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que loi naturelle inscrite dans le cœur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile elle-même. »

Il y a une continuité parfaite entre le message de Noël 1944 et *Evangelium vitae*, et avec Benoît XVI quand il dénonce la « dictature du relativisme ».

A propos d'*Evangelium vitae*, comme vous le savez, il s'agit d'une encyclique sur la culture de mort. Les questions du respect de la vie font naturellement partie, elles aussi, de la doctrine sociale. Ainsi *Humanae vitae* est également une encyclique de doctrine sociale. *Humanae vitae* est aussi une encyclique sur la famille. Et la question de la famille fait partie intégrante de la doctrine sociale, et même de façon éminente, puisque la famille est la cellule de base de la société. De ce fait, tout l'enseignement des papes sur la famille, par exemple l'encyclique *Casti connubii* de Pie XI ou *Familiaris consortio* de Jean-Paul II, font partie intégrante de la doctrine sociale de l'Eglise.

Pie XII, en 1944, exhorte les catholiques à s'engager pour construire, sur les décombres de la guerre, une saine démocratie, afin d'éviter, je cite, que « d'autres viennent occuper leur place pour faire de l'activité politique l'arène de leur ambition,

une course au gain pour eux-mêmes, pour leur caste ou pour leur classe, et c'est ainsi que la chasse aux intérêts particuliers fait perdre de vue et met en péril le vrai bien commun ».

Bref, la démocratie chrétienne, ainsi encouragée par le pape, va fleurir un peu partout, avec l'appui de Rome. Certains de ces partis vont être réellement catholiques, surtout ceux qui s'intitulent « chrétiens-démocrates » plutôt que « démocrates-chrétiens ». Certains d'entre eux le sont encore, comme le parti chrétien-démocrate slovaque, ou la nouvelle démocratie chrétienne italienne, même s'ils sont par ailleurs européens. La plupart vont dériver vers la fausse démocratie chrétienne, et devenir des partis républicains et démocrates, sans autre référence, comme le voulait Marc Sangnier. Et le MRP le fut dès l'origine, avant de devenir le Centre démocrate, et l'UDF, puis le Nouveau Centre, que rien ne distingue du RPR. La démocratie chrétienne s'est sécularisée, comme le voulait Marc Sangnier, et s'est installée à gauche, comme il le voulait aussi. Si le Sillon est oublié depuis longtemps, il a pourtant gagné la partie.

J'ai déjà évoqué la CFTC, transformée en CFDT en 1964, perdant sa référence chrétienne et virant à gauche. La CFTC a été héroïquement maintenue par une poignée de militants qui refusaient de la saborder, mais elle-même ne sait plus trop ce qu'il en est de ses références chrétiennes. Déjà, en 1947, la référence, dans l'article premier des statuts, à la « doctrine sociale définie dans l'encyclique Rerum novarum » était devenue une référence à la « morale sociale chrétienne ». On se mit en effet à évoquer une vague morale sociale pour ne plus avoir à parler d'une doctrine sociale dont on ne voulait plus. Et là je ne parle pas de la seule CFTC, mais de tout l'appareil ecclésiastique français. Un personnage emblématique de cette évolution est Jacques Delors. Il fut d'abord syndicaliste CFTC. Il écrit des textes d'inspiration marxiste qui le font remarquer de la direction de la CFTC dont il devient expert économique. C'est au début des années 60. On comprend pourquoi la CFTC est devenue la CFDT... Il devient membre du mouvement chrétien de gauche Vie nouvelle, et membre aussi du PSU. Et, après avoir inventé la prétendue « nouvelle société » de Jacques Chaban-Delmas, il adhère au parti socialiste. Or c'est cet homme-là qui sera invité à plusieurs reprises par les évêques de France, par les évêques européens de la COMECE, ou par les Semaines sociales de France, comme le grand représentant de la morale sociale chrétienne : celle qui a évacué la doctrine sociale de l'Eglise. Et comme Jacques Delors est aussi l'un des plus éminents pères de l'Union européenne - il est président de la Commission européenne de 1985 à 1995 - c'est lui aussi qui va insuffler une morale sociale dévoyée dans l'Union européenne. En 1990 on pouvait lire dans la revue Esprit : « Jacques Delors lance un nouveau chantier européen, celui de la superstructure politique qui régira selon le principe de subsidiarité la communauté

européenne ». C'est ainsi que le principe de subsidiarité, dont personne ne sait ce que c'est, bien sûr, à Bruxelles, ou dans les chancelleries européennes, ou dans les médias, va être inscrit noir sur blanc dans le traité européen via le traité de Maastricht. Cela aurait pu être une grande victoire de la doctrine sociale de l'Eglise. Mais ce que Jacques Delors, et son complice en l'occurrence, Valéry Giscard d'Estaing, appelaient principe de subsidiarité, et qu'ils ont inscrit dans le traité, est exactement le contraire du principe de subsidiarité tel que le définit la doctrine sociale de l'Eglise depuis *Quadragesimo anno*. Le vrai principe de subsidiarité, c'est que l'échelon supérieur n'a pas à interférer dans les affaires d'un échelon inférieur, sauf si cet échelon a besoin d'aide ou a besoin de l'échelon supérieur pour fonctionner : l'échelon supérieur a un rôle subsidiaire. Dans le traité européen, c'est le contraire : ce qu'il appelle la subsidiarité, c'est que les institutions européennes définissent leurs champs de compétence, et laissent le reste aux Etats membres. Un reste qui, bien entendu, va se réduire de traité en traité, et de directive en directive.

Tout cela pour dire que la doctrine sociale de l'Eglise ne peut se cantonner à la question ouvrière. Qu'elle le veuille ou non, elle a forcément un aspect politique. On a vu ainsi que l'encyclique *Graves de communi* est étroitement liée à *Rerum novarum*, et que la lettre Notre charge apostolique, condamnant le Sillon, est également un texte social.

Il en sera de même des encycliques de Pie XI. Si *Quadragesimo anno* est l'encyclique qui actualise *Rerum novarum* et définit plus précisément les principes de la doctrine sociale, notamment le principe de subsidiarité, il n'en demeure pas moins qu'une encyclique comme *Divini redemptoris*, qui condamne le communisme, est également, et même de façon éminente, une encyclique sociale.

D'autre part, on constate que les principes de la doctrine sociale, une fois déterminés et définis, s'appliquent à des domaines qui dépassent la question sociale proprement dite. La dignité de la personne humaine, le bien commun, la subsidiarité, la destination universelle des biens, la solidarité, cela s'applique à de nombreux domaines, y compris sur le plan mondial.

Dans son message de Noël 1944, Pie XII passait tout naturellement de la définition de la saine démocratie à un enseignement sur la paix des nations. Car, disait-il, « les représentants et les pionniers de la démocratie » doivent être convaincus « que l'ordre absolu des êtres et des fins implique aussi, comme exigence morale et comme

couronnement du développement social, l'unité du genre humain et de la famille des peuples ».

Et il ajoutait : « Il n'y a qu'un moyen de sortir du réseau embrouillé dans lequel la lutte et la haine ont enlacé le monde, c'est-à-dire le retour à une solidarité trop longtemps oubliée, à une solidarité qui ne se limite pas à tels ou tels peuples, mais qui soit universelle, fondée sur la connexion intime de leurs destinées et sur les droits qui appartiennent également à chacun d'eux. »

Pour les 70 ans de *Rerum novarum* et les 30 ans de *Quadregesimo anno*, Jean XXIII publie son encyclique *Mater et Magistra*, où il cite également, et longuement, le radio-message de Pie XII pour le cinquantenaire de *Rerum novarum*, à la Pentecôte 1941. Dans la troisième partie de cette encyclique dédiée à la doctrine sociale, il évoque les injustices sociales sur le plan international, notamment le problème des pays sous-développés.

En 1971, Paul VI lui aussi paiera son tribut à *Rerum novarum* par la lettre apostolique *Octogesima adveniens*, pour le 80^e anniversaire de l'encyclique, comme son nom l'indique. On constate que Paul VI cite *Mater et Magistra*, ainsi que sa propre encyclique *Populorum progressio*, en ces termes : « Aujourd'hui, disions-Nous, le fait majeur dont chacun doit prendre conscience est que la question sociale est devenue mondiale. »

Jean-Paul II publie son encyclique sur le travail, *Laborem exercens*, pour les 90 ans de *Rerum novarum*. Puis *Centesimus annus* pour le 100^e anniversaire. Dans *Centesimus annus*, Jean-Paul II, après avoir rappelé la valeur permanente de *Rerum novarum*, scrute les choses nouvelles d'aujourd'hui. Et lui aussi évoque les questions internationales, notamment en relation avec l'effondrement du système communiste, qui vient alors d'avoir lieu. Et il cite *Populorum progressio*, et sa propre encyclique *Sollicitudo rei socialis*, écrite en 1987 pour le 20^e anniversaire de *Populorum progressio*.

Enfin voici *Caritas in veritate*, l'encyclique sociale de Benoît XVI, écrite pour les 40 ans de *Populorum progressio*. La référence à *Populorum progressio* est importante. Non pas quant au contenu de cette encyclique, qui est d'une indigence rare, mais en ce que, comme le soulignait Paul VI, le fait majeur dont chacun doit prendre conscience aujourd'hui est que la question sociale est devenue mondiale.

Caritas in veritate est une gigantesque encyclique. Benoît XVI a voulu reprendre toute la doctrine sociale de l'Eglise. Mais ce qui a frappé les observateurs est précisément ce qu'il dit de la mondialisation de la doctrine sociale. Je ne vais pas revenir ici sur la question de la gouvernance mondiale. Ce sujet a donné lieu à un débat animé, dont je garde un excellent souvenir, l'an dernier à Salérans, et dont la substantifique moelle a été publiée dans Reconquête. Toutefois, ce qui était au centre du débat est bien la question initiale de cette conférence : « La Doctrine sociale de l'Eglise : référence incantatoire ou source de créativité ? » Et c'est bien à cela, je suppose, que pensait Bernard Antony quand il m'a donné à traiter ce thème.

Quand il s'agit de ce qui dépend directement de nous, à notre niveau, dans notre vie quotidienne, la doctrine sociale de l'Eglise peut être, sans conteste, source de créativité. Car il ne s'agit pas de reformer les corporations du moyen âge, il ne s'agit pas de ressusciter la civilisation chrétienne telle qu'elle fut. Et ici, il faut faire attention de ne pas donner à la lettre Notre charge apostolique de saint Pie X une interprétation passéiste, même si, il faut bien le dire, le texte paraît y inciter. Lorsque saint Pie X dit que « la civilisation n'est plus à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées », car « elle a été, elle est ; c'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique », il parle avant la Première Guerre mondiale. C'est un temps où, en de nombreux endroits de la vieille chrétienté occidentale, cette chrétienté existe toujours. En effet, dans les campagnes françaises et européennes, cette chrétienté, elle est. Et ce que l'on appelle alors la démocratie chrétienne, dans ce qu'elle a de meilleur, vise à instaurer la chrétienté dans le monde industriel. Or, aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Qu'on le veuille ou non, la civilisation chrétienne, la cité catholique, n'existe plus. Il n'en reste que quelques vestiges sociologiques, quelques bribes éparses d'une ancienne imprégnation chrétienne.

La doctrine sociale de l'Eglise, quand elle parle de ce qui nous concerne directement, est assurément une source de créativité, car il s'agit de reconstruire une société chrétienne. Cela se fait dans la famille, dans le métier, dans les associations les plus diverses, et aussi dans les mouvements politiques. Il ne dépend que de nous de la vivre et de la faire vivre. Ce qui ne laisse la place à aucune incantation. C'est du reste une caractéristique fondamentale de la doctrine sociale de l'Eglise telle qu'elle fut tracée par Rerum novarum et Quadragesimo anno : la doctrine sociale de l'Eglise est éminemment pratique. Plus exactement, elle n'existe que pour être mise en pratique.

Mais là où ça devient beaucoup plus difficile, c'est quand la doctrine sociale de l'Eglise quitte la sphère de la société dont les hommes et les femmes sont les agents directs pour prendre en compte les problèmes internationaux, et la mondialisation. Cette

évolution est pourtant inévitable, car la mondialisation est un fait, et en outre la doctrine sociale de l'Eglise a vraiment son mot à dire, elle qui a posé en principe la destination universelle des biens, l'option préférentielle pour les pauvres, et d'abord le bien commun. Or il y a des biens communs universels, comme la santé et l'éducation, l'eau ou l'énergie.

Mais si je peux avoir une influence dans le domaine familial, dans le domaine du métier (encore que ce ne soit pas évident dans une multinationale), dans le domaine associatif ou politique, les questions internationales nous passent largement au-dessus de la tête. Et là, la doctrine sociale de l'Eglise peut être vue, en effet, comme une incantation. Ce que je dis sur le plan de l'action personnelle est encore plus vrai sur le plan de l'Eglise. Quand Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul II, et aujourd'hui Benoît XVI, expliquent ce qu'il faut faire au niveau mondial, quand on voit que l'influence réelle, concrète, de l'Eglise sur la vie du monde est à peu près égale à zéro, on peut se dire à juste titre que ce ne sont que des incantations.

Cela dit, on doit se poser la question : est-ce que l'Eglise a le choix ? Et la réponse est non. Au contraire, l'Eglise a le devoir de proposer sa doctrine sociale, et elle a le devoir de continuer d'élaborer sa doctrine sociale en fonction du monde dans lequel elle vit. La doctrine sociale pour une planète mondialisée est une nécessité doctrinale. Il suffit de voir, par exemple, le plan du Compendium de la doctrine sociale réalisé par le Conseil pontifical Justice et Paix en 2004 : le dessein d'amour de Dieu pour l'humanité, la mission de l'Eglise, les principes de la doctrine sociale, la famille, le travail, la vie économique, la politique, la communauté internationale, la promotion de la paix. Cet ordre est logique, inéluctable.

Il est significatif que lorsque le Compendium dit que « la question sociale, qui se manifeste aujourd'hui sous une dimension mondiale, concerne les aspects sociaux, politiques et économiques et, surtout, la dimension structurelle des problèmes et des solutions qui s'y rattachent », il se réfère explicitement au radio-message de Noël 1944 de Pie XII. S'il y a incantation, ce n'est pas nouveau.

Ce qu'il faut voir aussi, c'est que ce qui paraît référence incantatoire à une époque peut devenir source de créativité, ou tout simplement référence vitale. On ne doit pas oublier que l'Eglise a une fonction prophétique. Lorsque Pie XI définissait le principe de subsidiarité, cela pouvait passer pour une incantation, d'autant plus que l'expression était incompréhensible pour le plus grand nombre. Pourtant ce principe a été fécond, et il a été, et il est, réellement appliqué dans de nombreuses entreprises, même si ceux qui le mettent en œuvre n'en connaissent pas toujours la théorie. Le principe de subsidiarité aurait pu, aurait dû, être le principe de la construction

européenne, d'une authentique construction européenne, si le processus n'avait pas été vicié dès l'origine, puis à Maastricht, par des démocrates chrétiens dévoyés. Lorsque l'encyclique *Humanæ vitæ* a été publiée, elle a été reçue comme une incantation, et une incantation déconnectée des réalités, non seulement dans la société déchristianisée, mais aussi par nombre d'évêques et de très nombreux prêtres. Or aujourd'hui des voix s'élèvent pour saluer le caractère prophétique de cette encyclique. Prophétique parce qu'on commence à comprendre que Paul VI défendait la vérité et la réalité de l'amour humain, dont on voit comment il a été dévalué par la contraception et tout ce qu'elle implique. Mais prophétique, aussi, même sur le plan scientifique, car on ne plaisante plus désormais sur ses mises en garde concernant les effets de la pilule contraceptive sur la santé des femmes et sur l'environnement. C'est l'OMS aujourd'hui qui dit que la pilule peut avoir des effets cancérigènes. Et des études montrent que la dispersion des hormones dans l'environnement, notamment les cours d'eau, a un effet catastrophique.

Ainsi, avant de parler de référence incantatoire, il convient d'être très prudent. Lorsque Benoît XVI parle de gouvernance mondiale subsidiaire, dans un monde en partie gouverné par la dictature du relativisme et en partie gouverné par la dictature de l'islam, cela peut paraître totalement utopique. Mais nul ne sait ce qui se passera demain. Après tout, il y eut, il y a 2.000 ans, en Galilée, un petit rabbin dont les prêches passaient aux yeux du plus grand nombre pour des incantations sans lendemain...

La gauche et le péché originel

par Yves Daoudal , 1997 Club de l'Horloge

En juillet 1997, le ministre communiste des transports Jean-Claude Gayssot est allé à Crépy-en-Valois, pour participer à la cérémonie commémorative de la terrible catastrophe autoroutière de Beaune qui coûta la vie, il y a 15 ans, à 53 personnes, dont 44 enfants de cette localité de l'Oise.

Dans son allocution, le ministre Gayssot a déclaré qu'il refusait "l'idée même de fatalité", et qu'il réunirait à l'automne un "comité interministériel contre la fatalité".

Je n'ai pas entendu reparler de ce comité interministériel contre la fatalité. Ce qui est certain est que, si Gayssot le réunit, il pourra trouver un large consensus. Il pourra même associer l'opposition à son comité et il trouvera sans peine non pas seulement un large consensus, mais une véritable unanimité. On ne voit pas, en effet, qui se prononcerait en faveur de la fatalité qui tue les enfants sur une autoroute...

Le problème est que l'on peut réunir tous les comités que l'on veut et voter toutes les lois que l'on voudra contre la fatalité, on n'empêchera pas les accidents de la route, sauf à supprimer les routes.

Lorsque Henry de Lesquen m'a demandé de parler sur le thème : la gauche et le péché originel, j'ai aussitôt pensé à cette anecdote. Car, on a ici la gauche dans ce qu'elle a de plus massif, bétonné, brut de décoffrage, la gauche indiscutable. Jean-Claude Gayssot est le représentant type du communisme pur et dur, le stalinien des staliens du parti communiste, l'intraitable et intransigeant gardien des dogmes marxistes-léninistes, il y même une loi qui porte son nom et qui en témoigne. Or, ce qu'a exprimé Gayssot, homme de gauche jusqu'à la caricature, à Crépy-en-Valois, c'est une négation du péché originel, jusqu'à la caricature. Nous allons voir en quoi, mais il nous faut d'abord remonter une année. Car Gayssot n'est pas de génération spontanée.

La campagne contre la fatalité, dont Gayssot a manifesté le désir de se faire le héraut, avait commencé l'été précédent. L'été 1996, il y eut coup sur coup plusieurs catastrophes, les plus dramatiques étant la dévastation du camping de Biescas, dans les Pyrénées espagnoles, et un chalutier qui coula au large d'Oléron avec de nombreux touristes à son bord. Au jugement des experts, le camping de Biescas répondait à toutes les normes de sécurité, et l'accident était imprévisible. Idem pour le chalutier d'Oléron. Mais il se développa une campagne dans les media, pour trouver des responsables, pour trouver des coupables. La gauche écolo-médiatique mobilisa ses prétendus experts pour nous certifier que le camping de Biescas était "à risque",

et que le patron du chalutier avait certainement commis des imprudences. A force de vouloir trouver, à force de vouloir prouver, on finit par trouver et prouver tout ce que l'on veut. Et l'on apprit que 3.870 campings français étaient "à risque". 3 870 ! Eh oui, évidemment. Mais pourquoi établir ce décompte ? Tous les campings français sont à risque. Et tous les campings du monde. Et tous les coins de rue sont à risque. Et votre escalier. Et votre descente de lit. Evidemment.

La dernière découverte dans le genre, c'est celle des hôpitaux à risque. Il y en a 478, paraît-il. Mais oui, il y a des hôpitaux où l'on meurt. Et l'on a établi des statistiques, avec des pourcentages. On a malencontreusement oublié de nous parler de ces services appelés par antiphrase d'orthogénie, et qui sont aussi des services par antiphrase, lorsqu'il s'agit d'endroits où le service consiste à massacrer des enfants, où l'orthogénie, c'est-à-dire la naissance correcte, la bonne mise au monde, si l'on en croit l'étymologie, consiste à tuer le fœtus. S'il y a des hôpitaux à risque, c'est bien là que le risque est maximal. Car il est de 100 %. 100 % des avortoirs sont à risque mortel à 100 %. Mais cela, ce n'est pas dans la fameuse enquête.

Bien sûr, quand il y a une catastrophe, quand il y a des dysfonctionnements, surtout quand il y a mort d'homme, il est normal et légitime de chercher d'éventuelles responsabilités, des négligences, des fautes. Mais il ne s'agit plus de cela. C'est un principe qui est désormais édicté. Et ce principe, c'est qu'il n'y a pas de fatalité, c'est qu'il y a forcément des responsables. Un orage ne peut pas ravager un camping. Une tempête ne peut pas faire chavirer un bateau, on ne peut pas mourir à l'hôpital. C'est interdit.

Dans l'industrie, on parle de l'objectif du "zéro défaut", et, entre parenthèses, on voit notre ministre (de gauche) de l'Education nationale transposer ce principe du zéro défaut à l'enseignement, à l'industrie de l'enseignement, donc à la fabrique de citoyens.

Sur le plan de l'environnement et de la santé, le dogme est le "risque zéro". Et le risque zéro est devenu un des droits de l'homme, comme le zéro défaut est devenu une nécessité industrielle, y compris dans la fabrication des petits citoyens. Et cela commence bien avant l'école. Car on a appris depuis longtemps aux parents que leur enfant devait lui aussi être de la catégorie zéro défaut. Et qu'il y a l'avortement pour corriger la fatalité, comme dirait Gayssot. C'est pourquoi on ne parle pas des avortoirs dans l'enquête sur les hôpitaux. L'avortoir n'est pas un lieu à 100 % à risque mortel, c'est un lieu où l'on corrige les défauts. Un correcteur radical de naissance. C'est le sens nouveau d'orthogénie.

L'avortoir est aussi l'un des lieux où s'exprime de façon radicale le libre choix. La revendication du libre choix est l'un des thèmes majeurs de notre époque. Le choix, pour la femme, de la maternité quand je veux et avec qui je veux, voire sans père. Le

choix, pour l'homme et pour la femme, de la relation sexuelle avec qui je veux et quand je veux, homo ou hétérosexuelle. Le choix de soi-disant nouveaux modes de relations familiales à géométrie variable. Le couple conçu comme un contrat à durée déterminée ou indéterminée, quoi qu'il en soit conçu comme un emploi précaire. Et puisqu'il n'y a plus un modèle unique de famille, puisqu'on doit prendre en compte les soi-disant nouveaux types de relations familiales, on ne parle plus de la famille. La famille, vu de gauche, c'est "vichyste". Comme la paysannerie, c'est "vichyste". Etc.. Et, comme chacun sait, "vichyste" est actuellement le terme qui disqualifie de façon radicale : être vichyste, c'est être coupable du seul crime imprescriptible.

Cette revendication du libre choix est une révolte contre l'ordre naturel. Et cela se voit de façon évidente en ce que ce choix est en réalité le choix du refus de la transmission de la vie. Si l'on fait des enfants, ils seront sans père ou sans mère, hémiplegiques de l'hérédité, dans le meilleur des cas. Mais les soi-disant nouveaux modèles familiaux impliquent le plus souvent la contraception et l'avortement. C'est le libre choix de celui qui peut tuer sans risque. Le risque zéro du libre choix. Voilà qui associe de façon étroite les deux principales revendications du monde de la révolte contre le don de la vie et les conditions réelles de la condition humaine.

Il y a bien un monde du risque zéro et du zéro défaut, mais ce n'est pas notre monde. C'est le monde originel, celui qui est sorti des mains de Dieu au matin de la Création. Ce que Dieu a créé ne change pas, et ce monde existe bel et bien, il est même le seul qui existe vraiment. Mais, depuis le péché originel, il n'est plus le monde dans lequel les hommes naissent et meurent. Ce que nous appelons le monde, parce que c'est celui que voient nos yeux de chair, ce monde dont le diable est le prince, est un monde brisé par le péché originel. Un monde solidaire de l'homme du péché originel, de la corruption du péché originel. L'homme blessé par le péché originel naît et meurt dans un monde blessé par le péché originel.

"C'est la loi de la montagne", disaient les braves paysans de Biescas. "C'est la loi de la mer", disent les marins pêcheurs. Fatalisme ? Non, reconnaissance de la réalité de ce monde. On daube souvent sur le "fatalisme" des peuples musulmans qui disent Inch'Allah. Mais les chrétiens de langue arabe disent eux aussi Inch'Allah, tout autant que les musulmans.

Inch'Allah, ce n'est pas en soi une expression du fatalisme. Cela veut simplement dire : "Si Dieu le veut." C'est tout simplement l'équivalent des vieilles expressions françaises "à Dieu vat", "à la grâce de Dieu", "s'il plaît à Dieu"... Des expressions qui existent dans toutes les langues des peuples qui savent qu'il existe ce que Gayssot appelle la fatalité, qui n'est rien d'autre que la fragilité de l'existence terrestre. Quiconque sait que ce monde est marqué par le péché originel se reconnaît comme

démuni face aux risques permanents de la vie marquée par le péché originel, qui est une vie provisoire pour tout un chacun. Et tout un chacun ne peut que s'en remettre à la grâce de Dieu. On peut entreprendre tout ce que l'on veut, mais on ne sait ce qu'il en adviendra.

Inch'Allah, si Dieu le veut, à Dieu vat, à la grâce de Dieu, ce n'est pas du fatalisme, c'est la reconnaissance que nous sommes dans les mains de Dieu, et cette reconnaissance est, quoi qu'il arrive, la voie du salut éternel, car elle est le fondement de l'humilité : ce que l'on appelle l'humilité chrétienne, ce n'est rien d'autre qu'un regard lucide sur ce que nous sommes. Alors que la revendication du risque zéro, du soi-disant refus de la fatalité, n'est qu'une impasse, et surtout, un mensonge. Ce n'est qu'un reflet de cet orgueil constitutif du péché originel : l'homme à qui il ne peut rien arriver de fâcheux, l'homme qui défend le droit à ce qu'il ne lui arrive rien de fâcheux, c'est l'homme qui se prend pour Dieu, qui se met à la place de Dieu, qui se croit créateur de sa vie et maître de sa vie en toute autonomie.

Ce serait risible si ce n'était l'objet du drame essentiel, du plus immense et permanent scandale de l'existence humaine. Car cet homme-là, comme tous les hommes, va mourir. Il ne sait ni le jour ni l'heure, mais il va mourir. La seule, l'unique certitude que chacun d'entre nous puisse avoir sur son avenir, c'est qu'il va mourir. Il va mourir parce que le péché est entré dans le monde, et avec lui, la mort. Ce n'est pas un risque à pourcentage, c'est une certitude à 100 %. Cela rend proprement dérisoires les revendications du droit au risque zéro, qui est sur le plan médical le prétendu droit à la santé, dont le risque zéro à l'hôpital n'est qu'une conséquence.

Vous vous rappelez peut-être, il y a un an et demi, en 1996, la polémique qui a suivi le courageux rapport Philibert-Sauvaigo sur l'immigration. L'un des principaux principes que la gauche opposait aux conclusions de ce rapport était le "droit à la santé". Parce que les membres de la commission parlementaire qui avaient rédigé ce rapport voulaient, disait-on, restreindre l'accès aux soins pour les immigrés en situation irrégulière. Et l'on brandissait le serment d'Hippocrate : le médecin a le devoir de soigner l'indigent. Mais oui, bien sûr, et le rapport ne mettait pas cela en cause, il relevait seulement quelques abus criants.

Bien sûr que le médecin a le devoir de soigner l'indigent ; il a même le devoir de soigner l'ennemi de la patrie, et Hippocrate lui-même, en personne, en a donné l'exemple. Et aussi, parce qu'il doit sauver toutes les vies dans la mesure de ses possibilités, le médecin n'a pas le droit de tuer l'enfant dans le ventre de sa mère. Le serment d'Hippocrate comporte aussi l'interdiction explicite de l'avortement.

Voilà qui signe l'imposture. Car ce sont les partisans de l'avortement, les partisans du soi-disant "droit à l'avortement", qui prétendent se faire les garants du "droit à la

santé". De même que les aboyeurs du risque zéro à l'hôpital font silence sur le risque à 100 % des avortoirs.

Le "droit à la santé" n'existe pas. Ce qui existe, depuis le péché originel, c'est un droit à la maladie et un droit à la mort. Et s'il y a des gens qui échappent aux graves maladies, personne n'est privé de son droit à la mort. C'est là le seul droit universellement garanti, à toutes les époques et sous tous les régimes.

Ce qui existe aussi, et c'est l'honneur de la civilisation, c'est le droit aux soins de santé. Un droit dont les chrétiens, et particulièrement les catholiques, peuvent légitimement se considérer comme les principaux promoteurs. Parce qu'il s'agit de l'application concrète sur le plan du corps de ce que le christianisme apporte quant au salut de l'âme. Le Dieu des chrétiens est un médecin qui est venu sur terre pour guérir les hommes de la maladie du péché originel et leur procurer le salut éternel. L'imitation du médecin divin implique le soin du corps par la médecine humaine et le soin de l'âme par les sacrements de la foi. De fait, aucune autre religion ne peut rivaliser avec la somme de dévouement, d'héroïsme, de science médicale, déployée par les congrégations religieuses hospitalières, par les médecins catholiques, et je me permettrai de citer ici deux noms de médecins français, profondément catholiques au point qu'ils mériteraient d'être portés sur les autels, mon compatriote breton René Laënnec et notre ami, l'ami du pape, Jérôme Lejeune.

L'un et l'autre furent l'objet de campagnes systématiques de dénigrement de la part des défenseurs des soi-disant droits de l'homme, des droits de l'homme sans Dieu. Laënnec, au XIXe siècle, parce qu'il était intolérable pour l'intelligentsia de gauche que ce catho breton mette au jour les erreurs patentées des chirurgiens de l'établissement. Lejeune, à notre époque, parce qu'il était intolérable pour l'intelligentsia de gauche que ce professeur de génétique mette sa renommée mondiale au service du combat pour la vie de l'enfant à naître.

Ce ne sont pas les aboyeurs du droit à la santé et du droit au risque zéro qui œuvrent pour le bien de l'homme blessé, mais ceux qui savent que l'homme est ontologiquement blessé. Car ils travaillent efficacement à la lumière de la vérité, au lieu d'aboyer des slogans idéologiques dans la nuit du mensonge.

Je ne sais pas si vous l'avez déjà remarqué, mais l'on trouve des choses étonnantes dans les dictionnaires. J'ai cherché comment les dictionnaires définissaient le mot "gauche" dans son sens politique. Et, dans le Littré, j'ai trouvé ceci : "La gauche, parti de l'opposition dans les chambres françaises."

Voilà qui paraît bien naïf et inconséquent, a priori, de la part d'un homme aussi sérieux qu'Emile Littré. Comment peut-il définir que la gauche est l'opposition, une fois

pour toutes, comme s'il était exclu par principe que la gauche puisse venir au pouvoir ? Comme si la gauche était forcément et pour toujours l'opposition ?

Sans doute Littré donnait-il aux mots le sens qu'ils avaient de son temps, et, de son temps, celui du Second Empire, la gauche était l'opposition. Une élémentaire prudence aurait toutefois voulu qu'il ne fasse pas l'impasse sur la possibilité que la gauche ne soit plus l'opposition lors d'une éventuelle (et probable) réédition de son dictionnaire. Mais non. Il en est resté là. Sans même essayer de définir en quoi la gauche était l'opposition.

Cela est lourd de conséquences. Nous n'y engagerons pas Emile Littré en personne, car ce positiviste agnostique ne nous suivrait certainement pas. Mais c'est bien lui qui nous dit que la gauche est l'opposition, toujours, et tout le temps. C'est dans une réédition abrégée imprimée en 1994, il y a à peine trois ans, que je lis cela : "La gauche, parti de l'opposition dans les chambres françaises."

C'est qu'en effet la gauche est le parti de l'opposition. Même quand elle est au pouvoir, surtout quand elle est au pouvoir, elle s'oppose. Car elle s'oppose à la réalité des choses. Elle s'oppose à l'ordre de la création. Elle s'oppose aux lois naturelles qui régissent l'ordre de la création. Elle refuse l'ordre naturel dans les aspects de bonté originelle que notre monde a conservés malgré les blessures dues au péché originel, et elle refuse les sages traditions d'organisation sociale élaborées au cours des siècles, qui procurent à l'homme les meilleures conditions de vie dans la perspective de son salut éternel. Des traditions réalistes, car elles intègrent toute la réalité, la justice originelle, la bonté de la création, les implications familiales et sociales de la nature humaine, le péché originel et ses séquelles sur les hommes et sur la nature.

A la vision réaliste des choses et des problèmes, la gauche substitue une idéologie qu'elle plaque sur la réalité. Une idéologie qui déforme sa vision et aggrave les problèmes au lieu de les résoudre.

Cette opposition de la gauche est un refus de la réalité, de toute la réalité, de toutes les réalités. Son action suit la méthode de Jean-Jacques Rousseau : d'abord, écartons tous les faits. A commencer par les plus gênants. Et le fait le plus gênant, c'est la mort. Pour conjurer la mort, on édicte un droit à la santé. Un droit à la santé pour tous, et, bien sûr, pour les plus pauvres, les plus faibles, les plus démunis. Et, contre la fatalité de la mort, un droit au risque zéro. Ce refus de la mort n'étant qu'une inversion idéologique caricaturale du don du salut, il s'affirme en réalité comme un refus de la vie, pour les plus pauvres, les plus faibles, les plus démunis : et c'est encore un prétendu droit : c'est le "droit à l'avortement".

Le refus idéologique de la mort est une négation du péché originel qui a introduit la mort dans le monde. C'est l'orgueil fou, délirant, du péché originel lui-même, de

l'homme qui se croit Dieu, c'est le refus du don de la vie, un refus de Celui qui seul a le pouvoir de donner la vie et de la reprendre. C'est aussi, par le fait même, le refus de la Rédemption. Et sa caricature, ou plutôt sa profanation. Puisque l'on refuse la verticale du salut, de la terre au ciel, on la brise, et on en fait une horizontale. On projette ainsi le salut dans l'avenir, dans un avenir purement humain. Et c'est la dérision de fausse eschatologie du marxisme-léninisme, qui après avoir fait du passé table rase annonce des lendemains qui chantent au bout de la construction de la société communiste. Au prix d'une dictature féroce, de goulags et de génocides. Et, au lieu de voir se constituer le paradis sur terre ? comme si l'on pouvait édifier un paradis par la persécution et l'esclavage ?, on a vu l'effondrement de tout le système, dans la ruine et la misère.

Ce qui paraît proprement hallucinant est que nous avons aujourd'hui, en France, près de dix ans après l'effondrement du système soviétique, des ministres communistes au gouvernement. Et particulièrement ce Gayssot qui part en guerre contre la fatalité, et qui est un pur produit du marxisme-léninisme soviétique. Et il n'est même pas besoin d'être un spécialiste du parti communiste pour connaître le personnage : la loi qui porte son nom, que les socialistes firent voter, est une loi authentiquement stalinienne. Elle l'est de façon générale parce qu'il s'agit d'une loi d'exception soi-disant "antiraciste", c'est-à-dire antinationale, et que l'antiracisme est devenu une arme essentielle de l'arsenal dialectique du communisme (la grande victoire récente du communisme étant d'avoir fait adopter la dialectique antiraciste par une multitude d'idiots utiles dans les rangs de ce que l'on appelle la droite, et par l'ensemble des chefs de formations politiques théoriquement anticommunistes).

Et la loi Gayssot est stalinienne de façon très précise en ce qu'elle impose comme vérité historique l'histoire écrite par un tribunal militaire placé sous l'influence de Staline en personne.

Comment les socialistes français ont-ils pu faire de Gayssot un ministre aussi important, avec les conséquences que cela peut avoir, comme on l'a vu avec l'affaire Air France ? A propos de cette affaire, il est amusant de voir comment Michel Rocard est monté au créneau pour proclamer, contre Gayssot, qu'il fallait absolument privatiser Air France, que c'était la condition nécessaire de la survie et du développement de la compagnie. Et lorsque le gouvernement s'est soumis au diktat communiste, Michel Rocard a déclaré, je cite : "Je partage la décision prise par le gouvernement." Parce que finalement, c'est épatant de laisser Air France sous la coupe de l'État ? Non, c'est parce que les communistes ne voulaient pas de la privatisation, et que l'essentiel est de maintenir la cohésion de la majorité... C'est le même Rocard qui, lorsqu'il était premier ministre, fit voter la loi Gayssot. Car on a beau

être un socialiste libéral, de la deuxième gauche, de la gauche américaine, que sais-je ?, on considère qu'en dernière analyse ce sont les communistes qui ont raison.

Les socialistes français d'aujourd'hui sont beaucoup plus héritiers du marxisme-léninisme que du vieux socialisme français. On le voit par ce respect qu'ils ont du parti communiste, comment ils font élire un nombre de députés communistes sans commune mesure avec l'influence électorale du parti, jusqu'à faire dépendre de ces députés communistes la majorité absolue à l'Assemblée nationale, et comment ils ne craignent pas de mettre la France dans le club peu enviable des derniers pays, la Chine, Cuba, la Corée du nord, à avoir des ministres ouvertement communistes. Mais on voit surtout l'imprégnation marxiste-léniniste dans la politique qu'ils mettent en œuvre. Depuis le refus de voir la réalité et les enseignements du passé jusqu'à l'annonce des lendemains qui chantent grâce aux recettes dictées par l'idéologie. Par exemple dans le domaine de l'emploi.

A défaut, pour le moment, de comité interministériel contre la fatalité, on a eu, il y a une semaine, une autre mascarade : la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail. Le dessein premier de Lionel Jospin, selon ses propres propos, était qu'il entendait, par cette conférence, combattre l'idée que le chômage soit une... fatalité. Le mot est décidément à la mode chez les socialo-communistes. La différence est qu'ici on ne peut que donner raison à Jospin : assurément le chômage n'est pas une fatalité. Mais il est tout aussi inutile de vouloir combattre l'idée absurde que le chômage serait une fatalité, que de refuser ce que Gayssot appelle la fatalité des accidents de la route. Personne ne pense que le chômage soit une fatalité. Il suffit de regarder autour de nous pour constater que le chômage n'existe quasiment pas ou plus aux États-Unis (où il est passé en dessous de ce que les spécialistes considéraient il y a quelques années comme le taux incompressible), au Japon, ou plus près de nous en Grande-Bretagne, sans parler de la Suisse ou du Luxembourg.

Il n'y a donc aucune fatalité, il y a au contraire des moyens avérés de combattre le chômage. Et ces moyens sont bien connus. Ils consistent à établir un taux aussi bas que possible d'impôts et de charges sociales, et à permettre la flexibilité du travail et de l'emploi. Après la mise en scène du refus de la fatalité du chômage par sa conférence sur l'emploi, Jospin a annoncé les décisions arrêtées par le gouvernement : elles sont diamétralement opposées à celles qui permettent de lutter contre le chômage. Ce sera une nouvelle loi contraignante, sur la durée légale du travail, sur le travail temporaire et les heures supplémentaires, et pour que les entreprises appliquent cette loi on leur donnera de l'argent, sous forme d'exonérations de charges sociales. Pas assez pour ne pas les mettre en difficulté, mais beaucoup trop pour ne

pas devoir augmenter les prélèvements qui devront compenser le manque à gagner. Cette gauche est celle qui, en 1982, avait baissé la durée du travail de 40 à 39 heures, pour créer des emplois. Le résultat, mirifique, fut la création de 1 500 emplois, perdus dans une marée montante de millions de chômeurs. Mais la gauche s'enferme dans sa désastreuse utopie du partage du travail, au lieu de voir la réalité. La réalité des choses. La réalité des lois économiques, de la loi naturelle en matière économique. La réalité de ce qui se passe dans les autres pays. La réalité de leurs erreurs passées.

Il est vrai, hélas, que les hommes politiques des partis opposés à la gauche sont souvent contaminés par cette idéologie, et même ceux qui la combattent en paroles ne la combattent pas en actes lorsqu'ils arrivent au pouvoir. Comme ils poursuivent plus ou moins, et plus ou moins honteusement, dans la même voie, ils échouent, et les élections suivantes ramènent la gauche avec ses promesses flamboyantes.

Et parmi ceux qui s'y opposent on trouve les tenants de l'erreur symétrique : celle du libéralisme. Le libéralisme idéologique croit donner toute leur vigueur aux lois naturelles du marché. Mais il ignore lui aussi le péché originel, donc les innombrables injustices que les hommes sont capables de générer dans les rapports économiques et sociaux. Le libéralisme du renard libre dans le poulailler libre n'obéit pas à la loi naturelle, car il y a une loi morale supérieure aux lois du marché. Ces lois qui se dégradent en loi du plus fort, du plus cynique, du plus dépourvu de sens moral, doivent être contrôlées par une organisation juridique et sociale qui harmonise les intérêts des uns et des autres.

Un autre exemple frappant, et plus frappant encore, beaucoup plus signifiant, est l'affaire des emplois-jeunes. D'abord, c'est dans les pays de l'Est que l'on créait des emplois bidon, de faux emplois, afin de montrer à l'ignoble monde capitaliste comment la solidarité des travailleurs et l'expansion de l'économie planifiée mettaient un terme au fléau du chômage (et l'on a vu le résultat). Mais surtout viennent s'ajouter à ce constat les explications de Martine Aubry. Ce ne sont pas de faux emplois, dit-elle, ce sont de "nouveaux métiers". Des métiers qui n'ont jamais existé, qui vont être créés par l'État, et qui vont être exercés de but en blanc par des jeunes qui n'ont pas la moindre idée de ce à quoi ils ressemblent. "Nous inventons les métiers de demain", prophétise Martine Aubry. Mais un vrai métier, c'est d'abord un métier d'hier, un métier que l'on apprend auprès des anciens. On ne crée pas de nouveaux métiers. Les nouveaux métiers naissent des anciens métiers, ils sont le fruit du développement d'un ou plusieurs métiers existants, et c'est le fruit du travail de professionnels héritiers d'une longue expérience. On peut encore moins inventer les métiers de demain. Et l'État moins que quiconque.

Cette attitude est inspirée par la fausse eschatologie horizontale du marxisme-léninisme, la projection du salut dans l'avenir : nous faisons un monde nouveau, avec des métiers nouveaux qui feront le bonheur des jeunes.

En brisant la verticale spirituelle de l'eschatologie chrétienne et en la renversant dans la boue du temps, en la profanant, on renverse tout : à la vérité se substitue le mensonge, à la foi l'idéologie totalitaire, à l'espérance les faux espoirs, à la charité la fausse solidarité.

Briser la dimension spirituelle verticale de l'homme, celle qui le relie à Dieu, c'est abattre l'arbre de vie du paradis de l'origine et croire qu'on va se servir du tronc mort, pourri, comme d'un pont vers le paradis qu'on va se créer plus loin.

C'est une illusion dès le départ, car on ne peut pas briser l'arbre de vie. Cette illusion, c'est le péché originel, et l'orgueil du péché originel. Ce qui est vraiment brisé, c'est la justice originelle dans laquelle l'homme avait été créé, et ce qui est vraiment pourri, c'est le monde que l'on prétend créer en s'éloignant de l'arbre de vie.

L'arbre de vie, qui n'est pas du tout un arbre mythique, mais qui est l'axe du cosmos, a été manifesté il y a deux mille ans dans le bois de la croix du Christ. La Rédemption par le bois de la Croix rétablit la justice originelle. L'idéologie de gauche (comme toute idéologie, mais il s'agit de l'idéologie dominante de ce siècle) manifeste essentiellement le refus de l'ordre de la Rédemption.

Et c'est bien, en fait, ce que Gayssot appelle le refus de la fatalité. Car la fatalité, c'est que nous sommes entre les mains de Dieu. Vivre cette fatalité, c'est s'abandonner à la miséricorde de Dieu, dans l'espérance que cette vie de fatalité soit le prélude et les prémices d'une vie éternelle. Celle de l'amour de Dieu qui nous a créés pour vivre cette vie. Fatalement bienheureuse...

Parmi ces patrons représentatifs du christianisme social, j'aime à en citer un que l'on n'évoque pas lorsqu'on parle de cette histoire, c'est René Bolloré. Chez moi, en Bretagne. Il faudrait en fait parler de la dynastie Bolloré. Les papeteries Bolloré ont été créées en 1822 à Ergué-Gabéric, près de Quimper. Elles deviennent un groupe en 1893, quand René Bolloré installe une seconde usine près de Scaër. C'est lui qui lance la fameuse marque de papier à cigarettes OCB et qui créera le papier bible, dérivé du papier à cigarettes, dont le groupe Bolloré est toujours le premier producteur mondial. Papier bible : papier pour imprimer la Bible. La famille Bolloré est profondément catholique, et René Bolloré améliore la politique sociale que menait déjà son père. Son fils, qui s'appelle également René, construit une cité ouvrière pour ses salariés. C'était (c'est toujours) de vraies maisons en pierre, mitoyennes, le long de la route qui mène à l'usine. Je me souviens très bien, étant enfant, être allé dans une de

ces maisons, parce que mon père rendait visite à son assistante qui s'était mariée avec un ouvrier de chez Bolloré. Alors que je ne connaissais rien à tout cela, naturellement. Mais j'étais stupéfait de voir qu'un patron avait construit de telles maisons pour y loger gratuitement ses ouvriers. René Bolloré II avait également institué des caisses de retraite et des caisses d'allocations pour les malades. En 1921, il construisit une chapelle au cœur même de l'usine d'Ergué-Gabéric, tandis qu'à Cascadec il remonta à l'entrée de l'usine une chapelle qu'il était allé chercher à plusieurs dizaines de km de là ; la messe y était célébrée quotidiennement. En 1926 il créa un patronage rapidement devenu célèbre dans la région, les Paotred dispount. Et en 1930 il bâtit deux écoles, où tout était gratuit pour les enfants de ses ouvriers.

Aujourd'hui, le groupe Bolloré est un empire international, dirigé par Vincent Bolloré, l'ami de Sarkozy. Mais le côté bling-bling de cette amitié ne doit pas occulter ce qui reste de la tradition familiale. Lorsque Vincent Bolloré a créé son journal gratuit, Direct Soir, il a voulu qu'il y ait une rubrique sur le saint du jour. Il savait pourtant qu'il se ferait moquer de lui dans le monde de la presse, et ça n'a pas raté. Mais il a tenu bon. Et lorsqu'il a lancé sa chaîne de télévision, Direct 8, il a voulu qu'il y ait une émission catholique hebdomadaire. Une émission qu'il a confiée à un jeune journaliste catholique, Hadrien Lecoœur, et qui détonne dans le monde de la télévision. Car pour parler des sacrements on y invite l'abbé de Tanoüarn, et pour parler des bénédictins le père abbé du Barroux... Elle s'appelle « Dieu merci ! », avec un point d'exclamation, et comme vous le voyez elle est hautement recommandable.

Le 5 mai dernier, Vincent Bolloré fêtait à Ergué-Gabéric, près de Quimper, dans le château construit par son grand-père, ses 30 ans à la tête du groupe. Il a annoncé la création de 350 emplois sur place, grâce à ce qui sera, dit-on, le plus grand investissement privé en Bretagne : 250 millions d'euros, pour produire des batteries au lithium, alors qu'on lui prêtait l'intention d'agrandir l'usine de batteries qu'il a déjà au Canada. Quelques jours plus tard, le directeur général des usines Bolloré d'Ergué-Gabéric faisait savoir que chez lui la crise était terminée, qu'il était débordé de commandes, que le chiffre d'affaires avait augmenté de 25% depuis le début de l'année. Il expliquait ainsi ce phénomène : il y a le savoir-faire Bolloré et des employés qui n'hésitent pas à « retrousser leurs manches » pour produire de la qualité, et « des clients déçus par des produits achetés en Asie nous reviennent » On voit qu'il reste quelque chose de l'esprit Bolloré d'antan.

La loi de 1905

Version revue et actualisée, pour l'IFOREL, à Blois, en 2007, d'une conférence esquissée au camp d'hiver du Centre Charlier et de Chrétienté-Solidarité, à Saint-Malo, fin décembre 2004.

9 décembre 1905 : la loi.....	189
Février 1906 : Vehementer nos.....	191
Août 1906 : Gravissimo officii munere.....	192
Janvier 1907 : Une fois encore.....	193
1914-18 : l'union sacrée.....	194
Janvier 1924 : Maximam gravissimamque	195
Et voilà Sarkozy	196
Annexes :	197
Le CFCM et la Fondation pour les œuvres musulmanes.....	197
Le rapport Machelon	198
Le Président Sarkozy à la Grande Mosquée	201
Michèle Alliot-Marie à la Grande Mosquée	202
La Fondation pour les œuvres de l'islam.....	202
Note à propos du "ministre des Cultes"	203

La loi de 1905 n'est pas venue comme un cheveu sur la soupe. Elle s'inscrit dans un contexte, dans une histoire.

Cette histoire remonte à la Révolution française, à ce qu'elle avait d'anticléricale, d'antichrétien, de spécifiquement anticatholique (Constitution civile du clergé). Le conflit avec l'Eglise prend fin avec le concordat signé en 1801, ce qu'il faut retenir pour la suite de l'histoire.

Après la défaite de Sedan en 1870 et la parenthèse parisienne de la Commune (qui reprend la politique anti-catholique de la Révolution), c'est la III^e République. En 1876, puis en 1877, les élections donnent une majorité de gauche dite républicaine, c'est-à-dire maçonnique. En 1879 Mac Mahon est contraint de démissionner, et lui succède un « vrai républicain », Jules Grévy. La gauche anticléricale est désormais au pouvoir de façon durable.

Dès 1870, dans un célèbre discours, le député Jules Ferry énonce son plan pour une éducation républicaine, donc laïque.

En 1871, la Ligue de l'enseignement, émanation de la franc-maçonnerie, lance une pétition pour l'école laïque.

Le mot laïcité apparaît pour la première fois dans le journal *La Patrie* en 1871. Il sera dans le Larousse dès 1873, et dans le supplément du Littré en 1877.

1877, c'est cette année-là, aussi, que le Grand Orient de France efface dans ses Constitutions l'obligation de croire en Dieu, et supprime dans ses rituels l'invocation du grand architecte de l'univers.

1877, c'est encore cette année-là que Gambetta, alors député de Paris, s'exclame à la fin d'un long discours anticlérical : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

L'offensive contre l'Eglise commence en mars 1879. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, dépose un projet de loi qui interdit d'enseignement les membres de congrégations religieuses non autorisées. Le projet, rejeté par le Sénat, est transformé en décrets en 1880. L'ordre des jésuites est dissous, les autres congrégations doivent soi-disant demander une autorisation. Immédiatement les congrégations masculines non autorisées sont dissoutes : 261 couvents fermés, 5.600 religieux expulsés.

En 1882, l'école primaire publique devient laïque et obligatoire. Les crucifix sont enlevés, l'enseignement religieux y est interdit. En 1886 la loi Goblet réservera l'enseignement aux laïques. 3.000 frères et 15.000 religieuses seront interdits d'enseignement.

Dans le même temps, toute une série de mesures de laïcisation sont prises : suppression des prières publiques à l'ouverture des sessions parlementaires, suppression des crucifix à l'entrée des cimetières, dans les tribunaux, dans les hôpitaux, etc. Et la légalisation du divorce, en 1884, est également conçue comme une attaque contre l'Eglise.

La laïcité est présentée comme la neutralité dans la sphère publique. Cela n'a jamais été l'intention de ceux qui l'ont imposée. René Viviani, le plus célèbre des successeurs de Jules Ferry, dira : « La neutralité est, elle fut toujours un mensonge. On promet cette chimère pour rassurer quelques timides dont la coalition eût fait obstacle à la loi. » Et le même Viviani, dans un discours aux instituteurs : « Ensemble, et d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera plus. » Ce qui répond à ce qu'avait dit quelques années plus tôt Jean Macé, le fondateur de la

Ligue de l'enseignement : « Les étoiles des cieux brillent dans les ténèbres que la lumière du Grand Orient, montante aurore, dissipera non pour la France seule, mais pour l'ensemble de l'humanité. » Ce qui avait le mérite de dire clairement d'où venaient les lois de « laïcité ».

En 1900, la congrégation des Assomptionnistes, propriétaire du journal La Croix, qui à l'époque n'était pas politiquement correct, est dissoute.

En 1901 c'est la loi sur les associations. Une loi qui aujourd'hui nous paraît garantir la liberté d'association. A l'époque il s'agit d'abord d'une nouvelle loi de laïcité agressive contre l'Eglise. On peut librement constituer des associations de toute sorte, sauf religieuses. Car si l'on veut enregistrer une association à but religieux, il faut obtenir l'autorisation par un vote du Parlement. Le Parlement étant à majorité anticléricale, c'est quasiment mission impossible. Or il ne s'agit pas d'abord des petites associations locales, il s'agit d'abord des ordres religieux. Certains vont tenter d'obtenir l'autorisation, d'autres vont partir en exil, d'autres entrent dans la clandestinité.

En 1902 le nouveau président du Conseil est Emile Combes, dit le petit père Combes, ancien séminariste, qui nourrit une haine viscérale envers l'Eglise. Dès qu'il arrive au pouvoir, il fait appliquer la loi de 1901 et fait fermer 3.000 écoles catholiques.

En 1903, comme on pouvait s'y attendre, la Chambre des députés rejette toutes les demandes d'autorisation de congrégations, sauf des missionnaires, qui servent à la République dans son entreprise coloniale. La plupart des religieux sont alors contraints de partir en exil.

En 1904, une nouvelle loi étend l'interdiction d'enseigner aux congrégations encore autorisées.

Entre 1901 et 1904, 17.000 œuvres d'enseignement catholique sont fermées, et plus de 30.000 religieux et religieuses, jusqu'à 60.000 selon certains, doivent quitter la France.

En avril 1904, le président de la République, Emile Loubet, rend visite à Rome au roi d'Italie Victor-Emmanuel III. Cela est considéré par le pape comme l'approbation par la France de la spoliation des Etats pontificaux par l'Italie. Le pape refuse de recevoir Loubet et transmet à l'ambassadeur de France au Vatican une note de protestation. Combes rappelle l'ambassadeur à Paris.

En juillet, nouveau conflit. Le pape refuse l'investiture canonique à deux évêques nommés par le gouvernement et convoque ces évêques à Rome. Combes refuse de les laisser partir. Le pape destitue les deux évêques. Le 29 juillet, Emile Combes

rompt les relations diplomatiques de la France avec le Vatican, décision approuvée par la Chambre des députés le 25 novembre.

C'est alors que Combes dépose son projet de loi de séparation de l'Église et de l'État. Mais l'affaire des fiches vient d'éclater. C'est le grand scandale du moment. La presse publie que le ministère de la Guerre, avec la complicité du Grand Orient, espionne les officiers, afin de priver d'avancement les officiers catholiques. Le scandale est tel qu'il entraîne la chute du cabinet Combes. Le dossier sera repris par son successeur, Maurice Rouvier. La loi sera défendue à la Chambre par son rapporteur Aristide Briand, votée le 3 juillet 2005, et après être passée au Sénat promulguée le 9 décembre 2005.

9 décembre 1905 : la loi

On parle généralement de la loi de 1905 comme d'une loi de laïcité, comme de la loi qui a établi la « *laïcité à la française* ». La première remarque que l'on peut faire est que le mot de laïcité ne se trouve pas dans le texte. Il s'agit d'une loi de « *séparation des Églises et de l'État* ».

Idéologiquement, il s'agit d'une d'une loi par laquelle l'État se donne le droit de mener une guerre à mort contre l'Église catholique.

Concrètement, il s'agit d'une loi de spoliation des Églises par l'État.

Historiquement, c'est la loi par laquelle la République française abolit unilatéralement le Concordat napoléonien, en violation du droit international, pour voler les biens de l'Église catholique, et en confier la gestion à des associations de laïcs, en ignorant la hiérarchie catholique. Des associations uniquement destinées à s'occuper du culte, tout le reste des activités de l'Église étant étatisé (art. 7). Naturellement, l'Église rejettera la loi de 1905, et les associations dites culturelles, telles qu'elles sont définies par la loi, ne verront jamais le jour. Or la majeure partie des articles de la loi concerne ces associations. La majeure partie de la loi est donc caduque, pour les catholiques, depuis... 1905. Précisément, l'ensemble des articles des titres II, III et IV sont dans ce cas. Il ne reste donc d'opérationnels que les 12 brefs articles du titre V, concernant la police des cultes, et le titre I, qui comporte seulement deux articles.

Or le titre V est essentiellement l'application aux lieux de culte des règles élémentaires de respect de l'ordre public. Spécifiquement de « l'ordre républicain », dans l'article 35 qui punit de prison tout « ministre du culte » qui serait coupable de tenir un discours ou

de distribuer un texte contenant une « provocation directe à résister à l'exécution des lois ou actes légaux de l'autorité publique ».

L'article 28 est le seul qui soit une application directe du principe laïciste : il interdit d'apposer tout signe ou emblème religieux sur les monuments ou dans quelque lieu public que ce soit, à l'exception des « édifices servant au culte », des cimetières et des musées. Le Grand Orient s'y est explicitement référé pour demander (en vain) le retrait de la grande croix érigée devant Notre-Dame de Paris à la Toussaint 2004. Les lobbies laïcistes l'ont également invoqué pour tenter d'empêcher la municipalité de Ploërmel d'installer une statue de Jean-Paul II.

A part cet article 28 qui a été récemment exhumé, il ne reste donc de la loi de 1905 que les deux premiers articles. Ce sont ces deux articles-là qui sont censés définir la « laïcité à la française », et qui sont tout ce qui reste, en vérité, pour ce qui concerne l'Église catholique, de la loi de 1905.

Si l'on veut parler de la laïcité, au sens que donne à ce mot la République française, il faut s'en tenir aux toutes premières lignes de la loi. Quelques lignes qui ne définissent pas la laïcité, qui n'emploient pas le mot.

Reprenons les.

« Article 1. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

Il n'y a là rien de nouveau. C'est un écho de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. » La loi de 1905 croit pouvoir le préciser en édictant que « *la République assure la liberté de conscience* ». Ce qui est d'une absurde prétention : ni la République ni personne ne peut en aucune manière porter atteinte à ma liberté de conscience.

On note toutefois un progrès : voici que la République « *garantit l'exercice des cultes* ». Mais attention : « sous les restrictions édictées ci-après », soi-disant dans l'intérêt de l'ordre public. Or il ne s'agit pas de restrictions, mais d'une interdiction des cultes, sauf si. Sauf si les fidèles s'organisent en associations culturelles dûment contrôlées par l'État. Sauf si les fidèles catholiques, en clair, renient la hiérarchie de l'Église et considèrent leurs pasteurs comme leurs subordonnés.

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. (...) »

La République ne reconnaît aucun culte. Si elle veut bien laisser les citoyens pratiquer un culte, elle nie quant à elle le fait religieux public et organisé (contrairement à ce que prétend Sarkozy, entre autres). Elle le nie en tant que République. Si elle ne reconnaît aucun culte, elle rejette tout rapport avec l'Église catholique. Jusque dans l'application de cette loi où les évêques n'existent pas, y compris pour ce qui est de l'organisation du culte dont le libre exercice est soi-disant garanti.

C'est là précisément ce qu'on appelle le laïcisme, qui n'a rien à voir avec la vraie laïcité, fondée sur la distinction et la reconnaissance mutuelle des rôles de l'Église et de l'État.

Février 1906 : Vehementer nos

Que s'est-il passé après 1905 ? Comment l'Église peut-elle toujours exister en France, si elle a rejeté la loi de 1905 ? C'est une question qu'on se pose rarement, mais il est nécessaire de connaître la réponse si l'on ne veut pas dire n'importe quoi comme nos ministres, éventuellement comme nos évêques.

D'abord, en effet, l'Église a rejeté la loi de 1905. Depuis le pape jusqu'aux fidèles.

Deux mois après la promulgation de la loi, saint Pie X publie l'encyclique *Vehementer nos*. Le pape montre d'abord que la loi de séparation des Églises et de l'État n'est que l'aboutissement logique, sataniquement logique, de plus de 25 ans de laïcisation forcée de la société, d'une guerre du laïcisme maçonnique au pouvoir contre l'Église et contre la vraie laïcité. Il fait l'énumération exhaustive des mesures laïcistes, depuis l'institution de l'école laïque jusqu'à l'expulsion des congrégations religieuses en passant par le bannissement de tout signe religieux dans les établissements publics, la laïcisation des hôpitaux, la législation sur le divorce.

Ensuite, saint Pie X montre en quoi le principe de séparation de l'Église et de l'État est irrecevable : toute société doit rendre un culte au créateur. Elle n'a pas le droit de nier l'ordre surnaturel.

Puis il expose la saine doctrine de la laïcité, la collaboration entre la société religieuse et la société civile, l'accord entre l'Église et l'État. (Au passage on remarquera que saint Pie X affirme que la religion « *est la règle suprême et la souveraine maîtresse quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs* ». Ce n'est donc pas une nouveauté que le pape évoque les droits de l'homme.)

Saint Pie X souligne ensuite que le gouvernement français, par cette loi, abroge de sa seule autorité le pacte solennel qu'il avait signé. Que ce faisant il transgresse la foi jurée et viole le droit des gens, ce que l'on appelle aujourd'hui le droit international, puisque le Concordat de 1801 était un traité entre la France et le Saint-Siège.

Puis il examine la loi en elle-même, et nous y trouvons, dit-il, « *une raison nouvelle de nous plaindre encore plus énergiquement* ».

Pourquoi ? Parce que si l'État se sépare de l'Église, il doit lui laisser son indépendance, la laisser vive comme elle l'entend, selon ses propres règles. Or, au contraire, la loi met l'Église sous la domination du pouvoir civil. Elle est contraire à la Constitution divine de l'Église. L'administration du culte est confiée à des associations de laïcs, qui auront à répondre devant le Conseil d'État et, s'exclame le pape, « *quant au corps hiérarchique des pasteurs, on fait sur lui un silence absolu !* » Point d'exclamation tout à fait insolite dans les encycliques pontificales, et qui exprime le degré de révolte du pape. Bien entendu, saint Pie X souligne aussi que cette loi foule aux pieds le droit de propriété de l'Église, et la dépouille d'une grande partie d'un patrimoine qui lui appartient pourtant à des titres aussi divers que sacrés.

Ensuite vient la condamnation solennelle de la loi, « *en vertu de l'autorité suprême que Dieu nous a conférée* ».

Enfin, saint Pie X annonce aux évêques qu'il va leur envoyer des instructions pratiques, et il exhorte les fidèles à l'union dans la défense de la foi catholique.

Août 1906 : Gravissimo officii munere

Les instructions seront très simples : ce sera, par l'encyclique *Gravissimo officii munere* (une très grave obligation de notre charge), du 10 août 1906, le refus absolu de constituer les associations cultuelles prévues par la loi. Après consultation d'évêques et de cardinaux, et une vaine recherche de solutions respectant à la fois la loi de 1905 et le droit canon, le pape en est arrivé à la conclusion, et il le décrète, qu'il est « *absolument impossible de créer des associations cultuelles sans violer les droits sacrés touchant à la vie même de l'Église* ».

Saint Pie X expose ensuite, avec une étonnante lucidité, ce qui va se passer : le gouvernement français va dire que cette décision n'est pas religieuse mais politique, que le Saint-Siège s'en prend à la République et appuie les efforts de ceux qui veulent la renverser, preuve en est qu'il refuse pour la France ce qu'il a accepté dans d'autres pays.

C'est en effet littéralement ce que sera la réaction du gouvernement. Mais le pape y aura répondu par avance. Ce n'est pas vrai, souligne-t-il. Là où l'Église a accepté un dispositif ressemblant aux associations culturelles (il s'agit en fait uniquement de l'Allemagne), les droits de l'Église ont été respectés. Ce qui n'est pas le cas en France, où il s'agit d'une « *loi, non de séparation, mais d'oppression* », voulue par des gens qui « *mènent une guerre atroce contre la religion et le pays* », qui « *excitent les citoyens les uns contre les autres* », et vont nous faire porter la responsabilité des troubles alors qu'ils sont entièrement de leur faute.

L'encyclique est publiée entre les deux vagues d'inventaires des biens ecclésiastiques. La première vague a eu lieu de fin janvier à début mars 1906, et s'est soldée par un certain nombre d'émeutes, les fidèles et les curés empêchant les fonctionnaires d'entrer dans les églises et s'opposant, parfois très fermement, aux forces de l'ordre. Début mars, le président du Conseil Maurice Rouvier doit démissionner, après avoir déclaré que la loi devait être appliquée sans faiblesse mais avec prudence, ce qui mécontente plus encore les députés laïcards que les catholiques. Rouvier est remplacé par le très falot Sarrien, dont la politique est tout entière incluse dans son nom : « *Ça rien* », comme le brocarde Clemenceau. Lequel Clemenceau devient président du Conseil en octobre, et relance les inventaires, et les émeutes qui vont avec.

Janvier 1907 : Une fois encore

Le 2 janvier 1907 est votée une nouvelle loi (dont on ne parle jamais), qui prend acte de l'échec de l'application de la loi de 1905 : elle laisse les églises à la disposition de ceux qui les utilisent. C'est une évidente reculade, mais c'est aussi, comme le soulignera le pape, une loi qui « *organise l'anarchie* », et « *instaure l'incertitude et le bon plaisir* » : il n'y a aucune indication de durée, les églises peuvent toujours être désaffectées du jour au lendemain, et le prêtre est « *mis à la discrétion de l'autorité municipale* ».

C'est ce que saint Pie X exprimera dans une nouvelle encyclique, en français celle-ci, *Une fois encore*, publiée le 6 janvier, soit quatre jours seulement après l'adoption de la loi. La majeure partie de ce texte est toutefois une nouvelle défense de la position du Saint-Siège. Le pape s'insurge notamment contre l'argument du gouvernement français selon lequel « *on ne dépouille pas l'Église, on dispose seulement des biens abandonnés par elle* ». C'est un sophisme, souligne-t-il, qui « *ajoute la dérision à la plus cruelle des spoliations* ». Les biens ecclésiastiques sont pour partie le patrimoine

des pauvres et le patrimoine plus sacré encore des trépassés. L'Église ne pouvait évidemment pas les abandonner, elle ne pouvait que se les laisser arracher par la violence. Il répond aussi à la propagande gouvernementale selon laquelle l'Église « *cherche à susciter la guerre religieuse* » et « *appelle la persécution violente de tous ses vœux* ». Ce serait contraire à la mission de l'Église, souligne saint Pie X. Même si elle sait l'affronter et ne la craint pas, l'Église ne peut jamais souhaiter la persécution, qui est le mal et engendre la souffrance. L'Église ne fait que subir la guerre qu'on lui mène depuis 25 ans. Et c'est bien une guerre contre l'Église, comme cela se voit dans les déclarations à la presse, dans les assemblées, dans les convents maçonniques, et par le simple fait qu'il était facile de ne pas soumettre la formation des associations culturelles à des conditions qui sont en opposition directe avec la Constitution divine de l'Église : il suffisait de reconnaître que l'exercice du culte est de la compétence exclusive de la hiérarchie ecclésiastique.

Dans ces années-là, l'anarchie dont parlait le pape va se manifester également par la constitution de nombreuses "associations culturelles" montées par des sectes qui trouvent ainsi le moyen de récupérer des églises : surtout l'Église gallicane, qui croit trouver une nouvelle jeunesse et qui à elle seule en constituera près de 200, sous la dénomination de Ligue des catholiques de France, dirigée par le journaliste Henri des Houx, puis au sein d'un "Secrétariat des Associations culturelles catholiques". Henri des Houx fait même venir un évêque de l'"Église catholique chrétienne du Canada", Mgr Vilatte, qui a été ordonné prêtre par un évêque vieux-catholique suisse, et sacré à Ceylan dans le rite syro-malabar. Il devient le chef de l'"Église catholique apostolique et française". Mais, dès 1908, découragé par l'opposition des vrais catholiques, Mgr Vilatte regagne l'Amérique (il finira par abjurer en 1925 et finira ses jours dans une abbaye cistercienne). En 1909, il ne reste déjà plus que neuf associations culturelles gallicanes.

1914-18 : l'union sacrée

En 1914 débute la Première Guerre mondiale. C'est le temps de "l'union sacrée" pour la défense de la patrie, de la fraternisation, dans les tranchées, entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas, entre les prêtres et les bouffe-curés. Après la guerre, le climat sera radicalement différent. Et ce sera l'arrivée à la Chambre de la majorité "bleu horizon", qui instituera notamment la fête nationale de Jeanne d'Arc, en juillet 1920, moins de deux mois après la canonisation par Benoît XIV de la Sainte de la patrie (la loi instituant la fête nationale de Jeanne d'Arc fut votée à l'unanimité de la Chambre et du Sénat).

Les relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, qui avaient été rompues unilatéralement par le gouvernement français dès 1904, sont officiellement rétablies en 1921. Des négociations s'instaurent, qui vont déboucher sur un arrangement : l'Église, qui n'a guère le choix, accepte la situation créée par la loi de 1905 en ce qui concerne la mainmise de l'État sur les biens ecclésiastiques, mais le gouvernement français accepte pour sa part la constitution d'"associations diocésaines" conformes au droit de l'Église. Elles seront considérées par l'Etat comme des "associations culturelles" selon la loi de 1905, alors qu'elles ne le sont pas.

Janvier 1924 : Maximam gravissimamque

Le 18 janvier 1924 paraîtra l'encyclique de Pie XI *Maximam gravissimamque* (sur la « *très importante et très grave* » question des associations diocésaines). Dans ce texte, Pie XI rappelle l'état de la question, souligne qu'il s'agit de rétablir la paix religieuse, à un moment où les « *circonstances et les relations entre la France et le Saint-Siège ont profondément changé* ». Les associations diocésaines, dont il permet la création, et dont il donne un exemple type de statut en annexe, ont pour finalité de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, comme les "associations culturelles" de la loi de 1905, mais avec cette différence fondamentale que « *cette activité doit s'exercer sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la Constitution de l'Église catholique* ». Ce que souligne le fait qu'elles sont diocésaines, et non limitées à un lieu de culte défini. Tel est toujours le fonctionnement de l'Église catholique en France.

On voit qu'il est erroné de dire, comme on le lit ici et là, même sous des plumes catholiques, que Pie XI est finalement revenu sur la condamnation de saint Pie X et a fini par accepter, sous une forme un peu différente, ce que saint Pie X avait rejeté.

C'est faire injure à Pie XI. Car dans cette même encyclique *Maximam gravissimamque*, il réfute lui-même explicitement cette erreur et reprend ouvertement à son compte les condamnations de saint Pie X, en en faisant d'ailleurs autant d'éléments d'une condamnation globale et solennelle de toute "laïcité" entendue comme un « *sentiment ou une intention contraires ou étrangers à Dieu et à la religion* ».

C'est surtout montrer qu'on n'a rien compris à la raison très précise et très grave pour laquelle saint Pie X avait rejeté les associations culturelles, ni à la raison très précise et très grave pour laquelle Pie XI accepte les associations diocésaines. Les statuts de ces associations, comme le souligne le pape, « *ne dépendent ni nécessairement ni*

directement » de la loi de 1905 (à laquelle ils ne font aucune allusion), mais ils dépendent directement et nécessairement de la hiérarchie de l'Église et du droit canon, au contraire des associations cultuelles de la loi de 1905, qui dépendent directement et nécessairement de l'État.

Entre les deux guerres, le combat laïcard s'estompe au point de disparaître. Au point qu'en 1932 l'État donne ouvertement son concours aux Chantiers du Cardinal (programme de construction et de rénovation d'églises conçu par l'archevêque de Paris le cardinal Verdier) sans qu'aucune voix ne s'élève contre ce viol manifeste et évident de la loi de 1905 (qui est, comme on le voit, oubliée).

Le gouvernement de Vichy va légaliser les congrégations religieuses, levant les lois qui les frappaient toujours théoriquement, en édictant en fait un projet du gouvernement Daladier.

La IV^e République est la première à se déclarer « laïque », sans définir le terme. Elle ne reviendra pas sur les dispositions précédentes, et dans les derniers mois de son gouvernement, Guy Mollet entreprendra même des négociations avec Rome pour élaborer un nouveau concordat...

La V^e République « laïque » institue la loi Debré en faveur des écoles catholiques, et le combat laïciste est plus que jamais cantonné à quelques cercles inaudibles.

Sauf dans l'enseignement, où ils arrivent encore à donner de la voix de temps à autre, et il y aura l'épisode du projet de grand service public unifié de l'enseignement, porté par le gouvernement de François Mitterrand, mais qui devra être abandonné après les gigantesques manifestations de défense de l'école libre.

Et il y a l'épisode totalement oublié de la loi de 1987, qui est très significatif. Il s'agit de la loi qui instaure, par un discret amendement, la déduction fiscale pour les dons aux Eglises. C'est au temps de la cohabitation Mitterrand-Chirac. Les socialistes protestent que l'amendement est contraire à la loi de 1905. Ce qui est vrai. Et le gouvernement Chirac ne le conteste pas. La loi est adoptée, et Mitterrand la promulgue sans sourciller. Sans que personne ne saisisse le Conseil constitutionnel, qui l'aurait à coup sûr invalidée.

Et voilà Sarkozy

C'est l'irruption de l'islam, et le centenaire de la loi, qui vont remettre la problématique sur le devant de la scène. Avec la prétendue loi de laïcité, la loi sur le voile islamique,

qui conduit Jacques Chirac à prononcer de grands discours sur la laïcité pilier de la République, avec la création du CFCM, etc.

Cent ans après la loi, Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, se prétendant ministre des Cultes, a déclaré qu'il voulait « *toiletter* » la loi de 1905 (au contraire de Chirac qui ne voulait pas y toucher), et il a même nommé une commission pour y réfléchir et lui proposer les modifications... qu'il souhaite. A savoir y introduire une disposition qui permette de financer l'islam. Au motif que les musulmans sont désavantagés par rapport aux catholiques, qui disposent de lieux de culte grâce à la générosité de l'État qui subvient même à leur entretien. Autrement dit, Sarkozy déplore que les musulmans n'aient pas eu de mosquées que l'État ait pu leur voler en 1905 pour leur en laisser ensuite la disposition... Ici aussi, il s'agit d'imposer la discrimination positive.

Tout à son ardeur islamophile, Sarkozy ne voyait même pas (et ne voit toujours pas) que si l'on veut toiletter la loi de 1905, il faudrait d'abord régulariser la situation de l'Église catholique, qui vit en marge de la loi depuis... 1905. A quoi peut bien servir une loi sur les cultes dont les dispositions concrètes ne concernent pas le culte majoritaire ? C'est grâce à des arrangements diplomatiques discrets (qui furent même secrets jusqu'à l'encyclique de Pie XI), littéralement hors la loi, que la vie matérielle de l'Église est régie par des associations diocésaines. Un vrai « *toiletage* » de la loi de 1905 consisterait à y intégrer les associations diocésaines comme alternatives aux associations cultuelles. Mais ce serait donner raison à saint Pie X.

Et ce sont les musulmans qui sont aujourd'hui l'objet de toutes les attentions. De 1905 à 2005, c'est une même constante "républicaine" : anticatholique.

Annexes :

Le CFCM et la Fondation pour les œuvres musulmanes

En mai 2003 est créé le Conseil français du culte musulman. Par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Le cardinal Lustiger dira que l'on institue ainsi l'islam comme religion d'Etat. Le CFCM est manifestement contraire à la loi de 1905, par laquelle la République déclare qu'elle ne reconnaît aucun culte. Mais, officiellement, le CFCM est constitué par les musulmans, qui s'organisent eux-mêmes...

Le 20 mars 2005, un dimanche, Dominique de Villepin fait adopter son projet de Fondation pour l'islam par le CFCM. C'est en ce jour sacré des chrétiens, tellement ancré dans la tradition française et occidentale qu'il est reconnu chômé par la

République laïque, que le ministre de l'Intérieur fait voter à l'unanimité des délégués présents du "Conseil français du culte musulman" son projet de fondation pour le financement de l'islam en France. Dont les statuts sont signés le lendemain au ministère de l'Intérieur.

Après avoir fabriqué un Conseil français du culte musulman, la République laïque fabrique une fondation pour le financement de l'islam. Pour le CFCM, Sarkozy avait maintenu les apparences de la séparation de l'Église et de l'État. C'est lui qui faisait la chose, mais officiellement ce sont les musulmans qui s'organisaient eux-mêmes. Pour la fondation, il n'en est plus de même : le ministre Villepin, en son ministère de la place Beauvau, a signé les statuts de la fondation, conjointement avec les présidents des quatre principales fédérations composant le CFCM.

Le ministre de l'Intérieur signe ès qualités les statuts d'une fondation de financement d'un culte religieux. Et pourtant, « *nous restons absolument fidèles à la loi de 1905* », a-t-il tenu à souligner. Parce que c'est une fondation « *privée* » (on ne sait pas depuis quand le ministère de l'Intérieur a été privatisé), et parce que l'argent ne viendra pas de l'État français.

Le gouvernement prétend œuvrer en faveur d'un islam français. Ce qui est en soi impossible. Mais il s'engage en outre dans la direction exactement inverse, puisque l'argent de la fondation pourra venir de l'étranger, et il viendra bien entendu de là où l'argent de l'islam se trouve : chez les producteurs de pétrole, à commencer par l'Arabie saoudite, royaume de la dictature absolue de l'islam.

Le rapport Machelon

Par une lettre en date du 20 octobre 2005, le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy mandate le professeur de droit public Jean-Pierre Machelon pour présider une commission chargée d'établir un rapport sur l'état actuel des relations entre les pouvoirs publics et les cultes ainsi que sur les réformes à apporter au corpus législatif en la matière (donc la Loi de 1905). Le rapport est remis le 20 septembre 2006.

Même si la mission concernait les « grandes religions » présentes en France, le contenu du rapport montre qu'à l'évidence la réforme qui devra en découler visera de façon quasi-exclusive l'islam, dont les rédacteurs du rapport saluent avec une admiration non dissimulée la « *remarquable phase de rattrapage* » dans la construction de mosquées, ces dernières années, les « *projets à forte visibilité* (sic !),

pour lesquels des fonds ont pu être collectés dans trop de difficultés » mais qui « *ne sauraient masquer le déficit structurel que connaît l'islam en matière d'équipements culturels* ». Résumé : beaucoup de mosquées ont été construites ces dernières années, les fonds n'ont pas manqué venant des fidèles mais aussi de soutiens étrangers mais il en faut encore plus et les collectivités doivent mettre la main à la poche. Le rapport reconnaît cependant que des projets ont déjà bénéficié « *indirectement d'importantes subventions publiques, elles sont encore aujourd'hui trop rares* ».

Le rapport énonce ensuite une succession de mesures pour combler ce manque, dépassant la seule question des lieux de prières. En voici la synthèse :

1) Faire sauter l'interdiction constitutionnelle et légale pour autoriser le financement des mosquées.

Il n'a pas échappé aux rédacteurs que le fait de financer des lieux de cultes mettait les pouvoirs publics en contradiction avec l'article 2 de la loi de 1905 qui stipule : « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». Qu'importe, le ministre voulant financer les mosquées, il faut bien trouver une astuce juridique pour le permettre. Ainsi, le rapport rompt avec la doctrine juridique qui énonce que ce principe ait une portée constitutionnelle et donc non modifiable par la loi, pour affirmer que seule la neutralité religieuse de l'Etat en lui-même découle de l'article 2 et constitue un principe constitutionnel : l'interdiction de subventionner les cultes ne serait pas, elle, un principe constitutionnel. Deuxième phase du raisonnement, la loi de 1905 permet, par dérogation, aux pouvoirs publics, et notamment aux communes, de financer l'entretien et les réparations des lieux de cultes existant et notamment des monuments historiques. Il suffit donc d'étendre l'exception aux constructions d'édifices nouveaux et le tour est joué. L'exception devient la règle générale au profit de l'islam.

2) Obliger les Maires à financer les mosquées par des mesures contraignantes.

1^{ère} phase : une circulaire ministérielle doit inciter les maires à « *prévoir des espaces réservés aux lieux de cultes dans leurs documents d'urbanisme* ».

2^e phase : attirer l'attention des préfets sur « *les difficultés rencontrées par certains cultes pour s'implanter sur le territoire de certaines communes* ». Les préfets devront ensuite organiser une concertation entre les maires des communes visées et les représentants de la religion concernée. En cas d'échec, le préfet devra « *saisir le juge administratif de manière systématique dans le cadre du déféré préfectoral* ». Le rapport introduit là sans le dire une nouveauté dans le droit administratif : le déféré préfectoral n'était jusqu'à présent qu'une possibilité pour le préfet, désormais pour

obliger les maires récalcitrants et uniquement en matière de financement de lieux de cultes, l'obligation de déférer sera de mise. Dans un communiqué, Jean-Marie Le Pen souligne que cela « fait peser une menace gravissime sur les libertés municipales ».

3^e phase : Des membres de la commission ont souhaité une modification de l'article 432-7 du Code pénal pour qualifier du délit de discrimination le refus des maires de financer ou d'octroyer un permis de construire aux nouveaux lieux de prières de « *certaines religions* » ou encore de préempter pour empêcher l'installation d'un lieu de culte.

3) Réformer le statut des associations.

Nombre d'associations gérant un lieu de culte islamique sont déclarées sous la législation des associations de 1901 et non pas sous le régime des associations culturelles prévu par la loi de 1905. Cela « *s'explique par la volonté de se soustraire à l'encadrement et aux contrôles dont les associations culturelles sont aujourd'hui [en application de la loi de 1905] l'objet de la part de l'administration* ». Les auteurs du rapport regrettent que sous le régime de 1901, ces associations « *n'ont pas une vision nette des avantages financiers attachés à la constitution d'une association culturelle au sens de la loi de 1905* ».

Solution préconisée en 3 temps :

1^{ère} phase : « Poursuivre l'effort de communication engagé par le Bureau central des cultes (ministère de l'Intérieur) et le Conseil Français du Culte musulman pour mettre en lumière les avantages du statut des associations culturelles. » Ceci constitue un double aveu : c'est bien exclusivement l'islam que l'Etat veut avantager, et les rapporteurs reconnaissent que le processus est déjà engagé par le ministère de l'Intérieur.

2^e phase : on préconise que « *les associations culturelles (loi de 1901) qui le souhaitent puissent se transformer, sans incidence fiscale, en associations culturelles de la loi de 1905 (...) Cette démarche serait grandement facilitée par l'assouplissement juridique des associations culturelles.* » Voilà le « toilettage ». Dans la réalité, nombre d'associations musulmanes se dédoublent pour combiner la loi de 1901 (pour un « centre culturel ») et la loi de 1905 (pour la mosquée qui se trouve dans le centre culturel). Il s'agit donc de leur simplifier la vie en alignant les associations de la loi de 1905 sur les associations de la loi de 1901 tout en conservant (c'est essentiel) la possibilité de subventionner l'association.

3^e phase : Création d'une forme particulière de reconnaissance d'utilité publique pour les activités religieuses avec l'application de l'article 200 du Code général des impôts sur les dons et legs pour bénéficier de réductions d'impôts plus importantes et surtout le droit de bénéficier de subventions publiques. Les auteurs ajoutent « *le droit d'utiliser les fonds recueillis aux fins prévues par les statuts (activités culturelles, culturelles, caritatives ou sociales)...* ». On dépasse ainsi largement le cadre religieux. Mais les rapporteurs ne font que s'adapter à la réalité de l'islam qui ne connaît aucune distinction entre le spirituel et le temporel (politique, social, culturel). A terme, ces associations pourront financer leur propre réseau d'enseignement, de soins ou d'aide sociale avec des fonds privés et publics et ainsi agir dans tous les domaines, tel le Hezbollah au Liban.

A cela s'ajoutent des considérations sur le statut particulier de l'Alsace-Moselle, qui pourrait permettre à cette région (qui échappe à la loi de 1905) de servir de laboratoire, par la reconnaissance du culte musulman au même titre que les autres cultes reconnus (cela passe par la « *création d'un cours d'enseignement religieux musulman au sein des établissements d'enseignement secondaire et des établissements techniques* »), et le rapport ajoute : « *Il suffirait de créer des postes de maîtres auxiliaires et de contractuels d'enseignement de la religion musulmane.* »

Le Président Sarkozy à la Grande Mosquée

Nicolas Sarkozy, le fondateur du Conseil français du culte musulman, aura donc été aussi le premier président de la République laïque à participer à une cérémonie de rupture du jeûne de ramadan. Le 1^{er} octobre 2007. C'est historique. D'autant qu'il était accompagné de ses ministres musulmans, venues ès qualités, et il a insisté : « Même au gouvernement, certains s'obligent à ce jeûne. »

« L'islam de France avance », a-t-il dit. En effet, puisqu'il est même intronisé au gouvernement de la république laïque. Et on voit ainsi, « du sommet à la base de notre société, la place de l'islam comme composante intime de notre pays » : « N'en déplaise à quelques uns que je combats, l'islam, c'est aussi la France. »

Et il a salué l'initiative de l'Institut catholique de Paris « qui forme des imams aux valeurs de la République et de la laïcité. C'est un beau message ».

Michèle Alliot-Marie à la Grande Mosquée

Après le président de la République, c'est le ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie, qui est allé, le 10 octobre, rompre le jeûne du ramadan à la Mosquée de Paris.

Elle a salué la mise en place effective de la Fondation pour les œuvres de l'islam, et elle a annoncé que le directeur en sera un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, dont on connaîtra le nom dans les jours suivant.

Elle a souhaité l'élaboration d'un schéma directeur des implantations des lieux de culte, « en étroite concertation avec les élus et les maires ». Ceci est important, car on voit que le rapport Machelon n'est pas enterré. On se souvient que selon le rapport, auquel il est ici fait clairement allusion, la « concertation » donne seulement aux maires le droit d'accepter les mosquées qu'on leur imposera.

Elle a annoncé la mise en place d'un « groupe de travail » chargé de réfléchir à la question des carrés musulmans dans les cimetières, et elle a souhaité le développement de la formation des imams au sein d'établissements universitaires... de la République laïque...

La Fondation pour les œuvres de l'islam

Le 16 octobre, Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, annonce que la Fondation pour les œuvres de l'islam a été installée. Cette fondation « d'utilité publique et de droit privé » doit servir « à gérer les œuvres de l'islam en France et contribuer au financement du CFCM ». Son budget de départ est d'un million d'euros (dont on ne précise pas la provenance).

Elle est présidée par Dalil Boubakeur. Fouad Alaoui (UOIF) et Mohamed Bechari (FNMF) ont été « élus » (sic) vice-présidents.

Ainsi retrouve-t-on exactement les mêmes qui avaient été désignés par Nicolas Sarkozy comme président et vice-présidents du CFCM, sans s'occuper du résultat des élections qui sont là pour faire joli. On se souvient que Nicolas Sarkozy avait maintenu Dalil Boubakeur à son poste alors que sa fédération avait perdu les élections. C'est la démocratie islamique.

A la différence du CFCM, il s'agit d'une présidence tournante de deux ans. A Dalil Boubakeur succédera Fouad Allaoui, puis Mohamed Bechari. Le président devient vice-président, un vice-président devient président, chacun son tour... Ce sont donc

toujours les trois mêmes qui sont à la tête des deux institutions, lesquelles sont « indépendantes » l'une de l'autre...

La première réunion du bureau devait avoir lieu le 22 octobre. C'est ce jour-là qu'on devait connaître le nom du haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur qui serait le directeur général de la Fondation.

Car la République ne reconnaît ni ne finance aucun culte, mais c'est le ministère de l'Intérieur qui s'occupe du financement des mosquées.

En effet la principale mission de la Fondation est très officiellement la construction et la gestion de mosquées, « en accord avec les maires des communes concernées » (là encore, se rappeler ce qu'en dit le rapport Machelon).

Cela dit, il semble que, deux mois plus tard, il n'y ait toujours pas de directeur général de la Fondation. Ce devait être Bernard Godard, le spécialiste de l'islam au Bureau des cultes, mais l'homme est très critique sur la Fondation : « Comme on reproduit les tares du CFCM, il faudrait vraiment un miracle pour que la Fondation réussisse... Aucun des membres dirigeants de la Fondation n'a intérêt à ce qu'elle fonctionne », aurait-il dit. Et il serait contesté (on voit pourquoi) par plusieurs dirigeants du CFCM...

Note à propos du “ministre des Cultes”...

Nicolas Sarkozy s'est semble-t-il érigé en ministre des Cultes le 7 octobre 2003, lors de son audition devant la commission "Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République", autrement dit commission Stasi, montagne multiforme qui allait déboucher sur la misérable petite loi interdisant les signes religieux à l'école.

Le 1^{er} février 2004, à l'Assemblée générale de la Fédération évangélique de France, il parlait de son « devoir de ministre des Cultes » de participer aux grands moments des diverses religions.

Dans son livre *La République, les religions, l'espérance*, paru en novembre 2004, il se pose à plusieurs reprises en ministre des Cultes.

Le 20 juin 2005, à un colloque de l'association Bible à Neuilly, il affirmait : « En tant que ministre des cultes, je ne suis au service d'aucune religion, même la majoritaire. » Et c'est à cette occasion-là qu'il déclare : « Je crois que jamais un ministre de l'Intérieur, avant moi, n'a autant revendiqué d'être ministre des cultes. »

Le 11 septembre 2005, lors de l'ouverture des 19e Rencontres interreligieuses de Sant'Egidio à Lyon, il faisait part de son « expérience de ministre des Cultes » (pour dire que la place de l'islam en France doit être davantage reconnue).

Le 19 septembre 2005, en ouverture d'un colloque organisé à l'Académie des sciences morales et politiques sur la laïcité, il répète, de façon encore plus affirmative : « Jamais aucun ministre de l'intérieur n'a été autant que moi ministre des cultes. »

Or, par définition, et comme dirait M. de La Palice, il ne peut pas y avoir de ministre des Cultes dans le gouvernement d'une République qui ne reconnaît aucun culte (même s'il y a au ministère de l'Intérieur un modeste Bureau des cultes, puisqu'ils existent et qu'il faut les surveiller...).

Il s'agit purement et simplement d'une usurpation de titre dont on ne comprend que trop bien la motivation : s'immiscer dans les affaires religieuses, en contradiction patente avec la loi de 1905, mais pour modifier cette loi au bénéfice de l'islam.

La montée des contestations radicales

Conférence donnée à l'forel, à Bordeaux, le 26 août 2005.

Plus précisément, mon intervention traitera de la montée et des variations des contestations radicales.

Il faut remonter aux années 80. Elles sont marquées par le déclin du PC, du prestige du marxisme dans l'université et chez les intellectuels (même si l'imprégnation demeure), et par la montée du FN.

Sur le plan international, à la fin de cette décennie, c'est en 1989 la chute du Mur de Berlin et la désagrégation de l'URSS.

Tout se passe comme si la fin du stalinisme dopait les trotskistes, et leur permettait de prendre leur revanche. C'est à ce moment-là que va apparaître toute une série de groupuscules radicaux qui vont tenter de prendre le relais du parti communiste, non pas sur le plan politique au sens des partis, mais sur le plan du combat dit social.

Pourtant, de façon significative, le premier, en 1990, est bel et bien politique. C'est **Ras l'Front** : trotskiste, anti-FN. Ras l'Front est né de l'Appel des 250, rédigé par Gilles Perrault, dont la phrase essentielle était celle-ci : " Face au FN, le temps de la contre-offensive est venu." Grâce aux intellectuels qui l'animent, comme Didier Daeninckx ou Maurice Rajfus, " Ras l'Front dispose de connivences qui lui confèrent une notoriété médiatique certaine ", soulignera un rapport des RG en 2000. Ces fameuses connivences entre anciens camarades trotskistes, dont Michel Field dira : " C'est marrant, cet effet générationnel. Il y a un truc qui se passe entre nous, une sorte de petit clin d'œil maçonnique, très sympathique... "

Ras l'Front bénéficiait d'autant mieux du clin d'œil sympathique que c'était clairement une émanation de la LCR. Et ce premier mouvement radical émergent était un mouvement contre le FN. C'est doublement significatif.

1 - Importance de la LCR. Je rappelle qu'à l'époque, la LCR, en caricaturant à peine, n'est apparemment qu'un groupuscule de gauchistes soixante-huitards vieillissants, autour de papy Krivine. Ras l'Front marque le début de la renaissance, non de la LCR elle-même qui va continuer de végéter pendant une décennie, mais de son influence.

A l'époque, le paysage des contestations radicales est calme, marginal et défini depuis longtemps. A côté de la LCR, il y a les deux autres sectes trotskistes : le Parti des

travailleurs, qui noyaute notamment FO, et Lutte ouvrière, avec son éternelle icône Arlette Laguiller. Et il y a les vieux groupuscules anarchistes. Je signale au passage un fait peu connu, c'est que le Parti des travailleurs, qui a de nombreux pseudopodes comme le Centre laïque d'information et de liaison ou la Fédération des cercles de défense laïque, a pris le contrôle de la Fédération nationale des Libres Penseurs, le vieux club de mangeurs de boudins du vendredi saint et de bouffe curés réunis.

2 - Ce qui est significatif avec Ras l'Front, c'est que la montée des contestations radicales a pour origine la montée du FN. La preuve en est qu'avant Ras l'Front, le seul mouvement de contestation radicale qui faisait parler de lui était le **SCALP**. Mais le SCALP, né en 1984 pour contrer la venue de Jean-Marie Le Pen à Toulouse, n'était pas vraiment organisé. Il se donnera une ébauche d'organisation en 1986 avec **REFLEX**, "réseau d'études, de formation et de liaison contre l'extrême droite", dont le siège est au 21 ter rue Voltaire à Paris. Une adresse dont nous aurons à reparler. En 1992 a lieu une vraie tentative d'unifier les militants du SCALP, autour du mensuel **No Pasaran**. La lutte contre le FN est alors élargie, comme le proclame *No Pasaran* : " La lutte antifasciste ne peut se dissocier de la lutte contre toutes les exclusions et le système capitaliste qui les engendre. "

Dans cette phrase, on a à la fois la motivation de tous les groupuscules qui vont se former (lutte contre toutes les exclusions) et le soubassement révolutionnaire (contre le système capitaliste). *No pasaran* s'affirme "Solidaires, égalitaires, libertaires". Libertaires, donc à prédominance anarchiste, ce qui le distingue de Ras l'Front à prédominance trotskiste. Le logo de No pasaran est un drapeau noir et un drapeau rouge, le noir cachant les trois quarts du rouge.

On ne doit pas oublier que Ras l'Front avait été précédé, de peu, en 1989, par la création d'Act up. **Act-up** se présentait médiatiquement comme une association destinée à défendre et à aider les malades du sida. En fait il se définit ouvertement dans ses textes comme " un groupe activiste ", de militantisme homosexuel et révolutionnaire. Comme en témoigne encore le titre du compte rendu de la dernière assemblée générale : " 2004-2005, toujours le poing levé ". Act up a eu une grande importance précisément par son activisme (provocations médiatiques) qui sera repris par nombre d'autres groupes dans d'autres domaines.

L'acte de naissance des **syndicats SUD** précède également celui de Ras l'Front. Mais Ras l'Front commença sur un coup médiatique, alors que SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques) ne fut au départ qu'une scission du syndicat CFDT de la Poste parisienne. Menée par des trotskistes, l'un des principaux acteurs étant **Christophe Aguiton**, qui était membre de la LCR depuis 1971... et deviendra l'un des premiers

militants de Ras l'Front. Nous aurons l'occasion de reparler de ce personnage. Sud-PTT ne monta que peu à peu en puissance, et fin 1995, dans le contexte des grandes grèves, allaient naître Sud-rail, Sud-éducation et Sud-étudiant, puis toute une série de syndicats Sud dans divers domaines. Ces syndicats ont fini par prendre le contrôle de ce qui s'appelait le Groupe des dix et qui est devenu en 2004 l'Union syndicale Solidaires, où il ne reste que trois des dix syndicats fondateurs, perdus dans le raz de marée de SUD.

Peu après Ras l'Front, à la fin de l'année 1990, est créé **Droit au logement**. DAL. Par Jean-Baptiste Eyraud. Mais c'est en décembre 1994 que le DAL deviendra célèbre, avec le squat de la **rue du Dragon** à Paris. Une opération de réquisition de logement médiatiquement orchestrée, avec l'abbé Pierre, Jacques Higelin, etc. Mgr Gaillot s'y installe parmi les SDF, on voit là les Pr. Schwartzberg et Jacquard, et de nombreuses vedettes du show-biz.

De cette opération va naître **Droits devant**, présidé par **Jean-Claude Amara**, avec comme vice-présidents Jacques Gaillot, Albert Jacquard, Léon Schwartzberg, le trio qu'on verra désormais partout. Jean-Claude Amara, qui est cofondateur avec Jean-Baptiste Eyraud et vice-président de Droit au logement, Jean-Baptiste Eyraud étant directeur de publication du journal *Droits devant*. Droits devant se donnait pour mission d'élargir le combat de DAL, en plaçant la lutte contre les exclusions dans une perspective globalisante, selon leur vocabulaire. On peut constater que le site internet de Droits devant n'a pas été mis à jour depuis l'année dernière.

Entre temps avait été fondé **AC !**, Agir contre le chômage, en octobre 1993, par des militants de la LCR. Les principaux fondateurs et animateurs sont **Claire Villiers**, militante CFDT de l'ANPE, aujourd'hui vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, et **Christophe Aguiton**, l'un des fondateurs de SUD-PTT, et militant de Ras l'Front. Ras l'Front est membre du collectif de fondation d'AC !. Mais AC ! va longtemps rester inconnu, et émergera lors de l'hivers 97-98, avant d'être la proie de dissensions entre une base plutôt anarchiste et sa direction trotskiste. Des dissensions qui continuent aujourd'hui et qui l'affaiblissent considérablement. Tandis que la direction s'est investie davantage d'abord dans le "Réseau des marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions", et aujourd'hui dans l'altermondialisme.

Dans un autre domaine a été fondée en 1990 la **CADAC**, coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, animée par **Maya Surduts**, de la LCR. La CADAC a été déclarée à la préfecture de Paris en 1994, et en 1996 ses militantes ont créé le Collectif national pour le droit des femmes (**CNDF**), qui

regroupe nous dit-on quelque 160 organisations. A la tête du CNDF on retrouve Maya Surduts, avec **Suzy Rojzman**, qui est également une des dirigeantes de la CADAC. Si vous cherchez la CADAC sur Internet, on vous renvoie au CNDF, et vous découvrez alors que le site du CNDF n'a pas été actualisé depuis 2002. Le dernier article mis en ligne était intitulé *Les femmes contre l'extrême droite*, comme par hasard. CADAC et CNDF ont leur adresse au 21 ter rue Voltaire.

Cette existence fantomatique du CNDF ne l'empêche pas d'être médiatiquement très actif, comme on a pu le voir encore en novembre 2004 lors d'une opération intitulée *Six heures contre les violences faites aux femmes*, où fut dressé in fine le bilan de "30 ans de lutte". Non pas 30 ans de lutte du CNDF, qui n'avait que huit ans d'existence, ni de lutte contre les violences faites aux femmes, mais 30 ans de lutte pour imposer le droit à l'avortement, en référence à la loi Veil dont c'était le 30e anniversaire. Et le 8 mars dernier, le CNDF organisait une manifestation à l'occasion de la journée des femmes. On y célébrait notamment la Marche mondiale des femmes, qui se rendait dans 53 pays pour faire connaître la "charte mondiale des femmes". Cette charte "identifie le *patriarcat* comme le système d'oppression des femmes et le *capitalisme* comme le système d'exploitation d'une immense majorité de femmes et d'hommes par une minorité". Elle appelle à "construire *un autre monde* où l'intégrité, la diversité, les droits et la liberté de toutes et de tous sont respectés". C'est un résumé de toute la propagande de ces groupuscules et de leur évolution. L'anticapitalisme qui renvoie au marxisme-léninisme, l'antipatriarcat, à savoir la subversion de toutes les valeurs traditionnelles, et l'appel à construire un autre monde, qui montre l'inclusion progressive de ces mouvements dans l'altermondialisme. A noter que les deux premières priorités de No Passaran, héritier du SCALP et de REFLEX, sont "l'anticapitalisme" et "l'antipatriarcat", alors que "l'antifascisme" n'arrive qu'en sixième position.

Amara, Eyraud, Surduts, etc., seront en décembre 1995 parmi les initiateurs de **l'Appel des sans** (sans-logis, sans-travail, sans-papiers...), qui va organiser une manifestation regroupant la plupart des groupuscules anarcho-trotskistes dont nous venons de parler, et d'autres moins connus. Cette manifestation va servir de tremplin à ce combat des sans-cesta et des sans-cela, et va déboucher en 1996 sur les occupations d'églises prétendument par les sans-papiers, en fait par les organisations en question.

L'occupation de **l'église Saint-Bernard**, en juin 1996, après les répétitions générales à Saint-Hippolyte et à Saint-Ambroise, et des manifestations pour la régularisation des sans-papiers dans plusieurs villes juste avant, marquera l'apogée de ce mouvement.

Vous vous en souvenez. L'agitation médiatique est à son comble. Emmanuelle Béart se fait photographier avec un enfant noir dans les bras, et bien sûr les Gaillot, les Schwartzberg et les Jacquard sont partout. C'est le début des fameux **collectifs de sans-papiers**, qui vont se multiplier. Après les législatives de 1997, le gouvernement socialiste procédera à une opération massive de régularisation, puis fera voter une loi qui fera exploser les demandes d'asile, sans que cela, bien sûr, empêche la multiplication des plus divers collectifs. Au contraire. Puisqu'il y a un gouvernement qui cède de façon aussi spectaculaire, c'est le moment de poursuivre l'offensive.

Ces années-là, une autre organisation fait parler d'elle : elle s'intitule **Observatoire des libertés publiques**, comme un organisme officiel. Sur le modèle du prétendu **Observatoire international des prisons**, créé en 1990. Il s'agit en fait d'une officine de dénonciation des violences et bavures policières, etc. dont le président est Maurice Rajfus, de Ras l'Front, et qui a parmi ses principaux animateurs Didier Daeninckx, de Ras l'Front.

Dans le domaine de la défense des immigrés clandestins, naissent aussi le **MIB**, mouvement de l'immigration et des banlieues, et le **Collectif contre la double peine**, qui ont la même adresse et le même dirigeant, Norredine Iznasni, ainsi que les **collectifs anti-expulsions**, " ne regroupant que quelques dizaines d'éléments de l'extrême gauche radicalisée, mais cautionnée par le soutien d'organisations politiques, syndicales et humanitaires plus recentrées ", comme dit le rapport des RG de 2000. C'est une notation très importante. Ces mouvements n'existeraient pas sans le soutien des médias, et de nombre d'organisations respectables qui jouent les idiots utiles, au sens strict défini par Lénine. Selon l'imposture bien éprouvée : comment pourrait-on être contre des gens qui dénoncent des injustices et des situations intolérables ?

A la fin de 1997 et au début de 1998, c'est une autre branche des sans, les sans-travail, qui va occuper le devant de la scène. En 1994, avec la rue du Dragon, c'était les sans-logis. En 1996, c'était les sans-papiers. Cette fois, ce sont les sans-travail. Les médias appelleront cela le "**mouvement des chômeurs**". En fait de chômeurs, ce sont toujours les mêmes agitateurs qui sont à l'œuvre. Au cœur du mouvement se trouve AC !, Agir contre le chômage, de Christophe Aguiton et Claire Villiers. Un jour de janvier 1998, les chômeurs en question vont investir le célèbre restaurant le Fouquet's, aux cris de " On a faim ! ". La police va interpellier les occupants : ce sont, disent les rapports officiels, des membres des associations de soutien aux sans-logis et aux sans-papiers, on les connaît déjà, ce sont aussi des militants d'Act up, ce sont aussi des membres de la CNT, le vieux syndicat anarchiste qui est en train de se

refaire une jeunesse à la faveur de ces mouvements, il y a même là Helyette Besse, la mamma d'Action Directe.

Christophe Aguiton en porte-parole des chômeurs, cela ne manque pas de sel. Non seulement il n'est pas chômeur, mais il a une garantie de l'emploi en béton armé : il est administrateur de France Télécom. Quant à **Claire Villiers**, elle pourrait difficilement être au chômage, puisqu'elle est non seulement fonctionnaire, mais permanente syndicale... à l'ANPE.

A cette époque-là, Emmanuel Ratier publiera dans son bulletin *Faits et Documents* l'organigramme des **sections départementales d'AC !** . On y trouve un grand nombre de fonctionnaires, notamment instituteurs, professeurs, employés de mairie... et militants de SUD-PTT. Au point que certaines sections sont domiciliées au syndicat SUD-PTT. Il arrive que la situation soit proprement caricaturale. Ainsi l'association AC ! des Bouches-du-Rhône. Le président est un agent PTT, militant de SUD-PTT. Le vice-président est un cadre PTT, militant de SUD-PTT. Le trésorier est un agent PTT, militant de SUD-PTT. Le secrétaire est un... journaliste. Marseille : c'est le lieu où le soi-disant " mouvement des chômeurs " a commencé à prendre une importance nationale.

On se rappellera aussi l'importance de **SUD-PTT** dans le mouvement des " sans-papiers ", notamment au cours de l'occupation de l'église Saint-Bernard. Banderoles de SUD-PTT, déclarations permanentes d'un porte-parole de SUD-PTT docilement répercutées par les médias, qui ne se sont jamais demandés en quoi un syndicat de la poste et des télécommunications était représentatif des immigrés clandestins...

En passant, on rappellera d'un mot, ou plutôt d'un chiffre, la représentativité de SUD à ce moment-là. Non pas du seul SUD-PTT, mais de l'ensemble des syndicats SUD : 0,3 % des suffrages exprimés aux élections prud'homales.

Parmi les occupations de locaux par les chômeurs, en cet hiver 97-98, il y eut celle de l'ANPE de Paris., dont la vedette était un certain Christian. Il était en gros plan sur une photo publiée en une de *Libération* le 25 décembre. En page 2, on pouvait lire ce récit bouleversant : " *Christian, chômeur depuis trois ans, a rapidement concocté son repas de Noël : "Pour nous, ce sera patates à l'eau."* Comme une centaine de ses compagnons d'infortune, il a tenté hier d'occuper le siège parisien de l'assurance chômage. " Or ce Christian était Christian Lançon, qui agissait sous la casquette d'AC !. C'était aussi l'un des animateurs de Droits devant, il était rédacteur du journal de l'association, membre du Réseau Voltaire (le Réseau Voltaire, dont il faudrait parler aussi, carrefour et caisse de résonance de toutes les subversions... mais qui n'est pas

domicilié au 21 ter rue Voltaire), journaliste à *L'Événement du jeudi*, auteur d'un livre, l'année précédente, intitulé *Une taupe chez Chirac* (édité aux Belles Lettres, s'il vous plaît) après avoir travaillé huit ans à la mairie de Paris. Par *L'Événement du jeudi*, il était à l'origine de l'affaire des logements à prix préférentiels, et il était candidat " anti-corruption " face à Tiberi aux législatives de 1997... Etonnant, pour un chômeur lambda qui mange des patates à Noël.

A partir du printemps 1998, ces mouvements activistes des sans-cesta et des sans-cela vont périlcliter en tant que tels. On va en retrouver les acteurs au sein de la **Fondation Copernic**, créée le 10 octobre 1998. Appelée ainsi parce qu'elle veut " remettre à l'endroit ce que le libéralisme fait fonctionner à l'envers ". Une jolie périphrase pour une révolution, qui n'est pas celle des astres. Parmi les soixante premiers membres on trouve Christophe Aguiton, Jean-Claude Amara, Jean-Baptiste Eyraud, Daniel Bensaïd (n°2 de la LCR), Majigène Cissé, figure médiatique des sans-papiers, Annick Coupé, porte-parole de SUD-PTT, Maya Surduts, Emmanuel Terray, porte-parole du 3e collectif des sans-papiers, ou un certain Alain Lipietz. Le fondateur de la Fondation Copernic était Jacques Kergoat, membre du bureau politique de la LCR (il est mort l'année suivante, et SUD-PTT lui rendra un vibrant hommage). Le coordonnateur général de la Fondation est **Willy Pelletier**, professeur de sociologie à l'université de Picardie, membre de la LCR. Parmi les 200 signataires actuels on trouve aussi Claire Villiers, Didier Daeninckx, José Bové, Alain Krivine, Olivier Besancenot, Roselyne Vachetta, autre porte-parole de la LCR, mais aussi des communistes du PCF (dont Francis Wurtz, Pierre Zarka, Marie-George Buffet, Patrick Braouezec, etc., et Jean Ferrat, et Jean-Pierre Darroussin et Ariane Ascaride avec leur réalisateur Jean-Pierre Guédiguian, bien sûr) et des socialistes plus ou moins marginaux (Marc Dolez, Gérard Filoche), des syndicalistes de la CGT, et de la FSU, et bien sûr de SUD, de nombreux Verts, Gustave Massiah, le président du CEDETIM, dont nous allons reparler, des professeurs d'université et divers intellectuels, dont les soi-disant philosophes de l'Espace Marx ou le propagandiste de l'athéisme Michel Onfray. L'objectif étant de ratisser large, d'élargir le cercle de la contestation radicale sous couvert d'études intellectuelles.

Parmi les membres proprement dits de la Fondation, on note le nom de Evelyne Sire-Marin, présidente du syndicat de la magistrature.

Le président actuel est l'énarque **Yves Salesse**, membre du Conseil d'Etat, s'il vous plaît, et qui fut conseiller du ministre communiste des Transports Jean-Claude Gayssot entre 1997 et 1999 dans le gouvernement Jospin.

L'année suivant la création de la Fondation Copernic, en 1999, l'action va de nouveau se déplacer, et s'enrichir. Cette fois apparaît sur le devant de la scène une organisation qui faisait peu parler d'elle sur le plan de l'activisme : la **Confédération paysanne**. Ses militants révolutionnaires vont se servir d'un vrai mouvement paysan, de producteurs de lait de brebis, pour entamer un mouvement de subversion. Et ce sera, le 12 août, le fameux démontage du MacDo en construction de Millau, mené par **José Bové**, qui acquiert dès lors sa célébrité. Derrière la défense du Roquefort attaqué par les Américains et le combat contre la malbouffe symbolisée par Mac Do (puis ce sera aussi contre les OGM) José Bové et ses amis ne cachent pas qu'ils mènent un combat révolutionnaire contre la mondialisation libérale.

L'anti-mondialisation prend alors son essor, et l'on commence à parler d'Attac, qui a été créé l'année précédente, un peu avant la Fondation Copernic, en juin 1998.

Notons aussi, sur le plan de la politique électorale, l'arrivée sur le devant de la scène de la LCR en tant que telle : grâce à son alliance avec Lutte ouvrière, la LCR obtient deux députés européens, dont Alain Krivine qui était dans l'ombre depuis mai-68. Ce sera ensuite le coup de génie médiatique consistant à mettre en avant le petit postier Besancenot, qui va faire de la LCR un partenaire obligé du débat politique, jusqu'aux élections présidentielles de 2002 et jusqu'au récent référendum, même si électoralement le mouvement s'est effondré entre temps. Et c'est un scandale permanent de voir le trotskisme, à savoir la pure subversion communiste révolutionnaire, traité comme un interlocuteur à part entière du débat démocratique.

Il nous faut dire un mot de la préhistoire de ce que l'on appelle aujourd'hui, c'est-à-dire depuis 2003, **l'altermondialisme**, avec son fameux slogan *Un autre monde est possible*. La première organisation de cette mouvance, sur le plan chronologique, est le **CEDETIM**. A savoir le Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale. Il a été créé en 1957, sous le nom de Centre d'études anti-impérialistes, par **Gustave Massiah**. Le CEDETIM, dont l'adresse est, comme par hasard, au 21 ter rue Voltaire, est un membre fondateur d'Attac. Gustave Massiah n'est plus président du CEDETIM, mais il est un des trois vice-présidents d'Attac. Il est d'autre part le président du **CRID**, le Centre de recherche et d'information pour le développement, qui comprend nous dit-on une trentaine d'associations. A noter que le site internet du CRID est "réalisé avec le soutien financier du ministère des Affaires étrangères français et de l'Union européenne". Car tout cela est grassement subventionné.

Gustave Massiah est aussi président de **l'AITEC**. L'AITEC, c'est l'association internationale de techniciens, experts et chercheurs. Domiciliée au... 21 ter rue Voltaire.

L'AITEC, réseau de professionnels et d'associations - le mot réseau est omniprésent dans ces officines - créée en 1983, "regroupe des praticiens et des experts de diverses disciplines dans l'objectif de faciliter l'exercice pluridisciplinaire de leurs activités et de promouvoir une réflexion sur les *implications sociales et politiques* de ces disciplines". "L'AITEC met aussi son expertise au service des mouvements sociaux, des ONG et des syndicats, dans l'objectif de faire un pont entre les sphères de l'expertise et les *mouvements sociaux* et de construire ensemble des propositions et *alternatives*."

L'AITEC compte six partenaires privilégiés : Résol (réseau solidarité), Rinoceros (réseau international de centres de ressources et de documentation associatifs), le CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement), Alternatives, tout ça ce sont des experts qui s'occupent de développement durable, de relations Nord-Sud solidaires, etc., No-Vox et ATTAC, que nous allons retrouver.

L'AITEC est membre co-fondateur d'IPAM (Initiatives pour un autre monde), "réseau composé d'associations de solidarité internationale s'inscrivant dans la dynamique internationale des mouvements sociaux, et en particulier des forums sociaux mondiaux, continentaux, nationaux et locaux, pour un monde plus solidaire".

Nous sommes là au cœur des poupées russes, ou plutôt des poupées soviétiques, qui peuplent la Maison des solidarités, 21 ter rue Voltaire, dans le 11e arrondissement de Paris. Des poupées qui à la fois s'emboîtent les unes dans les autres et se mélangent de façon inextricable.

L'AITEC est situé au CICIP, Centre international de culture populaire, 21 ter rue Voltaire. Le CICIP, qui dit regrouper une centaine d'organisations, est une émanation du CEDETIM. Le CEDETIM est dès lors devenu une association du réseau AITEC, en compagnie de ICARE (Initiatives et citoyenneté en réseau), de l'Assemblée européenne des citoyens, du CEDIDELP, etc. Le CEDIDELP, "centre de documentation internationale pour le développement, les libertés et la paix", est membre, aussi, du réseau Ritimo, "réseau de centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale". Ritimo est partenaire de l'AITEC, etc.. On peut continuer ainsi indéfiniment à naviguer d'un réseau à l'autre, tout en faisant du sur place, car tout cela se trouve au 21 ter rue Voltaire, on y retrouve toujours les mêmes, et il s'agit toujours d'officines de subversion déguisées en associations d'experts pour le développement et la paix, ou pour la soi-disant culture populaire, c'est-à-dire la subversion.

En dehors de ces associations (il faudrait encore citer le HCA, l'APEIS, les Pénélopes, Amorces, le Forum de Delphes, le Centre de recherches sur les mutations industrielles, etc., c'est sans fin), sont également domiciliées au 21 ter rue Voltaire des groupuscules à l'intitulé plus clair, comme le SCALP, Non pasaran et leurs éditions Reflex, Solidarité Résistance anti-fa (comité de soutien aux francs tireurs partisans - ceux qui faisaient des attentats contre le FN à Marseille, et auxquels Evelyne Sire-Marin décernait un brevet de moralité parce que c'était contre le FN), le RASH, à savoir Red and anarchist Skinheads, et leurs éditions Crash Disques, ou des comités de soutien aux clandestins, comme l'Anafé (association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), l'Association de soutien aux immigrés, le Comité anti-expulsions, des associations de soutien à des peuples en lutte, etc. etc.

Gustave Massiah, président de l'AITEC et du CRID, vice-président d'Attac, fondateur du CEDETIM anti-impérialiste en 1957, est en quelque sorte le patriarche du mouvement.

Autre personnalité aussi importante que peu connue de la subversion altermondialiste, **Susan George**, une Américaine qui a la nationalité française depuis 1994, et qui préside le Transnational Institute à Amsterdam. C'est un institut de recherche et d'études, naturellement, sur les rapports Nord-Sud. Donc contre l'impérialisme, comme l'ancien CEDETIM, et l'on est passé tout naturellement de l'anti-impérialisme communiste des années 50 au combat, tout aussi communiste et toujours sans le dire, contre la mondialisation libérale. Susan George était présidente de l'Observatoire de la mondialisation, créé en 1996 après l'entrée en vigueur de l'OMC. L'Observatoire de la mondialisation n'existe plus mais a donné naissance, avec le renfort de Droits devant, c'est-à-dire de Jean-Claude Amara (comme on se retrouve !), à la **Coordination pour le contrôle citoyen de l'OMC**. Susan George est membre fondatrice, et vice-présidente, d'Attac France.

Attac a été fondé en juin 1998 à l'initiative de Bernard Cassen, directeur du *Monde diplomatique*. Le collège des fondateurs était composé de José Bové, Manu Chao, René Dumont, Viviane Forrester, Susan George, Gisèle Halimi, Bernard Langlois, Daniel Mermet, Jacques Nikonoff, René Passet, Ignacio Ramonet, Jacques Robin, Pierre Tartakowski, Philippe Val. Ce collège comprend aussi de nombreuses personnes morales, dont AC !, DAL, la CADAC, l'AITEC, le CEDETIM, le CRID, la Confédération paysanne, *Charlie Hebdo*, *Le Monde diplomatique*, *Politis*, *Témoignage chrétien*, *Goliath*, des fédérations CGT et CFDT, la FSU, SUD, bien sûr, le SNES, le SNESup et le SNUIPP (à savoir les principaux syndicats de l'Education nationale, avec

les conséquences que ça implique quant à l'enseignement), le MRAP, le syndicat de la magistrature...

L'actuel président d'Attac, depuis décembre 2002, est **Jacques Nikonoff**, qui a quitté le collège exécutif du parti communiste en 2001 parce qu'il ne le trouvait pas assez communiste, et les trois vice-présidents sont Gustave Massiah, Susan George, et François Duffour de la Confédération paysanne.

Attac est doté d'un conseil scientifique, dont fait partie notamment Christophe Aguiton, au titre de la commission internationale.

On voit que l'antimondialisation, comme on disait alors, est l'aboutissement de la volonté de globalisation des luttes que cherchaient à réaliser les groupuscules dont nous d'abord parlé. Avec des cautions intellectuelles et une vitrine sérieuse, voire modérée. Et une affiche apparemment non politique, puisque Attac veut dire Action pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens, la fameuse taxe Tobin, ou plutôt ce que Attac appelle ainsi. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Dès 1999, Attac créait une "coordination" parlementaire, à laquelle ont adhéré jusqu'à 128 députés, avant que certains, comme Julien Dray, fassent défection. La campagne du référendum européen a été un moment de crise aiguë entre Attac et l'appareil du PS, puisque Attac a mené campagne pour le non. Et certains socialistes ont compris qu'ils étaient manipulés par un appareil trotsko-léniniste.

De l'autre côté, les groupuscules les plus radicaux sont également très critiques envers Attac. Le groupuscule d'origine maoïste intitulé Organisation politique y voit l'instrument de la LCR, une structure à la plate-forme assez vague pour ratisser plus large, à laquelle la direction du PCF colle au cul. Ce qui n'est pas mal vu.

Au passage, remarquons que le manifeste de la LCR est articulé en trois grands chapitres ainsi intitulés : *Un autre monde est nécessaire. Quel autre monde ? Oui, le socialisme !* Lequel socialisme est très clairement le communisme marxiste-léniniste, dans sa variante trotskiste pure et dure.

La grosse caisse de résonance du mouvement antimondialiste fut le sommet de l'OMC de **Seattle**, fin 1999 (donc quelques mois après l'affaire du Mac Do de Millau), avec de gigantesques manifestations de l'antimondialisme mondial, et ce fut l'échec du sommet de Seattle, que les antimondialistes considérèrent comme leur première grande victoire.

C'est à la faveur des manifestations contre le sommet du G8 à Evian, en juin 2003, que le vocable **altermondialisme** s'est imposé. Peu avant ce sommet, on pouvait

encore lire sur le site internet anti-g8.org : “ On ne dit pas *altermondialiste* mais *antimondialiste*. Ou alors, il faut nous expliquer le sens de ce mot probablement inventé par des bobos créatifs et révoltés qui tentent à tout prix de récupérer le mouvement *antimondialisation*. ” Mais le contre-sommet du G8 allait imposer à tous, y compris sur anti-g8.org, le vocable *altermondialiste*.

Or ce changement de mot, qui est très significatif, est dû à Attac, ce qui montre son influence. Il date précisément du 22 novembre 2002, comme je l'ai indiqué dans le *Dictionnaire de la réplique*. Ce jour-là, Pierre Tartakowski, secrétaire général d'Attac, donne une conférence au Grand Orient de France (ce qui n'est pas anodin non plus, bien sûr), et c'est une conférence sur l'*altermondialisation*. Pierre Tartakowski souligne que “ ce n'est pas la mondialisation en général qui est prise en ligne de mire, mais une mondialisation particulière, la mondialisation libérale ”. Attac n'est donc pas antimondialiste mais veut “ inverser les logiques sociales, économiques, culturelles et politiques ” des processus de globalisation des économies. Il dit crûment : “ *Attac estime urgent d'apporter des réponses réellement mondialistes.* ” Mais conformes aux “ valeurs internationalistes ”. Afin de créer “ un autre monde ”. D'où le vocable *altermondialiste*. Ainsi apparaît clairement que le mouvement qui se disait “antimondialisation” est en fait un mouvement mondialiste, d'abord mondialiste. Il est le côté pile de la médaille mondialiste, dont le côté face est celui du mondialisme libéral. Déjà, l'année précédente, en 2001, l'un des fondateurs d'Attac, l'économiste René Passet, avait publié un livre intitulé *Eloge du mondialisme par un "anti" présumé*. Mais personne n'y avait fait attention.

On rappellera aussi le propos, lors du sommet d'Evian, de Jacques Attali, qui prépara 11 sommets du G8 pour François Mitterrand : “ Le mot d'*altermondialisation* est un grand progrès historique et sémantique par rapport à celui d'*anti-mondialisation* ”, et il souligna que si l'ordre du jour de ce sommet n'avait pas été perturbé par la guerre en Irak, les centres d'intérêt du sommet du G8 auraient été “ très proches de ceux des *altermondialistes* ”. Frères ennemis ? Plutôt complices. Et cela n'est pas étonnant quand on sait que les idéologues néo-conservateurs mondialistes américains, autour de Bush, sont souvent d'anciens trotskistes.

Dès 2001, l'*antimondialisation*, comme on disait alors, s'était donné son grand rendez-vous annuel avec le **Forum social mondial de Porto-Alegre**, destiné à faire pièce au Forum économique mondial qui se tient chaque année à Davos. Cette alternance de Forum social mondial et de Forum économique mondial montre de façon spectaculaire que le mondialisme libéral et l'*altermondialisme* sont les deux faces d'une même

monnaie. Cela est renforcé par la participation de certaines personnalités aux deux forums.

C'est Bernard Cassen, le fondateur d'Attac, qui a inventé, dans son bureau du *Monde diplomatique*, le Forum social mondial. Lors de la deuxième édition de ce FSM a été décidé d'organiser des forums continentaux, d'où la création du **Forum social européen**, dont le premier s'est tenu à Florence en 2002, le deuxième à Paris en 2003, le troisième à Londres en 2004.

Le FSE comme le FSM se définit comme un mouvement de "mouvements sociaux". On y retrouve donc tous les soi-disant mouvements sociaux dont nous avons parlé jusqu'ici. Le Forum social européen est même l'occasion de la création d'un nouveau mouvement : **No Vox**. A l'initiative de Jean-Baptiste Eyraud et de Jean-Claude Amara. Donc ce n'est vraiment pas nouveau. No Vox, c'est seulement le nouveau nom des anciens AC !, Droit devant, etc., des sans-cesti et des sans-cela.

No vox, qui ne supporte pas l'extension du mouvement altermondialiste, et d'abord d'Attac, à des organisations réformistes, devient célèbre le 11 août 2003 en procédant au démontage, c'est-à-dire au saccage, du stand du PS au rassemblement Larzac 2003, dont le thème était *D'autres mondes sont possibles*. Il y avait là tout le ban et l'arrière ban de l'altermondialisme et de l'activisme, avec José Bové superstar. Quelques jours plus tard, à l'université d'été d'Attac, en Arles, on assistera à une charge de Jacques Nikonoff contre les gauchistes. On retrouve là le très vieux problème léniniste de tout appareil communiste, menacé d'un côté par la dérive réformiste, de l'autre par la dérive gauchiste.

Le **Forum social européen** de novembre 2003 a marqué une nouvelle étape, pour plusieurs raisons. Avant de les donner je ne peux m'empêcher de rappeler ce que fut l'unique commentaire du Premier ministre Raffarin, qui en dit long sur l'état de l'établissement politique de notre pays, et de la droite libérale en général : "*Face à la mondialisation, nous sommes dépourvus de pensée. C'est pour cela que la France accueille avec bonne humeur et générosité le Forum social européen.*" Je vous assure que c'est une citation exacte, et que ce fut le seul commentaire public de Raffarin.

D'abord, ce fut l'entrée en force du vieux parti communiste. C'était favorisé par le fait que le rassemblement était organisé essentiellement dans les municipalités communistes de Saint-Denis et Ivry, avec force subventions à l'appui. L'ancien ministre vert Guy Hascoët accusa le PC d'avoir trusté au moins 400 des 500 places dans un forum d'élus locaux, ajoutant que c'était le forum stalinien, qui faisait pendant à un forum trotskiste. Dans l'une des deux séances où les représentants de partis

politiques pouvaient s'exprimer en tant que tels, Marie-George Buffet disputa la vedette à Olivier Besancenot. Le parti communiste, qui n'a plus de doctrine, se raccroche aux branches d'Attac. On a vu ensuite, aux régionales, en Ile-de-France, comment Marie-George Buffet a monté sa liste avec Claire Villiers, dans le but, disait-elle, de faire émerger une " véritable alternative anti-libérale ", ce qui est le credo altermondialiste.

Une deuxième particularité de ce Forum social européen est que les activistes purs et durs de No Vox y participèrent officiellement pour la première fois, et s'en félicitèrent devant les caméras et les micros de médias tous plus complaisants les uns que les autres.

La troisième particularité, et la plus importante, fut **l'arrivée des islamistes**. L'une des séances les plus suivies, et la plus symbolique à coup sûr, fut celle où l'on voyait à la tribune **Tariq Ramadan**, flanqué de l'archéo-stalinienne Madeleine Rebérioux, qui était là au titre de la Ligue des droits de l'Homme, et de Mouloud Aounit, le secrétaire général du MRAP.

A l'applaudimètre, souligna l'AFP, Tariq Ramadan l'emporta sur tous les autres intervenants.

L'orateur le plus applaudi par les militants altermondialistes fut l'idéologue islamiste. Il faut prendre conscience de ce que cela veut dire.

L'islam est la dernière en date des contestations radicales. Il a pris sa place dans le melting pot révolutionnaire, et dès son entrée il a pris, d'une certaine façon, la première place.

Or l'islam est aujourd'hui la plus dangereuse des contestations radicales.

D'autant plus dangereuse que les marxistes et autres altermondialistes croient s'en servir comme masse de manœuvre, alors que c'est l'islam qui se sert d'eux, voire même qui les contrôle déjà.

Par exemple le MRAP, dont l'origine communiste est connue, est devenu un grand défenseur du voile islamique, des cantines sans porc et de la nourriture halal, alors qu'il s'agissait naguère d'un farouche défenseur du laïcisme pur et dur. On a même vu le MRAP défiler avec l'UOIF.

Au départ, c'est bien sûr pour trouver de nouvelles troupes pour son combat subversif.

Mais souvenez-vous de la polémique, au début de l'année, à propos de la municipalité de Villefranche-sur-Saône qui menaçait d'exclure des cantines les enfants qui

refusaient de manger de la viande, parce que cette viande n'était pas halal. Le MRAP local a mené une vigoureuse campagne pour faire plier la municipalité (ce qu'elle a fait, bien sûr). Le président du MRAP Rhône-Alpes s'appelle Ahmed Khenniche. Ahmed, c'est le nom céleste du Prophète. Ahmed Khenniche est évidemment soutenu par le secrétaire général du MRAP, Mouloud Aounit, né en Algérie. Mouloud, cela veut dire anniversaire, c'est le nom de la fête qui commémore la naissance du Prophète. Et Mouloud Aounit a été, au nom du MRAP, le premier grand pourfendeur de l'islamophobie, terme inventé par les islamistes. Alors, le MRAP est-il un mouvement antiraciste qui utilise l'islam à son profit, ou n'est-il pas devenu un instrument de l'islam dans le milieu antiraciste ?

Dans ce sens, on remarque aussi que Ahmed Khenniche a protesté que la menace de la municipalité portait " atteinte aux droits de l'enfant et aux droits de l'homme ". Cette formulation est aujourd'hui typique des islamistes, qui ont repris à leur compte la dialectique de la subversion d'origine communiste.

Les droits de l'enfant, les droits de l'homme, la démocratie, les valeurs républicaines, etc., tout cela est totalement inconnu dans la religion musulmane, et incompatible avec l'islam.

Les islamistes font exactement comme les communistes ont toujours fait. Les communistes ont toujours poussé, dans les pays non communistes, à la revendication de droits qui étaient rigoureusement absents et interdits dans les pays communistes. Dans un pays libéral, les communistes exigent un droit de grève sans limites. Dans un pays communiste, toute grève est interdite. Dans un pays non musulman, les islamistes exigent le respect des droits de l'homme en leur faveur. Dans un pays musulman, les droits de l'homme n'existent pas.

Les Editions du Trident ont réédité cette année le gros livre de **Jules Monnerot** intitulé *Sociologie du communisme*. Le sous-titre est : ***L'islam du XXe siècle***. Au moment où Jules Monnerot a écrit son livre, personne, en dehors de quelques orientalistes, ne parlait de l'islam. La grande originalité du livre de Monnerot est qu'il établissait de façon saisissante un parallèle entre l'islam et le communisme. Il montrait que l'islam était la première idéologie totalitaire de l'histoire, à vocation de domination mondiale. Il montrait comment le communisme, est, comme l'islam, une religion séculière, et qu'une religion séculière, qui traduit de force des dogmes religieux en organisation politique et sociale, est forcément totalitaire.

Toute cette démonstration, passionnante, de Jules Monnerot, peut aujourd'hui être inversée. A l'époque où il a écrit son livre, le communisme soviétique était triomphant.

Aujourd'hui, le communisme soviétique en tant que tel n'existe plus, mais l'islam est redevenu une idéologie de conquête. Ainsi peut-on dire que l'islam est le communisme du XXI^e siècle. Il l'est d'autant plus que les idéologues arabo-musulmans ont eu des contacts étroits avec le communisme soviétique, et qu'ils ont perfectionné leur dialectique au contact de la dialectique marxiste.

C'est pourquoi, par exemple, Tariq Ramadan se fait applaudir au Forum social européen. Les uns et les autres se reconnaissent dans une idéologie commune, et, comme aurait dit Mao Tsé Toung, les islamistes sont chez les altermondialistes comme des poissons dans l'eau. La stratégie islamiste fonctionne à la perfection.

J'ai cité dans *National Hebdo* la réaction de Tariq Ramadan aux attentats de Londres : *“ Les auteurs de ces attentats sont des assassins, dont on ne peut ni accepter ni entendre les probables justifications au nom d'une idéologie, d'une religion ou d'une cause politique. Il faut que sur ce terrain nous fassions exactement le contraire de ce qu'ils veulent : nous devons promouvoir l'éducation, la connaissance mutuelle, le vivre ensemble établi sur des valeurs communes. ”*

Voilà un bon musulman, pacifique, responsable, respectueux de nos valeurs. Et l'on ne voit pas qu'il s'agit d'un des termes d'une dialectique infernale. Les islamistes gagnent sur les deux tableaux. Les terroristes, en massacrant des gens, permettent aux islamistes qui ont pignon sur rue de se poser en défenseurs de la démocratie, des valeurs communes, du vivre ensemble, et d'apparaître comme les bons musulmans qui construisent l'islam de France que nous appelons de nos vœux, comme dit le béat et criminel Sarkozy. On avait déjà vu le même scénario dans l'affaire des otages, où les représentants du CFCM ont été encensés comme de valeureux défenseurs de la République et des droits de l'homme, face aux terroristes qui détenaient les otages français.

Ainsi on endort l'opinion, pendant que les islamistes peuvent travailler à se renforcer et gagner de nouveaux territoires sociaux, à pratiquer le vrai jihad efficace. Le jihad, qui est de combattre dans le chemin d'Allah, est au cœur du Coran, au cœur de l'islam. Ce combat peut prendre toutes les formes, comme on le voit aussi dans le Coran. Il n'est pas forcément violent et meurtrier. Le jihad, cela consiste à agrandir le territoire de l'islam, le dar al islam. Si on peut le faire de façon pacifique, va pour le mode pacifique.

S'installer en masse, tranquillement, dans un pays non musulman, c'est le jihad. Faire davantage d'enfants que les autochtones, c'est le jihad. Imposer l'absence de porc dans les cantines, c'est le jihad.

Aujourd'hui, il y a un lycée, à Roubaix, un lycée d'Etat, de l'Etat laïque, le lycée Lavoisier, où la cantine est intégralement halal. Les élèves non musulmans peuvent y manger, à condition de suivre les préceptes de l'islam. Ils sont des dhimmis, comme les chrétiens dans les pays musulmans. Le lycée Lavoisier est devenu dar al islam, avec l'approbation enthousiaste du proviseur. Car il n'y a pas de violences dans ce lycée, la vie y est pacifique, c'est l'application du "vivre ensemble" de Tariq Ramadan. On y vit des valeurs communes. Ces valeurs sont celles de l'islam. Vous savez ce que dit le proviseur ? Il dit : " Je défends la république de demain, tolérante et multiculturelle. "

Naturellement, l'enseignement qui y est délivré suit également les préceptes de l'islam. Et cela se répand de plus en plus. J'ai écrit pour *Reconquête* une étude sur le rapport Obin, un rapport officiel mais totalement occulté, parce qu'il montre le degré de soumission des professeurs et des proviseurs aux exigences islamiques dans tous les domaines. Le voilà, le vrai jihad. De même, les RG produisent régulièrement des rapports sur ce qui se passe dans les prisons, sans que cela n'émeuve personne.

Je vous signale aussi une grande première : en juin dernier, la justice française a jugé selon le droit islamique. Pour la première fois, elle a appliqué la charia, sans que cela suscite la moindre réaction. Quand je dis la justice française, je ne parle pas d'un obscur tribunal de banlieue. Je parle d'un arrêt de la cour d'appel de Paris, et d'un arrêt de la Cour de cassation. Amené, par conséquent, à faire jurisprudence.

C'est un Français d'origine algérienne, Amar Bergham, qui est mort à Lille. Il se disait athée et avait demandé à ses enfants d'incinérer son corps. Mais sa veuve, dont il était divorcé depuis longtemps, avait décidé qu'il devait être inhumé parce qu'il était musulman. Et elle a saisi la justice. Elle a produit une fatwa de la Ligue islamique du Nord, qui dit ceci : " *Seule une autorité judiciaire musulmane dans un pays musulman doit définir et vérifier les causes de l'apostasie d'une personne.* " Ce qui est impossible en l'occurrence, puisque le défunt était français. Donc, du point de vue du droit islamique, il est mort musulman.

La cour d'appel de Paris avalise la fatwa, et tout le droit islamique en la matière. En effet, elle estime que " *rien ne permet d'affirmer* " que le défunt " *avait entendu rompre tous liens avec ses traditions, l'absence de respect des obligations de l'Islam n'étant pas déterminante* ". C'est exactement ce que dirait un tribunal islamique. De ce fait, M. Bergham n'ayant " *pas fait le choix expressément et de manière certaine d'un mode de funérailles ayant un caractère irréversible, violent et contraire à sa tradition* ", la cour ordonne l'inhumation de son corps.

Ainsi importe-t-il d'abord, pour la justice laïque française, de faire respecter la “ *tradition* ” auquel le défunt est supposé appartenir, et non ses dernières volontés. On constate aussi que la cour d'appel de Paris condamne l'incinération comme un mode de funérailles “ *violent* ”. Or ce qui est violent est par définition contraire à la loi. L'incinération serait-elle subrepticement devenue illégale... pour les musulmans ?

Enfin, la Cour de cassation a confirmé, et amplifié, la chose. La plus haute instance judiciaire française a carrément déclaré que la cour d'appel avait “ *fait ressortir la volonté d'Amar Bergham d'être inhumé dans le respect de la tradition musulmane* ”. Ce qui est faux, comme on l'a vu. Mais ce qui compte, ce n'est pas la vérité, c'est le respect de la charia. Amar Bergham n'ayant pas été jugé apostat par un tribunal islamique, il était musulman et “voulait” donc forcément être inhumé dans le respect de sa tradition...

Voilà où nous en sommes. Il s'agit de tout autre chose que d'une anecdote. Et lorsqu'on suit de près la progression de l'islam dans notre pays, on voit que les petites fêtes altermondialistes, les menées médiatiques des groupuscules activistes, et même l'implantation grandissante des syndicats SUD, ou le poids scandaleux du syndicat de la magistrature, sont négligeables à côté de cette vague de fond. Et si le mot négligeable vous paraît trop fort, c'est encore pire, puisque ces gens-là sont des alliés de l'islamisme, ils défendent et promeuvent l'islamisme, ils applaudissent Tariq Ramadan.

Car le communisme du XXI^e siècle, c'est l'islam, la vraie révolution du XXI^e siècle, c'est la révolution islamique. La mode est aux révolutions feutrées, aux révolutions de velours. Celles qui ne font pas peur. La révolution islamique du XXI^e siècle s'installe en invoquant la tolérance, le vivre ensemble, le respect des valeurs communes, avec la bienveillance d'une république qui fut laïque quand il fallait abattre l'Eglise catholique, et qui construit des mosquées avec bonne conscience pour installer l'islam totalitaire chez lui chez nous. Car il n'y a pas d'autre islam que l'islam totalitaire, comme il n'y a pas d'autre communisme que le communisme totalitaire. Et c'est le grand défi de notre temps.

Yves Daoudal

Annexe 1 : Extrait de mon éditorial de *National Hebdo* du 1er septembre 2005

L'université d'été d'Attac s'est tenue à la faculté de droit (sic) de Poitiers. Ségolène Royal était là, et elle a justifié le soutien du conseil régional (40 000 euros) à une association qui avait mené campagne, contre l'appareil socialiste, pour le non au référendum, par le fait que *“Attac se définit comme un mouvement d'éducation populaire”*...

José Bové (membre fondateur d'Attac) était attendu à Poitiers le 26 août, mais il n'est pas venu, car il était *“retenu sur le plateau du Larzac où il accueillait une délégation de paysans sud-coréens”*. En revanche il était la veille à l'université d'été des Verts, et le lendemain à celle de la LCR. José Bové était certes chez lui à la LCR, puisque le parti trotskiste est le premier moteur de l'altermondialisme. Mais surtout José Bové est en pré-campagne présidentielle. Et c'est à l'université des Verts qu'il a exprimé ouvertement son souhait qu'il y ait en 2007 un candidat d'union, autour duquel se mobiliseraient les “mouvements sociaux” et des partis politiques comme la LCR, le PCF, les Verts...

Le problème avec les Verts est qu'ils étaient très divisés sur la Constitution européenne. Or on remarque qu'à leur université d'été les partisans du oui (comme Dominique Voynet) ont développé la même thématique altermondialiste que les partisans du non. Et que le secrétaire national Yann Wehring a insisté sur l'idée qu'il ne fallait pas diviser les forces, mais *“les réunir pour changer l'Europe et la France et pour cela gagner les élections de 2007”*.

Un regard superficiel sur l'extrême gauche pouvait laisser penser que le rejet de la Constitution européenne était le ciment de leur union, et la promesse d'une candidature unique. Il n'en est rien. José Bové est invité par des Verts qui ont fait campagne pour le oui et c'est chez eux qu'il parle de la candidature unique, dans le cadre d'un rassemblement plus large.

Cela montre que ce qui importe pour eux est le combat “antilibéral”, en fait subversif, et que la question européenne en tant que telle leur importe peu. Car ils sont avant tout mondialistes, comme le souligne le terme *altermondialisme*, imposé par Attac au détriment de celui d'antimondialisation, aujourd'hui disparu.

Annexe 2

— A la tribune du principal débat de l'université d'été 2005 de la LCR il y avait Marie-George Buffet, José Bové, Jean-Luc Mélanchon, Yves Salessé, président de la Fondation Copernic, Annick Coupé, sous sa casquette de porte-parole de l'Union syndicale Solidaires (SUD-PTT) mais qui est aussi membre de la Fondation Copernic, et Claire Villiers, sous sa casquette de porte-parole de la Convergence citoyenne pour une alternative à gauche, mais qui est aussi membre de la Fondation Copernic. Laquelle Fondation participait également aux Journées d'été des Verts.

— L'absence de José Bové à l'université d'été d'Attac souligne que le torchon brûle entre certaines organisations fondatrices de l'association (grosso modo celles qui voudraient qu'Attac soutiennent une candidature altermondialiste à la présidentielle) et la direction de Jacques Nikonoff jugée sectaire et autoritaire, lequel Nikonoff refusant absolument qu'Attac s'engage derrière un candidat quel qu'il soit. Mais il sera vraisemblablement débarqué lors des prochaines élections internes d'Attac, à la fin de l'année.

— Lors de la 5e édition du Forum social mondial, à Porto-Alegre, en janvier dernier, avait été décidé que le prochain serait "éclaté". Il aura lieu simultanément à Caracas, Karachi et Bamako.

— Tariq Ramadan fait partie d'un groupe de 13 personnalités appelées à faire des propositions au gouvernement britannique pour empêcher les musulmans de Grande-Bretagne de glisser dans l'extrémisme... Il a été nommé universitaire-invité du collège Saint-Antoine d'Oxford pour l'année 2005-2006...

Le Notre Père en grec

(Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, à Salérans, le 6 août 2008)

Au ciel comme sur la terre	227
Le pain supersubstantiel	228
Remettre les dettes	232
La tentation	233
Le Mauvais.....	234
D'une lettre de Marie-Madeleine Bonneau, 31 décembre 2010 :.....	234

Quand on dit l'office et qu'on récite le chapelet, on est amené à dire le Pater au moins une douzaine de fois chaque jour. L'homme étant ce qu'il est, la routine s'installe inéluctablement, et l'on finit par ne plus faire attention à ce que l'on dit. De temps en temps, il faut trouver un truc pour briser cette routine. Ici aussi, le fait d'avoir un père spirituel est important, car il connaît la chose, et de loin en loin vous dira une parole qui subitement va vous faire prendre conscience que vous étiez en train de vous endormir.

Pour briser cette routine, j'ai récemment décidé d'apprendre le Notre Père en grec. L'idée m'en est venue en entendant à Noël, une fois de plus, le Notre Père chanté en grec à Saint-Julien-le-Pauvre. D'habitude, le Notre Père est récité en français au cours de la divine liturgie. Mais dans les grandes fêtes, le chantre le chante en grec.

Or je ne connais pas le grec. Apprendre le Notre Père dans cette langue m'a donc obligé à faire attention à chaque mot, au son de chaque mot, à la signification de chaque mot. Et j'ai fait d'étonnantes découvertes.

Il semble évident pour tout le monde, aujourd'hui, que Jésus a enseigné le Notre Père en araméen. La seule discussion est entre ceux qui disent que c'était en araméen, et ceux, plus rares, qui affirment que c'était en hébreu.

C'est la mode aujourd'hui de dire, après Tresmontant et Carmignac, que les évangiles ont d'abord été écrits en araméen. Mais rien ne permet d'étayer cette hypothèse. Et la grande preuve que l'on avance n'en est pas une. La preuve que c'était d'abord écrit en

araméen, nous dit-on, ce sont les hébraïsmes qui parsèment le texte. Ce n'est évidemment pas une preuve. Le grec que l'on parlait en Palestine était forcément nourri d'hébraïsmes, comme le français qu'on parle dans les campagnes bretonnes est parsemé de tournures venues du breton, comme le français qu'on parle au Liban recèle des tournures arabes.

On constate a contrario que lorsque l'évangéliste cite un texte de l'ancien testament, il le cite dans la version des Septante. Donc en grec, originellement en grec. On ne peut imaginer l'évangéliste rechercher dans un manuscrit des Septante la citation exacte de ce qu'il avait d'abord cité en araméen. D'ailleurs on ne voit pas pourquoi il prendrait cette peine.

Jésus parlait manifestement araméen dans la vie de tous les jours, comme les évangiles en conservent le témoignage (lorsqu'il dit « Talitah qumi », jeune fille lève-toi, ou « Ephpheta », ouvre-toi, ou quand il appelle saint Pierre Kephas). Mais quand il cite l'Ancien Testament, c'est toujours dans le texte grec des Septante (sauf une fois, sur la croix, ce qui mériterait d'être étudié).

Et j'en viens à me demander s'il n'aurait pas enseigné le Notre Père en grec.

Et je suis très étonné de voir qu'apparemment personne ne se pose la question.

Or elle me paraît se poser à cause des sonorités du Notre Père en grec, sonorités qui le découpent de façon très précise, et dont les allitérations et les assonances n'existent dans aucune autre langue :

***Pater imone o en dis ouranis,
hayiasthito to onoma sou,
eltheto i vassilia sou,
yenithito to thélima sou,
os èn ourano kai epi tis yis;
tone artone imone tone epioussione dhos imin simerone ;
kai aphès imine ta ophilimata imone,
os kai imis aphimène tis ophilétais imone ;
kai mi issénènguis imas is pirasmone,
alla rhissai imas apo tou ponirou.***

Ceux d'entre vous qui connaissent le grec, ou croient le connaître, doivent trouver que je prononce n'importe comment. En fait je prononce comme les Grecs le prononcent, comme on le prononce dans la liturgie grecque, et non pas comme les professeurs français voudraient qu'on le prononce depuis qu'Erasmus a inventé une prononciation

du grec au lieu d'aller voir à Athènes comment on le prononçait. En outre, comme l'attestent les spécialistes, cette prononciation est à peu de choses près celle qui avait cours dans le bassin méditerranéen au temps du Christ. Au temps de la *kini*, que les hellénisants appellent aujourd'hui *koiné* mais qui ne s'est jamais prononcé ainsi.

Je ne suis pas le premier, évidemment, à parler de cette musique. Voici ce que dit Simone Weil, dans *Attente de Dieu*, après avoir découvert le Pater en grec : « La douceur infinie de ce texte grec m'a alors tellement prise que pendant quelques jours je ne pouvais m'empêcher de me le réciter continuellement. Depuis lors je me suis imposé pour unique pratique de le réciter une fois chaque matin avec une attention absolue. Si pendant la récitation mon attention s'égare ou s'endort, fût-ce d'une manière infinitésimale, je recommence jusqu'à ce que j'aie obtenu une fois une attention absolument pure. »

Au ciel comme sur la terre

Vous constatez qu'il y a d'abord une première péricope, qui est l'adresse à Dieu :

Pater imone o èn dis ouranis,

Notre Père qui est dans les cieux, le verbe être étant sous-entendu.

Ensuite on a trois propositions parallèles, fortement marquées par la terminaison identique du verbe et leur fin identique :

hayiasthito to onoma sou,

eltheto i vasilia sou,

yenithito to thélima sou,

que soit sanctifié ton nom, que vienne ton règne, que soit faite ta volonté.

C'est la seule langue où l'on a à la fois une rime interne, *to*, et une rime finale, *sou*.

Après ces trois propositions qui forment à l'évidence un tout, vient la suite :

os en ourano kai epi tis yis

au ciel comme sur la terre, littéralement : comme au ciel, de même sur la terre.

Il en résulte que « au ciel comme sur la terre » s'applique aux trois propositions précédentes.

En latin, et plus encore en français, on est conduit à rapporter « au ciel comme sur la terre » à la troisième proposition, en disant « fiat voluntas tua sicut in cælo et in terra » : que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.

En grec, le mouvement de la phrase ne le permet pas, et il y a une virgule après « thélima sou ». Ainsi donc le Pater en grec souligne que ce qui doit se faire sur la terre comme au ciel, c'est en même temps la sanctification du nom de Dieu, la venue du royaume, et la volonté de Dieu. Cela ne change pas beaucoup la signification de ces paroles, mais leur apporte un éclairage qui n'est pas sans intérêt.

On constate aussi que « épi tis yis » conclut cette partie du Notre Père par sa rime avec l'adresse du début : « èn dis ouranis... épi tis yis ». *En dis ouranis*, dans le ciel, *epi tis yis*, sur la terre.

Le pain supersubstantiel

Après « os èn ourano kai épi tis yis », qui sonne donc comme une finale, on change totalement de sonorités, avec une phrase qui se tient seule et qui contient six fois le son *one* :

Tone artone imone tone épioussione dhos imine simérone.

Notre pain donne-nous aujourd'hui. Les sonorités insistent sur cette demande, qui est pressante.

Mais ce pain que nous demandons est caractérisé par un adjectif : « épioussione ».

En latin on dit :

Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

Et en français :

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien (ou : de chaque jour).

C'est très curieux. Comme on l'a déjà vu, et comme on va le voir plus encore par la suite, le Notre Père a été traduit du grec en latin de façon très littérale. Mais *épioussione* ne peut pas vouloir dire *quotidianum*, quotidien. Un mot qui du reste fait un peu double emploi avec *aujourd'hui*, ou *de ce jour*.

Il est curieux de constater que le mot *épioussione* a été traduit par *quotidianum* dans l'évangile de saint Luc, et par *supersubstantialem* dans l'évangile de saint Matthieu. Et que saint Jérôme, qui a revu les traductions, a laissé cette double traduction, qui a

permis d'avoir le Pater tel que nous le connaissons en latin (et en français), tout en conservant le mystère du mot originel pour celui qui veut aller voir plus loin.

Il se trouve que le mot *épioussione* n'existe pas dans la langue grecque. Il ne se trouve que dans le Pater.

Les exégètes ont tenté de le tordre dans tous les sens pour essayer de lui donner une signification qui ressemble plus ou moins à *quotidien*. La plus courante est de dire : en fait, c'est « épi tine oussane », sous-tendu « simerane », ce qui veut dire : pour le présent jour (jour étant sous-entendu). Non seulement c'est bancal, mais aucun manuscrit ne l'atteste. Au contraire, tous les manuscrits, les centaines de manuscrits de Matthieu et de Luc, portent tous *épioussione*.

Alors qu'il suffit de prendre le mot tel qu'il est. Et si Jésus a inventé ce mot, c'est parce qu'il désignait une réalité radicalement nouvelle.

Epioussione se traduit en effet par *supersubstantialem*, c'est-à-dire sur-substantiel, super-substantiel.

Voilà qui nous rappelle ce que je vous disais à propos du psaume 108 (1), où l'on trouve quatre fois un mot qui n'existe pas en latin : *supersperavi*. J'ai super-espéré. Eh bien, en grec, le préfixe est également *épi* : *épilpissa*.

Si on traduit *épi-lpissa* par *super-speravi*, il est encore plus évident que *épi-oussione* se traduit par *super-substantialem*.

Je viens de dire : si Jésus a inventé ce mot. Mais oui. Je ne peux m'empêcher de voir là un fort indice que le Pater a été dit en grec, et que tant Matthieu que Luc ont fidèlement et pieusement retranscrit le mot inconnu, sans comprendre ce qu'il signifiait. Qu'est-ce qui est le plus plausible, que ce soit l'agent juif des douanes et le médecin syrien qui l'aient inventé pour traduire un mot araméen, ce qui serait une très mauvaise traduction, ou que ce soit le Verbe de Dieu qui nous l'ait révélé ? Jésus attire ainsi l'attention sur *oussia*, la substance. Et sur sa substance. Vous savez comme ce mot fera l'objet de terribles controverses, jusqu'au concile de Nicée. Lequel imposera la formule que le Fils est consubstantiel au Père : *homo-oussia*. Et cela nous parle aussi de l'eucharistie, cette manifestation du Verbe fait chair sur les autels, par la transsubstantiation.

Ecoutez l'explication de cette phrase du Pater par saint Ambroise, qui d'emblée, sans même se poser la question, ne conçoit ce pain que comme le pain eucharistique :

« *Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.* Je me souviens de ce que je vous ai dit quand j'expliquais les sacrements. Je vous ai dit qu'avant les paroles du Christ, ce qu'on offre s'appelle pain ; dès que les paroles du Christ ont été prononcées, on ne l'appelle plus du pain, mais on l'appelle corps. Pourquoi alors, dans l'oraison dominicale qui suit immédiatement, dit-il "notre pain"? Il dit pain, certes, mais il l'appelle *épioussione*, c'est-à-dire supersubstantiel. Ce n'est pas ce pain qui entre dans le corps, mais ce pain de vie éternelle qui soutient la substance de notre âme. C'est pour cela qu'en grec il est dit *épioussione*. »

Et il poursuit :

« S'il est quotidien, ce pain, pourquoi attendrais-tu une année pour le recevoir, comme les Grecs ont coutume de faire en Orient ? Reçois chaque jour ce qui doit te profiter chaque jour. Vis de telle manière que tu mérites de le recevoir chaque jour. Celui qui ne mérite pas de le recevoir chaque jour ne mérite pas de le recevoir après une année. Ainsi le saint Job offrait chaque jour un sacrifice pour ses fils, de peur qu'ils n'eussent commis quelque péché dans leur cœur ou en paroles. Toi donc, tu entends dire que chaque fois qu'on offre le sacrifice, on représente la mort du Seigneur, la résurrection du Seigneur, l'ascension du Seigneur, ainsi que la rémission des péchés, et tu ne reçois pas chaque jour le pain de vie ? Celui qui a une blessure cherche un remède. C'est une blessure pour nous d'être soumis au péché ; le remède céleste, c'est le vénérable sacrement.

« *Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien.* Si tu le reçois chaque jour, chaque jour pour toi c'est aujourd'hui. Si le Christ est à toi aujourd'hui, il ressuscite pour toi aujourd'hui. Comment ? "Tu es mon Fils, aujourd'hui je t'ai engendré." Aujourd'hui, c'est quand le Christ ressuscite. "Il était hier et il est aujourd'hui", dit l'apôtre Paul. Mais il dit ailleurs : "La nuit est passée, le jour est arrivé." La nuit d'hier est passée, aujourd'hui le jour est arrivé. »

Tone artone imone tone épioussione. Vous voyez que pour saint Ambroise il ne peut s'agir que du pain eucharistique. Ce pain supersubstantiel, c'est le pain du ciel. Qui était annoncé dans la Bible : les psaumes 77 et 104 disent que Dieu a rassasié les Hébreux du pain du ciel dans le désert. *Pane cæli saturavit eos.* C'était la manne, et elle était en quelque sorte supersubstantielle parce qu'elle venait d'en haut et ne ressemblait à rien sur la terre, et elle était quotidienne car elle pourrissait si l'on en faisait provision pour le lendemain, sauf quand c'était pour le sabbat.

Vous connaissez le dialogue entre Jésus et ses disciples après la multiplication des pains, dans l'évangile de saint Jean :

« En vérité, en vérité, Je vous le dis, Vous Me cherchez, non parce que vous avez vu des miracles, mais parce que vous avez mangé du pain, et que vous avez été rassasiés. Travaillez en vue d'obtenir, non la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle, et que le Fils de l'homme vous donnera ; car c'est Lui que Dieu le Père a marqué de Son sceau. Ils Lui dirent donc : Que ferons-nous pour faire les œuvres de Dieu ? Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en Celui qu'Il a envoyé. Ils lui dirent : Quel miracle fais-tu donc, afin que nous voyions et que nous croyions en toi ? que fais-tu ? Nos pères ont mangé la manne dans le désert, ainsi qu'il est écrit : Il leur a donné à manger le pain du Ciel. Jésus leur dit : En vérité, en vérité, Je vous le dis, ce n'est pas Moïse qui vous a donné le pain du Ciel, mais c'est Mon Père qui vous donne le vrai Pain du Ciel. Car le pain de Dieu est Celui qui descend du Ciel, et qui donne la vie au monde. Ils Lui dirent donc : Seigneur, donne-nous toujours ce pain. Jésus leur dit : Je suis le Pain de vie ; celui qui vient à Moi n'aura pas faim, et celui qui croit en Moi n'aura jamais soif. »

Et un peu plus loin dans ce même dialogue, il ajoute :

« En vérité, en vérité, Je vous le dis, celui qui croit en Moi a la vie éternelle. Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts. Voici le pain qui descend du Ciel, afin que celui qui en mange ne meure point. Je suis le Pain vivant, qui suis descendu du Ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que Je donnerai, c'est Ma chair, pour la vie du monde. »

Ce simple mot, ce mot étrange d'*épioussione*, indique clairement, au cœur du Pater, la foi en l'eucharistie, en la transsubstantiation.

Et c'est pourquoi on dit le Pater après la consécration : Dieu nous donne le pain supersubstantiel de ce jour.

Et c'est pourquoi saint Grégoire le Grand considérait que le Pater était la conclusion du Canon, et devait donc être dit par le prêtre seul (disposition qui se retrouve jusque dans le missel de 1962).

Bien sûr, comme dans tous les textes sacrés, la signification n'est pas univoque. Ce pain supersubstantiel est d'abord, principalement, le pain eucharistique. Mais ce pain qui donne la vie éternelle, désigne aussi par analogie, sur le plan humain, toute nourriture qui nous conserve dans la vie biologique. Donc notre pain quotidien, au sens le plus terre à terre. Mais la mention de *épioussione* nous incite à considérer toute nourriture comme un symbole de la nourriture céleste. Ce qui est bien, aussi, l'enseignement de l'épisode de la multiplication des pains.

Tone artone tone épiousione dhos imine simérone.

On voit que ce n'est pas pour rien que cette phrase est isolée, et mise en pleine lumière par sa sonorité, au milieu de la prière.

Remettre les dettes

Poursuivons.

***kai aphès imine ta ophilimata imone,
os kai imis aphiémène tis ophilétais imone.***

On change une nouvelle fois de sonorités. Et dans cette proposition, on a une forte allitération en *ph* (aphes, ophilimata, aphiémène, ophilétais), qui n'existe pas, une fois de plus, en araméen. Elle a été sauvegardée en latin, et a disparu en français, par une traduction qui en outre s'éloigne du texte.

Cela vient de ce qu'en grec les mots *aphiimi* et *ophilo* ont tous deux le même son *ph*.

Aphiimi, cela veut dire laisser aller, abandonner, acquitter, absoudre

Ophilo, c'est avoir une dette, être débiteur, être redevable, et *ophilimata*, ce sont les dettes.

Aphès imine ta ophilimata imone, os kai imis aphiémène tis ophilétais imone, cela veut donc dire : remets-nous nos dettes comme nous aussi avons remis à nos débiteurs.

Le latin a fidèlement traduit : *Dimitte nobis debita nostra sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*. L'allitération demeure, puisque les deux mots ont un *d* et un *t* comme première et troisième consonne.

En français, c'est devenu : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*. Ce qui est une interprétation moralisante : le pardon des offenses, alors que le texte grec reste concret comme tout l'enseignement évangélique. *Ophilimata, debita*, ce sont d'abord des dettes d'argent. Et là nous comprenons ce que c'est. Nous savons ce que c'est, de devoir de l'argent, et nous savons ce que cela représente, si cette dette est effacée par notre généreux prêteur. Et nous l'apprécions d'autant plus que la somme est importante. En l'occurrence, notre dette envers Dieu est tout simplement infinie. Et nous ne pouvons vivre, de la vraie vie, que si Dieu nous remet notre dette. Mais il ne nous la remettra que si nous faisons de même avec nos congénères, ce qui ne doit pas nous poser de difficultés puisque

quelle que soit cette dette elle est infiniment plus petite que celle que nous avons envers Dieu. Vous connaissez tous la parabole à ce sujet, je n'y reviens pas.

La tentation

Et voici la fin du Pater :

***kai mi issénènguis imas is pirasmone,
alla rhissai imas apo tou ponirou.***

Les sonorités de la première proposition, *kai mi issénènguis imas is pirasmone*, renvoient à toutes les parties précédentes de la prière.

Sa signification est devenue l'objet de grandes controverses avec la nouvelle traduction française : *Ne nous soumet pas à la tentation*.

La traduction latine est une traduction littérale du grec : *Et ne nos inducas in tentationem*. *Inducas*, comme *issénènguis*, cela veut dire incontestablement conduire dans, faire entrer : Ne nous fais pas entrer dans la tentation. De ce point de vue, *Ne nous soumet pas à la tentation* est donc une traduction correcte.

Et pourtant cette traduction est théologiquement mauvaise, car Dieu n'est pas tentateur, seul le démon peut nous faire entrer dans la tentation.

En fait, on avait eu raison de traduire par une périphrase : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation*.

Pour le coup on a ici un hébraïsme, et un vrai. Et les hébraïsants sont ici précieux. Ils nous expliquent que le verbe grec traduit un verbe araméen à la forme causative. Or le causatif peut avoir un sens factitif fort, faire, faire faire, et un sens permissif, laisser faire, permettre de faire. Ce qui est le cas ici, comme en plusieurs endroits de la Septante. Par exemple dans le psaume 140 qui dit littéralement, de façon très proche de la demande du Pater : *N'incline pas mon cœur vers les paroles mauvaises*. Le sens est : Ne laisse pas mon cœur s'incliner vers les paroles mauvaises.

Du moins si l'on tient à traduire *pirasmone* par tentation. En fait ce mot veut dire d'abord épreuve. Le psaume 25 dit à Dieu : *Tenta me*, ce qui ne se traduit pas par « Tente-moi », bien sûr, mais par « Mets-moi à l'épreuve ». Sans m'y laisser succomber...

Le Mauvais

Et puis voici la dernière proposition :

alla rhissai imas apo tou ponirou.

Mais libère-nous, sauve-nous, préserve-nous du mauvais.

Ponirou, cela veut dire : mauvais, méchant, pervers. Une fois encore, il s'agit d'un mot très concret, il ne s'agit pas de l'idée du mal. Il s'agit d'un adjectif, qui est pris comme nom : libère-nous, préserve-nous du méchant, du mauvais, c'est-à-dire du Malin, de Satan.

Ce qui me frappe ici est que ce mot *ponirou* a une sonorité totalement différente de tout le reste de la prière. Il détonne. Il est étranger à la musique du Notre Père. Il est l'intrus. Et cela n'existe pas non plus en araméen.

Ce *ponirou*, qui dérange l'oreille, arrive tout à fait à la fin du Pater, et il déstabilise la prière. On aimerait que cela se termine par une belle rime, une belle assonance. Et ça se termine mal, c'est le cas de le dire. Pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas au ciel pour dire le Notre Père, mais sur la terre. Dans notre vie sans cesse déstabilisée par l'ennemi. Il faut attendre le paradis pour que ce très laid *ponirou* disparaisse, et que notre prière soit alors pleinement consonante.

Voilà, c'était le dernier argument qui me donne à penser que le Pater a pu être enseigné en grec aux apôtres. Mais je ne cherche pas à vous convaincre. Je voulais seulement m'étonner devant vous que personne, à ma connaissance, ne se soit posé la question. Il va de soi que si certains d'entre vous ont déjà lu une étude qui va dans mon sens ou en sens contraire, je serais très heureux de la connaître. C'est même un peu aussi pour ça que je vous en ai parlé.

(1) Voir ma conférence sur les psaumes.

D'une lettre de Marie-Madeleine Bonneau, 31 décembre 2010 :

J'y vois un diptyque des plus contrastés.

Dans le premier volet c'est l'exquise douceur des sonorités des trois invocations comme embrassées par le ciel (ouranis) et la terre (tis yis) réunis, réconciliés. C'est le royaume de Dieu où nous attend la paix au sein du Père. C'est notre espérance.

Dans le deuxième volet, c'est le paradis perdu. C'est notre oeuvre humanité : une longue marche, lente et pesante, la plainte répétée de sonorités gémissantes et brusquement – allà – c'est le cri de l'enfant qui a peur et qui appelle au secours. Le rythme s'est accéléré, les sonorités se sont durcies et plus encore dans la dernière imploration qui s'achève sur ponirou, ce qualificatif qui ramasse dans ses trois syllabes les multiples formes du Mal.

Quel saisissant contraste entre ces deux états ! Au sommet et à l'origine, le Père, une personne qui se fait connaître et qui parle. A la fin, et, tout en bas, cette chose protéiforme et innommée (le Malin, le Diable, le Démon, l'Ange déchu, Lucifer, Satan, Méphisto...)

(...)

Cette dernière phrase du Notre Père, si différente de tout ce qui précède, certes par le rythme et les sonorités, mais aussi – et surtout – par l'apparition de la négation, absente de tout le reste, est à la fois terrible et rassurante. Terrible par l'aveu de la faiblesse humaine, incapable de s'arracher seule au pouvoir du Mal. Rassurante, car elle sous la puissance du mot initial, Pater, qui domine le tout (les deux volets du diptyque), et nous savons que le Père pardonne à l'enfant prodigue.

<https://youtu.be/Q590pUHqK8Q>

https://www.youtube.com/watch?v=_vrAL9o2zIA

<https://www.youtube.com/watch?v=3O5CftpdVbQ>

<https://www.youtube.com/watch?v=eh2eL9vAHfs>

Les chrétiens du Pakistan

Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été du Centre Charlier et de Chrétienté-Solidarité le 6 août 2016

Des chrétiens au Pakistan ? Nombreux sont ceux qui ont découvert l'existence de chrétiens au Pakistan à travers l'affaire Asia Bibi et ses suites, l'assassinat du ministre catholique Shahbaz Bhatti et du gouverneur du Pendjab Salman Taseer. Mais l'actualité du Proche Orient a mis sous les projecteurs les chrétiens de cette région, et du coup ceux du Pakistan sont retournés plus que jamais, hors Asia Bibi, à leur quasi inexistence.

Si l'on néglige l'existence de chrétiens au Pakistan, c'est parce qu'on pense qu'ils sont une sorte d'anomalie marginale. L'impression est juste si l'on raisonne en pourcentage. Les chrétiens sont environ 1,5 ou 1,6% de la population pakistanaise. Donc une toute petite minorité. Mais comme le Pakistan a 180 millions d'habitants, cette toute petite minorité compte tout de même environ 3 millions de membres. C'est le nombre d'habitants de la Lituanie. C'est une fois et demi le nombre d'habitants de la Slovénie ou de la Lettonie, c'est trois fois le nombre d'habitants de Chypre.

Le Pakistan n'existe que depuis 1947. Avant, c'était le nord de l'empire britannique des Indes, le British Raj.

Dans cet empire il y avait des chrétiens depuis très longtemps : les chrétiens de saint Thomas, sur la côte sud-ouest. Ils disent avoir été évangélisés par l'apôtre saint Thomas, et à l'appui de cette tradition il y a le fait qu'ils sont toujours là malgré les vicissitudes de l'histoire, quand tant d'autres ont été balayés. Ils représentent même le quart de la population de l'Etat du Kerala.

Après saint Thomas, il y a eu l'expansion extraordinaire de ce qu'on a appelé l'Eglise nestorienne, qu'il vaut mieux appeler Eglise assyrienne. Elle s'est étendue de l'Irak actuel jusqu'en Chine, en passant par toute l'Inde et Ceylan. Elle eut jusqu'à 230 diocèses, dont quelques-uns dans le Pakistan actuel, qui était aux confins de l'empire perse. C'est au début du califat de Bagdad, qui avait remplacé le pouvoir sassanide, qu'eut lieu cette extension. C'était l'époque où le patriarche avait transféré le siège de l'Eglise assyrienne à Bagdad et où des chrétiens assyriens vivaient à la cour du calife et traduisaient les textes grecs en arabe. Les cavaliers d'Allah arrivent au Pakistan dès 712. Il leur faudra trois siècles de combats contre les rois hindous pour asseoir leur domination sur le nord du sous-continent indien. L'histoire de la région est ensuite très

compliquée, car c'est un carrefour où se retrouvent les hindous, les perses, les hunns, les afghans, les turco-ottomans... Mais tout le nord de l'Inde devient essentiellement musulman. Aux XVIe et XVIIe siècles il va y avoir l'empire moghol, qui s'étendra de Kaboul au Bengale (aujourd'hui le Bangladesh). Le grand moghol est musulman, mais le plus célèbre d'entre eux, Akbar, fit venir des missionnaires jésuites, et décréta la liberté de culte. Puis il finança la construction de la première église de Lahore, en 1600, après avoir fait détruire les minarets de la ville. Son fils Jahangir va même s'entourer d'images chrétiennes et se promener avec une croix pectorale. Il aime organiser des controverses entre les jésuites et les oulémas, et il manifeste sa satisfaction quand les jésuites remportent la partie. Mais il fait reconstruire les minarets et ne se montre pas toujours si favorable aux chrétiens. A la fin de l'empire moghol, au début du XVIIIe siècle, l'islam régnera en maître absolu.

Les Portugais, dès le début du XVIe siècle, puis les Hollandais, à partir du début du XVIIe, puis les Anglais, puis les Français, ont commencé à s'installer en Inde, d'abord sur les côtes du sud qui n'ont jamais fait partie de l'empire moghol.

Les Anglais vont progressivement prendre le contrôle de tout le sous-continent, par la Compagnie des Indes orientales, qui est dissoute en 1858 et est remplacée par l'administration directe de l'Inde par la couronne britannique. Ce qui durera jusqu'en 1947.

On peut se demander comment il se fait que la moitié à peu près des chrétiens du Pakistan sont catholiques, alors que l'Inde était sous le contrôle de l'Angleterre furieusement antipapiste. C'est que, en Inde, ils avaient instauré la liberté religieuse. Comme ils ne pouvaient pas interdire l'hindouisme, ni l'islam, ils acceptaient toutes les religions, et les missionnaires qui allaient avec. Il y eut donc des missionnaires anglicans et de toutes les sectes protestantes de Grande Bretagne et d'Amérique, et aussi des missionnaires catholiques.

L'Eglise catholique crée sa première structure diocésaine en 1880, à Lahore : c'est le vicariat apostolique du Pendjab, qui devient dès 1886 le diocèse de Lahore, suffragant de l'archidiocèse d'Agra, l'un des huit archidiocèses de l'Inde. Agra est dans l'Uttar Pradesh, mais c'était la capitale de l'empire Moghol et elle s'appelait Akbarabad. C'est à Agra qu'il y a le fameux Taj Mahal. Le diocèse de Lahore est une partie du vicariat apostolique du Pendjab. Une autre partie devient la préfecture apostolique du Kafiristan et Cachemire, qui deviendra en 1947 le diocèse de Rawalpindi. En 1910 le grand diocèse de Lahore perd un autre territoire lors de l'érection de l'archidiocèse de Simla, qui deviendra l'archidiocèse de Delhi. En 1936 le sud du Pendjab devient la préfecture apostolique de Multan.

Lahore devient en 1994 un archevêché. Dont l'archevêque est Mgr Sebastian Francis Shaw, qui nous avait fait l'honneur de donner une grande interview à *Reconquête*, nommément à Cécile Montmirail, en 2014. L'archevêché de Lahore a trois évêchés suffragants, ceux d'Islamabad-Rawalpindi au nord et Multan au sud, et celui de Faisalabad, démembrement du diocèse de Multan en 1960.

Il y a au Pakistan un autre archidiocèse, celui de Karachi, au sud du pays, créé par démembrement de celui de Bombay lors de l'indépendance, et qui a donné naissance en 1958 au diocèse d'Hyderabad. Et en 2001 une partie des territoires de ces deux diocèses forme le vicariat apostolique de Quetta, c'est-à-dire du vaste Baloutchistan, l'ouest du pays, où il y a peu d'habitants et très peu de chrétiens (39% de la superficie du pays, 7% de la population, tandis que le Pendjab a 23% de la superficie et 46% de la population).

Quand le capucin italien Paul Tosi devient vicaire apostolique du Pendjab, et même quand le capucin français Symphorien Charles-Jacques Mouard devient évêque de Lahore six ans plus tard, en 1886, il y a un nombre infime de catholiques indigènes dans la région. Les jésuites ont commencé à travailler dans le sud de ce qui sera plus tard le Pakistan, le Sindh, à Karachi, dans les années 1850. Où ils trouvent quelques catholiques occidentaux, ou anglo-indiens, ou du sud de l'Inde, ou ce qu'on appelle des Goans, c'est-à-dire des ressortissants de Goa et du chapelet des autres colonies portugaises. C'est seulement dans les années 1880 que les missions catholiques vont commencer au Pendjab, lentement, en retard par rapport aux protestants, notamment les presbytériens américains, et écossais, qui ont commencé à convertir les indigènes les plus pauvres, les chouhras.

On estime qu'en 1901 il y avait 1.500 catholiques au Pendjab. Et plus de 20.000 protestants. Puis les conversions explosèrent, du moins chez les protestants. En 1911 il y eut un recensement au Pendjab. Il y avait 164.000 chrétiens, dont 8.500 catholiques. Et le nombre de chrétiens doubla dans la décennie suivante. En 1931 il y aura au Pendjab 45.600 catholiques, et leur nombre va continuer de monter. Il est intéressant de noter que beaucoup de ces catholiques sont d'anciens protestants.

Le mouvement de conversion s'est produit dans les plus basses castes. Aussi curieux que cela paraisse, alors que les musulmans règnent en maître depuis des siècles sur tous ces territoires, le système des castes reste très présent. D'autant plus présent pour les castes les plus basses, dites « Schedule castes », les « castes répertoriées », à savoir grosso modo ce que nous appelons les intouchables, qui sont restés hindous, ou plus ou moins hindous, avec des influences musulmanes. Dans le Pendjab ce sont essentiellement les chouhras. Ils vont se convertir en masse parce que les

missionnaires sont les premiers à les traiter en êtres humains, à leur donner une dignité, à leur procurer des soins médicaux et à leur donner des écoles. C'est ce qui se passe aussi dans le reste de l'Inde avec les dalits, les intouchables proprement dits.

Pour les musulmans, les chouhras sont doublement ou triplement méprisables, doublement ou triplement dhimmis, et même esclaves. D'abord ils sont de la plus basse caste, celle des impurs. Intouchables parce que impurs. Or le Pakistan est le pays des purs, c'est le sens du mot, en perse et en ourdou. En outre, après l'indépendance, les propriétaires terriens hindous sont partis en Inde et ont été remplacés par des musulmans, venus d'Inde avec leur main d'œuvre musulmane. Les chouhras ont émigré en ville, où ils sont devenus balayeurs, éboueurs, vidangeurs, donc véritablement impurs. D'ailleurs ils ont la peau foncée, c'est bien la preuve qu'ils sont sales. Non seulement ils ne sont pas devenus musulmans, mais ils sont devenus chrétiens, adoptant une religion étrangère, celle des colonisateurs, et comme ce sont des hindous convertis et non des chrétiens indigènes, ils ne sont même pas de vrais dhimmis.

Mais ceux qui continuent de vivre dans les grandes propriétés foncières, ou ceux qui travaillent dans les briqueteries (la quasi totalité des employés des briqueteries sont des chrétiens) vivent un véritable esclavage. On les appelle officiellement des « travailleurs gagés », et la pratique est officiellement interdite. Ils travaillent pour rembourser une dette mythique, qui remonte à plusieurs générations. Ils ne peuvent pas quitter leur emploi avant d'avoir payé la dette, et ils ne peuvent jamais finir de payer la dette, car il n'y a aucun document qui indique le montant de ce qui reste dû. Ce sont des dizaines de milliers de familles qui sont ainsi réduites en esclavage, qui sont achetées et vendues par les propriétaires, et toute révolte est sévèrement punie. Il y a eu en novembre 2014 l'exemple particulièrement horrible de Shahzad Masih et Shama Bibi, un couple chrétien de 28 et 26 ans, avec trois enfants en bas âge, Shama enceinte du quatrième. Ils voulaient quitter la briqueterie, mais le patron refusait de laisser partir une famille qui lui appartenait. Le père de Shama venait de mourir et Shama nettoyait son logement. Elle brûla des déchets dehors. Le patron fit courir le bruit que les chrétiens avaient brûlé des pages du Coran. L'imam local ameuta les musulmans, et c'est une horde de quelque 400 musulmans qui vint les sommer de se convertir à l'islam s'ils ne voulaient pas subir les conséquences du soi-disant « blasphème ». Comme ils refusèrent, ils furent séquestrés toute une nuit, puis violemment frappés, et traînés nus sur une route nouvellement empierrée, avant d'être jetés dans un four où ils furent entièrement consumés.

En 1992 le Parlement du Pakistan a voté une loi sur le travail gagé, interdisant cette pratique et exigeant que les soi-disant dettes soient annulées, et en 1995 une série de décrets d'application fut publiée. Mais sans véritables résultats. Car les grands propriétaires sont des potentats intouchables, qui ont dans leur poche les imams et la police. Ironie de l'histoire, ils sont également députés ; c'est donc eux qui ont voté la loi en sachant qu'elle serait un effet d'annonce à l'intention des organisations internationales.

En 1947 l'Inde britannique se séparait donc en deux Etats indépendants : L'Hindoustan, comme on disait alors, et le Pakistan. A l'époque, les chrétiens étaient favorables à un Etat pour les musulmans, et les oulémas y étaient opposés. Aujourd'hui, cela nous semble paradoxal. A l'époque ce ne l'était pas. A cause de la personnalité de l'homme qui a fait le Pakistan, Mohammad Ali Jinnah, qui était le chef de la Ligue musulmane de l'Inde depuis 1913. Mohammad Ali Jinnah voulait un Etat pour les musulmans, qui étaient minoritaires dans l'Inde impériale. Et comme le nord-est de l'Inde était majoritairement musulman, il était possible en effet de créer un Etat pour les musulmans, pour que les musulmans ne soient pas sous la coupe des hindous. La Ligue musulmane d'Ali Jinnah était composée de personnalités qui n'étaient guère musulmanes que de nom, qui venaient des universités britanniques, et dont le but était politique. L'islam pouvait être une croyance personnelle, et ce serait surtout une partie de la culture nationale du Pakistan, de son héritage de pays qui n'existait pas jusque-là. On cite souvent le discours d'Ali Jinnah ouvrant les travaux de l'assemblée constituante du Pakistan, le 11 août 1947, trois jours avant l'indépendance. Voici la fin de ce discours :

« Vous êtes libres. Libres d'aller à vos temples. Libres d'aller à vos mosquées ou à tout autre lieu de culte dans cet Etat du Pakistan. Vous pouvez appartenir à n'importe quelle religion, caste ou croyance, cela n'a rien à voir avec les affaires de l'Etat. Comme vous le savez, l'histoire montre que l'Angleterre, il y a un certain temps, était dans un état bien pire que celui que connaît l'Inde aujourd'hui. Les catholiques romains et les protestants se persécutaient réciproquement. Même maintenant il y a des Etats où il y a des discriminations et des exclusions à l'encontre de certaines classes. Dieu merci (Thank God) nous ne commençons pas cette époque-là. Nous commençons une époque où il n'y aura pas de discrimination, pas de distinction entre une communauté et une autre, pas de discrimination entre une caste ou une croyance et une autre. Nous commençons avec ce principe fondamental que nous sommes tous

des citoyens et des citoyens égaux d'un seul Etat. Le peuple d'Angleterre au cours du temps a eu à faire face aux réalités d'une telle situation et a dû assumer les responsabilités et les fardeaux que le gouvernement de son pays lui faisait porter, et ils sont sortis de cet enfer pas à pas. Aujourd'hui, on peut dire à juste titre que les catholiques romains et les protestants n'existent pas ; ce qui existe maintenant c'est que tout homme est un citoyen, un citoyen de Grande-Bretagne égal aux autres, et ils sont tous membres de la nation.

Je pense que nous devons garder cela devant nous comme notre idéal et vous constaterez □ qu'avec le temps les hindous cesseront d'être des hindous et les musulmans cesseront d'être des musulmans, pas dans le sens religieux, parce que c'est la foi personnelle de chaque individu, mais dans le sens politique, comme citoyens de □ l'Etat.

Tels étaient les propos d'Ali Jinnah. Quand on les cite aujourd'hui, on supprime tout ce qui a trait aux Anglais. Mais il est intéressant d'avoir la citation complète. On voit que sa seule référence est l'histoire de l'Angleterre, vue de façon quelque peu schématique et partielle (mais il faisait partie de l'establishment anglican, quoique musulman), et que ce qu'il veut créer au Pakistan c'est une société anglaise moderne, sans discrimination religieuse, où les citoyens au lieu d'être protestants ou catholiques sont musulmans ou hindous. On constate qu'il ne parle pas des chrétiens. Les chrétiens sont quantité négligeable dans l'ensemble de l'Inde, bien plus encore dans ce qui sera le Pakistan, où il y a en revanche, pour le moment, une forte minorité hindoue, laquelle quittera le pays en masse aussitôt après l'indépendance. les mouvements de population feront 6 millions de déplacés, et 500.000 morts...

Les chrétiens saluent le discours de Jinnah, et ils se disent que dans ce pays-là ils pourront donc vivre comme des catholiques dans l'Angleterre moderne.

En revanche, les oulémas, qui savent depuis longtemps qui est Jinnah et ce qu'est sa Ligue musulmane, sont contre la création d'un tel Etat. Il est évidemment impensable pour eux qu'un Etat musulman soit laïque et dirigé par des mécréants comme Ali Jinnah. Et de toute façon les musulmans ne veulent pas s'enfermer dans un Etat, ils veulent conquérir le monde sur le sentier d'Allah. C'est deux ans auparavant, en 1945, qu'ils ont créé l'assemblée des oulémas de l'Inde, pour proclamer que les musulmans ont comme objectif de rétablir le califat et que toute loi doit être basée sur la charia.

Ali Jinnah a formé une assemblée constituante de 72 membres, sélectionnés parmi les élus des provinces du Pakistan : 53 musulmans, 17 hindous, 2 sikhs. Il n'y a aucun

chrétien dans l'assemblée, mais Ali Jinnah en nomme deux dans la sous-commission sur les « droits fondamentaux des minorités ».

Ali Jinnah meurt un an plus tard, en septembre 1948. Les travaux de l'assemblée constituante n'ont guère avancé. Le 12 mars 1949 est adopté un texte intitulé Résolution d'objectifs, censé être la définition de l'Etat du Pakistan qui sera incluse dans la Constitution. Ce texte affirme les principes d'égalité, de justice, de liberté de pensée, d'expression, de croyance, de foi, de culte, et d'association. Il souligne qu'il doit y avoir une clause qui garantisse que les minorités puissent professer et pratiquer librement leurs croyances. On remarque toutefois que les principes de démocratie, de liberté, d'égalité, de tolérance et de justice sociale sont proclamés « tels qu'ils sont exposés par l'islam ». Et l'on déclare que « les musulmans pourront organiser leur vie dans les sphères individuelle *et collective* selon l'enseignement et les préceptes de l'islam tels qu'ils figurent dans le Coran et la Sunna ».

Dans la sphère collective. Tel est le début de l'islamisation du Pakistan et de sa législation.

Mais les travaux s'éternisaient, en partie à cause du débat sur la place et le rôle de l'islam. Car si les oulémas avaient été contre la création du Pakistan, maintenant qu'il existait il fallait tout faire pour que ce soit un Etat islamique. En 1954, au bout de sept ans, comme on n'arrivait à rien, l'assemblée fut dissoute, et en 1955 fut convoquée une nouvelle constituante. Moins d'un an plus tard, le 23 mars 1956, était promulguée une Constitution. La Résolution d'objectifs de 1949 était le préambule. Dans l'article 1 l'Etat était qualifié de République islamique du Pakistan mais l'islam n'était pas religion d'Etat. La phrase sur les musulmans qui « pourront organiser leur vie dans les sphères individuelle et collective selon l'enseignement et les préceptes de l'islam tels qu'ils figurent dans le Coran et la Sunna » était l'article 25. Il y avait aussi un article qui disait qu'on ne pouvait promulguer aucune loi qui soit contraire aux commandements de l'islam tels que stipulés dans le Coran et la Sunna, mais le mot charia n'y figurait pas, et tout le reste était une constitution libérale telle que l'aurait voulue Ali Jinnah. La seule disposition concrètement discriminatoire était que le chef de l'Etat devait être musulman.

Deux ans plus tard il y eut un coup d'Etat militaire et le général président Mohammad Ayoub Khan promulgua en 1962 une nouvelle Constitution. On enleva la mention du Coran et de la Sunna, et le pays s'appela République du Pakistan. Mais dès l'année suivante deux amendements rétablirent le Coran et la Sunna, et le mot islamique dans le nom du pays, et surtout cette Constitution établissait un Conseil de l'idéologie islamique et l'Institut de recherche islamique. Deux organismes consultatifs destinés à

conseiller le gouvernement. Mohammad Ayoub Khan prit soin de nommer des membres plutôt libéraux, mais ces deux organismes, créés a priori pour donner un os à ronger aux islamistes, avaient vocation à devenir des chevaux de Troie de l'islamisation.

En décembre 1971, Ali Bhutto devient président. C'est juste après la guerre d'indépendance du Bangladesh, qui jusque-là était le Pakistan oriental. La grande majorité des hindous du Pakistan sont partis en Inde, et en perdant le Bangladesh le Pakistan perd un territoire où il y avait un quart de non-musulmans. Le Pakistan devient donc ce qu'il est aujourd'hui, un pays musulman à plus de 95%.

Ali Bhutto fit adopter, en 1973, une nouvelle Constitution. Elle est plus islamiste que les précédentes. On y a ajouté que l'islam est la religion de l'Etat et que le Premier ministre aussi doit être musulman, pour la raison que c'est lui désormais qui a l'essentiel du pouvoir (et Ali Bhutto devient évidemment Premier ministre). L'Institut de recherche islamique est supprimé, mais le Conseil de l'idéologie islamique est maintenu. Comme par hasard celui-ci, à la différence de l'autre, était devenu un organe très islamiste.

Rien ne changea pour les chrétiens et autres minorités jusqu'aux élections de mars 1977. Elles furent largement remportées par le parti de Bhutto mais il avait eu en face de lui une coalition de neuf partis islamistes. Il décida donc de lâcher du lest en faisant voter des lois interdisant l'alcool et le jeu, et instituant le vendredi comme jour de repos, et promettant d'autres lois appliquant la charia.

Le 5 juillet 1977, nouveau coup d'Etat. Le général Zia ul-Haq prend le pouvoir. Il entreprend aussitôt d'islamiser la Constitution. La Résolution d'objectifs devient partie intégrante du texte, et Zia souligne qu'elle garantit autant les droits islamiques que les droits de l'homme laïques. Le mot « librement » est retiré de l'article qui permet aux minorités de pratiquer leur religion, les députés doivent être des musulmans pratiquants (sauf pour les quelques sièges réservés aux minorités). Au cours des années suivantes des tribunaux de la charia sont institués, ainsi qu'une Cour fédérale de la charia, plusieurs lois mettent en vigueur des peines prévues par la charia, en 1991 est votée une loi générale d'application de la charia, et en 1993 la Cour suprême décide que les droits fondamentaux garantis par la Constitution sont limités par leur conformité aux commandements de l'islam tels qu'ils figurent dans le Coran et la Sunna.

Mais le pire est la loi anti-blasphème, les deux lois anti-blasphème voulues par le général Zia ul-Haq afin de se mettre les islamistes dans la poche. Et c'est sous le

général Zia que l'islamisme a commencé à vraiment gangrener le Pakistan, et que les madrasas ont commencé à se multiplier. Il y avait moins de 300 madrasas en 1947. En 1988, dernière année de Zia au pouvoir, il y en avait officiellement 2.800. Selon un rapport pakistanais publié il y a un an, il y avait en 2005 35.337 madrasas. La plus grande partie financées par l'Arabie saoudite pour enseigner l'islam radical.

Lorsque le général Zia ul-Haq prit le pouvoir, le code pénal pakistanais était, et d'ailleurs il est toujours, le code pénal de l'empire des Indes de 1860. Il comportait un article 295 punissant de deux ans de prison quiconque profanerait un lieu de culte. En 1927 avait été ajouté l'article 295-A prévoyant la même peine pour quiconque se rend coupable d'outrage aux sentiments religieux.

En 1982, Zia fit ajouter un article 295-B : quiconque profane le Coran est punissable de prison à vie.

Puis en 1986 il fit ajouter l'article 295-C : « Usage de remarques désobligeantes, etc., vis-à-vis du Saint Prophète : quiconque par des mots, à l'écrit ou à l'oral, ou par représentation visible, ou toute imputation, allusion ou insinuation, directe ou indirecte, profane le nom sacré du Saint Prophète (que la paix soit sur lui) sera puni de mort ou d'emprisonnement à vie, et sera aussi passible d'une amende. »

En 1990, la Cour fédérale de la charia imposa que la seule peine prévue par cet article 295-C soit la peine de mort.

Benazir Bhutto, qui venait d'être Premier ministre pendant deux ans et se trouvait alors de nouveau dans l'opposition, critiqua cette décision. Le ministre des Affaires religieuses promulgua une fatwa qualifiant Benazir Bhutto de « kafir (mécréante) passible de la peine capitale », puisqu'elle avait blasphémé en suggérant que la profanation du nom du Prophète pouvait ne pas être passible de la peine de mort.

Lorsque Benazir Bhutto revint au pouvoir, en 1993, elle tenta de modifier l'article 295-C. En février 1994 la commission de lois décida un réexamen de cet article. Deux amendements furent adoptés en conseil des ministres, visant à ce que la plainte pour blasphème ne soit pas enregistrée avant qu'il y ait eu une enquête, et qu'une fausse accusation soit punie de prison. On abandonna divers projets visant à ne pas rendre automatique la peine de mort. Quand le ministre de la Justice annonça les deux amendements, la tête de Benazir Bhutto fut mise à prix pour 40.000\$ par les islamistes. La réforme fut donc abandonnée.

Depuis lors, régulièrement, un député courageux, ou même un ministre, évoque l'idée qu'il faudrait amender la loi anti-blasphème. Il y a même eu un projet de loi, l'an

dernier, qui visait à décourager l'instrumentalisation de la loi, en introduisant des peines sévères pour ceux qui formulent de fausses accusations de blasphème. Il visait aussi à rendre nécessaire de démontrer l'intention criminelle se trouvant derrière l'acte blasphématoire. Mais ce projet de loi paraît s'être volatilisé. Et dans un Pakistan de plus en plus islamisé, où les talibans sont partout, personne n'ose même penser à supprimer les deux articles qui n'existent pourtant que depuis les années 80, et seulement depuis 1990 pour la peine de mort automatique.

Depuis lors, les articles 295 B et C sont utilisés soit comme moyen de vengeance personnelle, soit, surtout, comme moyen de mettre la main sur les terres, le commerce, ou la maison du voisin chrétien. Le plus souvent c'est l'article 295-B qui est invoqué : on prend prétexte que le chrétien a brûlé de vieux papiers pour l'accuser d'avoir brûlé des versets du Coran.

La police, surtout à la campagne, est aux ordres des riches musulmans et des imams. Par conséquent le présumé blasphémateur est forcément inculpé, après avoir été maltraité, éventuellement torturé, tandis que sa famille doit fuir le village. Puis il est condamné en première instance. Condamné à mort s'il a blasphémé le Prophète. Puis il est généralement acquitté en appel. S'il n'est pas assassiné à la sortie du tribunal il doit fuir lui aussi, et quitter le Pakistan s'il veut sauver sa peau.

De temps en temps, rarement, mais cela suffit pour faire vivre les chrétiens dans la peur, une accusation de blasphème déclenche une émeute, non seulement contre le blasphémateur, mais contre tout le quartier chrétien si l'on est en ville. Et l'on brûle tout le quartier. Ces accès de violence extrême, que l'on voit aussi par exemple en Egypte, et que l'on a vu à très grande échelle en Irak lors de la prise de contrôle de la plaine de Ninive par l'Etat islamique, fait prendre conscience de ce que sont les musulmans modérés. On nous dit toujours que la grande majorité des musulmans sont des musulmans modérés, et c'est vrai, ce sont même des musulmans qui ne connaissent que des rudiments de l'islam, et c'est d'ailleurs pourquoi ils sont modérés. Et ils vivent en harmonie avec leurs voisins chrétiens. C'est vrai aussi. Jusqu'au jour pour une raison quelconque un imam appelle à la vengeance contre les chrétiens, et là tout à coup les musulmans modérés deviennent des incendiaires, les musulmans qui vivaient en harmonie avec leurs voisins chrétiens deviennent leurs pires ennemis. C'est ce que l'on voit aussi en Irak, où de très nombreux sunnites, prenant fait et cause pour l'Etat islamique, sont devenus du jour au lendemain les ennemis de leurs voisins chrétiens et les ont chassés. C'est un phénomène impressionnant qu'il ne faut jamais oublier quand on évoque les musulmans modérés.

Asia Bibi, qui est maintenant en prison depuis sept ans, est un cas particulier dont je ne parlerai pas en détail parce qu'il faudrait une conférence entière. Elle est la première femme à être condamnée à mort pour blasphème, et aussi la première personne à avoir vu son jugement de première instance, pour blasphème contre le Prophète, confirmé en appel. Car il n'y a encore jamais eu d'exécution capitale pour blasphème. Les magistrats de Lahore ont jugé « stupéfiant » (*astounding*) que les avocats d'Asia Bibi n'aient même pas essayé de réfuter les accusations de blasphème, ce qui a obligé la cour à confirmer la sentence de mort, non sans signaler une porte de sortie. Asia Bibi a alors saisi la Cour suprême, laquelle, le 22 juillet 2015, il y a un an, a jugé la demande recevable, déclarant même qu'il est essentiel d'examiner le cas pour une bonne administration de la justice. C'était il y a un an déjà. La Cour suprême a trois ans pour statuer.

L'autre plaie principale dont souffrent les chrétiens est le kidnapping des jeunes filles et des jeunes femmes par des musulmans qui en font leur femme de force. Il y en a environ un millier par an, en comptant les hindoues. Le scénario est toujours le même. Quand la famille de la jeune femme porte plainte, le musulman fait valoir qu'elle s'est convertie spontanément à l'islam et qu'ils se sont mariés dans la foulée. Et il y a bien sûr des témoins, et un imam qui le certifie. Parfois la jeune femme réussit à s'enfuir, mais si elle retourne dans sa famille elle la met en péril, et si elle est reprise le musulman a le droit pour lui.

On aura en passant une pensée pour les avocats qui défendent les chrétiens, sous la menace constante des musulmans, et ce ne sont pas toujours que des menaces, et cela sans que cela leur rapporte puisqu'ils défendent les plus pauvres des plus pauvres.

Le plus connu, Me Sardar Mushtaq Gill, a décidé le mois dernier d'abandonner ses fonctions et de se retirer dans un endroit secret. Parce qu'en mai son père sa mère et une de ses sœurs ont été enlevées et n'ont été sauvés que parce que sa sœur a réussi à s'enfuir et à donner l'alerte. Lui il savait qu'il risquait la mort, mais il ne veut pas que ça retombe sur sa famille. Or il avait demandé une protection policière pour sa famille. Mais comme pour toute demande d'un chrétien à la police, elle a été ignorée. Voilà le Pakistan aujourd'hui.

Les gouvernements font un geste de temps en temps en faveur des minorités, particulièrement des chrétiens. Mais leur marge de manœuvre est très étroite, car ils

se heurtent aussitôt aux islamistes. Et bien entendu pour les gouvernants le sort des chrétiens est loin d'être une question prioritaire.

L'un de ces gestes avait été la nomination d'un militant catholique très connu, Shahbaz Bhatti, comme ministre des minorités. On sait comment cela s'est terminé. Même lui n'avait pas de protection policière. Ce personnage héroïque, réel martyr, avait voulu rester célibataire pour ne pas risquer de faire de veuve et d'orphelins. Depuis le cinquième anniversaire de son assassinat, des témoignages commencent à être recueillis en vue de sa béatification. Il pourrait être le premier saint pakistanais.

Récemment, le 29 avril dernier, le président du Pakistan en personne, Mamnoun Hussein, présentait à la presse, dans son palais, un nouveau timbre poste. Il tenait ainsi à rendre un hommage appuyé à la personnalité qui figure sur le timbre en question, Seeta Parkash Singha. En 1947, le chrétien Seeta Parkash Singha, dit SP Singha, était président de l'Assemblée du Pendjab, et il s'était prononcé pour la création de l'Etat du Pakistan, alors que les oulémas y étaient opposés.

Et voici ce qu'on peut lire sur le site internet de la présidence du Pakistan.

« Le Président Mamnoun Hussain a déclaré que les communautés minoritaires du Pakistan, en particulier la communauté chrétienne, ont joué un rôle exemplaire dans le développement et le progrès du pays en collaboration étroite avec l'ensemble de la nation. Le Président a noté que la communauté chrétienne a rendu des services exceptionnels (« stellar », en anglais), non seulement dans les domaines de l'éducation et de la santé, mais aussi dans le domaine important de la défense.

« Le Président a exprimé ce point de vue lors de la cérémonie d'émission d'un timbre-poste commémoratif à la mémoire de Dewan Bahadur S.P. Singha au Aiwan-e-Sadr, à Islamabad, vendredi.

[On remarque que le président pakistanais donne à S.P. Singha le titre de Dewan Bahadur qui lui avait été conféré par les Britanniques, distinction suprême du British Raj, qui veut dire littéralement « Premier ministre courageux ».]

« Le Président Mamnoun a dit que, avant la création du Pakistan, Dewan Bahadur S.P. Singha a rendu des services inoubliables pour la création du Pakistan en sa qualité de membre et président de l'Assemblée du Pendjab, pour lesquels la nation lui est reconnaissante. « Le timbre commémoratif émis aujourd'hui en reconnaissance de ses services est une preuve que la nation pakistanaise apprécie toujours ses héros,

qu'ils appartiennent aux communautés majoritaires ou minoritaires », a fait remarquer le Président.

« Le Président Mamnoun a déclaré que tous les citoyens sont égaux aux yeux de l'Etat comme l'a dit Quaid-e-Azam [*« le grand dirigeant »*] Muhammad Ali Jinnah dans son discours prononcé le 11 août, dans lequel tous les citoyens du Pakistan étaient assurés de l'égalité des droits sans discrimination de couleur, de race, religion et de conviction. Le Président a noté avec satisfaction que le gouvernement actuel, en suivant les principes directeurs de Quaid-e-Azam, n'a jamais fait preuve de discrimination contre les communautés minoritaires et surtout que la Constitution garantit à toutes les communautés minoritaires une entière protection.

« Le Président Mamnoun a dit que le gouvernement a pris des mesures importantes pour le bien-être des communautés minoritaires, parmi lesquelles la répartition des sièges pour les minorités au Sénat, au Parlement et aux assemblées provinciales, un quota de 5% des emplois, des facilités de congés aux employés minoritaires à l'occasion de leurs fêtes religieuses, la création d'un Fonds d'aide sociale pour les minorités, de bourses pour les étudiants minoritaires, des arrangements pour la rénovation et l'entretien des lieux de culte, la mise en place de la Commission nationale pour les minorités, et la célébration au niveau officiel du 11 août comme Journée des minorités.

« Le Président a déclaré qu'il est très attristé que, ces dernières années, les minorités ont vécu certains incidents traumatisants dont le but était de vicier la merveilleuse atmosphère d'harmonie religieuse et de tolérance du pays, mais le peuple sage du Pakistan et les communautés minoritaires patriotiques ont contrecarré ces mauvais desseins grâce à leur unité. « Je crois que tous ces incidents qui se sont produits dans différentes parties du pays, dans lesquels une communauté minoritaire a été la cible, contredisent totalement les enseignements de l'islam, et les auteurs de ces incidents sont dans l'erreur et méritent d'être punis », a ajouté le Président Mamnoun.

« Le Président a réitéré la résolution nationale que les communautés minoritaires sont de belles fleurs du bouquet qu'est le Pakistan et que tous les efforts continueront d'être faits pour assurer leur sécurité et progrès. »

Peu avant, le gouvernement avait en effet décrété que deux fêtes hindoues et la fête chrétienne de Pâques seraient désormais des jours fériés pour les fidèles de ces religions. Un geste évidemment salué comme il se doit par les hindous et les chrétiens. C'était peu avant Pâques. Et le jour de Pâques les chrétiens ont

évidemment profité de leur jour férié. On sait ce qu'il est advenu à Lahore. Alors que les familles chrétiennes se promenaient dans un parc où il y a de nombreux jeux pour les enfants, un homme s'est fait sauter. Résultat : 72 morts et 340 blessés. Un groupe taliban a revendiqué l'attentat.

De leur côté les chrétiens font eux aussi volontiers assaut de patriotisme. Il leur faut montrer qu'ils sont de bons Pakistanais, bien que membres d'une minorité religieuse dont la religion vient d'ailleurs. A propos de S.P. Singha, ils soulignent qu'en 1947 il y avait quatre chrétiens à l'Assemblée du Pendjab, que trois d'entre eux ont voté pour la scission entre l'Hindoustan comme on disait alors, et le Pakistan, et que les partisans de l'indépendance ont gagné avec 91 voix contre 88, donc grâce aux trois voix chrétiennes.

En 1935 on a découvert, sur le très important site archéologique de Taxila, à côté d'Islamabad, dans le nord du Pendjab, une petite croix au quatre bras égaux. Elle est exposée à la cathédrale anglicane de Lahore, avec un écriteau indiquant qu'elle date des Ier-IIIe siècles. Ce qui implique qu'il y avait là des chrétiens au tout début du christianisme, donc que la présence de chrétiens est légitime. Le problème est que rien ne prouve qu'il s'agisse d'une croix chrétienne, surtout du tout début du christianisme, à une époque où les chrétiens ne représentaient pas la croix. Et même si par hasard c'était une croix nestorienne plus tardive, il n'en resterait pas moins que les chrétiens pakistanais d'aujourd'hui n'ont aucun lien de parenté avec les chrétiens assyriens d'il y a plus d'un millénaire. Ils sont des chrétiens récents, ils ont adopté la religion des colonisateurs, ce qui les rend plus méprisables encore que s'ils étaient des dhimmis de toujours.

A vrai dire, dans les pays arabes, où les chrétiens sont des descendants de chrétiens des origines, la situation n'est pas meilleure. Pour les musulmans, les chrétiens, quoique aussi arabes qu'eux, et chrétiens avant qu'ils ne soient musulmans, sont des roumis, des Romains. Ils sont toujours des agents de l'empire romain contre lequel Mahomet s'est battu. Et des agents des croisés. Ne jamais oublier que la perception du temps n'est pas la même en Orient. Rien n'est du passé, tout se superpose.

Dans ces pays-là les chrétiens se montrent généralement de très ardents patriotes pour prouver qu'ils sont bien du même pays que les musulmans, mais on voit bien que c'est plus tactique que profond. Pour la bonne raison qu'il n'y a pas vraiment de patries au Proche Orient. On appartient à un clan, à une tribu, pas à un pays qui de toute

façon n'existe que depuis peu et a été inventé par les Occidentaux. Le patriotisme, y compris chez les musulmans, a quelque chose d'artificiel. Même au Liban, qui est déjà un cas à part : le patriotisme libanais est essentiellement un patriotisme maronite. Les chiïtes libanais ont plutôt un patriotisme... iranien. Les chrétiens byzantins sont de leur Eglise avant d'être libanais. Leur Eglise qui est aussi syrienne. Et pour les chrétiens byzantins de Syrie être patriote c'est être pour Assad, comme dans l'Irak de naguère être patriote c'était être pour Saddam Hussein, et le patriarche chaldéen tressait régulièrement des couronnes au dictateur qui, de fait, les protégeait.

Le seul pays musulman où les chrétiens soient réellement patriotes, et d'ailleurs sans le crier sur les toits, parce qu'ils le sont viscéralement et non par calcul ou par intérêt, c'est l'Egypte. Parce que les coptes ont conscience d'être les premiers habitants du pays, parce qu'ils savent que le mot « Egypte » est le mot grec aigyptos qui a donné le mot « copte ». Ce sont eux, les coptes, qui sont les Egyptiens d'origine, et personne ne peut le contester. Et en arabe l'Egypte se dit Misr. C'est d'ailleurs pourquoi les autorités musulmanes ne parlent jamais de coptes, mais d'Ahl al dhimma, le peuple de la dhimmitude, alors même que la dhimmitude est juridiquement abolie depuis longtemps.

Le Pakistan est en quelque sorte le contraire de l'Egypte. L'Egypte a toujours existé, et elle fut chrétienne dès le début du christianisme. Tandis que le Pakistan a été inventé récemment, et inventé comme pays pour des musulmans. Avec cette terrible ambiguïté que ce devait être un pays de musulmans laïques, ce qui est impossible. Il y a donc une schizophrénie spécifique au Pakistan, où le gouvernement continue de célébrer et de prêcher la pensée du fondateur du Pakistan, et donc de célébrer aussi l'apport des chrétiens et leur rôle dans la construction du pays, alors que le Pakistan profond est un pays de plus en plus islamiste, gangrené par les talibans. Des talibans qui sont généralement pachtounes, comme ceux d'Afghanistan, et ce sont les mêmes, de part et d'autre d'une frontière qui n'existe que sur les cartes. C'est pourquoi l'avenir n'est pas rose.

Les persécutions antichrétiennes dans les pays musulmans

Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté Solidarité le 26 juillet 2012.

Le 18 avril 2011, un minibus s'arrête devant la résidence d'un riche copte de la ville d'Abou Qurqas, dans la région de Minya, en moyenne Egypte. Le chauffeur, un musulman, est furieux. Parce qu'il vient de passer un casse-vitesse, et que le minibus a été endommagé. Le chauffeur s'en prend aux gardes en faction devant l'entrée de la villa, et comme ceux-ci n'arrivent pas à le raisonner, ils finissent par tirer en l'air pour le faire partir. Il va revenir avec une foule de musulmans vociférant « Allahou Akhbar », qui viennent en découdre avec les chrétiens. Face à cet assaut, des chrétiens, des toits, tirent sur la foule, faisant deux morts. Du moins selon les musulmans. Car selon les coptes, et selon l'évêque d'Al Minya lui-même, il n'y a aucun rapport entre l'affaire du minibus et la mort des deux musulmans, qui serait le résultat d'une dispute entre deux familles musulmanes, dans un quartier majoritairement musulman de la ville.

Quoi qu'il en soit, le lendemain, une foule de musulmans vient venger les deux « martyrs » : des dizaines de maisons et de boutiques de coptes sont incendiées, un copte est poignardé à mort.

Alors la police arrête 12 coptes et 8 musulmans.

Les premiers étaient poursuivis pour incitation au désordre, détention illégale d'armes et deux meurtres. Les seconds étaient poursuivis pour détention illégale d'armes et incendie criminel.

Le procès a eu lieu en mai dernier. Le verdict a été prononcé le 21 mai.

Naturellement la justice a retenu la version musulmane des faits.

Les 12 coptes ont été condamnés à la prison à perpétuité. Les 8 musulmans ont été acquittés. Le jugement n'est pas susceptible d'appel.

Ainsi, les musulmans avaient détruit des dizaines de maisons et de boutiques et tué un copte, après que deux d'entre eux se soient entretués, semble-t-il. Les musulmans sont acquittés. Les coptes sont condamnés à perpétuité.

C'est là un exemple parmi d'autres de la justice égyptienne. Et la justice égyptienne d'après la fameuse révolution. Elle est identique à la justice d'avant la révolution. Le

scénario est toujours le même. Quand des musulmans attaquent des coptes, la police arrête des coptes et des musulmans, et la justice condamne les coptes et acquitte les musulmans. Quant aux journaux occidentaux, ils se désintéressent totalement du procès, après avoir évoqué ce qu'ils appellent toujours des affrontements interreligieux ou intercommunautaires, comme si les torts étaient partagés. Or, s'il arrive que les coptes répliquent avec vigueur, ce ne sont jamais eux qui attaquent.

Pourtant, direz-vous, en octobre 2011, le musulman reconnu coupable d'avoir tué 6 coptes dans la nuit de Noël 2010 à Naga Hamadi avait été condamné à mort. Mais il n'a pas été condamné à mort pour avoir tué des coptes. Il a été condamné à mort pour avoir tué un policier, qui était la victime collatérale du massacre. Et il a été exécuté comme par hasard au lendemain de la manifestation des coptes sauvagement réprimée par l'armée. 27 morts, 320 blessés. Histoire de faire croire aux coptes qu'on leur rend justice. Au moment où on les massacre.

Après la manifestation sanglante du 9 octobre, 28 coptes avaient été arrêtés. Ils étaient tranquillement accusés d'avoir tué leurs frères. On n'avait pas trouvé de musulmans à arrêter, et à acquitter. Mais il était quand même difficile de condamner des coptes. Alors la justice a clos l'instruction, faute de preuves. Les coptes ont été relaxés, et la justice n'a pas craint de préciser que les coupables « n'ont pas pu être identifiés ». On ne pouvait pas identifier les coupables, puisque c'est l'armée, qui a tous les pouvoirs. Avant, et après, la révolution.

La toute puissante armée est même capable d'avoir un geste en faveur des coptes, comme on l'a vu dans l'affaire de Soul. Soul, ce n'est pas l'Égypte rurale profonde, c'est à 30 km du centre du Caire. Le 4 mars 2011, quelque 4000 musulmans attaquaient les coptes et faisaient sauter l'église.

L'émeute avait pour origine une histoire d'amour entre un copte et une musulmane. Le père de la jeune fille avait été tué par son cousin parce qu'il refusait de tuer sa fille pour sauver l'honneur de la famille. Le frère de la jeune fille avait alors tué le cousin pour venger la mort de leur père. C'est l'amour familial dans sa version islamique. Et les musulmans avaient attribué la responsabilité des deux meurtres... aux coptes, bien sûr.

Ils avaient donc incendié quelques maisons coptes et détruit l'église. Et la police avait arrêté 17 coptes. Et aucun musulman. Pourtant l'armée reconnaissait la responsabilité des musulmans, puisqu'elle promettait de reconstruire l'église avant Pâques. Ce qu'elle fit en effet. Dès le 11 avril était inaugurée la nouvelle église, avec pose de la

croix et première messe. Mais les 17 coptes arrêtés étaient toujours sous les verrous. Je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

L'un des gros problèmes des coptes, est la difficulté, ou plutôt la quasi impossibilité, de construire une église. Il en est de même pour la plupart des chrétiens dans les pays musulmans, mais c'est plus patent en Egypte, puisque c'est le pays musulman qui a, de très loin, le plus gros pourcentage de chrétiens.

En 2005, Hosni Moubarak avait transféré aux gouverneurs des provinces la responsabilité de permettre la construction d'églises, ce qui n'était possible jusque-là que par un décret présidentiel, et la demande n'arrivait quasiment jamais à ce niveau. De la part de Moubarak c'était une mesure en faveur des coptes. Sincère ou pas, on ne le saura jamais. Mais le fait est que c'était un trompe-l'œil. Car il n'est pas plus facile d'obtenir un permis du gouverneur, musulman, et aujourd'hui sous forte pression islamiste, que naguère du président dictateur.

De ce fait, la plupart des nouvelles églises construites en Egypte sont, au départ, clandestines. Il s'agit d'un bâtiment anonyme qui, une fois terminé, se transforme subitement en église. Habituellement, les autorités, mises devant le fait accompli, fermaient les yeux. Mais, encore une fois, avec la domination des islamistes, ce ne sera plus la même chose.

On l'a déjà vu avec l'affaire d'Elmarinab. Et pourtant, à Elmarinab, les chrétiens avaient obtenu une autorisation en bonne et due forme du gouverneur pour restaurer l'église. En fait pour la reconstruire, car elle menaçait ruine. En septembre 2011, les travaux étaient presque terminés. Alors les salafistes sont entrés en action. Ils ont organisé des manifestations. Puis le blocus du village, exigeant que l'église soit un « foyer d'accueil » dépourvu de signes distinctifs. Les coptes ont fini par accepter qu'il n'y ait ni cloches ni croix. Mais les salafistes ont alors exigé que les dômes soient détruits. Or si on enlève les dômes l'église s'effondre. Les coptes ont donc refusé. Les salafistes ont promis de détruire l'église. Le 30 septembre, ils l'ont incendiée, et avec elle deux habitations et un autre bâtiment appartenant à des coptes. Les salafistes ont empêché les pompiers d'intervenir. La police n'a pas bougé. Les coptes ont restauré leur église. Mais les salafistes ont porté plainte au motif que le clocher était plus haut que le minaret de la mosquée. Le 6 mars dernier, le curé d'Elmarinab a été condamné à six mois de prison.

L'Egypte est, ou était, une république plus ou moins laïque. En théorie, tous les citoyens sont égaux. En réalité il en va tout autrement, et un chrétien ne peut accéder à aucun poste important dans l'administration ou dans l'armée. Sauf au ministère des

Affaires étrangères, pour les relations avec les pays chrétiens, c'est un héritage de l'empire ottoman. Boutros Boutros Ghali

Ce que l'on ne sait pas, en général, est que dans la mentalité musulmane les chrétiens sont toujours des dhimmis, même si cela ne correspond à rien dans la loi. Les responsables musulmans, par exemple les cheikhs de l'université al Azhar, n'utilisent jamais le mot coptes, ou chrétiens. Ils disent toujours Ahl al dhimma : le peuple de la dhimmitude. Et ce n'est évidemment pas innocent pour ce qui est du statut réel, concret, des coptes dans la société.

De même les responsables musulmans ne disent jamais les noirs quand ils parlent des Africains. Ils disent les esclaves. C'est une telle habitude que lorsqu'ils parlent des noirs ils n'ont même pas conscience que le mot esclave a un autre sens. Et cela avait provoqué un incident un jour que le grand imam d'Al Azhar était allé en Afrique noire à la rencontre des musulmans de ces pays. Il avait employé le mot esclaves pour parler d'eux, sans y penser. Il avait dû s'excuser...

Le nouveau président égyptien, Mohammed Morsi, est le président du Parti de la liberté et de la justice, la façade politique des Frères musulmans. Dans ses discours, il souligne toujours qu'il n'y a pas de différence entre les musulmans et les chrétiens, qu'il n'y a que des Egyptiens, que tous les Egyptiens, quelle que soit leur religion, sont main dans la main, etc.

Mais, le 27 mai, le site d'information El Bashayer publiait un article de Samuel al-Ashay qui disait tout autre chose. J'ai fait des recherches pour m'assurer de la crédibilité de la chose. Le site El Bashayer est un site d'information sérieux, qui ne recherche pas les rumeurs ou fausses informations qui peuvent faire scandale. Et Samuel al-Ashay est un journaliste connu, proche du défunt patriarche copte Chenouda III. Or Samuel al-Ashay a raconté qu'au cours d'une réunion avec quelques journalistes, au siège du Parti de la liberté et de la justice, Mohammed Morsi a déclaré qu'il « terminerait la conquête islamique de l'Egypte pour la seconde fois », et qu'il « ferait se convertir tous les chrétiens à l'islam ou payer la jizya ». Il disait encore : « Nous ne permettrons pas à Ahmed Shafiq ou qui que ce soit d'autre d'empêcher notre seconde conquête islamique de l'Egypte. La première conquête a été réalisée par Amr al-As en 641. Qui sera le second conquérant islamique ? Le second conquérant islamique sera Mohammed Morsi. Et l'histoire le retiendra. »

Et à un journaliste qui lui demandait ce qu'il pensait du fait que de nombreux coptes allaient voter pour Ahmed Chafiq il répondit : « Ils doivent savoir que la conquête arrive, et que l'Egypte sera islamique, et qu'ils devront payer la jizya ou émigrer. »

Le propos paraît stupéfiant pour quiconque voit l’Egypte avec les yeux de nos journalistes. Mais il ne l’est pas du tout si l’on regarde l’Egypte telle qu’elle est. Et Morsi était loin d’être le seul à dire que la jizya allait être réinstaurée. Un chef salafiste, Abou Chadi, a annoncé que les coptes devraient se convertir à l’islam, ou payer la jizya et assumer leur statut d’infériorité, ou mourir. Le candidat à la présidence Hazem Abou Ismael le disait ouvertement, et il n’avait pas de raison de se gêner, puisque c’est dans le Coran. Cela pouvait s’accompagner d’aperçus historiques étonnants, comme avec un candidat aux législatives du parti salafiste Nour (la lumière) : « Je dis à ceux qui ont peur de nous voir gouverner, que ce sont les musulmans qui ont libéré les coptes du massacre romain, et que les coptes sont obligés de payer la jizya, et que ce sera seulement un demi-dinar, pris des riches et donné à leurs pauvres. »

De même, en théorie, on peut changer de religion. Mais dans les faits ce n’est possible que dans un sens : si un chrétien veut devenir musulman. Un musulman ne peut pas devenir chrétien. Un Egyptien courageux en a apporté la preuve, au péril de sa vie. Il s’agit de Mohammed Ahmed Higazi. Converti au christianisme, il a entamé les démarches pour que soit officialisé son changement de religion, et son changement de prénom : il voulait s’appeler Bichoï, du nom d’un père du désert qui a donné son nom à un célèbre monastère. Cela a d’abord provoqué une fatwa de l’université d’Al Azhar le condamnant à mort. Mais il a continué. Le 29 janvier 2008, la Cour de justice administrative le déboutait de sa demande, au motif qu’il n’avait pas suivi les « procédures légales ». La procédure principale est que le musulman qui veut se faire reconnaître comme copte doit présenter un certificat de l’Eglise copte attestant de sa conversion. Mais l’Eglise copte ne délivre jamais ce certificat : ce serait contraire à l’interdiction qui lui est faite de tout prosélytisme...

Mais la Cour de justice administrative avait aussi jugé sur le fond. Elle avait dit : « les religions monothéistes ont été envoyées par Dieu selon un ordre chronologique » et « le fait de revenir de la religion la plus nouvelle à une plus ancienne est inhabituel » : quiconque fait un tel choix « s’éloigne du droit chemin et menace les principes, les valeurs et les préceptes de l’islam ainsi que les traditions égyptiennes ». Telle est la justice de la « république arabe », et non islamique, d’Egypte.

Mohammed Higazi a alors fait appel devant la Cour suprême administrative, où le dossier est allé dormir dans un tiroir. Puis il s’est de nouveau adressé à la Cour de justice administrative, pour faire officialiser son changement de nom de Mohammed Higazi en Bishoi Armiya Boulos, c’est-à-dire Bichoy Jérémie Paul. Il ajoutait que s’il y avait une difficulté pour changer sa religion sur sa carte d’identité, il n’y avait qu’à mettre un tiret. Mais cela a également été rejeté.

D'autre part les coptes sont confrontés à la menace de devoir répondre en justice de blasphème envers le Coran ou le Prophète. C'est plus rare qu'au Pakistan, mais c'est parfois, comme dans ce pays, une façon de se venger. Ainsi en mars dernier le chrétien Makram Diab a-t-il été condamné à six ans de prison, à la suite d'une dispute verbale avec un collègue salafiste. Le jour du procès, 2.500 musulmans entouraient le palais de justice, demandant la peine de mort, et 800 avocats musulmans, bloquaient les portes de l'intérieur pour s'assurer que l'avocat (musulman) de Makram Diab ne puisse pas entrer ; ces avocats exigeaient que le chrétien soit condamné à 6 ans de prison (alors que le délit de diffamation de la religion est puni d'une peine de 1 mois à 3 ans). C'est cela aussi, le printemps arabe...

Pour l'heure, ce sont toujours les militaires qui ont le pouvoir en Egypte. Ils avaient dit qu'ils laisseraient le pouvoir aux civils une fois terminé le cycle électoral, mais ils ont fait invalider les législatives et ont invalidé la commission constituante. Bref le président n'a aucun pouvoir, l'armée est toute-puissante. Comme avant. Car n'oublions pas que Moubarak était d'abord un militaire.

L'Egypte ne sait pas si, ou plutôt quand, elle va se livrer à l'islamisme qui a gagné toutes les élections. Dans les autres pays du printemps arabe c'est déjà fait. Et les braves petits révolutionnaires sont partout de grands cocus. Ou bien ils étaient de grands naïfs, ou bien ils ne connaissaient pas leur pays. Car il s'est avéré, ce qui était tellement prévisible, que les élections démocratiques réclamées à cor et à cri ont donné partout de larges majorités islamistes, qu'on ait renversé le pouvoir en place, comme en Libye ou en Tunisie, ou qu'on ait gardé le roi, comme au Maroc ou au Koweït.

La magnifique opération libyenne que l'on doit essentiellement à Bernard Henri Lévy et à Nicolas Sarkozy a fait exploser la Libye en une multitude d'entités islamistes de tribus et de milices. Parmi ces tribus et ces milices il y avait celles qui passaient dans le coin, c'est-à-dire dans le sud, c'est-à-dire les touaregs des divers factions en lutte pour leur indépendance ou pour l'établissement de la charia, qui ont pu se servir dans un sud Libyen transformé en libre service des armes et des véhicules militaires. Ainsi l'opération libyenne est-elle directement responsable de ce qui se passe au Mali. Et ce qui se passe au Mali, et qui déborde évidemment du Mali, il s'agit de tout le Sahel, c'est l'installation du premier pays au monde directement dirigé par Al Qaïda. Car ce qu'on a vu au Mali, c'est une alliance entre les touaregs indépendantistes du MNLA, le Mouvement de libération nationale de l'Azawad, et diverses factions islamistes dont Al Qaïda au Maghreb islamique. Comme le gouvernement de Bamako était incapable de lutter contre eux, l'armée s'est rebellée et a pris le pouvoir. Et au lieu d'aider l'armée

maliennne, la communauté internationale s'est liguée contre les méchants putschistes, les obligeant à quitter le pouvoir. Et pendant ce temps-là les islamistes prenaient le contrôle de tout le nord du Mali. Imposant la charia pure et dure. Les chrétiens se sont enfuis, ceux qui sont restés se cachent. Il a suffi aux islamistes d'incendier les boutiques qui vendaient de l'alcool et de couper la tête de quelques chrétiens pour faire le vide. Dans un premier temps on avait dit que l'église de Gao, la plus ancienne de la région, avait été détruite. Puis on a dit qu'elle avait été réquisitionnée par les islamistes. Quoi qu'il en soit, nous avons désormais un pouvoir jihadiste en plein cœur de l'Afrique, à la limite du Maghreb, et cela ne paraît inquiéter personne. Sauf quand ils détruisent des mausolées de terre sèche.

Et le Sahel n'est pas loin du nord du Nigeria, où les massacres de chrétiens sont devenus réguliers. Ce qui est une autre source d'inquiétude, pour toute l'Afrique noire, où l'islam jusqu'ici se montrait plus ou moins tolérant. Mais au Nigeria il faut distinguer entre les massacres commis par la secte islamiste Boko Haram et les massacres tribaux. Même si ce n'est évidemment pas un hasard si ce sont des tribus musulmanes qui attaquent des tribus chrétiennes, les motifs sont tribaux et économiques avant d'être religieux. Il s'agit de bagarres entre éleveurs et cultivateurs.

Des instructeurs du Qatar ont été vus dans le nord du Mali. Le Qatar financerait particulièrement le Muja (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest), qui est une scission d'Aqmi (Al Qaida au Maghreb islamique, considéré comme trop algérien). Ce n'est pas étonnant. On sait comment le Qatar est massivement intervenu en Libye, et comment il intervient en Syrie. Le Qatar est notre allié dans la lutte contre les dictatures arabes, et il est l'allié d'Al Qaïda au Mali, comme il l'était déjà, objectivement, en Libye. Après la chute de Kadhafi, c'est le drapeau d'Al Qaïda qui fut levé à Benghazi. Ce même drapeau qu'on voit désormais à Gao ou à Tombouctou.

A propos de la Syrie, on voit comment la rébellion est noyautée par l'islamisme. C'est un jihad sunnite contre les alaouites et leurs alliés, donc contre les chrétiens, quoique ceux-ci disent ou fassent. Et l'on voit que les chrétiens sont chassés de leur quartier quand ils en réchappent. C'est déjà ce qu'on avait vu en Irak. Nous avons dit que les chrétiens seraient les premières victimes de la guerre des Américains contre Saddam Hussein. C'est ce qui s'est passé. Il n'y a quasiment plus de chrétiens en Mésopotamie. Les chrétiens ont fui vers le nord kurde, ou à l'étranger, certains en Syrie, les pauvres. En Irak, les islamistes ont fait comme ils viennent de le faire au Sahel. Ils ont tué des chrétiens au hasard, ils ont détruit les boutiques où l'on vendait de l'alcool. Aujourd'hui en de nombreux endroits, dans ce pays qui n'a plus de pouvoir central, le port du voile est obligatoire, et même la jyzia a été instaurée. Si Bachar Al

Assad perd la guerre qu'on lui fait, et il la perdra sans doute, il n'y aura plus non plus de chrétiens en Syrie. C'est triste à dire, mais à notre époque, les chrétiens de ces pays-là n'ont le choix qu'entre une dictature où ils sont protégés par la laïcité du régime, même si elle n'est que de façade, et une démocratie où l'islam les empêche de vivre. En fait ce n'est pas un choix. Ils n'avaient pas le choix. Et ils ne l'ont toujours pas. Et ils tombent de Charybde en Scylla.

Le Qatar travaille main dans la main avec l'Arabie saoudite, et apparaît même comme le bras armé de l'Arabie saoudite. Ainsi l'Arabie saoudite n'apparaît pas au premier plan, et le Qatar peut jouer son admirable double jeu. Car c'est le pays qui se targue d'être aux avant-postes de la liberté, le pays d'Al Jazira et du Centre pour la liberté des médias, un pays islamique qui construit des églises, mais un pays où il n'y a aucune liberté et où il n'y a pas eu de printemps arabe. Tout n'est que poudre aux yeux, mais c'est bien pratique dans les discussions avec les puissances occidentales qui sont prêtes à tout gober au nom des affaires.

Non loin de là, au Koweït, dans le cadre du printemps arabe, et de l'instabilité chronique de l'émirat, l'émir a accepté des élections anticipées. Qui ont naturellement amené au Parlement une majorité islamiste pure et dure, intitulée « groupe de la justice ». Ils ont aussitôt annoncé le dépôt d'une proposition de loi interdisant la construction de tout lieu de culte autre qu'islamique. Osama Al-Munawer, le principal auteur du texte, avait d'abord annoncé une proposition de loi visant à démolir les églises existantes, mais il avait accepté que le projet soit édulcoré. Cela dit, il avait ensuite convaincu ses collègues d'envoyer une délégation demander son avis au grand mufti d'Arabie. Et celui-ci déclara que le Koweït faisant partie de la péninsule arabique, toutes les églises devaient être détruites.

En revenant, les députés koweïtiens votaient à l'unanimité des sunnites un amendement au code pénal qui punit de mort quiconque insulterait Allah ou son prophète, ou les femmes du prophète. Les chiites se sont abstenus parce qu'ils demandaient que la peine capitale soit appliquée également à ceux qui insultent les « douze imams » (fondement du chiisme dit duodécimain), ce qui a été naturellement refusé par les sunnites.

Mais, le 20 juin, la Cour constitutionnelle a invalidé le Parlement et rétabli l'assemblée précédente.

L'Arabie saoudite est comme on le sait l'alliée des démocraties occidentales contre le terrorisme islamique, alors que c'est la plus implacable dictature islamique du monde. On va dégommer tous les dictateurs, du moins ceux qu'on peut dégommer facilement,

après les avoir diabolisés, mais on n'entend jamais aucune critique de l'Arabie saoudite, où il n'y a pourtant aucune liberté d'aucune sorte. Bien au contraire, quand le président français ou le président américain se rend à Ryad, c'est pour se prosterner devant le roi et prononcer un panégyrique de la politique saoudienne, y compris religieuse. Ainsi Nicolas Sarkozy avait-il louangé la politique de civilisation que mène le roi Abdallah, « dans le respect de l'intégrité des lieux saints de l'Islam, qui est une exigence avec laquelle le Royaume ne peut pas transiger et qui l'oblige à être pour les croyants du monde entier un modèle de piété et de fidélité à la tradition ».

Autrement dit, Nicolas Sarkozy justifiait le fait qu'il soit strictement interdit de pratiquer, même en privé, une autre religion que l'islam sur le territoire saoudien, et que la censure religieuse et politique soit absolue. Il justifiait l'application rigoureuse de la sunna et de la charia, dont la décapitation ou l'amputation des délinquants. Le « modèle de piété et de fidélité à la tradition », c'est, entre autres, l'interdiction du théâtre et du cinéma, l'interdiction pour une femme de sortir seule et de conduire une voiture, c'est la police religieuse qui vérifie la longueur du voile, le strict respect de la ségrégation sexuelle, la prohibition de l'alcool, etc., pendant que les princes s'envoient en l'air avec des prostituées de luxe et en buvant du whisky dans les plus grands palaces de la planète. Voilà la « politique de civilisation » ?

Et la police religieuse veille pour que même les étrangers ne prient pas un autre dieu qu'Allah même en privé. Elle débarque même dans les chambres d'hôtel. Régulièrement cette police arrête ainsi des groupes de Philippins qui se réunissent pour une messe clandestine dans une chambre d'hôtel. Comme on ne peut pas les arrêter pour réunion dans une chambre d'hôtel, on les arrête pour « prosélytisme », puisque le prosélytisme est interdit, même quand il n'y a personne qui puisse être l'objet de ce prosélytisme. Quand il y a des femmes c'est plus facile : c'est une violation de la loi qui interdit les réunions mixtes.

Lors d'une telle descente de police, en octobre 2010, on avait appris que le prêtre qui célébrait la messe pour les Philippins était un prêtre français. Voulant voir les suites de l'affaire telle qu'elle pouvait être traitée par notre ministère des Affaires étrangères, j'étais allé voir sur le site de l'ambassade de France à Ryad. On n'en disait pas un mot. On apprenait en revanche que « le Roi est rentré hier à Riyad, venant de Djedda », ce qui était en effet d'une importance capitale. Il était donc manifeste que pour la république française ce prêtre était un inconnu qui devait le rester. Au fond il y avait un bel accord entre la république laïque et la monarchie islamiste.

Quant aux femmes philippines qui sont employées de maison en Arabie, leur statut est proche de celui de l'esclavage. Ce ne sont que des chrétiennes. En mars dernier,

l'agence philippine du bien-être des travailleurs outre-mer a publié un rapport d'ù il ressort que 70% de ces femmes sont victimes de harcèlement physique et psychologique continu, souvent de viol, et de traitements assimilables à la torture. Les autorités philippines ont demandé au ministère saoudien du Travail de conclure un accord par lequel les Saoudiens s'engageraient sur des salaires décents et une protection contre la violence. Les Saoudiens ont répondu en fermant la frontière aux Philippines non qualifiées, soulignant que cette demande était illogique, car le ministère était contacté par les gouvernements d'autres pays qui n'avaient pas de telles prétentions... Peut-être pensaient-ils au Sri Lanka, mais peu après le Bureau de l'emploi à l'étranger du Sri Lanka résiliait tous ses contrats avec les agences d'Arabie saoudite.

Il y a un autre pays musulman sur la planète où il n'y a aucune église. Un seul autre pays à ma connaissance, en dehors de confettis comme les Maldives, où tout culte non musulman est strictement prohibé et où toute éventuelle conversion est légalement punie de mort : c'est l'Afghanistan. C'est le pays où nous sommes allés avec les Américains chasser les méchants talibans qui avaient été auparavant les gentils talibans financés par les mêmes Américains du temps qu'ils combattaient les Soviétiques. Donc nous avons chassé les talibans, nous avons mis à la place un régime complètement pourri mais à notre solde, et nous avons donc conseillé le nouveau pouvoir pour construire un nouvel Afghanistan, avec une nouvelle Constitution. Et cette Constitution soigneusement rédigée par les conseillers américains stipule que toute loi doit être conforme à la charia. Autrement dit rien ne change, sinon à la marge. Etait-ce bien nécessaire d'engager nos soldats, dont certains sont morts, pour garantir l'application de la charia dans un pays qui était régi par la charia ?

On a vu comment l'abbé Jullien de Pomerol, aumônier de nos soldats, avait été stupéfait de voir comment l'armée française en Afghanistan était littéralement prosternée devant l'islam. On a vu pire. On a vu l'armée américaine brûler des Bibles apportées par des soldats, pour s'assurer qu'elles ne serviraient pas à faire du prosélytisme. Ces Bibles furent d'abord confisquées. Puis quand on demanda à l'armée ce qu'elles étaient devenues, on apprit qu'elles avaient été brûlées. Parce que, expliqua un gradé, « brûler les déchets en zone de guerre est la procédure normale ».

Alors, je peux vous dire qu'aucun taliban ne brûlerait la Bible, pour la bonne raison que ce livre parle de plusieurs prophètes de l'islam. Ce que ne feraient pas les talibans, l'armée américaine, envoyée pour libérer le pays des talibans, fait pire que les talibans.

Et il y a eu l'histoire poignante de Sayyed Moussa.

Sayyed Moussa avait été gravement blessé pendant la guerre contre les Soviétiques. Depuis 15 ans il travaillait au service d'orthopédie de la Croix Rouge à Kaboul. Où il côtoyait des chrétiens. Et il a fini par se convertir. Et à se faire baptiser. Mais une vidéo montrait son baptême. Alors il fut arrêté, en mai 2010, et mis en prison. Avec un autre que l'on voyait aussi sur la vidéo, mais qui en fait était un espion, et qui fera valoir qu'il est musulman. Mais dans un premier temps, parlant des deux hommes, le procureur déclara : « Ils sont accusés de s'être convertis à une autre religion, ce qui est considéré comme un crime par la loi islamique. Si cela est prouvé, ils risquent la peine de mort ou la prison à perpétuité. »

Que croyez-vous qu'il se passât ? Les Américains allaient-ils faire pression sur le pouvoir afghan pour faire libérer Sayyed Moussa ? Certainement pas. Et personne, personne ne bougea. Y compris, et cela, c'est le pire, y compris la Croix Rouge. Plus de six mois après l'arrestation, la Croix Rouge ne lui avait pas rendu visite dans sa prison, alors que c'est une de ses missions, et qu'il s'agissait en plus d'un des ses employés. Elle ne lui avait pas fait parvenir les centaines de lettres qui lui avaient été envoyées. Elle n'avait pas dit à la femme de Moussa où son mari était détenu. La Croix Rouge répondait invariablement qu'elle n'interviendrait pas dans cette affaire, parce qu'elle est « neutre » et qu'elle n'a pas à intervenir dans les affaires religieuses. Sic.

Début février 2011, Sayyed Moussa se faisait signifier qu'il avait trois jours pour redevenir musulman, sinon c'était la mort. Il refusa. Sans doute alors y avait-il eu un contact avec les Américains et les Italiens. Car quelques jours plus tard des émissaires des deux ambassades rendaient visite à Sayyed Moussa et lui proposaient l'asile. Alors des fonctionnaires afghans vinrent lui dire qu'il serait libéré dans les 24 heures s'il se disait musulman. Il a raconté sa réaction dans une lettre : « J'ai ri, et j'ai répondu : Je ne peux pas renier le nom de mon Sauveur, parce que ma vie, c'est le service de Jésus-Christ, et ma mort c'est aller au ciel où est Jésus-Christ. Je suis 100% prêt à mourir. Ils ont tellement fait pression sur moi... Mais j'ai rejeté leur demande. » Sayyed Moussa a donc été remis dans sa cellule. Mais quelques jours plus tard (on ne sait même pas quel jour exactement) il était libéré et exfiltré. Les Américains, ou sans doute plutôt les Italiens, avaient donc réussi à persuader discrètement les autorités afghanes qu'elles avaient intérêt, sur le plan international, à ne pas exécuter un homme pour la seule raison qu'il se dit chrétien.

Sayed Moussa vit aujourd'hui, semble-t-il, au Pakistan. Ce pays est très curieux. D'abord, avant le procès médiatisé d'Asia Bibi et l'assassinat de Shahbaz Bhatti, peu d'occidentaux savaient qu'il y avait des chrétiens au Pakistan. Et, certes, ils sont une infime minorité. Mais comme c'est un pays très peuplé, cette infime minorité représente quand même plus de 4 millions de personnes, dont environ 1,3 million de catholiques. Il y a donc plus de chrétiens au Pakistan qu'en Suisse.

Il y a aujourd'hui un fossé entre le pouvoir politique central et les autorités locales en ce qui concerne les relations avec les chrétiens. Les chrétiens sont souvent parmi les plus pauvres, notamment dans les populations tribales, et ils sont confrontés à une montée terrifiante de l'islamisme. Le Pakistan est le pays des talibans, qui ces dernières années ont fait exploser le nombre de madrasas, et qui font de ce pays une poudrière. Face aux talibans il y a le pouvoir militaire, qui est le pouvoir ultime et qui est en partie gangrené par les talibans bien qu'il lui fasse la guerre, et il y a le pouvoir civil, qui est laïque. Qui est laïque alors que le pays s'appelle République islamique du Pakistan. On a même vu tout récemment le président de cette république islamique conférer à deux missionnaires catholiques la plus haute distinction que le Pakistan puisse conférer à des étrangers. Cela paraît assez surréaliste. C'était la volonté du fondateur du Pakistan, Muhammad Ali Jinnah, et de sa Ligue musulmane. Muhammad Ali Jinnah était davantage un juriste britannique qu'un religieux musulman. Et il avait voulu un pays certes musulman mais démocratique et respectueux de toutes les religions. La Constitution du Pakistan est très caractéristique de cette pensée, ou de cette utopie. Le mot charia n'y figure pas.

« Un pays où l'Etat exerce son autorité à travers les représentants élus du peuple, où les principes de démocratie, de liberté, d'égalité, de tolérance et de justice sociale, telles qu'énoncées par l'islam seront pleinement respectées, où les musulmans peuvent organiser leur vie dans la sphère individuelle et collective en accord avec les enseignements et commandements de l'islam tels qu'ils sont spécifiés dans le saint Coran et la Sunna, où des dispositions seront prises pour que les minorités professent et pratiquent librement leurs religions et développent leurs cultures, (...) où sont garantis les droits fondamentaux, incluant l'égalité de statut, et devant la loi, la justice sociale, économique et politique, la liberté de pensée, d'expression et d'association.. »

L'Article 20 est particulièrement étonnant : « tout citoyen a le droit de professer, pratiquer et propager sa religion. Toute dénomination religieuse a le droit d'établir, entretenir et diriger ses institutions religieuses. »

Ainsi on peut librement construire des églises, et en novembre 2011 a été consacrée l'église Saint-Pierre de Karachi, qui est non seulement très visible mais qui est la plus

grande église du Pakistan, pouvant accueillir 5.000 personnes. L'archevêque de Karachi était arrivé dans une calèche à cheval, salué par des milliers de fidèles qui jetaient des pétales de roses.

Mais la vie des chrétiens est souvent tout le contraire d'une vie en rose. Parce que l'islamisme pur et dur règne de plus en plus, dans la population, et dans les autorités locales. En dehors du mépris des musulmans, des discriminations et des humiliations qu'ils font subir aux chrétiens, il y a deux menaces particulières. L'une concerne les jolies filles chrétiennes, et aussi hindoues, d'ailleurs, qui se font enlever par des musulmans. Ceux-ci les séquestrent et se marient avec elles devant un imam qui constate qu'elles se sont converties à l'islam. Et cette fille devient tout simplement une esclave. Certaines réussissent à s'échapper, mais elles doivent alors changer de région, et souvent elles sont rejetées par leur propre famille pour avoir été souillées par un musulman.

L'autre menace est aujourd'hui bien connue, c'est celle des lois anti-blasphème, qui ont été promulguées par le général Zia. Le général Zia avait fait un coup d'Etat militaire en 1977 et voulait ainsi s'attirer les bonnes grâces des factions musulmanes. Les lois anti-blasphème sont une arme qui sert à tout. A se débarrasser d'un collègue dont on est jaloux, à accaparer les terres ou la boutique du voisin, etc. Si tu ne m'obéis pas, je te dénonce comme ayant blasphémé le Coran ou le Prophète. Les riches propriétaires musulmans utilisent notamment la loi pour se débarrasser d'employés chrétiens dont ils ne veulent plus. La plupart du temps, les condamnations de première instance sont annulées en appel, mais l'accusé peut encore être tué dans la rue par un fanatique. Et en attendant le procès, puis le procès en appel, le soi-disant blasphémateur peut rester des années en prison. C'est le cas d'Asia Bibi, arrêtée en juin 2009, condamnée à mort en novembre 2010, et qui, à l'été 2012, attend toujours son procès en appel. Et l'on a vu comment le gouverneur musulman du Pendjab a été assassiné pour avoir soutenu Asia Bibi, et comment le ministre catholique Shahbaz Bhatti a été assassiné pour le même motif. Pour les organisations islamistes, toute personne qui veut abolir les lois anti-blasphème commet ipso facto un blasphème et doit être tué.

Si la situation des chrétiens au Pakistan n'est pas rose, elle n'a rien à voir avec celle des chrétiens dans la grande république islamique voisine, celle d'Iran. Dans ce pays, de facto, les seuls chrétiens tolérés sont les arméniens. Ils sont une minorité ethnique reconnue et, dans la mesure où ils ne font pas parler d'eux, ils peuvent célébrer leur culte dans leurs églises. Mais les autres chrétiens ne peuvent pas être considérés

comme faisant partie d'une minorité. Ils sont étrangers. Et pour bien le souligner, le pouvoir iranien a récemment édicté qu'il ne devait y avoir aucun culte en farsi. Ce qui oblige les églises à avoir un culte dans une langue étrangère, donc essentiellement en anglais, qui est en outre la langue de l'ennemi, du grand satan. Cette interdiction pourrait avoir l'effet bénéfique que la messe soit célébrée en latin, mais je n'y crois guère...

Cette interdiction montre que les rumeurs sur les conversions en Iran sont fondées. Il y aurait de très nombreuses conversions, et pour tenter de freiner le mouvement on montre les liturgies chrétiennes comme étrangères au peuple iranien et on empêche les éventuels convertis de prier dans leur langue.

En Egypte aussi, on parle de très nombreuses conversions, qui restent secrètes puisque, comme le montre le courageux Bishoy Higazi, il n'est pas possible de le faire reconnaître officiellement. Ce qui est terrible, car Higazi et sa femme, elle aussi convertie, ont des enfants qui sont enregistrés comme musulmans alors qu'ils sont élevés en chrétiens. Et dans tout le Maghreb, tout particulièrement en Algérie, il y a également des conversions, et même une naissance de communautés chrétiennes plus ou moins clandestines.

Alors là, toute polémique à part, je crois franchement que l'Eglise a tapé dans le mille, à Vatican II, avec la liberté religieuse. Autant Gaudium et Spes était, à certains égards, complètement déconnecté du monde auquel il s'adressait, autant Dignitatis humanae est en prise directe avec le monde actuel. Et une arme pour libérer les musulmans. On ne peut pas desserrer l'étau en disant que tout Etat doit être catholique. On le peut en martelant que toute société humaine doit respecter la dignité de la personne humaine et la liberté des consciences. Car c'est un discours qui peut être entendu par toute une frange d'intellectuels musulmans modérés, ou de dirigeants comme ceux du Pakistan, par exemple. Ou de Jordanie : l'oncle du roi actuel, le prince Hassan bin Talal, est parfaitement sur cette ligne, avec son Institut royal d'études interreligieuses. (A la fin d'une longue interview, quand on lui demande s'il est optimiste, il répond : « Je ne peux pas me permettre de ne pas l'être. Je continue à l'être et ce faisant je soulage ma conscience, au moins... »)

Pour terminer, un mot sur le plus grand pays musulman du monde, l'Indonésie, qu'on a toujours présenté comme le pays de l'islam modéré, et qui est fondé sur la Pancasila, loi fondamentale des cinq principes à la base de la coexistence entre les communautés religieuses en Indonésie,

1. La croyance en un Dieu unique.

2. Une humanité juste et civilisée.
3. L'unité de l'Indonésie.
4. Une démocratie guidée par la sagesse à travers la délibération et la représentation.
5. La justice sociale pour tout le peuple indonésien.

Mais en Indonésie aussi l'islamisme est en plein essor. L'islamisme, c'est-à-dire l'islam tel qu'il est dans le Coran et les hadiths. Car c'est tout le problème de l'islam. Plus les musulmans étudient leur livre sacré, plus ils deviennent persécuteurs des chrétiens. Puisque le jihad est une obligation incessamment rappelée dans le Coran et les hadiths. Et puisque, surtout, les chrétiens sont des polythéistes, d'affreux blasphémateurs, coupables du péché le plus grave qui se puisse commettre, le seul qu'Allah ne pardonne pas, le péché qui consiste à associer d'autres personnes divines à Dieu.

En Indonésie, il est significatif que la province du nord de Sumatra, Aceh (atché), la plus islamiste depuis longtemps, soit devenue quasiment indépendante, elle est devenue Nanggroe Aceh Darussalam (*nanggroe* veut dire « pays » en langue aceh, et *Darussalam*, « cité de la paix » en arabe, langue du Coran. Darussalam, c'est-à-dire un pays où règne l'islam, où la charia est très officiellement appliquée. Depuis le mois d'avril, c'est encore pire, le nouveau dirigeant étant un islamiste fanatique. Au cours du seul mois de mai, 17 églises ont été fermées.

Aceh, c'est en face du sud de la Thaïlande, où il y a aussi une poussée de l'islamisme, du jihad, comme, à l'est, au sud des Philippines, à Mindanao.

Mais aussi au centre de Java, non loin de la capitale Jakarta, où des centaines de musulmans ont attaqué le 6 mai un sanctuaire marial qui venait d'être restauré. Ils n'ont pu le détruire parce que la police et l'armée sont intervenues. Et c'est dans la banlieue même de Jakarta que des musulmans armés de pierres et de sacs d'urine ont interrompu l'office de l'Ascension dans une église protestante. Ce qui n'est que le dernier ennui en date de cette communauté, qui n'est pas isolé. Un peu partout les musulmans contestent violemment le droit d'existence de telle ou telle église, alors qu'elles sont parfaitement légales.

Et dans l'île de Sulawesi (Célèbes, en français), une église protestante a été récemment incendiée. Histoire de ne pas oublier que l'île fut le théâtre de terribles massacres mené par les milices islamistes entre 1999 et 2006.

A propos d'islam modéré, on parlait aussi de Zanzibar. Or, toujours au mois de mai, deux églises ont été incendiées par des musulmans à Zanzibar.

Bien sûr, il faudrait parler d'autres pays d'Afrique, il faudrait parler de la Somalie, si tant est que ce soit encore un pays, mais j'ai déjà été assez long. Et ce petit panorama, c'est pour vous rappeler qu'il y a dans chaque numéro de Reconquête une chronique des persécutions contre les chrétiens. Pas seulement dans les pays musulmans. Aussi dans les derniers pays communistes, en Chine, au Vietnam, au Laos, et aussi dans les pays occidentaux, de plus en plus. Et c'est pour vous rappeler que le 12 octobre à Paris il y aura une nouvelle grande veillée de solidarité et de prière pour les chrétiens persécutés dans les pays islamistes ou communistes, organisée par le Collectif Laïque de Solidarité Chrétienne.

Les psaumes

(Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, à Salérans, le 5 août 2008)

Le mépris de la tradition et du symbolisme	268
Les psaumes censurés	269
L'ennemi	271
La miséricorde	275
Hesed et rahamim.....	277
Le pauvre.....	280
Le Christ et moi.....	281
L'espérance	284
La crainte de Dieu	285
La joie	287

Ce que je vais vous dire, j'aurais aimé le montrer d'abord à Dom Gérard et à mon père spirituel. Tous deux sont morts, presque en même temps, avant que je puisse le leur soumettre. Quoi qu'il en soit de la pertinence de mes propos, je les leur dédie, à l'un et à l'autre. A Dom Gérard qui est peut-être l'auteur qui a écrit les plus belles choses sur les psaumes depuis les pères de l'Eglise, et à mon père spirituel qui m'a mis un bréviaire entre les mains dès notre première rencontre, sans me dire comment ça fonctionnait, pour voir ce que j'allais en faire. Eh bien c'est tout simplement devenu ma nourriture quotidienne.

Je suis un fervent partisan de ce que le pape Benoît XVI appelle l'herméneutique de continuité. Et dans de nombreux domaines, cette herméneutique de continuité ne pose pas de problème si l'on est de bonne foi et si on lit sans préjugés les textes conciliaires.

Il y a pourtant un domaine où ça pose un vrai problème. C'est la liturgie. Je laisse ici de côté la question de la messe, pour m'en tenir à l'office divin, dont on parle beaucoup moins, voire pas du tout. Or je ne vois comment on peut nier qu'il y a une rupture dans l'office divin. Une énorme rupture de la tradition.

Le mépris de la tradition et du symbolisme

La voici énoncée, pas par moi, mais par le pape Paul VI, au paragraphe 4 de la Constitution apostolique *Laudis Canticum*, de 1970 :

« Conformément aux normes données par le Concile SC 91, le cycle hebdomadaire a été aboli et le psautier a été réparti sur quatre semaines, dans la nouvelle traduction latine préparée par la Commission pour la nouvelle Vulgate de la Bible, instituée par Nous. Dans cette nouvelle répartition du psautier, quelques psaumes et versets particulièrement durs ont été omis, eu égard aux difficultés qu'ils pourraient présenter, surtout dans la récitation en langue vivante. »

En effet la Constitution conciliaire sur la sainte liturgie, en son paragraphe 91, disait :
« Les psaumes ne seront plus répartis sur une semaine, mais sur un laps de temps plus long. »

Or depuis toujours, tant en Orient qu'en Occident, l'office divin comprend la prière des 150 psaumes dans la semaine. Avant Vatican II, personne n'aurait jamais imaginé toucher à cette tradition, non seulement unanime, mais ancrée dans la piété juive elle-même, car au temps du Christ les juifs pieux récitaient le psautier chaque semaine.

Il y a là un mépris, non seulement de la tradition, mais des cycles naturels, et du symbolisme des nombres. La semaine forme un tout, comme la Genèse le montre de façon éminente. Le temps se divise en période de sept jours. Chaque dimanche est le jour de la création et de la rédemption, et l'on recommence chaque fois le cycle. Chaque année est également un tout. Et dans la néo-liturgie il y a un cycle de lectures sur trois ans, ce qui n'a pas de sens non plus. Et comme on a, en outre, abandonné le mouvement de l'année liturgique, en mettant des dimanches ordinaires partout en dehors des cycles de Noël et de Pâques, il est devenu strictement impossible de retrouver les lectures d'un dimanche donné si on ne suit pas de près cette étrange année liturgique. Par exemple, tout le monde connaît la date de la Pentecôte, et à partir de là il est facile de retrouver le 4e dimanche après la Pentecôte dans un missel traditionnel. Mais comment savoir que dans la néo-liturgie c'était cette année, et seulement cette année, le 10e dimanche ordinaire année A ?

Il paraît que nous sommes en un temps où les prêtres n'ont plus le temps de dire les 150 psaumes dans la semaine. Comme ils n'ont plus le temps de dire la trop longue messe de saint Pie V. Les prêtres n'ont plus le temps de prier. Ils ont des choses plus importantes à faire. Il y a plus important que la prière. Comment peut-on affirmer cela sans frémir ?

On aurait pu dire : voilà, il y a aujourd'hui des apostolats qui rendent difficile la récitation du psautier dans la semaine. Donc, la règle des 150 psaumes hebdomadaires demeure la règle, mais il est permis d'étaler la récitation des psaumes sur quatre semaines. Mais non. On a fait comme pour la messe. On n'a pas dit : ceux qui veulent continuer à célébrer la messe de Pie V peuvent naturellement le faire. Pour l'office comme pour la messe, c'est un ordre : on abandonne la tradition, tout le monde doit se plier à la liturgie allégée. Et en ce qui concerne les psaumes, cet ordre, c'est de rompre avec une tradition plus que bimillénaire.

De même, on a supprimé l'office de prime. Ce qui fait mentir le psalmiste qui dit qu'on doit prier sept fois le jour, comme le souligne saint Benoît dans sa règle. Il n'y a plus que six offices du jour. Encore le mépris des nombres sacrés.

Les psaumes censurés

Comme vous le pensez bien, je n'en ai pas fini avec le 4^e paragraphe de la Constitution *Laudum canticum*. Après avoir fait voler en éclats la tradition des 150 psaumes dans la semaine, Paul VI ajoute : « Dans cette nouvelle répartition du psautier, quelques psaumes et versets particulièrement durs ont été omis, eu égard aux difficultés qu'ils pourraient présenter, surtout dans la récitation en langue vivante. »

Tiens donc. Il a fallu attendre le XX^e siècle pour découvrir qu'il y avait des versets « particulièrement durs », et qu'il fallait les supprimer. Non seulement on détruit la tradition des 150 psaumes hebdomadaires, mais en outre on supprime des versets de psaumes. On censure la parole de Dieu. Cela, c'est le plus effroyable. Paul VI et ses experts liturgistes disent à Dieu : franchement, là, tu dépasses les bornes, on ne peut pas prier sur de telles horreurs.

Voici que Dieu me donne un livre de prière. Mais je déchire les pages qui ne me plaisent pas. Dieu s'est trompé, quand il a inspiré ces prières au psalmiste. Heureusement que nous avons fini par nous en apercevoir, nous qui sommes plus intelligents que nos ancêtres.

Comment peut-on oser faire cela ?

Comment a-t-on pu oser mutiler le psaume 109, le *Dixit Dominus*, le premier psaume des vêpres du dimanche et des fêtes, un psaume que le Christ lui-même cite pour affirmer sa divinité ? Comment a-t-on pu oser mutiler le merveilleux psaume 136, *Sur les rives de Babylone* ?

Ah oui, il fallait enlever le dernier verset, celui qui dit : « Bienheureux celui qui saisira tes petits enfants, et les brisera contre la pierre. » Il ne faut pas dire des choses comme cela, n'est-ce pas ? Eh bien en enlevant ce verset on supprime un enseignement des pères du désert. Car ils s'en servaient pour apprendre aux novices à acquérir la paix intérieure. Les enfants de Babylone, expliquaient-ils, ce sont ces pensées qui nous assaillent en permanence. Comment s'en délivrer ? En les saisissant alors qu'elles sont encore petites, avant qu'elles nous envahissent, et en les brisant contre la pierre, contre le roc, qui est le Christ. Voilà l'un des véritables sens de ce verset, repris par les pères de l'Eglise, élargi aux diverses tentations. Un sens opérationnel, un enseignement de la Sainte Ecriture, que l'Eglise du XXe siècle prétend supprimer.

Dans tel psaume, comme celui-ci, on enlève la fin, dans tel autre on enlève des versets en plein milieu... Le comble est atteint avec le psaume 34, où l'on enlève les versets 4 à 8, 20 à 21, 24 à 26.

Voici ce que disent ces versets :

4 à 8 : Qu'ils soient couverts de honte et de confusion, ceux qui en veulent à ma vie. Qu'ils reculent et soient confondus, ceux qui méditent le mal contre moi. Qu'ils deviennent comme de la poussière à la face du vent, et que l'Ange du Seigneur les assiège. Que leur chemin soit ténébreux et glissant, et que l'ange du Seigneur les poursuive. Car sans raison ils ont caché un piège pour me massacrer; ils ont sans motif outragé mon âme. Qu'un piège dont il ne se doute pas tombe sur lui; que le filet qu'il a caché le saisisse, et qu'il tombe dans son propre filet.

20 et 21 : Car ils me disaient des paroles de paix; mais, parlant dans le pays avec colère, ils méditaient des tromperies. Et ils ont dilaté leur bouche contre moi, et ils ont dit: Ah ! Ah ! Nous avons vu de nos yeux !

24 à 26 : Juge-moi selon ta justice, Seigneur mon Dieu, et qu'ils ne se réjouissent pas à mon sujet. Qu'ils ne disent pas dans leur coeur: Ah ! Ah ! réjouissons-nous ! Qu'ils ne disent pas: Nous l'avons dévoré. Qu'ils rougissent et soient confondus, ceux qui se félicitent de mes maux. Qu'ils soient couverts de confusion et de honte ceux qui ont élevé la voix contre moi.

Inutile de dire que le psaume est défiguré. Car on détruit le balancement du psaume entre la louange de Dieu qui me sauve et mes appels de détresse dans les épreuves.

Si l'auteur était vivant, il ferait un procès à l'Eglise, et naturellement il gagnerait de forts dommages et intérêts. Mais je vous signale que l'auteur est vivant. Car il est

éternellement vivant. Et je ne voudrais pas être à la place de ceux qui ont massacré les prières qu'il nous a données.

Paul VI précise : « quelques psaumes et versets particulièrement durs ont été omis, eu égard aux difficultés qu'ils pourraient présenter, surtout dans la récitation en langue vivante ». Eh oui, en langue vivante. C'est justement l'un des intérêts du latin, de provoquer une distanciation. Ce que je dis en latin, ce n'est pas ce que je dis dans la langue vulgaire. C'est autre chose. Et cela incite précisément à comprendre pourquoi la prière des psaumes me fait dire des choses qu'il est difficile de dire en langue vulgaire. Je voudrais préciser qu'il ne s'agit pas seulement du latin. Il n'est pas exact de dire que les liturgies orientales se font depuis très longtemps en « langue vernaculaire ». Dans la liturgie grecque, les psaumes sont ceux des Septante : c'est du grec du troisième siècle avant Jésus-Christ. Dans la liturgie russe, c'est du slavon, du slave du IXe siècle. Dans la liturgie en arabe, c'est de l'arabe classique, pas celui de tous les jours. Dans la liturgie syriaque et chaldéenne, c'est de l'araméen du moyen âge, ce n'est pas l'araméen d'aujourd'hui. La prière liturgique ne se fait pas dans le langage de tous les jours, parce qu'elle n'est pas le langage de tous les jours. Elle est sur un autre plan. Elle n'est pas le langage de notre temps, elle est le langage du dialogue avec l'éternité.

L'ennemi

Alors oui, il paraît impossible de prier en français sur des versets qui parlent d'horribles vengeances et de meurtres d'enfants.

Mais pourquoi ? C'est un aspect de la « culture du refus de l'ennemi », dont nous parlait tout à l'heure Mme Papazu. On fait un contresens monumental : on prend ces versets (et donc tout le reste, ce qui est ahurissant) au premier degré, littéralement. Comme si ce n'était pas de la poésie, et de la poésie sacrée. Mais ces ennemis pour lesquels je demande à Dieu les pires fléaux, ces ennemis que je demande à Dieu d'écraser, d'être l'objet des pires souffrances, de réduire en poussière, et de ne pas oublier leurs enfants dont on fracassera la tête sur le rocher, dont je demande à Dieu de me venger, car Dieu est le Dieu des vengeances, Deus ultionum, et il va leur briser la nuque et leur casser les dents, et je me laverai les mains dans leur sang... mais toute la tradition unanime a toujours montré qu'il s'agissait des démons.

Et il n'y a pas besoin de faire le moindre effort d'exégèse pour le comprendre. C'est absolument évident. De nombreux psaumes montrent le lien étroit entre l'ennemi et le péché. Les ennemis sont appelés aussi les pécheurs, les rois, les nations, les païens,

les hommes, ou sont symbolisés par le lion. Le lion est toujours l'ennemi cruel, dans les psaumes, cela dit à l'adresse des admirateurs de *Narnia*. Ces ennemis, dit le psaume 142, sont ceux qui persécutent mon âme. Le psaume 108 dit que ce sont ceux qui parlent mal contre mon âme, et le dernier verset me fait dire à Dieu : « Tu me sauveras de ceux qui persécutent mon âme. »

Pour vous montrer à quel point c'est évident, voici un exemple parmi des milliers d'autres. Alors que je préparais cette conférence, il y a eu la fête du très précieux sang du Christ, le 1er juillet. On y lit un extrait d'une catéchèse de saint Jean Chrysostome aux néophytes. Pas à des chrétiens confirmés, à des gens qui vont recevoir le baptême. Saint Jean Chrysostome rappelle que lors de la sortie d'Égypte, l'ange exterminateur avait épargné les maisons où le linteau de la porte avait été marqué par le sang de l'agneau. Donc maintenant, poursuit-il, si l'ennemi voit, non pas le sang du symbole mis sur le linteau, mais le sang de la vérité du Christ brillant sur la bouche des fidèles, alors d'autant plus il se retirera. Car si l'ange est arrêté par le symbole, combien plus l'ennemi sera-t-il terrifié, s'il voit la vérité elle-même ?

Il dit bien *l'ennemi*, sans expliquer de qui il s'agit. Car pour tous ses auditeurs, qui sont pourtant des néophytes, il est évident que l'ennemi c'est le diable.

Si l'on veut d'autres exemples tirés des psaumes eux-mêmes, voici la fin du psaume 37 :

« Car c'est en toi, Seigneur, que j'ai espéré; tu m'exauceras, Seigneur mon Dieu. Car j'ai dit: Que mes ennemis ne se réjouissent pas à mon sujet, eux qui, ayant vu mes pieds ébranlés, ont parlé insolamment de moi. Car je suis préparé aux châtiments, et ma douleur est toujours devant mes yeux. Car je proclamerai mon iniquité, et je serai toujours occupé de la pensée de mon péché. Cependant mes ennemis vivent, et sont devenus plus puissants que moi, et ceux qui me haïssent injustement se sont multipliés. Ceux qui rendent le mal pour le bien me décriaient, parce que je m'attachais au bien. Ne m'abandonne pas, Seigneur mon Dieu; ne t'éloigne pas de moi. Hâte-toi de me secourir, Seigneur, Dieu de mon salut. »

Et le psaume 100 se termine ainsi : « Au matin j'ai massacré tous les pécheurs de la terre. » Si c'était vrai au premier degré, ça se saurait... Ou plutôt il n'y aurait plus personne pour le constater...

Alors oui, c'est vrai, les psaumes sont pleins de versets contre les ennemis. Des versets souvent très violents. Et le psaume 17, par exemple, dans sa deuxième partie, est un véritable psaume de jihad, dirait-on en arabe. C'est le vrai jihad, c'est le combat

contre le véritable ennemi. Dans le psaume 17 le Seigneur m'apprend à me battre, il m'envoie au combat, et je vais à la guerre. Et je réduirai mes ennemis en poussière.

Mais quelle est donc la religion de ceux qui sont effrayés par ces versets et qui les suppriment du texte sacré ? N'ont-ils donc jamais lu saint Paul ? « Car ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à lutter, mais contre les principautés et les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice des régions célestes », dit-il dans son épître aux Ephésiens (Eph 6, 12). Et l'auteur de l'épître aux Hébreux souligne: « Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre lutte contre le péché. » (12, 4) Jusqu'au sang. Et ces gens-là n'ont-ils donc jamais entendu parler du combat des saints contre les ennemis, de leurs combats physiques contre les démons, depuis saint Antoine dans le désert jusqu'au saint curé d'Ars ou le saint Padre Pio ?

Il ne s'agit pas seulement d'une impiété, il s'agit d'un manque de foi, qui a pour conséquence de désarmer le chrétien face à l'ennemi.

Prenons simplement l'exemple du psaume 109, *Dixit Dominus*, qu'ils ont osé mutiler alors que le Christ lui-même le cite comme preuve de sa divinité. Quand le Christ cite le début d'un psaume, c'est comme s'il citait tout le psaume. C'est ici évident qu'il ne se réfère pas seulement au premier verset : « Le Seigneur a dit à mon seigneur : Siège à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis un escabeau pour tes pieds. » C'est dans ce psaume qu'il y a cette prodigieuse référence à Melchisédech : « Tu es prêtre à jamais dans l'ordre de Melchisédech. » Une référence totalement anachronique, à l'époque du roi David et après, mais qui établit que le sacerdoce du Christ est d'une autre nature que le sacerdoce lévitique. Eh bien voici le verset qu'on a osé supprimer : Le Seigneur, et quand on dit le Seigneur, il s'agit du Christ lui-même, comme il l'a dit explicitement, le Seigneur « jugera les nations, il multipliera les ruines, il écrasera sur la terre les têtes d'un grand nombre ».

Supprimer ce verset, ça veut dire quoi ? ça veut dire que je dis au Christ de ne pas le faire. De ne pas écraser sur la terre les têtes des démons qui m'assaillent. Je veux une petite religion tranquille, suave et douce, une religion guimauve qui ne pose pas de problème. Cela me fait penser à ce que disait Olivier Messiaen, dont on célèbre cette année le centième anniversaire de sa naissance. Olivier Messiaen a été pendant plus de 60 ans organiste de l'église de la Trinité à Paris. On lui demandait souvent, notamment pour les mariages ou les enterrements, de jouer une jolie musique. « Ces gens, dit-il, attendaient de moi une musique douceâtre, vaguement mystique et surtout soporifique. En tant qu'organiste j'ai le devoir de commenter les textes propres à l'Office du jour. Ces textes exaltent des vérités très différentes, expriment des

sentiments très différents et suscitent des grâces très différentes, suivant la couleur spéciale du temps dont l'Office fait partie. Prenons simplement le Psautier : croyez-vous que le psaume dise des choses vagues et douceâtres? Le psaume hurle, gémit, rugit, supplie, exulte et jubile tour à tour. » C'est exactement cela. C'est une excellente description : le psaume hurle, gémit, rugit, supplie, exulte et jubile tour à tour.

Notre religion n'est pas douceâtre et vaguement mystique. Elle est un combat à mort contre les forces du mal, pour me libérer de ces forces du mal qui me tiennent captif, me délivrer de leurs pièges, m'en libérer sous la conduite de Dieu qui m'apprend à me battre, à casser le bras de mes ennemis, comme disent les psaumes – le bras étant un symbole hébraïque de la force.

Il y a un autre aspect encore. Lorsque je dis ces psaumes, ces versets terribles sur les ennemis, si je suis vraiment dans le mouvement de la prière, ce n'est pas du tout avec effroi, ou avec dégoût, que je les dis. C'est avec une véritable jouissance. Oui, je les briserai menu, je les disperserai façon puzzle, je les réduirai en bouillie. Parce que c'est Dieu qui le fera et que j'ai confiance qu'il le fera. Ces versets de psaume, qu'expriment-ils en réalité ? L'espérance. La véritable espérance. L'espérance que je surmonterai le péché par la grâce de Dieu.

Ceux qui suppriment ces versets pèchent contre l'espérance, ils suppriment des armes de l'espérance. C'est criminel.

Le psaume 60 dit : « Tu m'as conduit, car tu t'es fait mon espérance, tu t'es fait une tour de vaillance à la face de l'ennemi. »

Nous avons là une de ces superbes tournures elliptiques des psaumes, et une image intraduisible. *Turris fortitudinis*, une tour qui est ma force, ma bravoure, mon courage, ma vaillance, une tour d'où je peux détruire mon ennemi, sous ta conduite, car tu me conduis jusqu'à la victoire. Si j'accepte le combat. Si je ne supprime pas les versets qui me gênent.

Le psaume 142 dit : « Dans ta miséricorde tu anéantiras mes ennemis. » *In misericordia tua disperdes inimicos meos.*

Dans ta miséricorde tu anéantiras mes ennemis.

Inutile de dire que bien entendu ce verset a été supprimé lui aussi.

On ne demande plus à Dieu d'anéantir nos ennemis. Et l'on voit en effet qu'ils prospèrent dans l'Eglise.

La miséricorde

Et, naturellement, on ne comprend pas comment cela aurait un rapport avec la miséricorde. On ne comprend pas, donc on supprime.

Or bien sûr c'est dans sa miséricorde, et seulement dans sa miséricorde, que Dieu peut anéantir mes ennemis. Car s'il ne fait pas jouer sa miséricorde, dont je dépends totalement, ce sont les ennemis qui auront le dessus.

Ici il me faut évoquer un autre scandale, français celui-là. Plus exactement francophone. Ceux qui connaissent mon blog savent que j'en ai déjà parlé plusieurs fois. Dans le psautier latin, le psautier officiel actuel de l'Eglise de Rome, le mot *miser cordia* apparaît 129 fois. Je dis bien le mot *miser cordia*. Je ne parle pas de son synonyme *miserationes*, ou du verbe *miser eor*, ou des adjectifs *misericors* ou *miser ator*. Le seul mot *miser cordia* apparaît 129 fois. Dans le psautier liturgique officiel en français, le mot miséricorde apparaît... 2 fois. Et les deux fois uniquement pour éviter une répétition. Autant dire que la miséricorde a disparu du psautier en français, alors qu'il s'agit d'un thème majeur des psaumes.

Je ne me lasserai pas de dénoncer ce scandale, cette impiété, cet attentat contre la prière chrétienne.

Non seulement parce que c'est insupportable, mais aussi parce que je crois que c'est un peu, très modestement, à mon tout petit niveau, ma mission.

Je n'avais jamais parlé de cela à mon père spirituel. Or voici quel a été son testament. La dernière fois que je l'ai vu, la dernière chose qu'il m'ait dite avant que je le quitte, et qu'il ne me quitte hélas pour toujours sur cette terre, c'est ceci : « En ce moment, je suis frappé par l'importance de la miséricorde dans les psaumes. »

Il ne voulait pas dire, comme vous le comprenez bien, qu'il venait de découvrir l'importance de la miséricorde dans les psaumes, à 80 ans, lui qui toute sa vie a prié sur les 150 psaumes chaque semaine. Il s'agit là d'un phénomène que connaissent tous ceux qui prient sur les psaumes. Tel jour, tel verset, qu'on connaît par cœur, se met à briller tout à coup d'une lumière qu'on ne lui connaissait pas. C'est une expérience spirituelle intense, et qui procure une joie immense, car on sait qu'on a été touché par la grâce, qu'on a franchi un seuil, un tout petit seuil, mais qu'on a avancé d'un tout petit pas vers la connaissance intime de Dieu.

Voilà ce que me disait mon père spirituel. Mais lui ne me parlait pas d'un verset, il me parlait de la miséricorde en général. Il était entré dans une connaissance supérieure

de la miséricorde, dans le mouvement intime de la miséricorde, et il en était émerveillé. C'était peu avant sa mort. Sa bienheureuse mort. Sa bienheureuse naissance à la miséricorde éternelle qui s'était manifestée à lui.

Mais comment a-t-on pu supprimer le mot même de miséricorde, et empêcher par le fait même les croyants d'accéder à la miséricorde par les psaumes ? Alors que Jean-Paul II y revenait sans cesse, qu'il a écrit une encyclique sur la miséricorde, et qu'il a institué un dimanche de la miséricorde, pour montrer que c'était aujourd'hui plus que jamais un thème primordial ?

On n'a même pas tenu compte du fait que nous avons un énorme privilège, dans la langue française, de bénéficier de la toute naturelle traduction de *miser cordia* en miséricorde. Ce mot n'existe que dans les langues latines. Même le grec ne l'a pas. Et ce fut un providentiel miracle que les premiers traducteurs de la Bible grecque en latin traduisent *eleos* par *miser cordia*. C'est le seul mot qui associe la pitié de Dieu, Kyrie eleison, au cœur de Dieu. C'est la pitié, la compassion, de l'Amour infini de Dieu pour les hommes.

Dans le psautier en français, il n'est question que d'amour. C'est l'amour qui remplace partout la miséricorde.

Pourquoi ? Parce que le mot amour établit une relation d'égal à égal, entre partenaires mis sur le même plan, alors que le mot miséricorde établit d'emblée la dépendance dans laquelle je suis par rapport à Dieu. Le psaume 122, par exemple, le souligne sans ambages : « Comme les yeux des esclaves sont fixés sur les mains de leurs maîtres, comme les yeux des servantes sur les mains de leurs maîtresses, ainsi nos yeux sont fixés sur le Seigneur notre Dieu, jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous. » *Donec misereatur nostri*. Jusqu'à ce qu'il ait pitié de nous, jusqu'à ce qu'il nous fasse miséricorde. Jusqu'à ce qu'il nous rachète et nous libère, nous qui sommes des esclaves du péché.

Nous ne voulons pas d'un Dieu qui soit un maître qui ait pitié de nous. Nous ne voulons pas être dépendants. Nous voulons être libres. Libres d'aimer Dieu à notre façon, comme nous aimons une personne humaine. C'est une terrible illusion. Car la liberté, comme ne cesse de le rappeler Benoît XVI, se trouve dans l'obéissance à Dieu, dans la reconnaissance de ma totale dépendance à Dieu. La liberté ne s'obtient que par le combat contre les ennemis de Dieu qui sont mes ennemis, et pour me libérer du péché je ne peux compter sur rien d'autre que sur la miséricorde divine. Sur l'amour miséricordieux. L'amour, oui, mais l'amour de miséricorde. Si je n'en appelle pas à la miséricorde, je prétends en vain vouloir être sauvé.

La miséricorde, c'est le cœur compatissant de Dieu qui se penche sur ma misère, et qui me libère de l'ennemi. Nul ne peut connaître l'amour de Dieu s'il ne se place pas dans le mouvement de la miséricorde de Dieu, dans le mouvement descendant de la miséricorde, qui descend de l'inexprimable hauteur divine jusqu'à moi le misérable pécheur. Evidemment, je dois me reconnaître misérable si je veux bénéficier de la miséricorde, et non pas m'imaginer que je suis d'emblée au niveau de l'amour infini et éternel.

Bien sûr c'est toujours l'orgueil qui est en œuvre. Le péché originel, qui me dit que je n'ai pas d'ennemis au sens où le disent certains insupportables versets de psaumes, et que l'amour de Dieu m'est offert sans combat.

Comme si le Christ n'était pas mort sur la Croix.

Hesed et rahamim

Alors vous pourrez dire : mais enfin, les psaumes étaient écrits en hébreu, quel est le mot hébreu ?

Eh bien le mot hébreu est *hesed*, et *hesed* ne veut pas dire amour au sens où nous entendons ce mot. Mais la question est mal posée.

Car, en tant que catholiques, nous croyons à la tradition. La tradition des psaumes, comme de tout l'Ancien Testament, c'est qu'au troisième siècle avant Jésus-Christ des rabbins d'Alexandrie ont traduit la Bible en grec. Il s'agissait des rabbins les plus savants de l'époque, qui connaissaient à la perfection tant l'hébreu que le grec. Pour souligner l'importance exceptionnelle de la chose, la tradition nous dit que ce sont 70 rabbins qui ont traduit la Bible en 70 jours. D'où le nom de Bible des Septante. 7 étant bien sûr le nombre parfait. Cette traduction s'est répandue dans tout le bassin méditerranéen au point de devenir la référence pour tous les israélites et pour tous ceux qui voulaient connaître la Bible. Preuve en est que, chaque fois que l'Évangile, que le Christ lui-même dans l'Évangile, cite l'Ancien Testament, c'est dans le texte des Septante. Ce qui lui confère, reconnaissons-le, une certaine autorité, et même l'autorité tout court.

Le problème de la traduction des mots hébreux est que les mots sémitiques ne sont pas univoques. Ils ont une signification multiple autour d'un pôle. Ainsi le mot *hesed* veut-il dire à la fois, je dis bien à la fois, loyauté, fidélité, alliance, grâce, compassion, amour, bonté, bienveillance, charité. On voit qu'il s'agit de l'amour de Dieu sous son aspect de fidélité à l'alliance, et qui s'exprime par la grâce donnée aux hommes, par la

compassion de Dieu envers les hommes, bref par la pitié divine envers les hommes qu'il veut sauver. Les Septante ont donc traduit *hesed* par *eleos*, la pitié, et les traducteurs latins ont traduit providentiellement *eleos* par *misericordia*.

L'abondance du mot miséricorde vient aussi du fait qu'il traduit au moins deux mots : *hesed*, comme nous venons de le voir, et *rahamim*. Le sens originel de *rahamim*, c'est le sein maternel, et puisque ce mot est au pluriel, les entrailles. *Rahamim*, c'est donc la miséricorde sous l'aspect de l'amour maternel de Dieu, viscéral, *viscera misericordiae*, pour ses enfants les hommes. Sa tendresse, sa bienveillance. On voit qu'on est loin, là aussi, d'un amour entre partenaires de même niveau.

En latin, lorsque *misericordia* est au pluriel, ou qu'on emploie son synonyme *miserationes*, il s'agit de *rahamim*, que les Septante ont parfois traduit par *iktirmos*, la compassion.

Quand dans les psaumes Dieu est qualifié de *misericors et miserator*, c'est que le texte hébreu mettait les deux mots. En français ils sont rigoureusement synonymes, et nous n'avons qu'un seul mot pour les traduire : miséricordieux. Il en est de même en arabe. Car en arabe il n'existe que *rahamim*, sous la forme *rahma*. C'est pourquoi les premiers mots du Coran sont *Bismillah ir-Rahman ir-Rahim*, que l'on traduit généralement par « Au nom de Dieu clément et miséricordieux ». Mais *rahman* et *rahim* sont un même mot, comme *misericors* et *miserator*. Comme vous le voyez, ces premiers mots du Coran sont un emprunt aux psaumes.

Il faut ajouter un troisième mot, traduit par *veritas*, la vérité. On constate que 20 fois dans les psaumes le mot miséricorde est directement lié au mot vérité. Le mot hébreu est *emet*. Et en réalité *emet* est très proche de *hesed*. Il veut dire grâce, fidélité, vérité, la vérité dans la relation, dans l'alliance. Les Septante ont traduit *emet* par *alithia*, vérité. Mais lorsque vous rencontrez *misericordia et veritas*, dans les psaumes, il s'agit d'une variation sur le même thème. Un thème véritablement central, comme le montre le psaume le plus bref, le psaume 116, qui est en quelque sorte une réduction de tous les psaumes. Il ne comprend que deux versets : le premier est un appel à la louange de Dieu, le second est une célébration de la *misericordia* et de la *veritas*.

La multiplicité des sens de ces mots a été étudiée par saint Jérôme, qui, après avoir revu à deux reprises la traduction latine existante des psaumes, qui était faite d'après la Septante, avait voulu livrer une nouvelle traduction, plus proche du texte hébreu.

On constate qu'il traduit neuf fois *hesed* et *emet*, ce qui est donc pour nous miséricorde et vérité, par *gratia et fidelitas*, sept fois par *misericordia et fidelitas*, et autrement par *bonitas et fides*, *gratia et fides*, *benignitas et veritas*...

Cette traduction de saint Jérôme est fort intéressante pour mieux comprendre les mots que l'on dit. Mais elle ne fut pas reçue par l'Eglise. Car la version traduite des Septante était déjà devenue traditionnelle, et elle venait d'être garantie par le pape qui avait demandé à saint Jérôme lui-même de la revoir.

En réalité il fallait en effet en rester à *misericordia* pour traduire *hesed* et *rahamim*.

La plus belle preuve nous est donnée par les psaumes du Nouveau Testament. Car il y a deux textes dans le Nouveau Testament qui ont toutes les caractéristiques des psaumes : le *Benedictus* et le *Magnificat*. Comme vous le savez ils sont écrits en grec, et dans chacun de ces deux psaumes on trouve deux fois le mot grec *eleos*, traduit en latin par *misericordia*, et qui était tout naturellement traduit par miséricorde en français avant la révolution liturgique.

Le *Benedictus* est un exemple type de ce que je disais tout à l'heure sur les ennemis, sur la miséricorde qui nous délivre de nos ennemis. Une première fois, Zacharie dit : « Il nous a sauvés de nos ennemis, de la main de tous ceux qui nous haïssent, faisant miséricorde envers nos pères, et se souvenant de son alliance sainte. »

On voit ici l'insistance sur l'alliance dans la miséricorde. Ce *eleos* renvoie à *hesed*.

La deuxième fois, il parle de saint Jean Baptiste qui donnera au peuple la science du salut, « par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu » : *Per viscera misericordiae Dei nostri*. Et là on voit que c'est *rahamim* qui est explicitement présent sous *eleos*. *Viscera misericordiae*, c'est une expression que saint Paul utilise également dans son épître aux Colossiens.

De même, dans le *Magnificat*, le premier *eleos* renvoie à *hesed*, et le second à *rahamim* (la miséricorde de Dieu envers son enfant Israël).

Il faut donc traduire *eleos* par miséricorde, car *eleos* n'a jamais signifié amour, comme il faut traduire *hesed* et *rahamim* par *eleos*, donc en français miséricorde, puisque le *Benedictus* et le *Magnificat* nous prouvent la filiation *hesed-rahamim*, *eleos*, *misericordia*. Et saint Jérôme, qui voulait coller au texte hébreu, ne traduit jamais *hesed* ou *rahamim* par un mot signifiant amour.

Vous voulez une preuve supplémentaire ? Le mot miséricorde figure aussi dans les Béatitudes, et on l'a gardé : « Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. »

Or les Béatitudes sont un résumé des psaumes (de même que les psaumes sont un résumé de toute la Bible, de la Genèse à l'Apocalypse). Le premier psaume, donc

l'ensemble du psautier, commence par *Beatus vir*. « Bienheureux l'homme qui ne va pas dans le conseil des impies. » Le plus long des psaumes, le 118, commence par un double *Beati*. On trouve *beatus* 27 fois dans les psaumes. 27, c'est trois fois trois fois trois. Trois puissance trois. De même qu'il y a neuf béatitudes : trois fois trois. Dans un cas comme dans l'autre, c'est l'expression de la perfection divine.

Le pauvre

La première béatitude dit : « Bienheureux les pauvres en esprit. »

Le thème du pauvre parcourt tout le psautier. On peut expliquer en abondance la première béatitude en ne se servant que des psaumes.

Le pauvre est défini dans les psaumes comme celui qui est sans ressources, dans le besoin. Il est éventuellement associé à l'orphelin. Il est seul, démuné, indigent, misérable.

Le langage très concret des psaumes pourrait laisser penser que le psalmiste se préoccupe de la pauvreté matérielle et lance des appels à l'aide sociale. Ce serait la même erreur que pour les ennemis. On en a la preuve, s'il en était besoin, dans les psaumes où c'est le roi David lui-même qui se plaint d'être pauvre et démuné, alors qu'il était le personnage le plus riche de son royaume. Cela n'empêche pas, bien entendu, la traduction sociale de cette doctrine, comme l'Eglise l'a abondamment montré par ses œuvres de charité. « Faites justice à l'indigent et à l'orphelin, justifiez l'humble et le pauvre », dit le psaume 81, et l'on sait comment saint Yves, par exemple, l'a mis en pratique.

Mais le pauvre des psaumes est, essentiellement, le pauvre des Béatitudes. Le pauvre en esprit. Et les psaumes expliquent la Béatitude. Le pauvre est celui qui ne compte pas sur ses propres forces et qui attend tout de Dieu. De la miséricorde de Dieu. Le pauvre est un mendiant : *mendicus et pauper*, dit le psaume 39. Je mendie la miséricorde, je suis un mendiant de la grâce.

Tous les thèmes des psaumes sont reliés entre eux, et le thème du pauvre est spécialement lié à celui de la miséricorde. Cette pauvreté, c'est l'humilité. On parlait naguère de personnes humbles pour désigner les pauvres. Et en latin, plus encore qu'en français moderne, les deux mots se recoupent largement. Si je suis humble (ce qui recouvre aussi le fait que suis dans un état d'abaissement, humilié par l'ennemi, c'est-à-dire par mes péchés) si je me reconnais comme pauvre, je fais appel à la miséricorde de Dieu. Qui me délivrera de mes ennemis. Car tout est lié. Et Dieu me

délivrera pour accomplir sa justice. Le thème de la justice, très présent dans les psaumes, est également lié à celui de la miséricorde.

Le plus humble des hommes, c'est le roi. Le roi au sens spirituel du terme. Celui qui a écrabouillé ses ennemis (appelés les rois, au pluriel, dans certains psaumes) parce qu'il s'en remettait totalement à Dieu, celui qui règne sur ses passions, celui qui est prêt pour le combat final, parce qu'il est saint. Et le roi est celui qui accomplit la justice de Dieu, qui fait la justice. Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés.

On ne peut qu'être impressionné par le début du psaume 85, par exemple, où David dit : « Incline, Seigneur, ton oreille et exauce-moi. Car je suis indigent et pauvre. Veille sur mon âme, parce que je suis saint. »

Dans le psaume 17, David affirme que le Seigneur le rétribuera selon la pureté de ses mains, et qu'il sera immaculé devant lui.

Il est clair que le personnage qui parle ici est en fait le Christ, dont le roi David, qui était christ puisque oint, était le prophète.

C'est le Christ qui est le pauvre par excellence, le maître en pauvreté, le maître en humilité. Un maître que personne ne peut évidemment égaler, puisque étant Dieu il s'est fait homme pour mourir sur la croix d'infamie.

Le Christ et moi

Saint Hilaire, qui fut le premier père de l'Eglise à commenter les psaumes de façon étendue, disait que tout dans les psaumes se rapportait au Christ.

On vient d'en avoir un exemple, en effet. Nous en avons vu un autre avec le psaume 109, nous connaissons le psaume 21 : *Mon Dieu mon Dieu pourquoi m'as-tu abandonné ?*, ce psaume qui dit « Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils se sont partagé mes vêtements et ils ont tiré ma tunique au sort », et il y a tous ceux qui sont cités par Jésus de façon implicite (entre tes mains je remets mon esprit, par exemple) ou qui se rapportent clairement à la Passion (ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et dans ma soif m'on abreuvé de vinaigre, par exemple), ou à la résurrection (*exurrexi, et adhuc sum tecum*, je suis ressuscité, et je suis encore avec toi, verset du psaume 138 qui a été repris dans une version plus ancienne dans l'introït de la messe de Pâques : *Resurrexi, et adhuc tecum sum*).

Et il y en a bien d'autres qui ne peuvent se rapporter qu'au Christ, à commencer par ceux qui sont censés célébrer le roi David, mais le font en des termes qui ne se rapportent qu'à Dieu, David étant ici le symbole du roi des cieux. Notamment le psaume 88. C'est celui qui commence par une double évocation de la miséricorde et de la vérité éternelles de Dieu, pour évoquer l'alliance, et particulièrement l'alliance avec David. :

J'ai trouvé David, Mon serviteur; Je l'ai oint de mon huile sainte.

Car ma main l'assistera, et mon bras le fortifiera.

L'ennemi n'aura jamais l'avantage sur lui, et le fils d'iniquité ne pourra lui nuire.

Et Je taillerai ses ennemis en pièces devant lui, et je mettrai en fuite ceux qui le haïssent.

Ma vérité et ma miséricorde seront avec lui, et par mon Nom s'élèvera sa puissance.

Et j'étendrai sa main sur la mer, et sa droite sur les fleuves.

Il m'invoquera: Tu es mon Père, mon Dieu, le soutien de mon salut.

Et moi, je l'établirai comme le premier-né (le premier né : primogenitum), le plus élevé des rois de la terre.

Je lui conserverai éternellement ma miséricorde, et mon alliance avec lui sera inviolable.

*Et j'établirai sa race pour les siècles des siècles, et son trône comme le jour du ciel.
(...)*

Sa race demeurera pour l'éternité,

Et son trône sera comme le soleil en ma présence, et comme la pleine lune pour l'éternité,

et le Témoin qui est au Ciel est fidèle.

Et je ne peux pas ne pas citer ce passage du psaume 39 : « Tu n'as voulu ni sacrifice ni oblation, tu n'as pas demandé d'holocauste ni de sacrifice pour le péché; alors j'ai dit: Me voici, je viens. En tête du livre il est écrit de moi que je dois faire ta volonté. Mon Dieu, je l'ai voulu, et ta loi est au fond de mon cœur. » Il faudrait citer tout ce psaume, que j'ai déjà cité pour parler du pauvre, et qui par ailleurs contient une très belle béatitude. Cela ne vous étonnera pas d'apprendre que c'est un psaume qui a été mutilé par la nouvelle liturgie...

Donc les psaumes ne parlent que du Christ, si l'on suit saint Hilaire. Mais on est tenté de répondre, comme dans les films américains : « Objection, votre Honneur ! » Tous ces psaumes qui, à l'instar du célèbre *Miserere*, le psaume 50, ou plus encore le psaume 37, soulignent à quel point le psalmiste est un pécheur, qui a toujours son

péché devant lui, qui est couvert de péchés, dont même la chair est corrompue par le péché, etc., etc., comment est-ce que ce pourrait être le Christ ?

Il y a deux réponses à cette question, toutes deux au cœur même de la foi, et de la suréminente pédagogie des psaumes.

D'abord, bien sûr que le Christ est couvert de péchés. Il est couvert de *mes* péchés. Et ces péchés détruisent sa chair elle-même au moment de la Passion, et provoquent même sa mort. Cela est dit dès le premier verset du psaume 21. Car ce qui suit immédiatement « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné », c'est : « La voix de mes péchés éloigne de moi le salut. » La voix de mes péchés éloigne de moi le salut, dit le Christ sur la Croix.

Mais il y a autre chose. Car les psaumes insistent lourdement sur le fait que c'est moi, moi qui récite le psaume, qui suis un horrible pécheur. Le Christ prend mes péchés sur lui, d'accord. Mais il s'agit bien de moi dans ces psaumes, n'en déplaise à saint Hilaire.

Et c'est ce décalage, cette flagrante contradiction, entre les psaumes où je dis je suis saint, je suis immaculé, je suis dans la pleine lumière de Dieu, et les psaumes où je confesse mes innombrables péchés, et la gravité de ces péchés qui me font tomber dans la boue et me contraignent à l'humilité, c'est cette contradiction qui est le moyen même de mon élévation spirituelle. Car je suis effectivement et réellement l'un et l'autre. Je suis pécheur, je suis aussi le Christ, je suis un Dieu, dit le psaume 81, et le Christ lui-même a cité ce verset : « Je dis : vous êtes des dieux, vous êtes tous les fils du Très-Haut. » Car, comme le dit saint Jean : « à ceux qui l'ont reçu il a donné le pouvoir de devenir fils de Dieu ».

Je suis saint parce que je suis baptisé, et que je participe donc au sacerdoce et à la royauté du Christ. Je suis saint dans la mesure où le pécheur que je suis revêt le Christ, participe à la vie du Christ. Il y a donc bien un seul personnage dans les psaumes. Ce personnage, c'est à la fois le Christ et moi, c'est moi qui deviens un autre Christ en participant à la vie du Christ.

C'est toute la tension de la vie chrétienne qui est mise en prière dans les psaumes : je suis pécheur, et je suis sauvé, je vais vers la mort, et pourtant le Christ m'a déjà donné la vie éternelle. Je rampe dans la fange sur cette terre et pourtant j'ai en moi la vie éternelle. Et c'est en fixant mon regard sur Dieu comme un esclave, en mendiant la miséricorde comme un pauvre, en exposant mon humilité, au sens de l'abaissement, en exposant ma misère à la lumière divine, que peu à peu je deviens un autre Christ, je deviens saint pour de bon. Ce qui s'appelle la divinisation.

Ecoutez le psaume 12 :

Mais jusqu'à quand, Seigneur, m'oublieras-tu, à la fin? Jusqu'à quand détourneras-tu de moi ta face ? Il y a si longtemps que je remue tout cela dans mon âme, et que la douleur est dans mon cœur chaque jour ! Jusqu'à quand mon ennemi s'élèvera-t-il au-dessus de moi ? Regarde, et exauce-moi, Seigneur mon Dieu. Illumine mes yeux, afin que je ne m'endorme pas dans la mort; afin que mon ennemi ne puisse pas dire: J'ai eu l'avantage contre lui. Ceux qui me persécutent exulteront si je suis ébranlé. Mais j'espère en ta miséricorde. Mon cœur exultera dans ton salut. Je chanterai le Seigneur qui m'a comblé de biens, et je célébrerai le Nom du Seigneur Très-Haut.

Le mouvement de ce psaume est magnifique. Celui qui prie commence par interpeller Dieu de façon véhémence, à la limite du blasphème. Mais jusqu'à quand est-ce que tu vas m'oublier ? Puis il rappelle combien il est persécuté par l'ennemi. Mais j'espère en ta miséricorde, et tu vas me sauver, et je serai dans la plénitude de la joie. Je bondirai de joie, car c'est le sens originel d'*exulto* : bondir, sauter.

L'espérance

J'espère en ta miséricorde. L'espérance est également un des grands thèmes des psaumes. Nous avons déjà vu que les plus violents versets contre l'ennemi sont en eux-mêmes source d'espérance. Mais l'espérance, soit comme substantif, soit sous la forme verbale, espérer, se trouve 98 fois dans les psaumes.

J'ai déjà cité le psaume 60 : « Tu m'as conduit, car tu t'es fait mon espérance, tu t'es fait une tour de vaillance à la face de l'ennemi. » Le psaume 26 va jusqu'à dire que si l'ennemi se lève pour me combattre, *c'est en cela même que j'espère.*

L'espérance est donc souvent associée, tout naturellement, à la lutte contre l'ennemi. Il est significatif qu'on trouve le mot cinq fois dans le psaume 21 : « Mon Dieu mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné. » Le psaume de la Passion est aussi le psaume de l'espérance : « Tu es mon espérance depuis le sein de ma mère. »

On trouve aussi cinq fois le mot dans le psaume 30, qui dans sa dernière partie célèbre les merveilles que Dieu fait pour ceux qui espèrent en lui.

L'espérance fait trois fois l'objet d'une béatitude dans les psaumes : « Bienheureux l'homme qui espère dans le Seigneur. »

L'espérance est liée à la miséricorde. Car c'est dans la miséricorde de Dieu que l'on doit espérer. « Moi j'espère en la miséricorde de Dieu », souligne le psaume 51,

contrairement à ceux qui espèrent vainement dans leurs richesses ou dans leurs propres forces, et en retour Dieu manifestera les merveilles de sa miséricorde à ceux qui sont sauvés parce qu'ils ont espéré en lui, comme le dit le psaume 16.

L'espérance est aussi une leçon de confiance, ce qui est souligné dans plusieurs psaumes, notamment par cette image : « J'espère à l'ombre de tes ailes », à l'abri des ailes de Dieu.

Le psaume 118, quant à lui, invente le verbe « *superspero* », super-espérer, pour évoquer spécifiquement l'espérance chrétienne, en disant deux fois : *Supersperavi in verba tua*, et deux fois : *Supersperavi in verbum tuum*. Je n'espère que dans tes paroles, je n'espère qu'en ton Verbe.

Le psaume 20, psaume royal, dit : « Tu le combleras de joie en lui montrant ton visage, car le roi espère dans le Seigneur, et la miséricorde du Très-Haut le rendra inébranlable. »

L'espérance fait se manifester la miséricorde, et par elle le visage de Dieu, donc la joie parfaite et éternelle.

La crainte de Dieu

Après l'espérance, il faudrait évoquer la charité, l'amour de Dieu. L'amour que je porte à Dieu est peu présent sous cette forme. Il y a certes le cri du début du psaume 17 : « Je t'aime, Seigneur ». « Aimez le Seigneur », nous disent les psaumes 30 et 96, tandis que d'autres psaumes promettent à ceux qui aiment Dieu d'habiter à Sion et de connaître la paix véritable. Mais le verbe *diligere* reste marginal, et le verbe *amare* est absent. En fait, de même que l'amour divin se manifeste par la miséricorde, l'amour que je porte à Dieu se manifeste par la crainte. La crainte de Dieu.

Cette notion est aujourd'hui très mal comprise. Elle est pourtant d'un grand réalisme spirituel. La crainte de Dieu, ce n'est pas avoir peur de Dieu. De même que l'amour de Dieu est miséricorde, parce que je reconnais que je suis mendiant de cet amour infini, et non pas un partenaire de Dieu, de même mon amour pour Dieu est la crainte de Dieu, parce que je reconnais qu'il me dépasse infiniment. La crainte de Dieu est l'humilité de l'amour, de mon côté, comme la miséricorde de Dieu est, de son côté, son amour pour les humbles. Comme le dit le psaume 102 : « La miséricorde du Seigneur est depuis l'éternité, et jusqu'à l'éternité sur ceux qui le craignent. » Ou le psaume 146 qui ajoute l'espérance : « Le Seigneur met son plaisir en ceux qui le craignent, et en ceux qui espèrent en sa miséricorde. »

Benoît XVI, évoquant récemment cette question, citait le psaume 130. Le voici intégralement, il est très court :

Seigneur, mon cœur ne s'est pas enorgueilli, et mes yeux ne se sont pas élevés. Je n'ai pas recherché de grandes choses, ni les merveilles au-dessus de moi. Si je n'avais pas d'humbles sentiments, et si au contraire j'ai élevé mon âme, que mon âme soit traitée en retour comme l'enfant que sa mère a sevré. Qu'Israël espère dans le Seigneur, dès maintenant et à jamais.

Ainsi, disait le pape, celui qui craint Dieu n'a pas peur mais au contraire éprouve la sécurité de l'enfant dans les bras de sa mère. Celui qui craint Dieu aime Dieu en vérité, humblement, et il connaît le fruit de cet amour : la confiance.

Les psaumes sont intarissables sur les biens qui attendent celui qui craint Dieu.

Psaume 24 : « Quel est l'homme qui craint le Seigneur? Il lui fixe une loi dans la voie qu'il a choisie. Son âme se reposera parmi les biens, et sa race aura la terre en héritage. Le Seigneur est le ferme appui de ceux qui Le craignent, et Il leur manifestera Son alliance. »

Psaume 30 : « Qu'elle est grande l'abondance de ta douceur, Seigneur, que tu as cachée en toi pour ceux qui te craignent.

Psaume 33 : « Ce pauvre a crié, et le Seigneur l'a exaucé, et il l'a sauvé de toutes ses tribulations. L'Ange du Seigneur viendra autour de ceux qui le craignent, et Il les délivrera... Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. Bienheureux l'homme qui espère en lui. Craignez le Seigneur, vous tous ses saints, car Il n'y a pas d'indigence pour ceux qui le craignent. Les riches ont été dans le besoin, et ont eu faim; mais ceux qui cherchent le Seigneur ne seront privés d'aucun bien. Venez, mes fils, écoutez-moi; je vous enseignerai la crainte du Seigneur. »

Vous voyez ici la connexion entre le pauvre, la crainte de Dieu et l'espérance. Et ce que l'on traduit par la douceur de Dieu. *Dulcedinis* dans le psaume 30, mais le plus souvent on a l'adjectif *suavis*, qui a donné *suave*. *Suavis*, c'est doux, agréable, aimable, exquis. On voit bien, là, que la crainte de Dieu n'a rien à voir avec la peur.

Je voudrais souligner que ceci est de la plus extrême importance, car il s'agit de la construction de notre personne immortelle. La grande révélation du christianisme, en définitive, c'est la révélation de la personne. Cela apparaît très clairement quand on sait que l'islam, qui est venu après le christianisme, et qui est en quelque sorte une hérésie judéo-chrétienne, ne connaît pas la notion de personne. Au point qu'il n'existe pas en arabe de mot qui permette de désigner aussi bien une personne divine qu'une

personne humaine. Les chrétiens arabophones ont dû prendre un mot araméen : *ouqnoun*, au pluriel *aqanîn*.

La révélation de la personne vient par la révélation de la Sainte Trinité : Dieu en trois personnes. En Dieu, la personne est « relation subsistante », selon la définition de saint Thomas d'Aquin. La personne humaine ne peut pas être pure relation subsistante, mais elle est, elle aussi, relation, puisque l'homme est créé à l'image de Dieu. « L'homme n'est qu'un nœud de relations », a très bien dit Saint-Exupéry.

Qu'est ce que la relation ? Comme chacun l'a expérimenté dans sa vie, il n'y a pas d'autre relation digne de ce nom que l'amour.

Mais qu'est-ce que l'amour ? Dieu ne se pose pas la question, il est amour parfait. Dieu est l'amour absolu. Mais l'homme doit se poser la question, car dans la création l'amour se manifeste de très diverses manières, certaines sont des reflets légitimes de l'amour divin, d'autres en sont des contrefaçons.

Le mot amour recouvre ainsi toutes sortes de sentiments, et ici il ne s'agit pas de sentiment, mais de la substance même de la personne.

Nous ne pouvons donc pas prendre ce mot tel quel sur le plan spirituel, il est hélas trop vague. Il faut le préciser. Et c'est justement ce que font les psaumes quand ils disent que l'amour de Dieu pour l'homme s'appelle la miséricorde, et que l'amour de l'homme pour Dieu s'appelle la crainte de Dieu, et quand les psaumes expliquent de quoi il s'agit, ils nous permettent d'être au cœur de ce double mouvement.

La joie

Ce qui provoque la joie. La joie surabondante de la vie en Dieu. La joie éternelle. Les psaumes sont remplis de cette joie, malgré les ennemis, malgré le péché, malgré la terrible lutte. Nous avons déjà rencontré cette joie à plusieurs reprises, et le psaume 85 précise ce qu'est la crainte de Dieu quand il dit : « Mon cœur se réjouit d'avoir à craindre ton nom. »

Les traducteurs des psaumes en latin ont employé tous les mots qui pouvaient exprimer la joie : *gaudium* et *gaudere*, *laetitia* et *laetare*, *jubilatio* et *jubilare*, *jucundus*, *exsultatio* et *exsultare*, ce sont les transports de joie, *delectatio* et *delectari* qui ajoutent à la joie le plaisir, *psallere* et *cantare* qui y ajoutent le chant, *confessio* et *confiteri*, ou *laudatio* et *laudare*, qui y ajoutent la louange... On trouve quatre de ces mots dans ce seul verset du psaume 97 : *Jubilare Deo omnis terra, cantate et exsultate et psallite*.

La joie est au cœur des psaumes. De nombreux psaumes sont une louange de Dieu (c'est pourquoi le grand office du matin s'appelle les laudes), et cette louange est l'expression de la joie de pouvoir louer le Seigneur. Il en est de même des appels à chanter le Seigneur, à lui chanter un chant nouveau, et de convoquer les instruments les plus mélodieux et les plus bruyants pour le faire. Cette joie est partout, on la trouve même au cœur du psaume de pénitence par excellence, le psaume 50. Cette joie est la conséquence du don de la miséricorde. Chaque matin, à laudes, précisément, la liturgie répète ce verset du psaume 89 : *Repleti sumus mane misericordia tua ; exultavimus, et delectati sumus*. « Au matin nous sommes remplis de ta miséricorde, nous exultons et nous sommes dans la joie ». *Delectati*, cela indique même d'abord le plaisir. Et rempli n'est pas trop fort, quand le psaume 83 dit : « Mon cœur et ma chair exultent, sautent de joie, auprès du Dieu vivant ».

La joie est la perception de la gloire de Dieu, et comme la gloire de Dieu est partout, cette joie est cosmique. Ce qui donne de merveilleuses images dans les psaumes, comme les fleuves qui applaudissent des deux mains, les arbres ou les montagnes qui bondissent de joie en présence de Dieu. Une joie de la création qui culmine, figurez-vous, lorsque Dieu vient juger la terre, nous dit le psaume 97.

On voit ici une fois de plus la dialectique constante des psaumes, ou plutôt la tension permanente entre deux réalités opposées, en l'occurrence la lamentation devant le péché et l'exultation du salut, entre le fait de pleurer toute la nuit et de crier de joie dans la lumière du Seigneur, entre l'ascèse et la récompense. « Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans l'allégresse. Ils allaient, ils allaient en pleurant, en jetant leurs semences. Mais ils reviendront, ils reviendront dans l'exultation, en portant leurs gerbes », dit le psaume 125. C'est encore une fois ce que nous disent les Béatitudes : « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés ; Bienheureux êtes-vous quand on vous maudira, quand vous serez persécutés, et qu'on dira de vous toute sorte de mal à cause de moi. Réjouissez-vous et exultez, car votre récompense est grande dans les cieux. »

Je voudrais insister, en terminant cet aperçu très sommaire, sur le fait que les psaumes sont une prière qui met directement en contact avec Dieu. Pas seulement parce qu'ils viennent de la Bible, mais par leur forme même. Dans les psaumes il n'y a aucune philosophie, aucune psychologie, rien qui puisse distraire l'intellect de la prière, du contact avec Dieu. Je trouve effarant que tant de grands esprits chrétiens, et même des saints, à partir de la nuit de la Renaissance, se soient acharnés à composer des méthodes d'oraison, et aient imposé aux fidèles ces méthodes d'oraison, où la psychologie est plus présente que la prière, et quand on dit psychologie on dit d'une

façon ou d'une autre contemplation de son nombril et non contemplation de Dieu, alors que Dieu nous a donné avec les psaumes la plus extraordinaire méthode d'oraison qui soit, la méthode directe, la plus efficace qui soit, car c'est l'efficacité du Saint Esprit.

Vous connaissez tous l'ascenseur de sainte Thérèse de Lisieux. Elle comparait à un ascenseur ce qu'elle appelait la petite voie, qui est en réalité la voie royale, qu'elle avait redécouverte toute seule sous les accumulations des pieuses pédagogies de la sainteté, toutes plus vaines les unes que les autres. Il en est de même avec les psaumes. Les psaumes sont l'ascenseur de la prière, l'ascenseur ultra-rapide, tandis que les méthodes d'oraison sont un escalier interminable où l'on vous demande en outre de vous retourner sur vous-même à chaque marche que vous avez réussi à gravir. Je vous souhaite de faire cette découverte si ce n'est pas encore fait. Je peux vous garantir que vous ne le regretterez pas.

Quelle laïcité ?

Intervention au colloque du Centre Charlier sur la laïcité, le 31 janvier 2004

Le Journal du Dimanche du 18 janvier dernier publiait un reportage sur la manif de la veille. La 2e manif des femmes voilées. On pouvait y lire ces propos d'un couple de manifestants : « On vit dans une république laïque où on veut interdire le voile ? Et pourquoi alors mange-t-on du poisson le vendredi dans les écoles ? se demandent Wafa et son mari. Pourquoi impose-t-on aux enfants de fêter Noël ? Pourquoi interdit-on l'appel du muezzin quand les cloches des églises sonnent tous les jours ? »

Ce sont là les bonnes questions. Les seules bonnes questions. Or ce sont les questions auxquelles la République laïque ne peut pas répondre. Ce sont les questions qui manifestent l'impasse dans laquelle la République laïque s'est enfermée.

La République laïque croit pouvoir opposer la laïcité républicaine à la revendication islamique. Au contraire, l'islam se sert du laïcisme pour progresser. Comme on l'a vu à cette manif, et à la manif précédente, et à celles qui vont suivre. Comme on l'a vu dans les multiples réactions de chefs religieux et politiques de pays musulmans, glorifiant de façon inédite la Révolution française, les droits de l'homme, la devise républicaine, la laïcité française. On les a tous entendu dire, en substance : "Comment vous, qui êtes la patrie des droits de l'homme, le pays de la tolérance, le pays de la liberté, pouvez-vous seulement imaginer promulguer une loi de persécution religieuse contre les musulmans ?"

Cela paraît hallucinant, que des responsables musulmans utilisent une telle argumentation, alors que l'islam ne reconnaît ni les droits de l'homme ni quelque laïcité que ce soit, et ne pratique la tolérance que sous la forme de la dhimmitude. Mais l'islam est chez nous en terre de conquête, et dans le jihad tous les moyens sont bons, on peut prendre les armes des adversaires pour les retourner contre eux. Ce qu'ils font avec délectation.

Et avec le soutien de certaines forces autochtones de subversion. Certains ont ainsi embrayé sur l'argument : laissez-les donc libres de porter le voile ou pas, et ils ont créé une association pro-choix. Ça ne vous dit rien ? C'est comme pour l'avortement. Laissez-nous libres d'avoir un enfant ou non, laissez-nous libres de porter le voile ou non. Le processus est le même : il s'agit dans un cas d'imposer le droit à l'avortement, dans l'autre le droit au prosélytisme islamique. Les chemins de la subversion sont toujours identiques.

Il serait vain, bien sûr, d'opposer aux musulmans le fait que la révolution française fut anti-religieuse, qu'elle fut la première à arracher le voile — le voile des religieuses —, que le laïcisme français n'a pas été fondé sur la tolérance mais sur la guerre contre la religion. L'argument ne peut pas les toucher, puisque d'une part ils se moquent bien de la réalité des droits de l'homme qu'ils utilisent comme argument ad hominem, et que d'autre part il ne leur déplaît nullement que ce laïcisme fût anticatholique. C'est même une merveilleuse coïncidence, que cette laïcité censée garantir la neutralité religieuse soit en même temps une arme de combat contre le christianisme ! La neutralité qui permet à toute religion de s'exprimer, et qui en fait persécute le christianisme, c'est doublement bon à prendre ! Vous avez pu remarquer comment Tariq Ramadan, qui se pose habilement en spécialiste de la laïcité, explique qu'il connaît très bien la loi de 1905 et que rien dans cette loi ne prohibe le port du foulard islamique !

Les militants islamiques reprenant à leur compte le thème de la laïcité, des droits de l'homme, le drapeau tricolore et la Marseillaise, la République est bien coincée pour leur expliquer pourquoi leurs filles n'auraient pas le droit de se vêtir selon leurs convictions religieuses, alors que la Déclaration des droits de l'homme comporte cet article (rédigé de façon si curieuse) que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. Article qui implique qu'on puisse manifester ses opinions, même religieuses. Même musulmanes...

Autrefois, il était interdit de parler breton à l'école laïque, les enfants bretons n'avaient pas le droit de parler leur langue maternelle, même dans la cour de récréation, sous peine de punitions et d'humiliations. C'est ainsi que la langue bretonne a été peu à peu éradiquée. Dans l'esprit des laïcards, l'interdiction du voile islamique est analogue. Ils ne veulent voir à l'école que des enfants tous identiques, sans religion, sans autres références culturelles que celles de la République. Des enfants qui passent tous dans le moule unique de l'école de la République pour devenir des citoyens interchangeables. Citoyens égaux de la République une et indivisible.

Une phrase de Jacques Chirac, dans le discours solennel où il a annoncé la loi contre le voile, est significative : « Tous les enfants de France sont fils et filles de la République. » C'est là une expression typique de l'idéologie républicaine, dans sa forme extrémiste, même. Car même les orphelins n'ont jamais été appelés fils et filles de la République : on les appelle pupilles, pupilles de l'Etat ou pupilles de la nation, ce qui n'est pas du tout la même chose. Je proteste. Je ne suis pas fils anonyme de la République anonyme. Je suis le fils de mes parents, qui m'ont donné la vie et un nom, et me font héritier de la civilisation dont ils participaient. Et je suis fils de l'Eglise, qui

me donne la vie éternelle. La République ne m'a pas donné la vie, elle n'est donc pas ma mère.

Avec le propos de Chirac, et tous les propos hautement républicains qui font la propagande autour de la loi prétendument de laïcité, on a l'impression de se retrouver à la Révolution française. Ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il s'agit, nous rabâche-t-on, de défendre les principes républicains, les valeurs fondatrices de la République.

Et c'est en effet sur ce plan qu'il faut considérer les choses. Il faut retourner à la Révolution française pour comprendre ce qui se passe. Les observateurs internationaux soulignent d'ailleurs à quel point ce débat sur le voile est spécifiquement français, et qu'il n'est possible que dans le pays de la Révolution de 1789.

La Révolution a, comme son nom l'indique, renversé l'ordre des choses. Jusque-là l'homme vivait dans des communautés : la communauté familiale, la communauté paroissiale, la communauté du métier, la communauté provinciale, etc. La Révolution édicte que tous les hommes naissent libres et égaux en droits, que la loi est l'expression de la volonté générale, et que le principe de toute autorité réside essentiellement, par essence, dans la nation, à savoir dans la collectivité des citoyens égaux.

Les hommes naissent sans famille, ils sont fils de la République, comme dit Chirac, et il n'existe aucune loi supérieure à celle des citoyens, aucune autorité fondée sur la nature ou sur la tradition.

L'ancienne société organique, formée de familles et de corps intermédiaires, constituant un corps social diversifié et hiérarchisé, est remplacée par un amas de grains de sable, tous pareils. Grains de sable baptisés enfants d'une abstraction universelle intitulée République.

Ce tas de sable informe, on lui a donné le nom de nation, ce qui n'a aucun sens puisque cette nation est définie comme universelle. Et pour lui donner un peu de consistance, on a parlé de "communauté nationale". Là où il n'y avait pas de communauté, là où il n'y avait pas de nation.

Mais nous sommes ici au cœur du problème actuel. La nation révolutionnaire est universelle parce que la France est la patrie des droits de l'homme qui sont universels. Ce sont là les valeurs de la République. De ce fait, pendant la Révolution, les étrangers acquéraient automatiquement la nationalité française quand ils venaient se mettre au service de la Révolution. J'insiste là dessus : les étrangers acquéraient

automatiquement la nationalité française quand ils venaient se mettre au service de la Révolution.

transposez cela aujourd'hui : les immigrés doivent acquérir la nationalité française, et ils sont aussitôt des Français à part entière, à condition qu'ils souscrivent aux valeurs de la République. D'où qu'ils viennent, quelle que soit leur culture, ils sont Français s'ils souscrivent au fameux pacte républicain. Et leurs enfants sont dès leur naissance fils et filles de la République. Il aura fallu plus de deux siècles pour expérimenter ce que voulait dire le principe révolutionnaire selon lequel tous les étrangers qui venaient travailler pour la Révolution devenaient français.

Pendant longtemps, les principes les plus révolutionnaires de la Révolution n'ont pas été mis en œuvre, du moins dans toutes leurs implications. La société est restée en grande partie ce qu'elle était. Du moins la société rurale, mais c'était la très grande majorité de la population. A la campagne, au moins jusqu'en 1914, on vivait globalement comme sous l'ancien régime : les enfants naissaient dans des familles où personne ne contestait l'autorité du père, les familles constituaient des paroisses dont nul ne contestait l'autorité du curé, etc. Cette société était globalement chrétienne, et si cette société continuait d'être une société, c'est parce que les anciens principes continuaient de la faire vivre. Ce n'était pas l'idéologie républicaine qui faisait perdurer le tas de sable. L'idéologie républicaine restait largement étrangère à la vie réelle du pays. Et le mot de nation, l'expression de communauté nationale, avaient fini par prendre un sens chargé de valeurs traditionnelles, celles de l'identité française.

Malgré la déliquescence généralisée de nos sociétés, il reste quelque chose de cet héritage, ancré jusque dans l'inconscient. Lorsqu'on nous dit que les immigrés arabomusulmans doivent être intégrés à la communauté nationale pour éviter le communautarisme, quand on nous dit que leurs enfants, sont eux aussi, comme les nôtres, fils et filles de la République, et que le voile à l'école est le seul et unique point d'achoppement entre eux et la république, et quand on voit par ailleurs les femmes musulmanes faire des manifestations islamiques en brandissant une carte d'électeur et en chantant la Marseillaise, il y a une illusion qui se déchire. L'imposture se fait jour. A commencer par l'imposture de la "communauté nationale".

Malgré les beaux discours républicains, chacun voit que l'islam n'est pas français. Non seulement dans les écoles, mais dans la rue, dans les hôpitaux, dans les supermarchés, dans tous les lieux publics, ces femmes voilées, de plus en plus carrément en tchador, ce n'est pas le visage de la France. L'invasion islamique fait éclater l'imposture de l'idéologie républicaine. On peut toujours parler d'égalité des

citoyens, de droits identiques pour tous les fils et filles de la République, le brave Dupont devant sa télé se dit : ce n'est pas la France, on n'est plus chez nous.

Pourquoi ce n'est pas la France ? Parce que les Françaises et les Français ne s'affichent pas avec des vêtements orientaux qui ne correspondent à aucune de nos traditions. Parce que ceux qui portent ces vêtements affectent de parler dans une langue manifestement étrangère. Parce qu'ils revendiquent des lieux de culte qui ne sont pas de notre culture. La France, ce sont des villages avec une église, des villes avec une cathédrale, des croisements de routes avec des croix ou des calvaires. Parce que la France est ostensiblement chrétienne.

La République laïciste ne peut pas répondre à Wafa, qui demande pourquoi on fait manger du poisson à ses enfants le vendredi, pourquoi on leur fait fêter Noël, pourquoi les cloches sonnent alors qu'on ne peut pas entendre le muezzin.

La République laïciste ne peut pas répondre. La France peut répondre. Par ses clochers, par ses cimetières, par les noms très ostensibles de ses villages, les innombrables Saint-Martin, Saint-Pierre, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Saint-Vincent ou Saint-Sauveur...

La République laïciste ne fait aucune distinction entre les religions, entre le catholicisme et l'islam. Elle ne peut pas faire de distinction, au nom de son laïcisme. D'où la phrase de Chirac : « L'islam a toute sa place parmi les grandes religions présentes sur notre sol. » Mais la France fait la distinction. La France, aussi déchristianisée qu'elle soit, sait qu'elle est d'origine chrétienne, et que l'islam n'est pas français. Que l'islam ne peut donc pas avoir la même place sur notre sol. La France commence même à se rendre compte que l'islam n'est pas une religion, mais une idéologie. Totalitaire.

L'affaire du voile islamique est en train de révéler, au moins confusément, aux Français, que le discours sur les valeurs républicaines est un discours qui nie ce qui fait la spécificité française, qui nie l'identité française. Peut-être va-t-elle conduire certains à retrouver cette identité.

D'autant qu'il n'y a pas que le voile, bien sûr. Il y a le soi-disant Conseil français du culte musulman, qui n'est pas plus français que son président algérien subventionné par l'Arabie saoudite pour restaurer sa Mosquée. Il y a les quartiers transformés en ghettos ethniques. Il y a les cantines, non pas celles où l'on continue de servir du poisson le vendredi, mais celles où les imams et les parents musulmans imposent de ne plus servir de porc, et on n'en est même plus là, puisque désormais ils tentent d'y imposer la viande halal, comme on l'a vu, par exemple, avec l'affaire de Nîmes. Il y a

les mosquées qui poussent un peu partout. Les revendications musulmanes sont illimitées, puisque l'islam a toute sa place sur notre sol, et qu'elles ne peuvent cesser que lorsque la République ne sera plus laïque mais islamique. La dernière affaire en date est celle de ce gardien d'immeuble qui a assigné en justice l'office HLM de Saint-Dizier pour obtenir d'aller le vendredi à la mosquée pendant ses heures de travail. Voilà une première, et qui n'a rien d'anecdotique. Il a été débouté, certes, mais c'est le début d'une revendication visant à terme à faire du vendredi un jour férié. D'abord pour les musulmans, puis pour tout le monde. Voilà ce que Wafa aurait pu demander aussi : pourquoi est-ce qu'on nous oblige à prendre notre jour de repos le dimanche, alors que nous allons à la mosquée le vendredi ?

Le dimanche, dies dominica, le jour du Seigneur, c'est encore un signe ostensiblement chrétien, comme la semaine elle-même est ostensiblement judéo-chrétienne. La Révolution le savait bien qui tenta de l'abolir, mais n'y parvint pas davantage qu'elle parvint à abolir le christianisme.

Cette République a beau marteler son expression de communauté nationale, elle ne peut nier qu'elle se trouve confrontée à l'émergence d'une communauté musulmane. Les contorsions de certains pour expliquer que la communauté musulmane doit faire partie intégrante de la communauté nationale pour ne pas sombrer dans le communautarisme sont inopérantes, et n'ont en fait aucun sens. Si la France se trouve face à une agression contre son identité, la République elle-même se trouve face à une explosive négation de son idéologie. La République ne connaît que des citoyens rigoureusement égaux entre eux, unis dans la laïcité qui prime leur diversité d'opinions, même religieuses. Or l'islam ne connaît que l'oumma, la communauté des croyants, et nie toute forme de laïcité (rendre visible l'oumma en France et nier la laïcité, c'est évidemment le sens profond du voile islamique à l'école).

Cette République se trouve donc dans une impasse, dont elle ne peut rigoureusement pas sortir sans se renier.

En revanche, la France peut trouver une solution, tout en se retrouvant elle-même.

La solution, c'est de retrouver la notion de communauté. De vraie communauté. On a déjà commencé, d'une certaine manière, en reconnaissant la spécificité corse. En 1991, la gauche avait voulu reconnaître "le peuple corse composante du peuple français" et le Conseil constitutionnel avait rejeté cette expression, non conforme aux principes de la République. Mais elle est d'abord absurde. Un peuple ne peut pas être la composante d'une autre peuple, une communauté ne peut pas être composante d'une autre communauté. En revanche il peut être une composante de la nation

française, ou tout simplement de la France. Gaudin, ministre de la République, en 1996 avait parlé de peuple corse, alors que son Premier ministre Juppé venait juste de rejeter une fois de plus cette expression à l'Assemblée nationale. Car la réalité s'impose. Il existe indéniablement une communauté corse. S'il existe une communauté corse, une communauté basque, bretonne, alsacienne, force est de reconnaître qu'il existe aussi une communauté arabo-musulmane. Si l'on reconnaît des communautés particulières composantes de la nation française, on peut reconnaître alors l'existence sur le territoire français de communautés qui ne sont pas des composantes de l'immémoriale nation française, et qui sont donc des communautés étrangères.

Qu'on arrête de donner la nationalité française à des gens qui ne veulent pas s'intégrer, à des jeunes qui vont faire leur service militaire dans leur pays d'origine, ce qui indique bien quel est leur pays ; qu'on les reconnaisse pour ce qu'ils sont, ce qu'ils revendiquent, avec parfois une agressivité raciste.

Qu'on leur reconnaisse donc un statut de communauté étrangère, pourvues de droits distincts des droits des nationaux, et certainement pas du droit de s'installer pour toujours et de s'agrandir en permanence.

Certes, ce n'est pas conforme aux soi-disant valeurs de la République. Ce n'est pas la République du tas de sable. Mais c'est la tradition immémoriale des peuples. C'est ce qui correspond aux réalités. Et tort le cou radicalement au faux problème de l'intégration.

Deux objections.

La première, c'est qu'il est arbitraire de définir une communauté étrangère arabo-musulmane quand une bonne partie de ses membres sont des citoyens français. La distinction est pourtant facile. Si les communautés corse, basque, bretonne, etc., sont françaises, c'est parce qu'elles existent sur un territoire corse, basque, breton, etc. qui est le territoire de la France. En revanche, il n'existe pas en France de territoire arabo-musulman. En tant que communauté, les arabo-musulmans ne sont donc pas français, ils forment une communauté étrangère. C'est la réalité des racines face aux vapeurs de l'idéologie.

L'autre objection est que cela se rapproche de ce que l'on connaît dans les pays arabo-musulmans, où les chrétiens ont un statut à part. Or chacun sait que ce statut, s'il a pu protéger les chrétiens à certaines époques, est néanmoins un statut de dhimmitude, d'infériorité, si pénible (même sans évoquer les massacres) qu'il a été en grande partie responsable de l'apostasie ou de l'exil de nombreux chrétiens.

Ici, il ne faut pas se tromper de perspective. Dans les pays arabo-musulmans, les chrétiens ne sont pas des étrangers. On est sûr au contraire qu'ils sont, eux en tout cas, les premiers habitants, les autochtones. Il est donc radicalement injuste qu'ils aient un statut de dhimmitude. En revanche, dans notre pays, les arabo-musulmans sont d'origine étrangère, et il ne serait donc pas injuste de leur conférer un statut de communauté étrangère. D'autant que notre tradition interdirait qu'ils connaissent les aspects humiliants, vexatoires, voire persécuteurs, attachés à la notion de dhimmitude (passée de la protection, qui est son sens originel, à l'oppression). Et si certains jugent qu'ils préfèrent partir, ou se convertir pour quitter cette communauté et rejoindre la vraie communauté nationale, eh bien personne ne s'en plaindra, au contraire.

Jean Chrysostome et son empereur

Conférence donnée par Yves Daoudal à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier, le 31 juillet 2015

D'Antioche à Constantinople	299
Arcadius et Eudoxie	300
Théophile et les Longs Frères	301
Saint Epiphane à Constantinople	303
Le synode du chêne	304
Premier éphémère exil	306
Reprise des hostilités	307
Pâques sanglantes	308
Exilé pour de bon	310
La lettre d'Honorius	312
Jean à Cucuse	313
La mort de Jean	314
La réhabilitation de Jean	315

A la fin du IV^e siècle, le patriarche d'Antioche était saint Flavien I^{er}. Saint Flavien I^{er}, parce qu'il y aura ensuite un saint Flavien II. En 386, saint Flavien I^{er} procède à l'ordination sacerdotale d'un de ses diacres, Jean, qui va devenir presque instantanément Chrysostome, c'est-à-dire bouche d'or, car Flavien va lui demander de prêcher, et ses prêches vont très vite être célèbres. Même si ce surnom de Chrysostome ne lui sera donné qu'après sa mort, bien sûr.

Jean est le fils de Secundus, commandant militaire de la préfecture d'Orient, mort quand il était enfant, et d'Anthousa, dont la richesse personnelle lui permet de payer largement les études de son fils.

Bref, Jean est un rejeton de la haute bourgeoisie d'Antioche. A l'époque, Antioche, baignée par l'Oronte, est une très grande ville, c'est la capitale de la Syrie romaine (« Syrie *romaine* », car nous sommes dans l'empire *romain* d'Orient : ce sont les historiens qui inventeront un « empire byzantin »). Elle a au moins 400.000 habitants, et en son centre il y a une avenue de 4 km de long bordée de chaque côté par une double colonnade où s'installent les commerçants. Au sud il y a un faubourg appelé

Daphné, du nom de la nymphe. A Daphné il y a un gigantesque hippodrome où ont lieu de prestigieuses courses de chars, des thermes, des théâtres, et les villas des plus riches Antiochiens, qui sont vraiment riches, avec des chevaux caparaçonnés d'argent, des vêtements de très grand prix, toujours à la recherche de ce qui est le plus luxueux et de ce qui fera passer le temps de façon plus agréable. Et il y a alors plus de trois siècles que les jeux d'Antioche, qui se déroulent à Daphné, ont supplanté les jeux d'Olympie.

D'Antioche à Constantinople

Jean, quant à lui, après avoir reçu les ordres mineurs, s'était fait ermite sur le mont Silpius, où il s'était livré à une effrayante ascèse qui lui mina la santé pour toujours. C'est cet homme-là qui devenait, peu après, le prédicateur de la cathédrale d'Antioche. Et qui allait fustiger les riches qui ne pensent qu'à s'amuser et à rivaliser de luxe, particulièrement les femmes à la recherche des parures les plus sophistiquées, et celles qui ridiculement, l'âge venant, tentent de cacher leurs rides sous des boucles de cheveux... Et pendant ce temps-là, tonnait-il, il y a des pauvres qui sont vos frères dans le Christ, et qui meurent de faim.

Cet aspect de la prédication de saint Jean Chrysostome est bien connu, mais il est important de le souligner, pour répondre par avance à ceux qui disent que saint Jean Chrysostome a eu des ennuis à Constantinople parce qu'il manquait de souplesse et qu'il aurait dû au moins faire attention de ne pas trop blesser les femmes de la cour.

Car, lorsque Jean d'Antioche a été choisi, par les conseillers de la cour impériale, comme nouveau patriarche de Constantinople, c'était en parfaite connaissance de cause. Jean était alors le plus célèbre prédicateur de tout l'Orient. Ses sermons étaient connus. Ses textes étaient répandus. On savait donc pertinemment qui on faisait évêque de la capitale, et personne manifestement ne lui a demandé de mettre de l'eau dans son vin, car aucun historien ne le dit, lui-même ne le dit pas, et de toute façon il est évident que si on le lui avait demandé il aurait refusé le poste tout à trac.

Nous sommes en 397. La ville de Constantinople a été inaugurée seulement 47 ans plus tôt. Jean avait trois ans. C'est en 381 que le premier concile de Constantinople reconnaît à l'évêque de la ville une « préséance d'honneur après l'évêque de Rome, puisque la ville est la Nouvelle Rome ». Jean Chrysostome est le deuxième patriarche, succédant à Nectaire. Autant Nectaire était un homme de la cour, autant Jean reste le prêtre austère qu'il était à Antioche. Dès qu'il arrive il procède à un audit de l'évêché, en commençant par supprimer le poste d'intendant puisque c'est celui qui dépense. Et

il va supprimer toutes les dépenses qui ne sont pas strictement indispensables. Les calomniateurs vont bientôt commencer à répandre le bruit qu'en fait Jean met cet argent dans sa poche, qu'il se constitue secrètement un trésor. Chacun peut pourtant voir que l'argent économisé sert à la construction et à l'entretien de deux hôpitaux et à toutes sortes d'œuvres pour les plus pauvres.

Il va aussi se faire mal voir de beaucoup en supprimant les festins habituels où étaient conviés les gens de la cour et les évêques qui préféraient résider à Constantinople que dans leurs diocèses. Et il y en avait beaucoup...

Arcadius et Eudoxie

Deux ans avant l'arrivée de Jean à Constantinople, l'empereur Théodose Ier a partagé son empire en deux parties pour ses deux fils, donnant l'Occident à Honorius et l'Orient à Arcadius.

Arcadius a alors 18 ans, et on lui donne en mariage la fille d'un général franc, Eudoxie, jeune fille d'une beauté extraordinaire, qui va immédiatement prendre l'ascendant sur son époux inconsistant.

Au début tout va bien entre Jean et le couple impérial. Arcadius est un jeune homme pieux qui reçoit le patriarche avec grande révérence, Eudoxie aime le luxe mais ne se fâche pas des propos de l'évêque.

Mais rapidement l'atmosphère changea. En 400, Eudoxie se décerne le titre d'Augusta, d'impératrice à part entière. Et elle se met à ériger des statues d'elle-même un peu partout. Nul ne pourrait plus avoir d'ascendant sur elle. Et elle est davantage portée à écouter les doléances de la cour, où l'on n'en peut plus des critiques du patriarche. Il y a ici des chrétiens qui se font faire de la vaisselle en or, disait-il, et des pots de chambre en argent. « Vous devriez avoir honte de faire de telles choses ! Pendant que le Christ souffre la faim, tu affiches un tel luxe, ou, disons-le en d'autres termes, tu commets une telle absurdité ! Ton semblable, créé à l'image de Dieu, meurt de froid et tu utilises de tels ustensiles ! (...) Je vous adjure et je vous l'ordonne : brisez autant les bijoux que ce qu'on appelle les vases de nuit, donnez-les aux pauvres et cessez d'être aussi stupides ! (...) Je vous prie et je vous en conjure : et je suis prêt à me mettre à genoux pour vous supplier : tandis que l'un a faim, l'autre est repu; tandis que l'un utilise de l'argent pour faire ses besoins, l'autre n'a même pas un morceau de pain. Quelle folie ! Quel laisser-aller démesuré ! Que Dieu me garde d'en arriver à être dans l'obligation d'intervenir contre des récalcitrants et de prendre à mon

corps défendant la sanction dont je vous menace ! » La sanction était d'interdire l'entrée de Sainte-Sophie aux riches qui ne feraient rien pour les pauvres. Mais ce sont surtout les femmes de la cour qui n'en pouvaient plus des critiques de l'évêque à propos de leurs parures, de leurs parfums, de leur maquillage... Et le couple impérial ne pouvait pas se mettre à dos toute la cour.

Fin 401, Jean dut aller à Ephèse pour régler une grave affaire de simonie impliquant une dizaine d'évêques. Il avait nommé pour le remplacer pendant son absence un évêque syrien nommé Sévérien. Lequel, beau parleur et bien vu à la cour, se conduisait comme s'il était le patriarche, et finit par se fâcher à mort avec l'archidiacre de Jean, Sérapion. Quand Jean revint d'Ephèse, plusieurs mois après, il fut accueilli par une foule en liesse, comme d'habitude, mais il dut régler le conflit qui avait éclaté chez lui. Alors il chassa l'évêque Sévérien. Mais Eudoxie le fit revenir et l'imposa. Ce qui ne plut pas du tout au peuple, et les manifestations se succédaient contre Sévérien. Finalement Eudoxie obtint qu'au cours d'une cérémonie publique les deux évêques se réconcilient. Ce que Jean fit avec beaucoup d'abnégation, et Sévérien avec beaucoup de morgue. Les manifestations s'arrêtèrent, et Sévérien devint la figure clef de ce qui allait se tramer contre Jean. Il était très bien vu du palais et de la cour, il vivait chez Jean à ses crochets sans rien avoir à faire, sinon comploter.

Théophile et les Longs Frères

Mais c'est le patriarche d'Alexandrie, Théophile, qui va causer la perte de saint Jean Chrysostome. Théophile a une vieille rancœur contre Jean. Lors de la mort du patriarche Nectaire, il voulait placer un homme à lui, Isidore. Mais l'homme fort de la cour de Constantinople, Eutrope, avait imposé Jean. Or c'est Théophile qui dut, à contrecœur, sacrer Jean évêque de Constantinople. Entre temps, Isidore était devenu le grand intendant du patriarcat d'Alexandrie. Un jour une veuve lui donna 1.000 pièces d'or pour procurer des vêtements aux pauvres. Isidore n'en dit rien au patriarche, parce qu'il savait que celui-ci s'en servirait pour ses perpétuels projets pharaoniques. Mais Théophile l'apprit, et excommunia Isidore. Celui-ci, qui avait plus de 80 ans, se réfugia chez des moines, dans la communauté des « Longs Frères » dont il avait fait partie quand il était jeune. Les Longs Frères étaient appelés ainsi parce que c'était quatre moines de très grande taille. Ces moines étaient considérés comme origénistes. Du coup, Théophile, qui jusque-là avait été un origéniste de choc, devint un implacable anti-origéniste. Il réunit un synode condamnant l'origénisme, fit dresser une liste de crimes imaginaires de droit commun commis par les moines, puis se mit lui-même à la tête d'une troupe qui alla incendier le couvent des Longs Frères.

Les moines, des centaines de moines, se dispersèrent. Les Longs Frères eux-mêmes et une cinquantaine d'autres moines arrivèrent à Constantinople, et demandèrent l'hospitalité de Jean Chrysostome. Celui-ci, prudent, les logea dans un bâtiment qui n'était pas directement lié au patriarcat, et leur demanda de subvenir à leurs besoins. Il compatissait à leur malheur, mais il n'avait aucun pouvoir pour intervenir dans le patriarcat d'Alexandrie. Il écrivit à Théophile une lettre aimable pour lui demander, en tant que fils (puisqu'il l'avait sacré) et en tant que frère (dans l'épiscopat) de faire preuve de mansuétude et de bien vouloir reprendre ces moines dans sa communion. Théophile ne répondit pas, mais il écrivit à Epiphane, l'archevêque de Chypre, lui racontant l'affaire à sa façon et lui demandant de convoquer un synode pour condamner l'origénisme, puis de communiquer les actes du synode à Jean de Constantinople pour qu'il fasse de même. Le plus fort est que quelques années plus tôt Théophile avait durement combattu Epiphane comme « anthropomorphite », prenant parti pour son adversaire origéniste Jean de Jérusalem... Mais le brave Epiphane, c'est saint Epiphane de Salamine, qui avait environ 75 ans, fit ce que lui demandait Théophile, flatté que le patriarche d'Alexandrie fasse une telle requête et le traite explicitement, quoique subitement, comme le grand défenseur de l'orthodoxie contre les origénistes.

Pendant ce temps, à Constantinople, les tractations se poursuivaient. Théophile envoyait des délégations de moines pour réfuter les accusations des Longs Frères. Ceux-ci acceptèrent d'écrire à Théophile pour calmer le jeu. Mais cette lettre eut l'effet inverse, car elle ne mentionnait pas l'origénisme. Alors les Longs Frères rédigèrent une pétition à Jean Chrysostome, détaillant tous les méfaits de Théophile. Jean envoya des évêques leur demander de retirer leurs accusations et de quitter Constantinople. Mais ils refusèrent. Jean se résolut alors à écrire de nouveau à Théophile, et il lui envoya la pétition des moines. Théophile réagit en accusant Jean d'ingérence dans son patriarcat, et de violer ainsi les règles édictées par le concile de Nicée. Et il excommunia formellement le plus vieux des Longs Frères.

Finalement, les Longs Frères décidèrent de s'adresser au couple impérial. Le 24 juin 402. Ils savaient que ce jour-là Eudoxie allait se rendre à l'église Saint-Jean Baptiste de l'Hebdomon, faubourg de Constantinople. Ils se mirent carrément au milieu de la route. Eudoxie les reconnut et fit arrêter la voiture. Ils purent tout à loisir raconter leurs malheurs à l'empereur et à l'impératrice, et les convaincre de faire venir Théophile pour qu'il compare devant un synode présidé par Jean.

Puisque ma conférence est sous le signe du césaro-papisme, voici un exemple désastreux de césaro-papisme. L'empereur convoqua Théophile, le patriarche

d'Alexandrie, pour qu'il vienne à un synode, pour se faire condamner par un synode, à Constantinople. Sans même demander l'avis du patriarche de Constantinople, sans parler du pape qui est loin et qui n'est au courant de rien. Or cette initiative impériale signa en fait la perte de saint Jean Chrysostome.

Saint Epiphane à Constantinople

Théophile mit longtemps à répondre à la convocation impériale. Il s'assura d'abord de ses soutiens en Egypte et ailleurs. Il demanda aux évêques syriens les plus hostiles à Jean, dont évidemment Sévérien, d'enquêter sur le passé de Jean pour trouver de quoi l'accuser à son tour. Mais ils ne trouvèrent rien. Alors Théophile écrivit à Epiphane, lui expliquant que Jean avait accueilli dans sa communion les Longs Frères, des moines hérétiques que lui-même avait excommuniés, que le patriarche de Constantinople était donc sans doute lui aussi tombé dans l'hérésie origéniste, et qu'il devait donc aller, lui Epiphane, le grand lutteur de l'orthodoxie contre les hérésies, rétablir l'ordre orthodoxe à Constantinople. Or Jean avait différé la demande d'organiser un synode contre l'origénisme : il était donc très suspect. Epiphane prit la mer et se rendit à Constantinople. Dès son arrivée, pour défier Jean, il ordonna un diacre. Cela voulait dire qu'il ne considérait pas Jean comme l'évêque légitime. De son côté, Jean, faisant semblant de ne rien voir, l'invita à venir loger chez lui. Mais Epiphane lui répondit qu'il n'en était pas question, tant qu'il n'aurait pas expulsé les Longs Frères et condamné solennellement l'origénisme. Puis il réunit les évêques présents à Constantinople (en dehors de Jean, évidemment) et leur demanda de signer les conclusions du synode chypriote contre Origène. Mais le très respecté Théotime, saint Théotime de Tomi, s'éleva contre cette demande, lut des passages d'Origène et déclara qu'il était absurde de condamner un homme aux pensées si profondes. La majorité des évêques refusa de signer.

Alors Epiphane décida de se rendre à l'église des Apôtres, d'y annoncer l'excommunication des Longs Frères, et de proclamer un blâme contre Jean. L'archidiacre Sérapion lui transmit un message de Jean, lui signalant qu'il avait déjà enfreint plusieurs fois l'ordre ecclésiastique, et qu'avec son blâme il risquait tout simplement d'être victime d'une émeute populaire. Epiphane abandonna son idée et décida de repartir. Auparavant il fit une visite au palais impérial. L'enfant de l'empereur était très malade, et Epiphane avait une réputation de thaumaturge. On lui présenta donc l'enfant. Mais il dit que l'enfant guérirait si l'impératrice retirait son soutien aux Longs Frères. Eudoxie fut outrée, et répliqua que si Dieu devait lui reprendre son fils elle se soumettait à la volonté divine. A la suite de quoi Epiphane rencontra les Longs

Frères. Et il fut persuadé qu'ils n'étaient pas du tout hérétiques. Alors il reprit le bateau pour rentrer à Chypre. Le bateau fit naufrage, et il mourut en mer.

Théophile n'était pas encore parti d'Alexandrie. Avant d'aller à Constantinople, il prépara le terrain contre Jean. Les évêques qui étaient ses antennes à Constantinople, à commencer par Sévérien, furent chargés de monter l'impératrice contre Jean. Ce n'était pas très difficile, car le patriarche l'avait déjà blessée par ses remarques. Il suffisait de reprendre les sermons de Jean contre le luxe des toilettes etc., et de les modifier un peu pour qu'ils paraissent directement dirigés contre Eudoxie et quelques autres personnages de la cour. On utilisa notamment, ou on inventa, car on n'en a pas d'autre trace, un sermon de Jean sur Jézabel, la méchante femme du roi Achab, qui avait fait tuer Naboth pour s'emparer de sa vigne et était morte en s'écrasant sur le trottoir, où les chiens l'avaient dévorée. Jézabel, c'était Eudoxie...

Cela fait, Sévérien alla voir l'empereur et le persuada que c'est aussi contre lui que parlait Jean.

Le synode du chêne

Alors arriva Théophile. Un an après sa convocation. Il devait venir seul. Il arriva avec 29 évêques égyptiens à sa solde. Il rejeta l'invitation de Jean à s'installer au palais épiscopal, ne mit même pas les pieds à la cathédrale, pour montrer qu'il n'était pas en communion avec Jean, et sortit même de Constantinople pour s'installer dans un palais appartenant à l'empereur en dehors de la ville. Quant à son QG, il l'installa dans un palais d'Eugraphia, une femme de la cour qui était vexée à mort depuis que Jean avait fait un sermon contre les vieilles femmes qui veulent passer pour jeunes à force de maquillage.

Théophile et Eudoxie se rencontrèrent, et se mirent d'accord sur la déposition de Jean et l'immunité de Théophile.

Les Longs Frères se précipitèrent alors au palais pour voir Arcadius. Ils lui rappelèrent les crimes de Théophile. L'empereur convoqua Jean et lui ordonna d'ouvrir le synode et de mener le procès contre Théophile. Jean refusa, parce qu'on n'avait pas le droit de juger un évêque en dehors de sa juridiction. Du coup Arcadius, vexé, prit position lui aussi contre Jean.

Et Théophile put organiser son synode contre Jean. Mais ses manigances étaient tellement visibles que le peuple commença à trouver que ça commençait à bien faire.

Théophile et sa clique traversèrent alors le Bosphore pour s'installer dans un palais que l'on appelait « Au chêne ». C'est pourquoi le synode fut appelé « synode du chêne ». Avant de l'ouvrir, Théophile fit venir les Longs Frères, disant qu'il avait décidé de réexaminer leur cas. Il n'était plus question d'hérésie. Il leur suffisait de demander pardon pour que tout soit oublié. Ainsi Théophile n'avait plus aucun obstacle pour condamner Jean.

Le soi-disant synode s'ouvrit fin septembre 403. Il y avait là les 29 évêques égyptiens venus avec Théophile, et sept autres évêques ennemis de Jean, dont Sévérien. Pour échapper au reproche de juger un frère en dehors de sa juridiction, Théophile nomma président du synode Paul d'Héraclée, le métropolitain de Thrace, qui ne reconnaissait pas la primauté du siège de Constantinople, parce que avant le concile de 381 c'était le siège d'Héraclée qui avait la primauté sur le siège de Constantinople.

On dressa un réquisitoire en 29 points, plein d'accusations « monstrueuses et odieuses », selon l'expression de l'historien Socrate de Constantinople (ou plutôt absurdes et grotesques : Jean mangeait comme un goinfre, vivait comme un pacha, subtilisait l'argent de l'Eglise, recevait des femmes en privé, etc.), et l'on envoya une citation à comparaître à Jean, sans faire mention d'aucun titre, pour montrer qu'on ne le considérait plus comme évêque de Constantinople. Jean refusa de se rendre devant de tels juges, même après qu'un rescrit de l'empereur le lui ordonne.

Alors qu'on examinait le deuxième point du réquisitoire et que les discussions s'éternisaient, le synode décida de s'en tenir à deux chefs d'inculpation, qui étaient les suivants : Jean avait accusé des diacres d'avoir volé son manteau, et il avait frappé un autre diacre.

Mais voilà qu'arriva le chef des moines hostiles à Jean, avec une nouvelle liste de 17 accusations. De cette liste on en garda deux. Puis on reprit la discussion sur la première liste... Et au bout de douze séances, les 36 évêques, qui étaient devenus 45 à la fin du synode, condamnèrent Jean et conclurent qu'il fallait le déposer. Et ils envoyèrent leur rapport à l'empereur. Ce texte soulignait qu'entre autres multiples crimes Jean avait commis celui de lèse-majesté, et les évêques laissaient à l'empereur le soin de décider s'il expulsait Jean de Constantinople ou s'il le punissait pour ce crime, qui était passible de la peine capitale.

Premier éphémère exil

L'empereur Arcadius confirma la déposition de Jean et ordonna qu'il soit envoyé en exil. Il y eut alors de grandes manifestations, et la foule garda Sainte-Sophie et le palais épiscopal jour et nuit pour empêcher qu'on se saisisse de Jean. Le troisième jour Jean prit la parole et fit un sermon d'adieu, demandant à la foule de rester calme, soulignant qu'il restait indissolublement uni à son Eglise de Constantinople comme un mari est uni à sa femme. Puis il se livra aux agents de l'empereur, et le cortège partit vers le port, accompagné de foules qui pleuraient et criaient. Et qui fomentèrent des émeutes en revenant en ville.

La nuit même, Eudoxia fit une fausse couche. Certaine qu'elle était ainsi punie d'avoir laissé condamner Jean, elle persuada Arcadius de faire revenir le patriarche. Arcadius envoya le camérier d'Eudoxie, qui était un ami de Jean, muni de l'ordre impérial de revenir, et d'une lettre d'Eudoxie affirmant qu'elle n'avait pris part en rien de ce que de mauvaises personnes avaient tramé contre lui.

Jean n'était pas arrivé loin, mais il ne voulait pas revenir. Car, soulignait-il, ce qu'un synode a décidé, seul un autre synode peut le défaire. Arcadius envoya trois délégations successives, et finalement Jean accepta de s'installer en dehors de la ville, dans un palais appartenant à Eudoxie, en attendant le synode qui le rétablirait sur son trône patriarcal. Il fut accueilli par une foule en liesse. Mais ses ennemis le prirent très mal, et ils occupèrent Sainte-Sophie, frappant sauvagement les fidèles de Jean. L'empereur envoya la troupe, et il y eut des morts.

Arcadius et Eudoxie supplièrent alors Jean de revenir dans son palais épiscopal, lui promettant d'organiser un synode aussi vite que possible. Jean accepta. Théophile et ses évêques partirent immédiatement et s'embarquèrent pour l'Egypte. Les autres évêques ennemis de Jean disparurent également, et Jean fit une entrée triomphale à Constantinople, accompagné des 30 évêques qui lui étaient restés fidèles. Pressé par Jean, l'empereur fit envoyer des lettres d'invitation pour organiser un grand synode. Pendant ce temps, 60 évêques se réunirent pour déclarer nulles et non avenues les décisions du synode du chêne. Mais ce n'était pas le grand synode canonique que Jean voulait.

Reprise des hostilités

On pouvait alors penser que l'affaire était terminée. Mais non. Les adversaires de Jean ne désarmaient pas. Et ils trouvèrent très vite l'occasion de reprendre les hostilités. Pas plus tard que le mois suivant, en novembre (403).

Eudoxie avait fait ériger une statue d'elle-même en impératrice devant le Sénat, en face de Sainte-Sophie. Une statue en argent sur une colonne de porphyre. L'inauguration donnait lieu à des festivités, qui culminèrent le dimanche. La fête était telle que Jean Chrysostome ne s'entendait plus prêcher, et il protesta de façon vigoureuse. Ce qui pouvait être considéré comme un crime de lèse-majesté, en tout cas un affront à l'impératrice. Les ennemis de Jean montèrent l'affaire en épingle, accusant Jean d'être un agent de l'Occident. Car Eudoxie avait fait ériger des statues d'elle-même en impératrice aussi dans la partie occidentale de l'empire, ce qui n'avait pas plu du tout, comme on peut l'imaginer, à son beau frère Honorius empereur d'Occident, et plus généralement à l'élite romaine d'Occident, qui protestait contre cette ingérence statuaire, alors que déjà on n'acceptait pas vraiment que la femme de l'empereur d'Orient se soit parée du titre d'impératrice sans consulter la partie occidentale de l'empire.

Donc on fit valoir au couple impérial que Jean était manifestement à la solde des méchants Romains d'Occident qui n'aiment pas Eudoxie. En bref, il était coupable de crime de lèse-majesté et de trahison.

Ce qui est ahurissant est que, quelques semaines à peine après l'avoir supplié de revenir et d'oublier la condamnation portée par le synode, le couple impérial forma le projet de réunir un nouveau synode pour le destituer de nouveau.

Jean aurait signé sa perte par un sermon sur saint Jean Baptiste où il disait : « De nouveau Hérodiade est en rage. De nouveau elle s'emporte. De nouveau elle danse. De nouveau elle réclame la tête de Jean sur un plat. »

Et l'on précise que si Eudoxie le prit évidemment pour elle, elle n'était pas visée : Jean saluait ainsi le retour de la fête de la Décollation de saint Jean Baptiste dans l'année liturgique, sans voir l'interprétation qu'on ne pouvait pas manquer d'en faire.

Mais cette célèbre anecdote n'est pas crédible. D'abord parce que ce n'est pas Hérodiade qui danse, mais sa fille, ce qu'un docteur de l'Eglise ne peut ignorer. Et surtout parce que la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste avait déjà lieu, comme maintenant tant en Orient et en Occident, le 29 août. Quant à la nativité de

saint Jean Baptiste, c'était bien sûr le 24 juin. C'était donc encore une histoire inventée pour enfoncer Jean.

Quoi qu'il en soit Arcadius envoya aux évêques une convocation pour un synode. Ceux qui n'avaient pas trempé dans les machinations crurent qu'il s'agissait du synode dont l'empereur leur avait déjà fait part. Ils vinrent à Constantinople et allèrent saluer Jean. Ils découvrirent rapidement que Jean n'était pas en cour, c'est le cas de le dire. Et les évêques ennemis de Jean commencèrent eux aussi à arriver, et à entreprendre les évêques qui lui étaient fidèles. Certains finirent par passer dans leur camp.

A Noël, Eudoxie fit savoir qu'elle ne participerait pas aux offices de la Nativité parce qu'elle ne pouvait pas être en communion avec un évêque qui avait été déposé par un synode. Faut oser. Mais Eudoxie osait tout.

Cela dit, elle hésitait à chasser de nouveau Jean Chrysostome. Parce qu'il était toujours aussi populaire. Et aussi parce qu'elle avait peur que se produise de nouveau un malheur le jour où Jean serait chassé.

Pendant ce temps les évêques hostiles s'activaient. Théophile d'Alexandrie, qui ne voulait pas revenir, leur avait fourni l'argument selon lui décisif : les actes d'un synode tenu à Antioche en 341. A ce synode il avait été décidé qu'un évêque déposé par un synode et qui avait repris possession de son siège sans attendre la décision d'un autre synode devait être définitivement exclu de sa charge.

Les évêques hostiles expliquèrent cela à Arcadius, qui fut très intéressé. Les évêques amis de Jean tentèrent de faire valoir que le synode qui avait déposé Jean n'était pas canonique, que c'est l'empereur, et non le synode, qui avait chassé Jean, puis qui l'avait supplié de revenir et l'avait réinstallé alors qu'il voulait justement attendre un autre synode. Mais l'empereur avait décidé la perte de Jean et l'argument de Théophile lui paraissait bon.

Pâques sanglantes

Toutefois il ne se passa rien jusqu'à ce qu'on approche de Pâques. Alors les ennemis de Jean revinrent à la charge auprès de l'empereur. Ils lui firent valoir qu'il n'était pas pensable que la nuit de Pâques des centaines de catéchumènes reçoivent le baptême d'un évêque avec lequel l'impératrice ne voulait plus être en communion et qui de fait n'était plus l'évêque de Constantinople selon le droit canonique. Arcadius accueillit la requête, et donna l'ordre à Jean de se démettre. Jean lui répondit : « C'est du Dieu sauveur que j'ai reçu cette Eglise, pour veiller sur le salut du peuple et il ne m'est pas

possible de l'abandonner. Mais si telle est ta volonté – puisque la ville dépend de toi – expulse-moi de force, afin que j'aie ton autorité pour excuse à l'abandon de mon poste. »

Arcadius mit Jean aux arrêts.

Le vendredi saint, quelque 40 évêques arrêtaient le cortège impérial qui faisait le tour des chapelles des martyrs, et supplièrent l'empereur de rendre son évêque à l'Eglise au moment de la grande fête, ne serait-ce que pour les catéchumènes.

Arcadius refusa, sous l'influence d'Eudoxie. L'évêque Paul de Cratéa s'exclama : « Eudoxie, crains Dieu, aie pitié de tes enfants ! Ne profane pas la fête du Christ par l'effusion de sang ! »

Ou bien Eudoxie avait menacé d'envoyer la troupe, ou bien l'évêque prévoyait que les choses se passeraient forcément mal.

Et c'est ce qui se passa. Au début de la veillée pascale, les évêques ennemis de Jean s'adressèrent à Anthimius, le chef de la garde impériale, pour qu'il fasse arrêter la cérémonie. D'abord Anthimius refusa de participer à un tel sacrilège et de prendre le risque de blesser, voire de tuer, des innocents. Mais les autres insistèrent tellement qu'il leur donna quelque 400 soldats, sous la direction d'un officier sans doute païen. Autant laisser la parole, ici, à saint Jean Chrysostome lui-même, qui raconta ainsi au pape ce qui s'était passé :

« Le jour même du grand samedi, une troupe de soldats entra, sur le soir, dans les églises, en chassa de vive force tout le clergé qui nous était favorable, et assiégea le sanctuaire. Les femmes mêmes qui à ce moment avaient ôté leurs vêtements pour recevoir le baptême, saisies de crainte à la vue de cette irruption, s'enfuirent toutes nues, et on ne leur laissa pas le temps de se vêtir, comme l'exigeait la décence; un grand nombre même furent blessées, les piscines étaient remplies de sang, et le sang rougissait ces bains sacrés. Mais ce ne fut pas tout. Les soldats envahirent le lieu où se gardaient les choses saintes, plusieurs d'entre eux, nous le savons, n'étaient pas même initiés à nos mystères, et ils virent tout ce qui devait être dérobé à leurs regards. Bien plus, le sang divin de Jésus-Christ, chose inévitable dans un pareil tumulte, fut répandu sur leurs vêtements : on les eût pris pour des barbares se livrant à tous les excès. Le peuple était chassé loin de la ville : Constantinople, était déserte, et dans une si grande fête, les églises étaient vides. Plus de quarante évêques de notre communion, avec le peuple et le clergé, avaient été chassés sans aucun motif. Ces monstrueux forfaits excitaient partout, sur les places, dans les maisons, hors de la ville, dans la ville, des gémissements et des lamentations. Tous fondaient en larmes,

et ce n'était pas seulement ceux que l'on maltraitait, mais ceux même qui n'avaient rien à souffrir; ce n'étaient pas seulement les fidèles, mais les hérétiques, les juifs, les païens, qui déploraient avec nous ces atrocités. On eût dit une ville prise d'assaut, tant il y avait de tumulte et d'effroi, tant on entendait de gémissements. Voilà ce que l'on a osé, malgré notre pieux empereur, au milieu des ténèbres de la nuit. C'étaient des évêques qui avaient tout disposé; ils dirigeaient eux-mêmes des bandes armées, et leurs diacres étaient les maîtres de camp qui les précédaient. Dès que le jour eut paru, tous les habitants sortirent des murs de la ville, et allèrent célébrer la fête de Pâques sous des arbres et au milieu des bois, comme des brebis dispersées. »

C'est ce que confirment les chroniqueurs de l'époque.

Lorsque l'empereur, le jour de Pâques, vit ces fidèles, avec les nouveaux baptisés en vêtements blancs, on lui expliqua que c'étaient des hérétiques. Puisqu'en effet les hérétiques, c'est-à-dire essentiellement les ariens, ne pouvaient se réunir qu'en dehors de la ville, mais pas de façon visible. Arcadius fit disperser la foule et emprisonner quelques prêtres. C'est le début de ce qu'on a appelé le schisme des johannites, les prêtres et fidèles qui restèrent fidèles à saint Jean Chrysostome et refusèrent d'être en communion avec son successeur.

Mais l'empereur hésitait encore à expulser Jean, par peur des émeutes, et Eudoxie par peur d'un nouveau malheur personnel.

Il y eut deux tentatives de meurtre contre le patriarche, et on lui conseilla vivement de faire comme son prédécesseur saint Grégoire de Nazianze, qui avait démissionné.

Au lieu de démissionner, il écrivit trois lettres, au pape saint Innocent Ier (celle dont je viens de citer un passage), à l'évêque de Milan saint Venerius, et à saint Chromace d'Aquilée, qui étaient alors considérés comme les patriarches d'Occident. Venerius comme successeur de saint Ambroise, qui avait été un ami de saint Jean Chrysostome comme l'était aussi Chromace d'Aquilée (il y aura d'ailleurs un patriarcat d'Aquilée, mais fondé un bon siècle plus tard).

Exilé pour de bon

Le pape et les deux évêques vont écrire à Honorius, l'empereur d'Occident (qui venait de transférer sa résidence de Milan à Ravenne) pour qu'il intervienne auprès de son frère Arcadius, mais cela n'aura pas d'effet. Le pape demandera aussi qu'un nouveau synode se réunisse au sujet de Jean, avec des évêques d'Orient et d'Occident. Cela n'aura aucun effet non plus.

Le 20 juin 404, l'empereur Arcadius ordonna officiellement à Jean de quitter la ville. Pour éviter des attroupements qui finiraient en émeutes et en sanglante répression, Jean fit mettre devant le portail de Sainte-Sophie la mule qu'il montait habituellement, puis sortit du palais par une porte de derrière.

Il y eut néanmoins une émeute, à l'intérieur de Sainte-Sophie, parce que les ennemis de Jean avaient fait fermer les portes pour que les fidèles, venus en masse, ne suivent pas le patriarche. Dans la confusion quelqu'un mit le feu. L'incendie détruisit l'église, et aussi le Sénat qui était à côté. On osa accuser Jean Chrysostome d'avoir lui-même subrepticement allumé l'incendie pour qu'on ne voie pas qu'il avait subtilisé nombre de vases précieux. Mais la salle du trésor était restée intacte et l'on dut abandonner cette nouvelle calomnie. Finalement on ne sut jamais qui avait mis le feu, mais les évêques et autres clercs fidèles à Jean furent tous mis aux fers puis bannis de Constantinople.

On se dépêcha de lui donner un successeur. Ce fut Arsace, qui avait été l'un de ses accusateurs, et qui était le frère du prédécesseur de Jean, Nectaire. Il avait plus de 80 ans et il mourut l'année suivante. Dès son intronisation il se plaignit auprès de l'empereur que les fidèles de Jean continuaient de se réunir hors de la ville. Arcadius interdit tout rassemblement et condamna les officiers ou artisans qui continuaient d'y participer. Ce qui n'empêche qu'il y aura toujours bien davantage de monde aux liturgies clandestines hors les murs qu'aux liturgies officielles, jusqu'à ce que le successeur d'Arsace, saint Attique, mette fin au schisme après la mort de Jean.

Donc le 20 juin, Jean est expulsé. Avec ses geôliers qui le traitent très bien, il se rend d'abord à Nicée, où il attend deux semaines qu'on lui indique le lieu de son exil.

Ce fut Cucuse, aujourd'hui Göksun, en Petite Arménie. Le voyage fut long – 70 jours - et pénible. Le chemin passait par Ancyre, aujourd'hui Ankara, et Césarée de Cappadoce, la ville qui avait été celle de saint Basile, aujourd'hui Kayseri. Jean avait la joie d'être en général très bien accueilli partout où il passait, mais il souffrait de fièvres, et trop souvent l'eau était souillée, le pain moisi ou dur, et les soldats n'avaient pas pour lui la même sympathie que ceux qui l'avaient amené à Nicée. L'évêque de Césarée lui avait fait savoir qu'il l'accueillerait en frère, mais quand il arriva dans la ville il lui fit dire qu'il devait rapidement passer son chemin... A peine s'était-il installé dans une auberge que le bruit courut que les effroyables bandits isauriens des monts de Taurus avaient incendié un village et arrivaient dans la ville. D'autre part, en face de l'auberge, des moines fanatiques, ameutés par l'évêque, manifestaient contre Jean et menaçaient d'incendier l'auberge. Jean et ses accompagnateurs durent s'enfuir en pleine nuit, et sans pouvoir allumer de torches pour ne pas être vus des Isauriens.

Ensuite on apprit que la rumeur des Isauriens avait été inventée par l'évêque de Césarée. Jean écrira qu'il ne craignait personne davantage que les évêques.

Enfin on arriva à Cucuse, dans la montagne de l'Anti-Taurus. Une bourgade sans forum ni magasins, mais Jean s'y trouva tout de suite bien, en meilleure santé grâce au bon air qu'il y respirait, comme il l'écrira lui-même. En outre, un riche chrétien lui laissa son palais pour aller vivre à la campagne.

Deux semaines plus tard, Eudoxie, qui n'avait peut-être pas 30 ans, mourut d'une nouvelle fausse couche. Les johannites espérèrent qu'ils seraient mieux traités. C'est le contraire qui se passa. Le préfet qui fermait quelque peu les yeux fut remplacé par le païen qui avait mené avec brutalité l'enquête sur l'incendie de l'église.

Le pape Innocent Ier écrivit à Jean, pour lui dire qu'il était absolument convaincu de son innocence, mais qu'il ne pouvait concrètement rien faire. Le pape avait écrit en même temps au clergé de Constantinople. Pour sa part, Honorius avait écrit à son frère Arcadius, en juin, pour lui dire qu'il était très mécontent des statues qu'Eudoxie érigeait un peu partout à sa gloire, mais surtout il qualifiait d'offense à Dieu tout ce qui s'était passé à Constantinople, et condamnait sans fard le bannissement de Jean.

La lettre d'Honorius

Cette lettre est intéressante, de la part d'un empereur, car elle condamne le césaro-papisme. Voici un extrait :

« Voici donc ce qu'on nous a rapporté : A Constantinople, au jour sacré de la fête de Pâques, de cette fête où la religion rassemble en un même lieu les populations des villes voisines pour célébrer cette grande solennité en présence des princes, tout à coup les églises catholiques furent fermées, et les prêtres jetés en prison. Dans ce temps où l'on use plus particulièrement d'indulgence, où l'on brise les fers des criminels, on n'a pas craint de jeter en prison les ministres de la loi sacrée, les ministres de la paix. Les saints mystères ont été troublés, comme si la guerre eût sévi, on a commis des meurtres dans les sanctuaires eux-mêmes, et telle a été la violence exercée autour des autels, que de vénérables évêques ont été exilés, et les augustes sacrements, chose inouïe jusque-là, inondés de sang humain.

« Ces nouvelles, je ne puis le dissimuler, nous ont vivement ému. Après un tel sacrilège, qui ne redouterait le courroux du ciel ? Comment ne pas croire que l'univers romain, que le monde entier, court les plus grands périls ? L'auteur de notre puissance, le suprême gouverneur de cette république qu'il nous a confiée, ne doit-il

pas être irrité par tant d'actions funestes et exécrables ? O mon frère, ô vénérable descendant d'Auguste, s'il s'élève entre les prélats quelque différend au sujet de la religion, n'est-ce pas aux évêques qu'il appartient de se prononcer ? Oui, c'est d'eux que relèvent les affaires religieuses ; pour nous, notre devoir est d'obéir à la religion. Mais passe encore que l'empereur se soit arrogé trop de puissance en ce qui concerne les questions religieuses et catholiques ; fallait-il donc exiler les prêtres, et répandre le sang humain ? N'est-ce pas là pousser l'indignation jusqu'à l'excès ? Quoi ! dans ce lieu où prient les cœurs purs, où se forment des vœux pieux, où s'offrent d'augustes sacrifices, on a vu briller le glaive, que l'on doit à peine tirer du fourreau pour sévir contre les coupables ! Les faits eux-mêmes nous ont montré de quel œil la majesté divine a vu ces choses. Ils ont justifié les reproches que je vous adresse en ce moment ; et puissions-nous ne rien voir de plus fâcheux ! L'âme saisie de crainte, à la pensée de tant de crimes, redoute une vengeance plus terrible encore, après avoir déjà ressenti les coups d'une justice irritée. Veuille le ciel ne pas réaliser ces tristes prévisions ! »

Et dans la suite de la lettre il insiste encore sur le fait que ce n'est pas à l'empereur de juger des affaires de l'Eglise.

Honorius et le pape réunirent un synode l'été 405, avec les évêques d'Italie et nombre d'évêques qui s'étaient enfuis d'Orient. Le synode excommunia les principaux ennemis de Jean, dont le patriarche d'Alexandrie Théophile, et demanda à Honorius de réunir un concile œcuménique à Thessalonique. Mais les envoyés du pape et d'Honorius, dont quatre évêques, ne purent jamais arriver à Constantinople. Ils furent interceptés et jetés en prison. Les autorités leur arrachèrent les lettres du pape et de l'empereur d'Occident, puis leur promirent 3.000 pièces d'or s'ils s'affichaient en communion avec Atticus, le nouveau patriarche de Constantinople. Comme ils refusèrent, ils furent renvoyés en Italie sur un mauvais bateau qui faillit sombrer...

Le pape excommunia Théophile d'Alexandrie, Atticus de Constantinople et Porphyre d'Antioche, donc les trois patriarches orientaux, et les autres ennemis de Jean. C'était, en 406, déjà le début du schisme. Car la communion ne serait jamais vraiment pleinement rétablie, la blessure ne serait jamais complètement guérie.

Jean à Cucuse

A Cucuse, Jean passa un très mauvais premier hiver. Mais ensuite il se trouva plutôt bien. Il pouvait écrire et il écrivit de très nombreuses lettres – il nous en reste 140, dont beaucoup à des évêques, et elles montrent que son zèle pastoral était intact. On le

voit donner des conseils pour la nomination d'un nouvel évêque des Goths, s'inquiéter du bien-être du nouvel évêque de Mésopotamie, etc. Il reçoit un certain nombre de personnalités. Cususe n'est guère qu'à 200 km d'Antioche à vol d'oiseau, même si c'est derrière les monts Taurins. Il s'est lié avec l'évêque du lieu, et il prêche aux fidèles.

Les nombreuses lettres qu'il envoie lui donnent l'idée de synthétiser ce qu'il y exprime en deux petits traités qui sont de véritables chefs-d'œuvre, non seulement spirituels, mais littéraires.

L'un a été stupidement titré *Lettre d'exil* dans l'édition des Sources chrétiennes, alors que le titre du manuscrit décrit exactement le sujet : « Nul ne pourra nuire à celui qui ne se fait pas de tort à lui-même ». L'autre est intitulé *Sur la providence de Dieu*, connu aussi sous le titre « A ceux qui se scandalisent ». Ils sont destinés tous deux aux fidèles de Constantinople.

On y touche du doigt la sainteté de saint Jean Chrysostome, patriarche déchu, dépouillé, en exil, malade, horriblement calomnié par une bonne partie de la chrétienté, dont les fidèles, qui sont les vrais fidèles catholiques, clergé et laïcs, sont partout persécutés, et qui fait preuve d'une parfaite sérénité, expliquant lumineusement, sans la moindre amertume, sans le moindre retour sur soi, pourquoi rien ne peut atteindre celui qui fait confiance à Dieu.

La mort de Jean

Le patriarche d'Antioche Porphyre, et le vieil ennemi de Jean Sévérien, ne supportaient pas que l'exilé reçoive tant de monde et que la renommée de ses sermons à Cucuse se répande. Ils demandèrent à l'empereur de l'envoyer plus loin. Alors l'empereur l'envoya à Pityonte, aujourd'hui Pitsunda, au nord-ouest de la Géorgie, en Abkhazie, à la frontière russe. Tout près de Sotchi, où ont eu lieu les Jeux olympique d'hiver de 2014.

Mais Jean n'arrivera pas à Pityonte. On était parti le 25 août 407. Le 14 septembre, on était encore à 100 km du port d'où l'on partirait en bateau pour la dernière étape. Jean, épuisé, malade, qui s'était traîné sur 16 km la veille, demanda de rester un peu. Cela lui fut refusé. Il fit encore 5 km et s'effondra. On le ramena au hameau d'où l'on était parti. Le prêtre lui donna l'eucharistie et récita la prière des agonisants, et lorsqu'il eût terminé, sur les mots « Gloire à Dieu pour tout », Jean mourut.

La réhabilitation de Jean

Alors la situation commença à se détendre. Les johannites décidèrent de ne pas nommer tout de suite un successeur à leur patriarche. Dans le même temps l'empereur décréta une amnistie pour les johannites, et la persécution cessa. L'empereur mourut alors, en 408, à 31 ans. Porphyre, le patriarche imposé à Antioche par les ennemis de Jean, mourut en 412. Son successeur Alexandre rétablit aussitôt les johannites dans sa communion, inséra le nom de Jean dans les diptyques, fit revenir les évêques syriens favorables à Jean qui avaient été exilés, et fit savoir tout cela au pape qui s'en montra évidemment satisfait.

Innocent Ier fit savoir à Atticus de Constantinople que les relations redeviendraient normales à la seule condition qu'il cite le nom de Jean dans les diptyques. Sous la pression d'Alexandre et du pape, et aussi de la rue, Atticus alla demander au nouvel empereur, Théodose II, qui avait 13 ans, ce qu'il devait faire. Théodose lui répondit qu'il n'y avait pas de mal à citer pendant la messe le nom d'un évêque mort si c'était pour avoir la paix. Ainsi la question fut résolue à Constantinople. Puis tout le monde fit pression sur le successeur de Théophile à Alexandrie. Théophile venait de mourir lui aussi, en 412, et son successeur était son neveu Cyrille, qui avait participé au synode du chêne. D'abord, Cyrille refusa énergiquement, répondant dans une lettre à Atticus que citer cette personne aux diptyques ce serait comme remettre Judas dans la liste des apôtres. Oui, il s'agit de saint Cyrille d'Alexandrie... Mais la pression fut telle, y compris du pouvoir impérial, que Cyrille finit par céder.

Les fidèles de Jean Chrysostome, qui continuaient de se réunir à part, voulaient davantage. Ils voulaient la complète réhabilitation du patriarche, avec des funérailles solennelles à Constantinople. Car il avait été enterré dans le hameau où il était mort.

Atticus – saint Attique, parfois on se demande si on n'a pas fait trop de saints, quand même – mourut en 425 sans avoir fait avancer les choses. Son successeur Sisinius régna moins de deux ans. Puis vint, en 428, Nestorius. LE Nestorius, celui du nestorianisme. Quelques mois après être devenu patriarche, il accepta qu'une liturgie solennelle soit célébrée chaque année le 26 septembre en l'honneur de Jean. Ce qui valait canonisation de son prédécesseur. Ironie de l'histoire, qu'un hérétique canonise un docteur de l'Eglise...

Mais Nestorius fut condamné en 431 par le concile d'Ephèse. Après lui il y eut Maximien, puis Proclus, en 434. Saint Proclus, dont nous avons 20 homélies, dont une qui est un panégyrique de saint Jean Chrysostome, prononcé sans doute le 26

septembre 437. Il fut interrompu par les acclamations de la foule, qui demandaient le retour du corps de Jean. Proclus en parla à l'empereur et le convainquit. Il alla lui-même chercher les reliques, et les rapporta triomphalement à Constantinople. C'était le 27 janvier 438. Les historiens du temps rapportent que le Bosphore était couvert de bateaux illuminés faisant cortège au patriarche. L'empereur Théodose II, entouré de toute la cour, se mit à genoux et appliqua son front sur le cercueil, demandant pardon pour ce qu'avaient fait son père et sa mère. Et le corps de saint Jean Chrysostome fut inhumé dans l'église des Saints-Apôtres, qui était le mausolée impérial.

Saint Maximilien Kolbe

Conférence donnée à l'université d'été du Centre Henri et André Charlier et de Chrétienté-Solidarité, en août 2006 à Sienna.

La Militia Immaculatæ	319
Niepokalanow	322
Nagasaki.....	323
La prophétie du 10 janvier 1937	324
Auschwitz.....	327
Le théologien marial.....	328
Le maître spirituel.....	330
Le carmel d'Auschwitz.....	331

Le petit Raymond Kolbe, car il s'appelait Raymond, Maximilien sera son nom de religieux, s'était aménagé un oratoire secret entre deux armoires. Un jour, sa mère l'y trouva qui pleurait abondamment. Craignant qu'il soit malade, elle lui demanda ce qui lui arrivait. Or, peu avant, sa mère l'avait grondé, pour une bêtise, et lui avait dit, sans y penser : Mais qu'est-ce que tu deviendras plus tard ?

Le petit Raymond avait pris cela au premier degré. Mais oui, qu'est-ce que je deviendrai plus tard ? Et il répondit à sa mère :

- Maman, quand tu m'as grondé, j'ai beaucoup prié la Vierge de me dire ce que je deviendrais. Je suis allé à l'église, je l'ai priée de nouveau ; alors elle m'est apparue tenant en ses mains deux couronnes : une blanche et une rouge. Elle m'a regardé avec tendresse et m'a demandé si je voulais ces deux couronnes. La blanche signifiait la persévérance dans la pureté, et la rouge le martyre. J'ai répondu que je les acceptais. Alors elle m'a regardé avec douceur et elle a disparu.

Le garçon avait alors dix ans. Cette anecdote est célèbre, pourtant il ne l'a jamais racontée. C'est sa mère qui en a fait état lors du procès en béatification.

Ses parents s'appelaient Jules et Marie Kolbe. Ils étaient de modestes tisserands près de Lodz. Dans la partie de Pologne sous domination russe. Car la Pologne avait perdu son indépendance à la fin du XVIIIe siècle et était divisée en trois parties : une partie

russe (Varsovie), une partie autrichienne (Cracovie), une partie prussienne (Poznan). Lodz, la deuxième ville de Pologne, se trouvait dans la partie russe.

Lodz était un gigantesque centre de production textile. Jules et Marie Kolbe y vendaient le produit de leur travail aux riches commerçants juifs de la ville. Sa mère tenait aussi une petite boutique, et faisait la sage-femme. Tous deux étaient tertiaires franciscains, et avaient l'intention de devenir religieux lorsque leurs enfants seraient élevés. De fait ils entrèrent alors au couvent. Marie mourut franciscaine en odeur de sainteté. Jules, quant à lui, n'arriva pas à s'adapter à la vie religieuse, et prit une boutique d'objets de piété à Czestochowa. En 1914 il s'engagea et ira sur le front russe, où il sera fait prisonnier et exécuté parce qu'il est en possession d'un passeport russe.

En 1907 des Franciscains vinrent de Galicie (c'est-à-dire de la partie de Pologne sous domination autrichienne) prêcher une mission, et ils annoncent qu'ils ont créé un collège à Lwow. (Là ça se complique. Lwow est aujourd'hui la capitale de l'Ukraine occidentale, sous son nom ukrainien de Lviv. A l'époque c'était une ville polonaise, et comme le reste de la région elle était sous domination autrichienne.) Donc de Lwow à Lodz, qui étaient deux villes polonaises, les franciscains étaient allés d'Autriche en Russie, selon les désignations politiques du moment. Raymond et son frère aîné François voient aussitôt l'opportunité de concrétiser leur jeune vocation. Et dès la rentrée scolaire suivante, ils se rendent à Lwow, passant la frontière dans une charrette, déguisés en petits paysans.

Raymond se fait aussitôt remarquer par son intelligence, et se montre particulièrement doué pour les mathématiques. En 1910 il prend l'habit. Il a 16 ans. Il n'est pas sans intérêt de souligner que dans les mois précédents il se sent attiré (*tenté* est le mot juste) par une vocation militaire. Au point de décider de ne pas prononcer ses vœux, et d'entraîner son frère dans son sillage. Il racontera lui-même qu'ils étaient sur le point de dire au père provincial qu'ils ne voulaient pas entrer dans l'ordre, quand la cloche du parloir sonna : c'était leur mère, et cette rencontre fit s'évanouir la tentation. Raymond voulait *combattre*, et il avait fini par prendre le mot dans son sens premier. Aujourd'hui, on traduit *Militia Immaculatæ* par « Mission de l'Immaculée », parce que le mot « milice » a un sens militaire (et des connotations indésirables dans plusieurs pays). Mais l'on voit que dans l'esprit de saint Maximilien Kolbe, il s'agissait bel et bien d'une milice. Il connaissait le latin, et en latin *militia* veut dire étymologiquement état de soldat (*miles*). Ce qu'il évoquera explicitement à plusieurs reprises, parlant même de « l'armée de l'Immaculée ». Et il publiera une revue en latin intitulée *Miles Immaculatæ* : le soldat de l'Immaculée. Le mot milice a été conservé dans les autres

langues européennes, sauf en allemand où l'on dit *Kreuzzug* (croisade) et en polonais où l'on dit *Rycerstwo* (chevalerie) : deux langues où le mot milice est historiquement très connoté. Mais on constate que dans les deux cas est conservée l'idée d'hommes en armes.

François, quant à lui, s'engagera en 1914 dans et combattra pendant toute la guerre. Il demanda ensuite à être réintégré chez les franciscains, mais ses blessures de guerre l'empêchaient de suivre la vie religieuse. En 1939 il s'engagera dans la résistance, il sera arrêté en 1943 et mourra à Buchenwald.

En 1912, le frère Maximilien est désigné avec sept autres clercs pour aller poursuivre ses études à Rome, au Collège séraphique. Dans le registre des élèves, le recteur écrira : « *Maximilien Kolbe, de la province de Galicie. Entré le 29 octobre 1912. Prêtre le 28 avril 1918. Docteur en philosophie de l'Université pontificale grégorienne. Docteur en théologie en ce collège (22 juillet 1919). Part le 23 juillet 1919. Jeune saint.* »

L'essentiel est dit. Et les deux derniers mots ne sont évidemment pas une politesse. Ils sont le cri du cœur d'un recteur qui ne peut se résoudre aux seules mentions administratives.

La Militia Immaculatæ

Dans ce calendrier lapidaire, il manque toutefois la date de naissance de la Militia Immaculatæ. Car c'est à Rome qu'il crée sa milice mariale. L'idée germe en janvier 1917. La franc-maçonnerie fête son 200^e anniversaire, avec force manifestations anticatholiques jusque sur la place Saint-Pierre. Le 21 janvier, c'est aussi le 75^e anniversaire de l'apparition de Marie à Alphonse Ratisbonne, juif incroyant et franc-maçon, mais qui portait la médaille miraculeuse. Et ce jour-là c'est le déclic. Pendant plusieurs mois il va mûrir son projet. Et c'est ensuite dans l'église où se convertit Ratisbonne qu'il dira sa première messe.

Le soir du 16 octobre 1917, le Fr. Maximilien rassemble six autres clercs du collège et leur lit le programme qu'il a rédigé. Chacun d'eux le signe, puis ils vont à la chapelle. Celui des sept qui est déjà prêtre bénit les médailles miraculeuses et en donne une à chacun. Seul le recteur a été prévenu, et a donné son accord. Car le Père Kolbe ne fera jamais rien sans avoir l'accord explicite de ses supérieurs. Son obéissance sera toujours absolue, quoi qu'il lui en coûte, comme sera absolue son observance de la règle franciscaine. Il expliquera souvent que l'obéissance est la voie royale, car elle est

obéissance à Dieu : elle permet donc d'agir avec la sagesse infinie de Dieu, et elle nous rend infiniment puissants, de la puissance infinie de Dieu. C'est l'un des grands enseignements de saint Maximilien Kolbe, que l'on met trop rarement en lumière. Quand il sera à Niepokalanow, quelle que soit la personne qu'il reçoit, fût-ce un ministre, dès que la cloche sonne il prend congé pour aller à l'office ou au réfectoire. Tout à l'heure je vous donnerai un autre exemple.

En avril 1919, le pape en personne bénit et encourage la MI, qui commence à recruter au Collège. L'approbation ecclésiastique définitive aura lieu le 2 janvier 1922. Le Père Maximilien est alors retourné en Pologne (désormais indépendante), et la MI va commencer à faire de nombreux adeptes.

Le principe de la MI est que seule la Vierge Immaculée écrasera la tête du serpent : c'est donc à elle qu'il faut s'adresser pour obtenir, est-il dit dans les statuts, « la conversion des pécheurs, hérétiques, schismatiques, juifs, et particulièrement des francs-maçons ». Les conditions d'entrée sont l'offrande totale de soi-même à l'Immaculée comme instrument en ses mains, et le port de la médaille miraculeuse, celle qui fut révélée à sainte Catherine Labouré en 1830 rue du Bac, avec l'inscription « O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ». Les membres de la milice s'engagent à réciter chaque jour cette prière à laquelle est ajouté : « et pour tous ceux qui n'ont pas recours à vous et plus particulièrement pour les francs-maçons ».

Au cours de ses années d'études il expliquait déjà à ses compagnons qu'il fallait utiliser la presse et les moyens les plus modernes pour diffuser la dévotion à l'Immaculée. Et pendant qu'il faisait ces plans, il en faisait d'autres. Il avait conçu un projet de véhicule spatial. Vers 1915 ! Il l'avait appelé l'éthéréoplane, et il avait surtout imaginé la façon de propulser un tel engin en apesanteur. Son professeur de physique lui dit que c'était conforme aux lois de la physique, mais impossible à réaliser.

Le P. Kolbe fut ainsi un pionnier des voyages dans l'espace. Cette anecdote permet surtout de comprendre que le P. Kolbe sera toujours à la pointe de la technique, à Niepokalanow, et comment il pouvait discuter d'égal à égal avec les ingénieurs venus lui proposer de nouvelles machines. Il n'était d'ailleurs pas le seul : un frère de Niepokalanow inventera, dans les années 30, une machine à laver la vaisselle. Un autre inventera une machine à imprimer les adresses, qui obtiendra un prix à l'exposition universelle de Paris.

A l'automne 1919, le P. Maximilien est à Cracovie. Le provincial des franciscains et le cardinal archevêque Sapieha bénissent son projet. Après une semaine de

conférences, il tient le 11 janvier 1920 la séance inaugurale des membres recrutés parmi les fidèles. Mais dès le lendemain il est hospitalisé à Zakopane, gravement atteint par la tuberculose. Il ne reviendra vraiment à Cracovie qu'à Noël 1921. Dès le mois suivant, il lance sa revue : *Le Chevalier de l'Immaculée*. A l'automne 1922, il est envoyé à Grodno, où le couvent est assez grand pour en abriter la rédaction et l'imprimerie.

En janvier 1926 il doit retourner au sanatorium. Il y restera quinze mois. Le père provincial décide de le remplacer à Grodno par le P. Alphonse. Le P. Alphonse, c'est Joseph Kolbe, le frère cadet du P. Maximilien, qui lui aussi a suivi les traces de ses frères. A partir de ce jour, celui qui était déjà son disciple sera toujours son bras droit. Et voici un autre exemple, héroïque, de l'obéissance de saint Maximilien Kolbe. Comme il était extrêmement malade, les médecins lui avaient interdit de s'occuper de quoi que ce soit, et ses supérieurs avaient ratifié cette interdiction. Mais le P. Alphonse se sentait complètement perdu sans son frère, et ne savait pas comment se débrouiller avec les responsabilités qui lui étaient tombées dessus. Il écrit à son frère pour lui demander quelques conseils. Le P. Maximilien lui répondit : « Le P. provincial m'a écrit que je ne dois faire aucun voyage et que je ne dois m'occuper de rien. Je ne te donnerai donc pas de conseils et ne prendrai pas de décisions, c'est ce que désire l'Immaculée. Si je faisais quelque chose contre sa volonté, j'agis mal. Règle-toi selon ce que t'inspire l'Immaculée. » Le P. Alphonse reviendra à la charge, et il recevra une réponse semblable, mais plus profonde : « Le fait que le P. Provincial m'ait écrit de ne m'occuper de rien est le signe que l'Immaculée désire qu'il en soit ainsi. Si je me réglais autrement, je ne ferais que gâcher ses plans. Qu'elle seule dirige chacune de tes pensées, paroles et actions, afin que tu sois un instrument utile, très utile entre ses mains. Pour toi, pour la revue, pour les frères, je prie souvent à la messe. »

Le P. Alphonse se dit alors que si son frère ne pouvait pas voyager et ne pouvait pas écrire, il pourrait au moins lui parler de vive voix. Il prit donc le train pour Zakopane. Et pour toute réponse le P. Maximilien lui dit : « Il ne m'est pas permis de m'en occuper. Que l'Immaculée te vienne en aide. »

On imagine le sacrifice que cela pouvait être, pour un homme qui était tout entier occupé à la constitution de la Milice de l'Immaculée et au lancement d'une revue dont il savait qu'elle allait être un immense moyen d'apostolat. Mais son obéissance absolue, et sa totale confiance en l'Immaculée, allaient produire un miracle.

Niepokalanow

Lorsque le P. Maximilien revient à Grodno, le tirage du *Chevalier* dépasse les 60 000 exemplaires, il y a 120 000 inscrits à la MI. Le couvent de Grodno est devenu trop petit. Le P. Maximilien trouve un terrain à 40 km de Varsovie. C'est le prince Drucki-Lubecki qui le lui offre. Avant même que les conditions de concession soient fixées, le P. Kolbe installe une statue de l'Immaculée sur les lieux. Mais pour une nouvelle fondation, il faut un vote du conseil provincial des franciscains, et la confirmation du vote par le ministre général de l'ordre. En attendant, il faut aussi signer les papiers avec le prince. Or celui-ci, en échange du terrain, demande 24 messes. Les supérieurs n'acceptent pas. Le prince retire donc son offre, et demande au P. Kolbe de retirer la statue. Il répond que la statue restera, au moins pour prouver que pour une fois la Sainte Vierge a manqué à sa promesse. Et il annonce qu'il reviendra dans trois jours.

Le prince en est troublé. Et quand le P. Kolbe revient, il lui donne le terrain sans condition. Ensuite il donnera de même d'autres terrains, au fur et à mesure que la fondation prendra de l'importance. « En ce qui concerne cette donation, écrira-t-il plus tard, je ne crois pas avoir quelque mérite, plus le temps passe et plus je suis convaincu que ce fut une vraie bénédiction. Je m'en aperçus dès le début de mes relations avec le P. Maximilien. C'était le commencement d'une amitié qui fut une bénédiction. »

Le prince Drucki-Lubecki déclarera aussi : « Il était humble. Il était comme un enfant. C'est ce qui m'attirait. S'il y eut jamais un homme dépourvu d'orgueil, ce fut le P. Maximilien. »

Quarante frères arrivent sur ce terrain, et vont commencer à y construire la Cité de l'Immaculée : en polonais Niepokalanow. Elle ne cessera de grandir, au point qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale elle comptera près de mille franciscains, cependant que le tirage du *Chevalier de l'Immaculée* atteindra 750 000 exemplaires, et certaines éditions un million. On imprime aussi *Le Petit Chevalier*, pour les jeunes, le *Petit Journal*, quotidien qui tire à 150 000 exemplaires en temps normal et 250 000 les jours de fête, le trimestriel *Miles immaculatæ* en latin, et de nombreuses autres publications, périodiques ou non.

Niepokalanow est à la fois un gigantesque couvent et un véritable « pôle de presse ». Le contraste est saisissant entre les ateliers ultra-modernes (il en est de même de tous les services, de l'hôpital au célèbre corps de pompiers le plus efficace de la région – et ils le sont toujours), et le dénuement absolu dans lequel vivent les frères.

Le P. Kolbe comme les autres. On voit toujours sa cellule à Niepokalanow. Une petite cabane en bois, munie du strict nécessaire. Il est amusant d'imaginer la scène, quand il recevait des gens importants, ce qui arrivait souvent, dans un tel lieu, et qu'en plus il les quittait au milieu d'une phrase quand la cloche sonnait... Mais ce qui frappe le plus les visiteurs est le climat de profonde sérénité et de joie tranquille qui règne dans cette ruhe. Les frères sont épanouis, et le P. Kolbe veille à leur équilibre. Il y a trois terrains de sport pour jouer au volley, basket, football, tennis, il y a des billards et des jeux d'échec.

Nagasaki

Mais le P. Maximilien n'a pas l'intention d'en rester là. Son projet est de construire des cités de l'Immaculée dans le monde entier. Et d'abord en Extrême Orient. Il reçoit l'autorisation de faire une fondation en Chine ou au Japon. Il s'embarque en février 1930 avec quatre frères, après un pèlerinage à Padoue, Lourdes, la rue du Bac et Lisieux.

A chaque escale, il s'enquiert des possibilités de fondation. Il arrive enfin en Chine, où les missionnaires qui dirigent l'Eglise lui font comprendre qu'il n'est pas le bienvenu. Il se rend alors au Japon, et il est accueilli à bras ouverts par l'évêque — japonais — de Nagasaki. C'était début mai. Le mois de Marie. Pour le P. Kolbe, il est évident que c'est l'occasion de publier le premier numéro du *Chevalier* en japonais. Pour tout homme sensé, il est évident que c'est rigoureusement impossible : les quatre religieux ne connaissent pas le japonais et n'ont pas le premier yen. La revue sortira pourtant le 25 mai, grâce, comme d'habitude, à un concours de circonstances providentiel. Le premier numéro est publié à 10 000 exemplaires. Trois ans plus tard, la Cité japonaise de l'Immaculée imprimera *Le Chevalier* à plus de 50 000 exemplaires, dans un pays où il n'y a pas 100 000 catholiques... Les vocations affluent, les conversions se multiplient. Lorsque la ville sera ravagée par la bombe atomique, la Cité de l'Immaculée restera intacte.

Voici encore un exemple de l'obéissance héroïque du P. Kolbe. Le P. provincial était venu le voir au Japon. L'œuvre était en pleine expansion. Son supérieur voulut le mettre à l'épreuve. Alors que le P. Kolbe faisait tout pour imprimer le plus grand nombre possible d'exemplaires du *Seibo no Kishi* (le Chevalier de l'Immaculée en japonais), il lui interdit d'augmenter le nombre d'exemplaires, sans lui donner aucune raison. Le P. Kolbe se soumit docilement à cet ordre, sans montrer la moindre

émotion, sans poser la moindre question, et en continuant à se comporter avec son supérieur aussi cordialement qu'avant.

Le truc du P. Kolbe, c'était que, quel que soit l'ordre qu'on lui donnait, c'est que Dieu et l'Immaculée le voulaient ainsi. Et que donc c'était le mieux, même si cela pouvait paraître contraire au règne de l'Immaculée à vue humaine. Puisque c'était l'Immaculée qui le voulait, il restait dans la paix, en attendant la suite. En l'occurrence, le supérieur, qui fut stupéfait d'une telle qualité d'obéissance, rapporta bientôt son ordre.

Ce qui est incroyable est que le P. Kolbe déployait cette activité en étant toujours très malade. Les médecins n'en revenaient pas. Un médecin de Nagasaki a témoigné : « Son activité m'apparaissait impossible à mener à bien avec les seules forces humaines, sans une intervention spéciale de Dieu. Il avait souvent quarante degrés de fièvre, et malgré tout son activité était vraiment extraordinaire. »

La prophétie du 10 janvier 1937

En mai 1936, après un second séjour au Japon et une tentative d'installation d'une Cité de l'Immaculée en Inde, il revient définitivement à Niepokalanow. Le 10 janvier 1937, il réunit quelques-uns de ses plus fidèles compagnons. Cette soirée a été racontée par un des lieutenants. Je voudrais vous lire ce récit, car il est extrêmement impressionnant. Evidemment, il est inspiré par le récit de la dernière Cène dans l'évangile de saint Jean. Mais si le franciscain l'a raconté ainsi, c'est qu'il l'a ressenti ainsi.

« C'était le dimanche 10 janvier 1937. Après le repas du soir, la communauté devait assister à une représentation scénique du mystère de Noël, qu'on appelle chez nous Jaselka. Elle devait se dérouler dans une salle spécialement prévue. Les Frères non prêtres et les petits Frères en cours de probation en étaient les acteurs. Tout le monde attendait avec impatience cet événement de la soirée. Le P. Maximilien annonça la représentation, au cours du repas, en laissant cependant aux profès solennels la liberté de rester au réfectoire pour s'entretenir avec lui. Après le repas, la majorité se rendit au petit théâtre. Mais un certain nombre resta pour parler avec le P. Kolbe : celui qui raconte cette scène, ainsi que les Frères Hilaire, Camille, Luc, Emile, et d'autres encore, avec le Père Pie Bartosik. Le P. Maximilien dit en substance: Asseyons-nous autour de la table par ordre d'ancienneté. Nous allons avoir une réunion confidentielle. C'est ce que nous fîmes. Le P. Bartosik prit place à droite du P. Gardien, puis, tout autour, les Frères non prêtres, en commençant par les profès les plus anciens. - Mes chers fils, commença alors le P. Maximilien, qui parlait comme enveloppé de douceur,

vibrant d'une émanation subtile, maintenant je suis avec vous. Vous m'aimez et moi aussi je vous aime. Je mourrai et vous, vous resterez. Avant de quitter ce monde, je veux vous laisser un souvenir. Comme je veux moi aussi accomplir la volonté de l'Immaculée, j'ai demandé que ne restent que les profès de vœux solennels qui le désirent. Votre présence est le signe que l'Immaculée vous voulait ici. Vous m'appelez Père Gardien, et je le suis. Vous m'appelez Père Directeur, et vous dites bien, puisque je le suis, au couvent et à l'imprimerie. Mais qui suis-je encore? Je suis votre père. Un père plus vrai encore que votre père charnel qui vous a donné la vie physique. C'est par moi, en fait, que vous avez reçu la vie spirituelle qui est vie divine, ainsi que cette vocation religieuse qui dépasse la vie temporelle elle-même. Je dis vrai, n'est-ce pas?

- Bien sûr, c'est la vérité, dit quelqu'un. Si ce n'était pas grâce à vous, Père, le Chevalier, la Cité de l'Immaculée, et nous tous, ne serions pas là maintenant. - C'est en lisant le Chevalier que j'ai connu l'apostolat franciscain, dit un autre. - Pour moi, c'est le Chevalier de l'Immaculée qui a fait naître et grandir ma vocation religieuse, dit un troisième. Et chacun exprimait son expérience personnelle, en toute sincérité. - Voilà, continua le P. Maximilien après ces interventions, je suis votre père. Ne vous adressez donc pas à moi comme Père Gardien ou Directeur, mais plus simplement comme père. Vous avez certainement remarqué que je vous tutoie toujours, parce que le père ne s'adresse à son fils qu'avec le tutoiement de la confiance. Il nous enveloppait tous de son regard; il semblait maintenant préoccupé de quelque chose de grand qu'il aurait voulu révéler, qui lui tenait à cœur, mais qu'un sentiment d'humilité l'empêchait de dire. A la fin, comme s'il avait vaincu une réserve pleine de pudeur, il baissa les yeux, inclina la tête, et laissa voir sa vive émotion. L'atmosphère, à cet instant, semblait remplie du mystère qu'il allait nous révéler. Et il reprit: - Mes chers enfants, vous savez que je ne peux pas être toujours avec vous. C'est pourquoi je désire vous dire quelque chose en souvenir de moi. - Oui, oui, dites, Père ! s'écrièrent-ils tous ensemble, en retenant leur souffle. - Oh, si vous saviez, mes chers enfants, comme je suis heureux! Mon cœur déborde de bonheur et de paix, autant de joie et de paix qu'on peut en goûter ici-bas. Malgré les contrariétés de la vie, une paix ineffable demeure toujours au fond de mon cœur. Mes chers enfants, aimez l'Immaculée, aimez-la et elle vous rendra heureux! Ayez confiance en Elle, une confiance sans limites. Il n'est pas donné à tout le monde de comprendre l'Immaculée. Cela ne s'obtient que par la prière. La Mère de Dieu est la Mère très sainte. Nous comprenons ce que veut dire mère... Mais Elle est la Mère de Dieu, et seul l'Esprit Saint peut donner la grâce de connaître son Epouse à qui il veut et quand il veut. Je voulais vous dire encore quelque chose, mais peut-être cela suffit-il ? Là, il nous regarda tous, avec une sorte de timidité, mais nous insistâmes, et nous lui demandâmes de ne rien nous cacher et de tout nous révéler. - Bien, alors, je le dirai! ajouta-t-il aussitôt. Je vous ai

dit que j'étais très heureux et débordant de joie, et cela, parce que le ciel m'a été promis en toute certitude... Mes chers fils, aimez la Vierge Marie, aimez-la autant que vous savez et pouvez le faire! Il le dit avec tant d'émotion que ses yeux s'étaient remplis de larmes. Un autre instant de silence, puis: - Cela vous suffit, peut-être, d'avoir appris cela? - C'est peu encore! Père, dites-nous encore d'autres choses! Nous n'aurons peut-être jamais plus une dernière cène comme cela. - Puisque vous insistez tant, j'ajoute encore ceci: c'est arrivé au Japon !... Je ne dirai plus rien, mes chers enfants, ne m'interrogez pas davantage sur ce sujet... Certains des assistants réclamaient encore qu'il entre un peu plus dans les détails, mais tout fut inutile, il ne voulut rien ajouter sur son secret. Quand nos questions insistantes cessèrent, il continua à parler, paternellement. - Je vous ai révélé mon secret, et je l'ai fait pour vous donner la force et l'énergie spirituelle dans les difficultés de la vie. Les difficultés et les épreuves, les tentations et la tristesse viendront. C'est alors que ces souvenirs vous rendront la force de persévérer dans la vie religieuse et vous pousseront à accepter les sacrifices que l'Immaculée vous demandera. Mes chers fils, n'aspirez pas à des choses extraordinaires, faites simplement la volonté de l'Immaculée. Que sa volonté s'accomplisse et non la nôtre... J'ai voulu vous dire tout cela, mais en le faisant j'ai voulu aussi accomplir sa volonté. C'est pourquoi j'ai dit au repas que seuls les profès de vœux solennels pouvaient rester ici... seulement ceux qui le désiraient. Pendant que je vous parlais, j'avais en main mon chapelet et j'égrenais les Ave Maria, presque comme si c'était un moyen de savoir si je devais vous en parler ou non. Je vous en prie, ne racontez tout cela à personne tant que je serai en vie... Promettez-le! - Nous le promettons! répondirent tous ceux qui étaient là. Après un silence, nous nous mîmes à poser des questions sur différents sujets, surtout sur l'avenir. Comment agir dans telle ou telle circonstance, comment se comporter dans telle éventualité. Le P. Maximilien répondit à tout, clairement, avec une assurance remplie de l'Esprit de Dieu. La réunion extraordinaire était finie. Nous quittâmes le réfectoire avec dans le cœur et sur les lèvres ces paroles qui ne pouvaient rester secrètes: Aimez l'Immaculée, mes chers fils, aimez l'Immaculée! Et ce qui dominait, dans nos pensées, c'étaient ces perspectives que le Père avait fait passer devant nos yeux, comme éclairées d'une lumière prophétique. Des temps difficiles vont venir, des temps d'épreuve, de tentations, de découragement. Mais le souvenir des grâces reçues sera pour nous un soutien ferme et une force victorieuse dans les difficultés de la vie. »

Un peu plus tard il leur dira : « La guerre est plus proche qu'on ne le pense... Après le début de la guerre la communauté se dispersera... », et il sait quant à lui qu'il n'y survivra pas, comme il le leur a dit dès janvier 1937.

Le 1^{er} septembre 1939 les Allemands entrent en Pologne. Dès le 5 est donné l'ordre d'évacuation de Niepokalanow. Le 19 septembre, les quelques religieux qui sont restés avec le P. Maximilien sont conduits en déportation en Allemagne. Dans le camp, le père dit qu'ils seront bientôt libérés, ce qu'ils trouvent absurde. Le 9 novembre, ils sont transférés en Pologne, et le 8 décembre (fête de l'Immaculée Conception) ils reçoivent l'ordre de retourner « chez eux ».

Niepokalanow, après avoir été bombardé, pillé, dévasté, a été transformé en hôpital par la Croix-Rouge. Les frères reviennent (jusqu'à 600), reconstruisent, accueillent les blessés, les malades, les fugitifs. La vie religieuse reprend. Le P. Maximilien demande aux autorités d'occupation l'autorisation de faire reparaître *Le Chevalier de l'Immaculée*. Il n'y en aura qu'un numéro, le 8 décembre 1940.

Le P. Maximilien savait qu'il serait bientôt arrêté. Il lui aurait été facile d'échapper à son sort, en se cachant ailleurs, et encore plus facile et plus sûr, en adoptant la nationalité allemande, puisque les nazis, qui avaient vu l'immense influence qu'il avait sur les Polonais, le lui avaient proposé : son nom germanique étant suffisant pour attester de son appartenance à la race supérieure. Mais le P. Kolbe n'avait l'intention ni de trahir son pays ni d'abandonner ses enfants.

Auschwitz

Le 17 février 1941, il est arrêté et conduit en prison à Varsovie. Le 28 mai, il est transféré à Auschwitz dans un convoi de 320 autres prisonniers.

Les prêtres, « êtres inutiles et parasites de la société », étaient affectés aux travaux les plus durs. L'évidente sainteté du P. Kolbe excitait les gardiens à multiplier les cruautés les plus sadiques à son égard. Et lui ne perdait jamais une occasion de reconforter ses compagnons, de prêcher. Il réussit même à dire deux fois la messe et à donner la communion à une trentaine de prisonniers.

Un jour qu'on ne peut déterminer avec certitude, entre le 30 juillet et le 2 août, le commandant du camp désigne dix otages en représailles de l'évasion d'un prisonnier. L'un des dix, tout proche du P. Maximilien, évoque ses enfants qu'il ne reverra plus. Le religieux ose sortir du rang et il se plante devant le commandant. — *Qui es-tu ?* lui demande-t-il. — *Je suis un prêtre catholique, et je veux prendre la place de cet homme.* Le commandant ricane et accepte. Les dix sont conduits au bloc de la mort, où l'on ne meurt pas « de faim et de soif », contrairement à ce qu'on lit trop souvent, mais de soif, et la précision est importante. Car on peut survivre longtemps sans

manger, et l'on meurt lentement d'inanition, alors qu'on ne survit que quelques jours sans boire, et l'on meurt dans d'atroces souffrances.

Ce bloc de la mort, le sous-sol du bloc 11, est pour cette raison un lieu où l'on n'entend que cris et gémissements. Le P. Maximilien va en faire un lieu où l'on n'entend que prières et cantiques, à la stupéfaction des gardiens, dont l'un témoignera : « J'avais l'impression d'être à l'église. » Le 14 août, il ne reste que quatre survivants, dont le P. Maximilien. Ils sont achevés d'une piqûre de phénol. C'est la veille de l'Assomption.

Le 17 octobre 1971, Paul VI procède lui-même, de façon insolite, à la béatification de Maximilien Kolbe (alors, comme de nouveau désormais avec Benoît XVI, le pape ne procédait qu'aux canonisations). C'est ainsi le pape lui-même qui confirma la couronne blanche de la sainteté.

Le 10 octobre 1982, Jean-Paul II canonisait Maximilien Kolbe comme « prêtre et martyr ». Ainsi était manifestée la couronne rouge. Paul VI l'avait appelé « martyr de l'amour ». Jean-Paul II consacra cette expression, et la réalité qu'elle exprime, pour la première fois dans l'histoire de l'Eglise.

Le théologien marial

Le P. Kolbe ne fut pas seulement un fondateur et un martyr. Il était un immense maître spirituel, comme nous l'avons déjà vu, et un immense théologien. Peut-être le plus grand théologien marial de l'histoire de l'Eglise, bien qu'il n'ait jamais écrit de livre. Et notre grand regret est qu'il n'ait pas pu synthétiser ses recherches et sa contemplation dans un livre.

Saint Maximilien Kolbe est le premier théologien à examiner vraiment ce qu'a dit à Bernadette la belle dame de Massabielle. Il ne s'agissait pas seulement d'une confirmation du dogme promulgué moins de quatre ans plus tôt, selon lequel Marie a été préservée du péché originel dès sa conception. La dame n'a pas dit qu'elle avait été conçue sans péché (cela, elle l'avait déjà dit à sainte Catherine Labouré, 28 ans plus tôt). A Lourdes elle a dit : « Je suis l'Immaculée Conception. »

Elle ne dit pas ce qui lui est arrivé, elle dit qui elle est, elle décline son identité. Elle n'est pas seulement conçue sans péché, elle est la Conception immaculée (théologiquement : ce n'est pas un accident, c'est dans sa nature : « *Non accidit aliquid, sed de natura ejus. Illa Ipsa est Conceptio Immaculata* »).

Le problème est que seul le Saint-Esprit peut être défini comme Conception immaculée, car il est en la Sainte Trinité le principe d'amour fécond, et aucune créature ne peut se dire « conception ». Pourquoi, à Lourdes, Marie s'est-elle donné un nom divin ?

Toute sa vie, saint Maximilien Kolbe scrutera ce mystère. Il en arrivera à résumer ses méditations dans des propositions d'une grande audace théologique. Il dira que le Père est une personne en une nature, le Fils une personne en deux natures, et le Saint-Esprit « comme » deux personnes en deux natures, ces deux personnes étant tellement unies qu'elles ont une seule et même vie, d'où il s'ensuit que prier l'Immaculée c'est adorer le Saint-Esprit. Il écrira en latin : « *Filius incarnatus est : Jesus Christus. Spiritus Sanctus quasi incarnatus est : Immaculata.* »

Et c'est cette union ineffable et unique qui explique précisément la conception immaculée : elle ne peut avoir lieu que hors du temps, quoique ayant son effet dans le temps. La difficulté, et la réalité, c'est qu'*aucune* créature humaine ne peut être conçue sans péché, puisque le péché originel a contaminé la nature humaine. Comme celle de Jésus, mais qui lui est Dieu, la conception immaculée de Marie n'a pu avoir lieu dans le temps. Elle est infiniment plus qu'un miraculeux « privilège », ce à quoi on la réduit habituellement, et si on lit attentivement la bulle de Pie IX, on voit que cela s'y trouve en toutes lettres, et de façon splendide : « Il fallait, *avant que* la Vierge Mère de Dieu fût conçue par Anne, sa mère, que la grâce eût fait son œuvre et donné son fruit ; il fallait que celle qui devait concevoir le Premier Né de toute créature fût elle-même conçue Première Née. »

En réalité, cela se trouvait depuis toujours dans la liturgie de la Sainte Vierge : c'est le capitule de la liturgie du commun de la Sainte Vierge et de l'office de la Sainte Vierge le samedi, qui est le début de l'épître des fêtes de la Sainte Vierge (tiré de l'Écclésiastique) : « Dès l'origine, avant les siècles, j'ai été créée, et jusqu'à la fin des temps je ne cesserai d'exister, et j'officie devant lui dans le saint tabernacle. »

Et la liturgie de l'Immaculée Conception y insiste (par un texte analogue, tiré des Proverbes) : « Le Seigneur m'a eue en sa possession au début de ses voies, avant qu'il ait fait quoi que ce soit, dès l'origine. J'ai été établie de toute éternité, avant les temps les plus anciens, avant que la terre existât. Il n'y avait pas encore les abîmes, et moi j'avais déjà été conçue. Les sources des eaux n'avaient pas encore jailli, les montagnes ne s'étaient pas constituées en leur masse, j'ai été enfantée avant les collines. Il n'avait pas encore fait la terre, ni les fleuves, ni les axes du globe terrestre. Quand il disposait les cieux, j'étais là, quand il traçait un cercle, de sa loi sûre, à la surface de l'abîme, quand il consolidait les nuées en haut, quand il déterminait le

niveau des sources de l'abîme, quand il donnait ses limites à la mer, et fixait sa loi aux eaux pour qu'elles ne franchissent pas les bords, quand il posait les fondements de la terre. Avec lui je disposais tout, je me réjouissais au long des jours, jouant sans cesse devant lui, jouant sur le globe de la terre, et mes délices sont avec les enfants des hommes. »

La réflexion de saint Maximilien Kolbe pourrait paraître dangereusement originale. En fait, elle est au cœur de la foi.

Le maître spirituel

Le Père Kolbe était un grand maître spirituel. On l'a déjà aperçu en évoquant de façon très succincte son enseignement sur l'obéissance. Au centre était la question de la volonté. Il commençait ses conférences en traçant sur le tableau $V=v$. La perfection, c'est quand notre volonté correspond à celle de l'Immaculée, ou à celle de Dieu. On pourrait d'ailleurs finir par se demander si le P. Kolbe ne finit pas par confondre Dieu et la Sainte Vierge. Mais dans une lettre écrite à Nagasaki, il exprime la différence de façon très profonde : « Si je puis m'exprimer ainsi, la volonté de Dieu n'est pas la volonté de l'Immaculée – dans le sens où celle de Dieu est aussi justice, alors que celle de l'Immaculée est une volonté de miséricorde, dont elle-même est la personnification. C'est pourquoi, nous qui sommes dans sa main comme ses instruments, nous ne sommes pas au service de la justice qui punit, mais de la conversion et de la sanctification, choses qui pour être fruits de la grâce, c'est-à-dire de la Miséricorde divine, n'en passent pas moins par les mains de la Médiatrice de toutes les grâces. Alors, de même qu'elle est un instrument parfait entre les mains de la Miséricorde divine et du Cœur sacré de Jésus, de même nous devons être des instruments entre ses mains. Ainsi, à travers elle, nous devenons instruments du Cœur sacré de Jésus, c'est-à-dire de la miséricorde divine. » C'est pourquoi la maxime de Niepokalanow est : « Par l'Immaculée au Cœur sacré de Jésus. »

Le P. Kolbe insiste également sur la volonté, notre volonté, dans ce qui concerne la prière, et l'amour de Dieu. Son enseignement sur ce point est d'une portée aussi pratique que profonde. Car il permet d'éviter tout découragement, et toute inquiétude. Lorsqu'on n'arrive pas à prier, qu'on ne ressent rien, qu'on ne sait plus ce que peut bien être l'amour de Dieu, dans la nuit et la sécheresse de l'âme, qui atteint fatalement tout chrétien un jour ou l'autre. Voici quelques brèves citations.

« Il ne faut pas se troubler de ne pas ressentir de grands élans : ce qui est nécessaire, c'est la volonté seulement. »

« Ne vous inquiétez pas si vous ne sentez pas cet amour. Si vous voulez aimer, c'est un signe certain que vous aimez, et il s'agit seulement de vouloir aimer. »

« Ne cherchons pas toujours à ressentir la douceur de la dévotion à l'immaculée, car ce serait une avarice de l'esprit. Laissons-la nous conduire comme il lui plaît à elle et non à nous. Le temps n'est pas toujours à de douces caresses, bien que ce soit chose si sainte. Pour nous aussi, il faut des épreuves, des sécheresses, des abandons, etc. Permettons-lui donc, autant qu'elle veut, d'appliquer les moyens pour notre sanctification. »

« L'âme qui accepte la croix et qui s'en réjouit, non d'une joie naturelle mais surnaturelle, possède l'amour et l'exprime en pratique dans la vie. C'est ainsi que l'on reconnaît l'amour. Mais si le sacrifice dure assez longtemps et ne nous coûte pas, c'est un amour qui n'est pas grand. Si cet amour nous coûte, c'est à ce moment-là qu'il est véritable. Lorsqu'on est dans cette disposition, on parvient au sommet de la perfection. Cette âme-là éprouve **la joie de la croix**. Il n'est pas indispensable de le ressentir, du moment qu'on le veut. Le Seigneur Jésus sur la croix sentit qu'il était abandonné complètement et cependant il restait uni à son Père. »

« Le véritable amour est l'état dans lequel se trouvait Jésus sur la croix, quand il dit Mon Dieu mon Dieu pourquoi m'as-tu abandonné »

« La croix est une école d'amour. Les croix purifient les intentions, parce que la souffrance nous permet d'agir uniquement par amour. »

Et cette action est la plus efficace de toutes. Un jour, un illustre personnage vint visiter Niepokalanow. A un moment, le P. Kolbe lui dit : ici, c'est le magasin où tout s'achète gratis. C'était le magasin général où chaque frère pouvait venir demander ce dont il avait besoin. Et maintenant, ajouta-t-il, nous allons là où l'on travaille plus qu'ailleurs, et où on gagne énormément. Or le visiteur avait déjà vu les ateliers, et le P Kolbe l'emmenait vers un petit bois. Il n'en était que plus intrigué. En fait, ils allaient à l'hôpital. Et le Père Kolbe d'expliquer : « Ces frères malades et contraints à l'inactivité dans leur lit sont pour nous les plus utiles, parce que leur souffrance attire les plus grandes bénédictions de Dieu sur Niepokalanow et sur son apostolat. »

Le carmel d'Auschwitz

A la fin de l'année 1985 commence l'« affaire du carmel d'Auschwitz ». Depuis quelque temps, des religieuses se sont installées dans un bâtiment situé derrière le mur du camp, vis à vis du bloc 11 : elles prient pour tous les morts d'Auschwitz, en

union avec saint Maximilien Kolbe. Le "scandale" est "révélé" par des chrétiens belges. Aussitôt les organisations juives en font une affaire mondiale, activement appuyées par des catholiques, au premier rang desquels NNSS Lustiger et Decourtray. La campagne est d'une violence extrême, nourrie par les mensonges les plus éhontés. Deux réunions « paritaires » vont être organisées à Genève, au terme desquelles des évêques et des organisations qui n'ont aucune autorité en la matière vont décider que les carmélites doivent être expulsées et qu'on construira à proximité un centre international interreligieux, à l'intérieur duquel sera installé un petit carmel. Mais les carmélites, soutenues notamment par l'épiscopat polonais, ne bougent pas. En 1989, le cardinal Willebrands, président de la Commission pour les relations avec le judaïsme, demande aux carmélites de partir. Mais celles-ci ne dépendent que du pape. Jean-Paul II finira par céder, et en 1993 il exigera leur départ. C'est l'une des rares ombres de son pontificat.